CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2011

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 11 février 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 février 2011

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BACLE, BAERT, M. BODIOT, Mmes BOUCHART, BULKE, M. CACHEUX, Mme CATTELIN, M. CHARLES, Mmes CULLEN, DALEUX, M. DECOCQ, Mmes DELACROIX, DEMESSINE, M. DENDIEVEL, Mmes DENDOUGA, DJEDOUI, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mmes FABER, FILLEUL, MM. FREMAUX, HANNA, HANOH, Mme HERLEM, M. IFRI, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LAMBIN, Mmes LANOY, LEBLANC, LEMAHIEU, LINKENHELD, MAHIEU, MM. MALY, MARCHAND, MASSART, Mme MAUROY, MM. MUTEZ, OURAL, PARGNEAUX, PAUCHET, PLANCKE, PRADAL, QUIQUET, Mme RENGOT, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE-GIRARDIN, SAIFI, M. SANTRÉ, Mmes STANIEC, TCHOFFO, MM. THIOT, THORÉ, Mme TILLIE-LEBLOND, MM. TOSTAIN, VANDAMME, VICOT.

Etaient excusés : Mme BRESSON, (pouvoir), M. KANNER, Mme LEDEZ (pouvoir).

O R D R E D U J O U R

N°s Délibérations	TITRES	N°s Pages
	Dossier rapporté par Madame le Maire	
	Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	17
11/1 –	Conseils de quartier – Désignation de Conseillers de quartier.	57
11/2 –	Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine en matière de soutien à la recherche – Adoption de l'avis de la CLETC du 5 novembre 2010 actant l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence.	70
11/36 –	Participation de la Ville de Lille à la 26ème cérémonie des Victoires de la Musique.	72
11/165 –	Motion pour la défense de l'école.	73
	COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES	
11/3 –	Commune associée d'Hellemmes – Association Union du Commerce Hellemmois – Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011.	75
11/4 –	Commune associée d'Hellemmes – Coopératives scolaires - Versement de subventions à l'OCCE du Nord.	76
11/5 –	Commune associée d'Hellemmes – Soutien aux associations œuvrant sur le temps périscolaire.	77
11/6 –	Commune associée d'Hellemmes – Soutien aux associations de parents d'élèves et au collège.	79
11/7 –	Commune associée d'Hellemmes – Versement de subventions aux associations.	80
11/8 –	Commune associée d'Hellemmes – Versement de subventions aux associations culturelles.	82
11/9 –	Commune associée d'Hellemmes – Versement de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la jeunesse.	84
11/10 –	Commune associée d'Hellemmes – Versement de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la Solidarité.	86
11/11 –	Commune associée d'Hellemmes – Tarifs du cimetière.	88

11/12 –	Commune associée d'Hellemmes – Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes de deux logements, situés Cour Cussac, 9 rue du Docteur Roux.	89
11/13 –	Commune associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.	90

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

11/14 –	Commune associée de Lomme – Subventions 2011.	92
11/15 –	Commune associée de Lomme – Subvention au Secours Populaire.	97
11/16 –	Commune associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à une association sportive.	98
11/17 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	100
11/18 –	Commune associée de Lomme – Conventions avec les associations.	102
11/19 –	Commune associée de Lomme – Achat d'ouvrages par la Médiathèque.	103
11/20 –	Commune associée de Lomme – « Pack'ados - Loisirs actifs des 13/17 ans » - Partenariat avec l'association « Planète Jeunes ».	104
11/21 –	Commune associée de Lomme – Opérations financières liées à la mise à disposition d'agents communaux aux organismes d'accueil de droit privé.	105
11/22 –	Commune associée de Lomme – Marché de fournitures et services - Restauration collective municipale.	107
11/23 –	Commune associée de Lomme – Inscription de la commune de Lomme en tant que lieu d'enregistrement de la demande de logement social.	108
11/24 –	Commune associée de Lomme – Animation métropolitaine des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S) - Expérimentation d'agglomération.	109
11/25 –	Commune associée de Lomme – Bail emphytéotique avec Logis Métropole, 417 avenue de Dunkerque.	110
11/26 –	Commune associée de Lomme – Avenants aux marchés de travaux pour la construction de la Maison de la Petite Enfance.	111
11/27 –	Commune associée de Lomme – Projet d'aménagement de l'ilôt ERCAT dans le périmètre de prise en considération du projet des rives de la Haute Deûle.	117
11/28 –	Commune associée de Lomme – Aménagement de l'îlot ERCAT - Convention de rétrocession de l'espace vert et reprise de l'éclairage public.	120

11/29 – Commune associée de Lomme – Politique locale de l'habitat - Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) pour création d'un emplacement réservé pour logement (E.R.L) sur les terrains site société Bâtiment du Nord et Mme Crespo – Delemer. 121

11/30 – Commune associée de Lomme – Avis sur la demande présentée par la Société Conserverie SICA SA Vallée de la Lys Nord en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une station d'épuration à Comines et d'épandre des boues et des déchets végétaux sur le territoire de 14 communes du Département. 123

ECONOMIE

11/31 – Subvention à l'association Maisons de Mode. 127

FINANCES

11/32 – Mise à disposition de salles de quartiers - Actualisation du forfait charges au 1er mars 2011 130

CASINO

11/33 – Casino - Approbation du rapport 2008/2009 du délégataire. 132

DEVELOPPEMENT DURABLE – AGENDA 21

11/34 – Attribution d'une subvention à la Maison de l'architecture et de la ville pour l'organisation de l'exposition itinérante consacrée aux lauréats du Grand Prix International d'Architecture Durable. 135

11/35 – Convention entre la Ville et l'association Léo Lagrange Consommation Nord – Avenant. 136

ESPACES VERTS

11/37 – Schéma de Développement des Parcs et Jardins - Rapport de présentation. 137

11/38 – Construction d'un bâtiment pour le service des Parcs Jardins, rue de Philadelphie à Lille - Autorisation de signature des marchés de travaux. 139

11/39 – Instauration d'une redevance annuelle pour occupation de parcelles des jardins familiaux gérés par la Ville. 141

11/40 – Aménagement du Jardin de la Porte de Gand - Marché de maîtrise d'oeuvre – Transaction avec M. Etienne PONCELET, maître d'oeuvre. 143

11/41 – Partenariat à titre gratuit entre la Ville et l'association les B.A.R.G.E.S. pour la réalisation de chantiers écologiques. 145

11/42 – Parc Jean-Baptiste Lebas - Fourniture, pose et maintenance d'un local pour les gardiens avec sanitaires publics à nettoyage automatique - Marché négocié suite à appel d'offres infructueux. 146

11/43 – Remise en état des espaces verts de la place du Maréchal Leclerc - Convention entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine. 148

11/44 – Entretien des vasques à fleurs, des suspensions fleuries et des massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes – Marché de prestations de services à bons de commande sur appel d'offres ouvert. 149

11/45 – Prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de divers sites de la Ville de Lille et de sa commune associée de Lomme - Marché à procédure adaptée. 151

11/46 – Animation des parcs et jardins – Subventions à diverses associations. 153

POLITIQUE DE LA VILLE

11/47 – Politique de la Ville – Adoption de la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion sociale (2007/2014). 157

11/48 – Politique de la Ville – Adoption de la programmation 2011 pour les quartiers Centre, Saint-Maurice-Pellevoisin, Vieux-Lille et Vauban-Esquermes 198

11/49 – Politique de la Ville – Maison de quartier – Centre social des Bois-Blancs – Aide à l'emploi d'un adulte relais 209

11/50 – Politique de la Ville - Réponse à l'appel à projets pour un partenariat avec la CNAF - Insertion professionnelle des femmes - Service de garde d'urgence de jeunes enfants. 211

COORDINATION DES QUARTIERS

11/51 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 213

SPORT

11/52 – Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation. 224

11/53 – Stade Baratte à Fives et stade avenue Delecaux à Lambersart - Rénovation des terrains en gazon synthétique - Marchés de travaux. 227

ACTION FONCIERE

11/54 – ZAC Arras Europe - Déclassement du domaine public communal d'une parcelle non cadastrée sise à Lille rues de l'Escaut et de la Seine. 229

11/55 – ZAC Arras Europe - Déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle sise à Lille rue de l'Escaut, cadastrée DK n° 13. 230

11/56 – Faculté de Droit de Lille Moulins - Transfert à titre gratuit de Lille Métropole Communauté Urbaine au profit de la Ville de Lille d'une parcelle sise place Déliot. 231

11/57 – Grand Projet Urbain - Acquisition à Vilogia d'une partie de terrain jouxtant la structure Petite Enfance sur l'îlot Magenta Fombelle. 232

11/58 – Achat par la Ville à la Société Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble à construire à l'angle des rues de l'Asie et Richard Wagner - Délibération modificative. 233

11/59 – Protocole transactionnel avec la SCI des Bois Blancs. 235

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - RSA

11/60 – Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français. 236

PROPRETE – HYGIENE PUBLIQUE

11/61 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse. 237

11/62 – Actualisation des tarifs des services municipaux en 2011 - Bains Douches. 238

11/63 – Elimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres et autorisation de signature. 240

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET COOPERATION DECENTRALISEE

11/64 – Convention d'occupation des locaux de l'Institut français de l'Oriental (Oujda) par le volontaire, correspondant technique de la Ville de Lille à Oujda (Maroc). 241

11/65 – Mission d'expertise de l'association « Accueil Paysan Nord-Pas de Calais » dans la Région de l'Oriental dans le cadre de l'axe « développement d'une filière tourisme responsable » de la coopération de Lille-Oujda 242

11/66 – Soutien à un projet de solidarité internationale d'étudiants et de sensibilisation aux initiatives de compensation carbone - Subvention à l'association Asie Mut'. 244

11/67 – Programme de coopération 2010/2012 avec Saint-Louis du Sénégal. 246

11/68 – Subvention à l'association Amitié Lille Naplouse - Convention d'objectifs pluriannuelle 2011/2014. 248

ACHATS TRANSVERSAUX

11/69 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants. 249

TOURISME

11/70 – Subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille pour la mise en place d'un service congrès. 254

RELATIONS INTERNATIONALES – AFFAIRES EUROPENNES

11/71 – Partenariat lycée Pasteur - Leeds Metropolitan University - Déplacement d'étude à Leeds sur les formations aux métiers de l'immobilier. 256

11/72 – Subvention de fonctionnement à l'association Cologne-Lille-Erfurt. 258

11/73 – Projet "SAM Eurométropole" (Solidarité, Activation, Mobilité Eurométropole/Solidariteit, Activering, Mobiliteit Eurometropool) – Appel à propositions européen Interreg IV A France-Wallonie-Vlaanderen. (Annule et remplace la délibération n° 10/1038 du 26 novembre 2010). 259

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

11/74 – Marché à bons de commande d'études techniques et de suivi des travaux d'effacement des réseaux sur les espaces publics. 262

11/75 – Renouvellement du marché à bons de commande de travaux d'effacement des réseaux dans le cadre d'aménagements d'espaces publics - Autorisation de signature des marchés de travaux 263

11/76 – Grand Projet Urbain - Secteur "Cannes Arbrisseau" - Opération "Nice-Cannes" – Travaux d'accompagnement de voirie - Autorisation de signature d'un marché négocié sur la mission de maîtrise d'oeuvre. 264

11/77 – Grand Projet Urbain – Secteur « Cannes Arbrisseau » - Opération "Nice-Cannes"– Travaux d'accompagnement de voirie – Autorisation de signature de conventions de groupement de commande pour les marchés de travaux et un marché d'O.P.C. général. 267

11/78 – Grand Projet Urbain - Quartier de Wazemmes - Résidentialisation et requalification des espaces publics de la résidence sociale Magenta Fombelle – Lancement de la consultation de travaux. (Annule et remplace la délibération n° 08/327 du 28 avril 2008). 271

CULTURE

11/79 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations Les Rencontres, I.E.T.M. et F.N.C.C. pour l'année 2011 - Règlement des cotisations. 273

11/80 – Subventions aux associations culturelles. 275

11/81 – Arts visuels - Atelier Wicar à Rome - Lauréats du 2ème semestre. 282

11/82 – Subvention à l'association Lille3000. 284

11/83 – Animation de la Gare Saint-Sauveur durant l'année 2011 – Reconduction du dispositif et subvention à l'association Lille3000. 285

11/84 – Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines : Maison du Hip Hop, extension de la maison Folie de Moulins et création d'une salle de diffusion – Autorisation de signature des avenants n°s 1 et 2 au marché de maîtrise d'œuvre. 287

11/85 – Approbation d'une convention d'adhésion au réseau "Pro Pass Tourisme ». 291

11/86 – Palais des Beaux-Arts - Approbation d'une convention de partenariat "Pass Régional Grand'TER". 292

11/87 – Palais des Beaux-Arts - Approbation d'une convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. 293

11/88 – Palais des Beaux-Arts - Exposition temporaire "Boilly" - Approbation des droits d'entrée. 294

11/89 – Palais des Beaux-Arts - Exposition temporaire "Velazquez, Giordano, Ribera : Portraits de la Pensée" - Approbation des droits d'entrée. 296

11/90 – Musée de l'Hospice Comtesse - Valorisation des collections permanentes – Demandes de mécénat auprès de la Société des Amis des Musées de Lille et de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais. 298

11/91 – Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "De femmes en femmes, Regards sur l'histoire des femmes dans le Nord » – Convention et tarification. 299

11/92 – Musée de l'Hospice Comtesse – Développement de la boutique. 301

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

11/93 – Prolongation de la gratuité d'accès des Villeneuvois à la Bibliothèque municipale de Lille. 302

POLITIQUE DU LOGEMENT

11/94 – Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projet 2011 - Versement d'avances sur subvention. 303

11/95 – GPU - Indemnités pour l'accession sociale - Conditions d'octroi de primes municipales pour l'accession sociale dans le GPU Quartiers Anciens. 305

11/96 – Indemnités pour l'accession sociale - Octroi d'indemnités pour l'accession sociale dans le GPU Quartiers Anciens. 308

11/97 – Travaux de requalification de 14 courées - Réalisation de l'assainissement et aménagement des espaces extérieurs - Lot 2 : cour Dewolf rue Sainte Aldegonde à Lille - Transaction avec la société Nord Travaux Public. 310

11/98 – Primes habitat durable - Octroi de primes municipales : rénovation durable de l'habitat, OPAH-R-U, sortie d'insalubrité 311

11/99 – Programme "Maintien des courées" initié en 2002 - Modification du montant des travaux - Marché 50460 - Avenant n° 2 au lot n° 6 cour Carole, 27 bis rue Faraday à Lille. 314

11/100 – Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale. 316

11/101 – Convention de partenariat relative au dispositif de lutte contre l'indécence et l'indignité des logements entre la Ville de Lille et la CAF de Lille. 318

11/102 – Amélioration de l'habitat ancien – Adaptation des primes municipales insalubrité, OPAH-RU et rénovation durable à la réforme ANAH 2011. 322

MAISON DE L'HABITAT DURABLE

11/103 – Maison de l'habitat durable - Réhabilitation HQE du site retenu - Marché de conception-réalisation. 329

MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX

11/104 – Grand Projet Urbain – Création du nouveau Centre social de l'Arbrisseau – Avenants n° 1 aux marchés de travaux. 331

11/105 – Centres sociaux et Maisons de quartier – Avenants aux contrats d'objectifs pris en application de la convention cadre du 15 janvier 2003. 335

11/106 – Equipements de Proximité, Centres sociaux, Maisons de quartier - Convention cadre entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille. 336

EMPLOI - INSERTION

11/107 – Association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise) – Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention. 340

11/108 – Organisations Syndicales Locales - Subventions. 342

POLICE MUNICIPALE

11/109 – Fourrière municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais. 343

C.L.S.P.D.

11/110 – Plan d'Actions de Prévention - Subventions à diverses associations - Programme 2011 - Adoption. 345

11/111 – Plan d'Actions de Prévention - Volet Prévention de la Délinquance du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programme 2011 – 1ère répartition - Adoption. 352

11/112 – Bilan des Etats généraux "Violences et enfants" - Subvention du Conseil Général du Nord - Admission en recettes. 359

RESSOURCES HUMAINES

11/113 – Ajustement du tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes. 361

11/115 – Protocole d'accord - Prise en compte des sujétions particulières dans le cadre indemnitaire. 373

11/116 – FIPHFP - Mise en oeuvre des contrats d'apprentissage aménagés - Aides destinées aux apprentis. 375

PERSONNES HANDICAPEES - ACCESSIBILITE

11/117 – Rapport annuel 2010 sur l'accessibilité aux personnes handicapées. 376

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES

11/118 – Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2011. 377

FAMILLE – PARENTALITE - MODES DE GARDE

11/119 – Aménagement d'une structure multi accueil de la petite enfance - Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Création d'un espace extérieur sécurisé – Autorisation de signature des marchés de travaux. 378

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

11/120 – Subvention à l'association Lesbian and Gay Pride. 379

COMMERCE

11/121 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'Association des Commerçants et Artisans de Wazemmes, Artois et environs. 381

11/122 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (F.L.C.A.S.) - Reconduction du financement de la mission de coordination et des postes d'agents de développement. 383

11/123 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (G.A.E.L.) - Reconduction du partenariat pour le financement des missions de coordination et des postes de stewards urbains - Subvention pour deux animations commerciales 386

11/124 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta - Fête de la Saint Valentin. 390

11/125 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'association "Les Boutiques du Faubourg" – Reconduction du financement du poste d'agent de développement. 392

HALLES ET MARCHES DE PLEIN AIR

11/126 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'association Caulier Fives Animation - Opérations d'animation commerciale. 394

VIE ASSOCIATIVE

11/127 – Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage. 397

ECOLES

11/128 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. 399

11/129 – Marchés de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme. 403

11/130 – Grand Projet Urbain - Travaux de restructuration du groupe scolaire Richard Wagner et du restauration scolaire Croisette - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre. 405

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

11/131 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Prolongation du plan jusqu'au 31 mars 2011. 408

11/132 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Subvention à l'association GABNOR – Action Biocabas. 410

COMMERCE EQUITABLE

11/133 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Association Les Potes en Ciel - Annulation d'une décision de financement. 413

PATRIMOINE

11/134 – Publications de la Direction du Patrimoine Culturel de la Ville de Lille - Actualisation des conditions de diffusion. 414

11/135 – La Citadelle de Lille et ses abords - Etude d'évaluation, étude historique et préliminaire - Prise en compte de besoins complémentaires - Ajustement de l'estimation. 415

11/136 – Restauration fondamentale des quatorze stations du chemin de croix de l'église Sainte Catherine. 418

11/137 – Aménagement d'un parvis semi-public - Terrasse Sainte Catherine - Lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés de travaux. 420

GESTION DU PATRIMOINE PRIVE

11/138 – Immeuble 84 rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activités 2009 au concédant. 421

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

11/139 – Marché à bons de commande de prestations en contrôle technique de bâtiments (hors génie civil) - Lancement de la procédure de consultation et autorisation de signature du marché. 422

11/140 – Marché à bons de commande de prestations de gardiennage de chantiers – Lancement de la consultation - Autorisation de signature du marché. 423

11/141 – Travaux de désamiantage des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes. 424

11/142 – Travaux d'entretien dans les propriétés communales de la Ville de Lille, des communes associées de Lomme et d'Hellemmes, du CCAS de Lille et du SICGFA - Appel d'offres. 426

11/143 – Aménagement du Centre Technique Municipal - Autorisation de signature d'un marché de travaux pour la consolidation des sols et des marchés de travaux portant sur la création de la nouvelle déchetterie à destination des services de propreté de la Ville. 427

THEATRE DU NORD

11/144 – Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration et l'aménagement du Théâtre du Nord – Autorisation de signature des marchés de travaux. 429

INFORMATIQUE - NTIC

11/145 – Marché de vidéosurveillance pour la Ville de Lille. 431

RESTAURATION SCOLAIRE

11/146 – Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des offices de restauration scolaire. 433

11/147 – Dérogation tarifaire - Centre social intercommunal La Maison du Chemin Rouge. 436

DROITS DES FEMMES

11/148 – Droits des Femmes - 1ère répartition - Subvention à diverses associations. 437

11/149 – Droits des Femmes - Organisation du festival "Île Ô Femmes". 439

SUIVI DES PROJETS URBAINS

11/150 – Opération Souham - Traité de concession à la SAEM Euralille - Approbation du compte rendu d'activités au concédant. 442

11/151 – Modification simplifiée du P.L.U. - Suppression des emplacements réservés réalisés ou abandonnés et retrait des P.A.P.A. arrivés à échéance. 444

11/152 – Modification du P.L.U. portant sur les règles spécifiques de la Z.A.C. du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle 446

11/153 – Attribution d'une subvention à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille 1 – Convention de partenariat 448

11/154 – Participation technique et financière au programme de recherche POPSU 2 (Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture). 449

11/155 – Poursuite des études "Ilot Pépinière" - Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin – Mise en place d'un groupement de commande Ville de Lille/LMCU. 451

ECONOMIES D'EAU

11/156 – Primes Habitat Durable - Reconduction de l'aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Hellemmois et Lommois et attribution de l'aide à trois Lommois. 454

PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE

11/157 – Parc zoologique - Tarification des prestations pédagogiques. 458

11/158 – Grand Projet Citadelle – Aménagement du parc zoologique – Marché subséquent à l'accord cadre portant sur une mission de faisabilité, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage. 461

ACTIVITES SPORTIVES

11/159 – Délégation Activités sportives - Opération des vacances scolaires. 462

JEUNESSE

11/160 – Projets Jeunesse – Subvention au soutien à l'initiative de Projets de Jeunes de l'année 2011. 464

11/161 – Changement de dénomination et évolution du disposition Bourse d'Initiative Locale et de Solidarité (BILS). 469

11/162 – Bilan 2010 du disposition "bourse d'aide au permis de conduire " – Information. 471

CINEMA – AUDIOVISUEL – ARTS NUMERIQUES

11/163 – Lille, Ville d'Arts du Futur" - Subvention à l'association Rencontres Audiovisuelles pour ses initiatives "Arts et nouvelles technologies" – Subventions aux festivals, lieux de diffusion et association d'éducation à l'image. 473

ACCES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

11/164 – Subvention 2011 à l'association Les Vacances Solidaires. 477

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**

OBJET

Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au *a* de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du *c* de ce même article (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds disponibles au Trésor), et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6. passer les contrats d'assurance ;

7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

18. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé préalablement par le Conseil Municipal

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. En conséquence, un tableau récapitulatif de ces décisions est annexé à la présente délibération.

Délégation de compétences au Maire conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et
L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et
des délibérations du Conseil Municipal n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008

tableau mis à jour le 20-janv-11

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 10/145	13-déc-10	Musée d'Histoire Naturelle	Le Musée propose une animation musicale le 22 décembre 2010 en soirée et une ouverture exceptionnelle et gratuite de 19h à minuit.		13-déc-10
N° 10/146	13-déc-10	Action Foncière	Un bail, d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2011, est passé avec la SCI BL2P pour la prise en location par la Ville d'un immeuble sis à Lille 50 rue du Faubourg des Postes en vue d'en faire un lieu d'exposition.	loyer mensuel : 1 500 €	13-déc-10
N° 10/147	20-déc-10	Palais des Beaux-Arts	Le tarif réduit est accordé pour la nocturne organisée au Palais des Beaux-Arts le 9 décembre 2010 "l'Odyssée de l'Espace - Pink Floyd vs. Kubrick mixés par scanner" aux détenteurs des pass Lille 3000 (pass saison et pass journée) et aux étudiants (sur présentation de leur carte d'étudiant).		21-déc-10
N° 10/148	20-déc-10	Mairie de Lomme	Un bail, d'une durée de 2 ans à compter du 15 décembre 2010, est passé avec la SCI LA TOQUADE pour la prise en location d'un immeuble sis à Lomme 60 avenue de la République, en vue de la mise en place d'un service municipal "épicerie solidaire" pour personnes en difficultés.	loyer annuel : 12 000 €	07-janv-11
N° 10/149	21-déc-10	Mairie de quartier de Moulins	La régie de recettes de la Mairie de quartier de Moulins est modifiée afin de permettre l'encaissement des produits résultant de l'activité de la halte-garderie de Moulins.		22-déc-10
N° 10/150			Décision du Maire annulée		

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 10/151	21-déc-10	Etat Civil	Les tarifs des travaux d'inhumations, d'exhumations et autres prestations sont revalorisés pour l'année 2011.		27-déc-10
N° 10/152	21-déc-10	Etat Civil	Les tarifs des concessions de terrains, des cases de columbarium, des cavurnes et des droits divers sont revalorisés pour l'année 2011.		27-déc-10
N° 10/153	22-déc-10	Finances	Un emprunt de 30 000 000 € est réalisé, à compter du 28 décembre 2010, auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, afin de financer les investissements 2010.	Taux fixe : 3,81 % Durée : 15 ans	23-déc-10
N° 10/154	23-déc-10	Police Réglementation	Le tarif forfaitaire utilisé pour le recouvrement des consommations des bornes électriques des marchés de plein air est fixé à 3,10 € par prise et par jour de marché, à compter du 1er janvier 2011.		23-déc-10
N° 10/155	24-déc-10	Education	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue (décembre 2010).	Mise à disposition à titre gratuit	27-déc-10
N° 10/156	28-déc-10	Action Foncière	Une convention à titre précaire et révocable, d'une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2011, est passée avec le SDIS pour la mise à disposition des locaux de l'ex-Commissariat Central situé boulevard Maréchal Vaillant, afin d'y effectuer les entraînements des pompiers dont la caserne est en cours de réhabilitation.	Mise à disposition à titre gratuit	28-déc-10
N° 10/157	30-déc-10	Musée d'Histoire Naturelle	L'accès au Musée sera gratuit du 25 mars au 2 octobre 2011 inclus, pendant l'exposition temporaire prévue dans le cadre du projet "ICI".		30-déc-10

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 10/158	30-déc-10	Finances	Il est mis fin à la régie de recettes créée par arrêté n° 06/610 du 23 juin 2006 pour l'encaissement des participations financières liées aux opérations proposées dans le cadre de "Lille-Ville de la Solidarité - Espaces Sportifs de Proximité et mini-camps".		30-déc-10
N° 11/01	05-janv-11	Affaires Juridiques	La SCP Bignon-Lebray Avocats, inscrite au barreau de Lille, est désignée pour représenter la Ville dans l'instance engagée contre elle par la SCI BF PATRIMOINE, devant la Cour Administrative d'Appel de Douai, enregistrée sous le numéro 10DA1214.		11-janv-11
N° 11/02	06-janv-11	Action Foncière	Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Arras Europe, la partie de la parcelle cadastrée DK n° 13 sise à Lille rue de l'Escaut destinée à être vendue à la SORELI et correspondant à un espace vert intégré à l'école maternelle La Bruyère, sera désaffectée pour une surface de 253 m² sur une surface totale de 2044 m².		07-janv-11
N° 11/03	06-janv-11	Développement Economique	Un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux et d'une place de stationnement, prenant effet du 1er décembre 2010 au 28 février 2011, est passé avec l'association Maison Régionale X2000 lui accordant l'occupation des locaux situés au rez-de-chaussée du 165 avenue de Bretagne à Lille, afin d'implanter une Cyber-Base Euratechnologies.	Mise à disposition à titre gratuit	13-janv-11
N° 11/04	07-janv-11	Finances	Il est mis fin à la régie de recettes créée à la Direction de l'Enfance par arrêté n° 07/34 du 1er juin 2007 pour le fonctionnement des différentes structures ouvertes à l'année.		11-janv-11

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 11/05	10-janv-11	Culture	La convention d'occupation de local, signée en juin 2006 avec le Directeur des Politiques locatives, sociales de Lille Métropole Habitat, est renouvelée pour une durée de 12 mois à compter du 1er juillet 2010, en faveur de l'association Développement Artistique Local Lillois (DALL).	Indemnité mensuelle : 215 € + 73,02 € (charges)	11-janv-11
N° 11/06	11-janv-11	Finances	Il est institué une régie d'avance auprès de la Direction de l'Enfance, à compter du 1er janvier 2011 afin de permettre le paiement de menues dépenses.		11-janv-11
N° 11/07	12-janv-11	Action Foncière	Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Arras Europe, la parcelle non cadastrée sise à Lille rues de l'Escaut et de la Seine, destinée à être vendue à la SORELI et sur laquelle sont implantés deux terrains de proximité (football et basket), sera désaffectée pour une surface de 2603 m².		12-janv-11
N° 11/08	17-janv-11	Action Foncière	Un avenant n° 1 au bail du 22 février 2008, passé avec la Société du Centre Commercial du Triangle des Gares pour autoriser la Ville à sous-louer un local mis à la disposition de l'association Lille 3000, est passé en vue de modifier la rédaction de l'article 3 : "Destination du local - Enseigne - Non concurrence" et du premier paragraphe de l'article 11.2 : "Sous-location"		17-janv-11
N° 11/09	19-janv-11	Gestion de l'Espace Public et du Cadre de Vie	Les tarifs des droits de voirie et autres emprises du domaine public sont revalorisés à compter du 1er janvier 2011.		20-janv-11

Ville de Lille

Extrait du Registre des Délibérations du Maire

DECISION DU MAIRE
N° 10/145

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment, fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant l'ouverture exceptionnelle et gratuite, en soirée, du Musée d'Histoire Naturelle le 22 décembre 2010.

DECIDE

Article 1 : Le Musée d'Histoire Naturelle propose une animation musicale gratuite le mercredi 22 décembre 2010 en soirée.

Article 2 : le Musée d'Histoire Naturelle pratiquera une ouverture exceptionnelle et gratuite, de 19h à minuit, le mercredi 22 décembre 2010. Une buvette temporaire licence II sera provisoirement installée et gérée par une association Loi 1901.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le 13 DEC. 2010

Affiché en Mairie le 13 DEC. 2010

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Hôtel de Ville, le 13 DEC. 2010

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du Registre des délibérations

Arrêté
Décision du Maire

N° 10/146

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n° 1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Considérant que dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Lille Sud, la Ville envisage la location d'un immeuble afin d'en faire un lieu d'exposition ;

Considérant que le bâtiment sis à Lille 50 rue du Faubourg des Postes est adapté à l'usage souhaité par la Ville, qu'il est libre d'occupation et qu'il peut être mis à sa disposition ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Un bail est passé entre la Société Civile Immobilière BL2P dont le siège social est situé 50 rue du Faubourg des Postes à Lille et la Ville de Lille pour la prise en location par la Ville d'un immeuble situé 50 rue du Faubourg des Postes à Lille.

ARTICLE 2 : Le bail est consenti pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2011. Il sera renouvelable annuellement, dans la limite de trois fois.

ARTICLE 3 : Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 1500.00 euros payable chaque 28 du mois. Il sera revalorisé chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de référence est celui du troisième trimestre 2010, soit 118.70.
La Ville prendra en charge l'ensemble des charges ordinaires liées à la location du bien : eau, gaz, électricité. Le dépôt de garantie est fixé à 3000.00 euros.

ARTICLE 4 : La Ville acquittera la taxe sur les ordures ménagères.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le 13 DEC. 2010
Affiché en Mairie le 13 DEC.

Hôtel de Lille, le 13 DEC. 2010

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE

Ville de Lille

Extrait du Registre des Délibérations

VILLE DE LILLE
Extrait du registre des arrêtés

N° 10\147

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02/242 du 31 Novembre 2008 conférant délégation au Maire de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10/521 du 28 Juin 2010 fixant les tarifs d'accès au Palais des Beaux-Arts à compter du 1er septembre 2010, et notamment les tarifs aux soirées à 12 € en tarif plein, à 7 € en tarif réduit, à 6 € pour les bénéficiaires du dispositif Crédits Loisirs,

Considérant l'organisation par Lille 3000 d'une semaine londonienne du 1er au 12 décembre 2010 (« Lille – London »),

Considérant l'intérêt d'intégrer la soirée « L'Odyssée de l'Espace – Pink Floyd vs. Kubrick mixés par Scanner » organisée au Palais des Beaux-Arts le 9 décembre 2010, au programme « Lille – London » de Lille 3000,

Considérant la campagne de communication assurée par Lille 3000, l'intérêt de faire circuler les publics dans le cadre de ces manifestations et celui d'accéder à tarif réduit à cette soirée pour les détenteurs des Pass Lille 3000,

Considérant l'intérêt des partenariats engagés avec diverses écoles de la métropole lilloise autour de cet évènement et de sa promotion, et celui d'accéder à tarif réduit à cette soirée pour les étudiants,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le tarif réduit est accordé pour la nocturne organisée au Palais des Beaux-Arts du 9 décembre 2010 « L'Odyssée de l'Espace – Pink Floyd vs. Kubrick mixés par Scanner » aux détenteurs des Pass Lille 3000 (pass saison et pass journée) et aux étudiants (sur présentation de leur carte d'étudiant),

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le 21 DEC. 2010
Affiché en mairie le 20 DEC. 2010

Hôtel de Ville, le 20 DEC. 2010

Le Maire de Lille,
Martine AUBRY

MAIRIE DE LILLE

Le Maire de Lille,
Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du Registre des Délibérations

Arrêté
Décision du Maire

N° 10/148

Le Maire de Lille,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que le local sis à Lomme 60 avenue de la République, appartenant à la SCI LA TOQUADE, permettra la mise en place d'un service municipal « épicerie solidaire » pour personnes en difficultés,

DECIDE :

Article 1 : Un bail est passé entre la société « SCI LA TOQUADE » dont le siège social est situé à La Madeleine 4 rue Faidherbe et la ville de Lille, pour la Commune Associée de Lomme, pour la location d'un local sis à Lomme, 60 avenue de la République.

.

Article 2 : Le présent bail est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 15 décembre 2010, renouvelable par période de 3 mois.

Article 3 : Le présent contrat est consenti moyennant un loyer annuel de 12 000 € payable mensuellement d'avance. La commune, locataire, règlera également les charges afférentes à l'immeuble loué.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le - 7 JAN. 2011

PRÉFECTURE DU NORD
10 07 JAN. 2011 10
ARRIVÉE

Hôtel de Ville, le 20 DEC. 2010

Affiché en Mairie le

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du registre des Arrêtés du Maire

Service de la Décentralisation
17 DEC. 2010
ARRIVÉE

DECISION DU MAIRE
N° 10/149

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R1617-1 à R 1617-8

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 01/835 du 12 novembre 2001 fixant le régime indemnitaire des régisseurs titulaires et mandataires suppléants à compter du 1er janvier 2002,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

Vu la délibération 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 935 du 31 décembre 2001 instituant une régie de recettes auprès de la Mairie de quartier de Moulins pour l'encaissement des produits résultant de l'activité de la halte garderie de Moulins,

Considérant qu'il convient de modifier les modes de recouvrement ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Principal,

ARRETE :

Article 1er : – L'arrêté n° 935 du 31 décembre 2001 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 2 : Il est institué auprès de la mairie de quartier de Moulins une régie de recettes pour l'encaissement des produits résultants de l'activité de la halte garderie de Moulins

Article 3 – La Régie est installée à la Mairie de Quartier de Moulins, 215 rue d'Arras à Lille

Article 4 – La Régie encaisse les produits suivants :

- Participation des familles pour l'accueil d'enfants de la halte garderie résidence Trévise située 27 rue Jean Jaurès à Lille.

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire
- Chèques bancaires, postaux ou assimilés
- Chèques CESU
- CB

Les recettes seront perçues contre remise à l'usager d'un justificatif de paiement.

Article 6 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €

Article 7 – Le régisseur est tenu de verser à la caisse de la Trésorerie Principale de Lille-Municipale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé l'article 6 et au minimum une fois par mois.

Article 8 – Le régisseur est assujetti à un cautionnement.

Article 9 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis de Monsieur le Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur.

Article 10 – Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité après avis de Monsieur le Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur pour les périodes durant lesquelles ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 11 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département.

Article 12 – Le Directeur Général des services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 13 - Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille.

Hôtel de Ville le, 21 DEC. 2010

Avis du Comptable Public 16/11/2010

TRESORERIE DE LILLE MUNICIPALE
72-80, rue St-Sauveur
B.P. 71
59016 Lille Cedex
NORD

Le Maire de Lille,

MAIRIE DE LILLE

Martine AUBRY

Affiché en Mairie le : 21 DEC. 2010

Réception en Préfecture le : 22 DEC. 2011

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 10/151

Le Maire de La Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2223-19 et suivants et R 2223-24 et suivants

Vu l'arrêté municipal n° 19043 du 23 mars 2001 portant règlement des cimetières lillois, modifié par les arrêtés n° 2052 du 26 décembre 2002 et n° 5186 du 30 avril 2010

Vu la délibération n° 10/1175 du 17 décembre 2010 détaillant les tarifs des travaux d'inhumations, d'exhumations et autres prestations dans les cimetières lillois,

DECIDE :

Article 1 : Les tarifs des travaux d'inhumations, d'exhumations et autres prestations sont mis à jour pour 2011. Le tableau ci-annexé détaille ces tarifs.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 21 DEC. 2010

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2010

Affiché en Mairie le 24 DEC. 2010

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

TARIFICATION DES TRAVAUX D'INHUMATION ET D'EXHUMATION

et autres prestations pour 2011

INHUMATIONS

			COUT HT	TVA	TTC
100	6 H	Creusement et remblaiement à 1m50 de profondeur d'une fosse adulte pour inhumation ou superposition	182,27	35,73	218,00
101	8 H	Creusement et remblaiement à 2m de profondeur d'une fosse adulte pour inhumation ou superposition	227,84	44,66	272,50
102	10 H	Creusement et remblaiement à 2m50 de profondeur d'une fosse adulte pour inhumation	273,41	53,59	327,00
103	4 H	Creusement et remblaiement à 1m50 de profondeur d'une fosse enfant pour inhumation ou superposition	136,71	26,79	163,50
104	6 H	Creusement et remblaiement à 2m de profondeur d'une fosse enfant pour inhumation ou superposition	182,27	35,73	218,00
105	8 H	Creusement et remblaiement à 2m50 de profondeur d'une fosse enfant pour inhumation	227,84	44,66	272,50
106	2 H	Creusement supplémentaire de 0m50 de profondeur	91,14	17,86	109,00
107	2 H	Creusement et remblaiement pour inhumation ou superposition d'urne	91,14	17,86	109,00
108	7 H	Creusement et remblaiement à 1m20 de profondeur pour pose de sarcophage simple d'adulte	205,06	40,19	245,25
109	10 H	Creusement et remblaiement à 1m90 de profondeur pour pose de sarcophage double d'adulte	273,41	53,59	327,00
110	13 H	Creusement et remblaiement à 2m60 de profondeur pour pose de sarcophage triple d'adulte	341,76	66,99	408,75
111	4 H	Creusement et remblaiement à 1m10 de profondeur pour pose de sarcophage simple d'enfant	136,71	26,79	163,50
112	6 H	Creusement et remblaiement à 1m60 de profondeur pour pose de sarcophage double d'enfant	182,27	35,73	218,00
113	8 H	Creusement et remblaiement à 2m de profondeur pour pose de sarcophage triple d'enfant	227,84	44,66	272,50
114	5 H	Creusement en vue d'une ouverture supérieure de sarcophage pour inhumation ou superposition	159,49	31,26	190,75
		et remblaiement			
115	10 H	Creusement en vue d'une ouverture avant ou arrière de sarcophage pour inhumation ou superposition	273,41	53,59	327,00

		et remblaiement			
116	2 H	Creusement et remblaiement à 1m10 de profondeur pour pose de sarcophage pour urne cinéraire	91,14	17,86	109,00
117	1 H	Inhumation ou superposition d'urne en columbarium, cavurne ou sarcophage d'urne	45,57	8,93	54,50
		(hors fourniture de plaque de fermeture)			
118	1 H	Mise en case d'un corps ou d'une urne au caveau d'attente ou au dépositoire	45,57	8,93	54,50
119	1 H	Inhumation en caveau ou chapelle	45,57	8,93	54,50
120	1 H	Inhumation supplémentaire d'un corps ou d'une urne	45,57	8,93	54,50
121	4 H	Réfection de la voirie suite à ouverture avant d'un caveau ou d'un sarcophage	136,71	26,79	163,50
		EXHUMATIONS			
200	7 H	Exhumation d'un corps d'adulte à une profondeur de 1m50 avec ou sans réinhumation	205,06	40,19	245,25
201	9 H	Exhumation d'un corps d'adulte à une profondeur de 2m avec ou sans réinhumation	250,63	49,12	299,75
202	11 H	Exhumation d'un corps d'adulte à une profondeur de 2m50 avec ou sans réinhumation	296,20	58,05	354,25
203	6 H	Exhumation d'un corps d'enfant à 1m50 de profondeur avec ou sans réinhumation	182,27	35,73	218,00
204	8 H	Exhumation d'un corps d'enfant à 2m de profondeur avec ou sans réinhumation	227,84	44,66	272,50
205	10 H	Exhumation d'un corps d'enfant à 2m50 de profondeur avec ou sans réinhumation	273,41	53,59	327,00
206	6 H	Exhumation d'un corps d'adulte en sarcophage à 1m20 de profondeur avec ou sans réinhumation	182,27	35,73	218,00
207	7 H	Exhumation d'un corps d'adulte en sarcophage à 1m90 de profondeur avec ou sans réinhumation	205,06	40,19	245,25
208	8 H	Exhumation d'un corps d'adulte en sarcophage à 2m60 de profondeur avec ou sans réinhumation	227,84	44,66	272,50
209	10 H	Exhumation d'un corps de caveau à une profondeur de + de 2m60 avec ou sans réinhumation	273,41	53,59	327,00
210	4 H	Exhumation d'un corps d'enfant en sarcophage à 1m10 de profondeur avec ou sans réinhumation	136,71	26,79	163,50
211	5 H	Exhumation d'un corps d'enfant en sarcophage à 1m60 de profondeur avec ou sans réinhumation	159,49	31,26	190,75
212	6 H	Exhumation d'un corps d'enfant en sarcophage à 2m de profondeur avec ou sans réinhumation	182,27	35,73	218,00

213	2 H	Exhumation d'urne(s) en pleine terre	91,14	17,86	109,00
214	1 H	Exhumation d'urne(s) en columbarium, cavurne ou sarcophage d'urne	45,57	8,93	54,50
215	1 H	Exhumation d'un corps supplémentaire en sarcophage	45,57	8,93	54,50
216	2 H	Exhumation d'un corps supplémentaire en pleine terre	91,14	17,86	109,00
217	1 H	Transport d'un corps ou d'une urne à l'intérieur du cimetière	45,57	8,93	54,50
218	1 H	Retrait d'un corps ou d'une urne du caveau d'attente ou du dépositoire	45,57	8,93	54,50
		FOURNITURES DIVERSES			
300		Fourniture de signe de matérialisation de sépulture (bois, plaque de gravure, gravure)	9,46	1,85	11,31
301		Fourniture plaque de gravure seule	2,10	0,41	2,51
302		Fourniture plaque de gravure : 16 x 20	30,10	5,90	36,00
303		Fourniture plaque de columbarium : 33 x 33	65,00	12,74	77,74
304		Fourniture plaque de columbarium : 37 x 30	70,00	13,72	83,72
305		Fourniture plaque de columbarium : 37 x 37	72,00	14,11	86,11
306		Fourniture plaque de columbarium : 50 x 50	80,00	15,68	95,68
307		Fourniture plaque de columbarium : 40 x 40 chanfreinée	135,00	26,46	161,46
308		Fourniture plaque de gravure seule : 15 x 10	21,74	4,26	26,00
309		Fourniture plaque triangulaire de columbarium pyramidal	140,00	27,44	167,44
310		Fourniture plaque de cavurne : 60 x 60 ou de caveau enfant 50 x 70	95,00	18,62	113,62
311		Fourniture d'un reliquaire : L : 300 l :156 H : 98	15,05	2,95	18,00
312		Fourniture d'un reliquaire : L : 800 l :300 H : 200	25,08	4,92	30,00
313		Fourniture d'un reliquaire : L : 1900 l :500 H : 500	41,81	8,19	50,00
314		Vente de caveau enfant 50 x 70	180,00	35,28	215,28
315		Vente de caveau adulte qualité ordinaire - marbrerie solidaire	50,00	9,80	59,80
316		Vente de caveau adulte qualité haute - marbrerie solidaire	100,00	19,60	119,60
317		Vente de caveau adulte qualité exceptionnelle - marbrerie solidaire	150,00	29,40	179,40

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 10/152

Le Maire de La Ville de Lille ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2223-14, L 2223-15 et R 2223-11 ;

Considérant la délibération n° 01/105 du 25 mars 2001 modifiée, accordant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement, le Premier Adjoint, pour fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal , les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu l'arrêté municipal n° 19043 du 23 mars 2001 portant règlement des cimetières lillois, modifié par les arrêtés n° 2052 du 26 décembre 2002 et n°5186 du 30 avril 2010

Vu la délibération n° 10/1132 en date du 17 décembre 2010 actualisant les tarifs des services municipaux en 2011

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs des concessions de terrains, des cases de columbarium, des cavurnes et des droits divers sont revalorisés. Le tableau ci-annexé détaille ces nouveaux tarifs.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 2 9 DEC. 2010

Réception en Préfecture le 2 7 DEC. 2010

Le Maire de Lille

Affiché en Mairie le 2 4 DEC. 2010

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Concessions et droits divers dans les cimetières

Les tarifs actuels des concessions funéraires et des droits divers font l'objet d'une revalorisation de l'ordre de 1,5% .

Un arrêté du Maire viendra confirmer ces prix qui seront applicables au **1er janvier 2011.**

Concessions de terrains (en euros et T.T.C.)

Durées	Tarif actuel au m²	Tarifs 2011
10 ans	31,90	32,38
15 ans	48,90	49,63
30 ans	142,85	144,99
50 ans	364,65	370,12
100 ans (1)	354,75	360,07
Perpétuelle (1)	594,80	603,72

(1) pour la superposition exclusivement

Columbariums et Cavurnes (en euros et T.T.C.)

Durées	Tarifs actuels	Tarifs 2011
10 ans	224,00	227,36
15 ans	343,45	348,60
30 ans	463,00	469,95

DROITS DIVERS

	Tarif actuel	Tarif 2011
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (durée 6 jours)	18,15	18,42
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (jusqu'au 30ème jour)	18,90	19,18
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (au-delà du 30ème jour) par jour	0,75	0,76

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

DECISION DU MAIRE

N° 10/ 453

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L 2122-22 (3° et 20°) et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/243 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers et de placements,

Vu l'arrêté n° 5380 en date du 28 mai 2010 donnant délégation de signature à Madame Sandra de Pinho, Directrice Générale Adjointe des Services en charge des Finances, des moyens et de l'Economie,

Vu le budget de l'exercice 2010 de la Ville de Lille, ayant force exécutoire, qui prévoit notamment le recours à l'emprunt pour assurer le financement de ses programmes d'investissement,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Nord France Europe,

DECIDE :

Article 1er – Afin de financer les investissements 2010, est réalisé un emprunt global d'une enveloppe de 30 000 000 d'euros auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe dont le siège social est à Lille, 135 Pont de Flandres. Ce prêt multi-index permet le choix entre le taux fixe ou le taux indexé sur Euribor (3 mois, 6 mois) et autorise une phase de mobilisation des fonds jusqu'au 31 décembre 2011. Les conditions sont les suivantes :

Commission d'engagement : 0,05 % du montant souscrit

Consolidation immédiate :
- Montant : 19 millions d'euros
- Durée : 15 ans
- Périodicité trimestrielle : remboursement du capital et paiement des intérêts
- Amortissement progressif
- Base de calcul : exact/360
- Taux fixe : 3,81 % ce qui correspond au taux de swap de référence majoré de 0,67 % sur 15 ans au 22 décembre 2010
- Date de départ : 28 décembre 2010
- Remboursement anticipé possible à chaque échéance de capital moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Phase de mobilisation :
- Montant concerné : 11 millions d'euros
- Durée : 1 an (jusqu'au 31/12/2011)
- Taux : Euribor 7 jours majoré de 0,55 %
- Base de calcul : exact/360
- Facturation mensuelle
- Montant minimum de tirage : 1 million d'euros avec un préavis de 5 jours ouvrés

Consolidation du montant mobilisé au plus tard le 31 décembre 2011 :
Deux possibilités :
- en taux variable : Euribor 3 mois majoré de 0,67 % ou Euribor 6 mois majoré de 0,60 %
    - Amortissement constant ou progressif
    - Périodicité de remboursement identique à celle de l'index
    - Base de calcul : exact/360
    - Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance de capital moyennant le paiement d'une indemnité de 1 %.

- en taux fixe, les conditions financières font l'objet d'une cotation de marché le jour de la demande sur les bases du swap de référence majoré de 0,67 % sur 15 ans et 0,72 % sur 20 ans

Pendant la phase de consolidation, des arbitrages sont possibles à chaque date d'échéance d'un index variable vers un autre index variable ou d'un index variable vers un taux fixe.

Article 2 - L'emprunt est inscrit lors de son encaissement en recette à l'article 1641 du budget ; les frais relatifs aux frais de gestion seront imputés sur les crédits inscrits Chapitre 66 Article 668 Fonction 01.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lille et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 DEC. 2010

Réception en Préfecture le 23 DEC. 2010

Affiché en Mairie le 22 DEC. 2010

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Pôle Finances, Moyens, Economie

MAIRIE DE LILLE

Sandra de PINHO

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de la Ville de Lille,

Arrêté Décision du Maire
N° 10/154

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 autorisant le Maire à fixer les tarifs dans les limites définies par délibération du Conseil Municipal;

Vu la délibération n ° 09/505 du 29 juin 2009 créant pour le recouvrement des consommations des bornes électriques des marchés de plein air un tarif forfaitaire par prise utilisée et par jour de marché de 3,00 € et décidant d'affecter à celui-ci une formule de révision à compter du 1er juillet 2009,

ARRETE :

Article 1er – Le tarif forfaitaire utilisé pour le recouvrement des consommations des bornes électriques des marchés de plein air est fixé à 3,10 € par prise et par jour de marché et ce à compter du 1er janvier 2011.

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Comptable du Trésor de Lille-Municipale, Trésorier de la Ville de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 23 DEC. 2010

Le Conseiller Municipal Délégué,

Jacques MUTEZ

Réceptionné en Préfecture le 23 DEC. 2010

Affiché en Mairie le 23 DEC. 2010

Le Conseiller Municipal Délégué

Jacques MUTEZ

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 10/155

Le Maire de la Ville de LILLE,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée permettant au Maire d'autoriser l'organisation, dans les locaux scolaires, d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins scolaires,

Considérant que des associations ont souhaité obtenir, pour la scolarité 2010/2011, une mise à disposition de locaux scolaires

DECIDE:

ARTICLE 1 - Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de LILLE sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

ARTICLE 2 - Une convention d'occupation de locaux scolaires sera passée entre le Maire, le Directeur d'école et l'organisateur définissant les conditions et modalités d'utilisation des locaux mis à disposition des associations reprises dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 - L'occupation est consentie à titre gratuit pour la durée de la scolarité 2010/2011.

ARTICLE 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2010

Affiché en Mairie le 24 DEC. 2010

Hôtel de Ville, le 24 DEC. 2010

Le Maire de LILLE

Martine AUBRY

DIRECTION EDUCATION **SCOLARITE 2010/2011**

SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

OCCUPATIONS DE LOCAUX SCOLAIRES

PLANNING ECOLES PRIMAIRES

MOIS : DECEMBRE 2010

ECOLES	ASSOCIATIONS	Jours et Heures d'occupations
MOULIN PERGAUD	Centre Social la Maison du Chemin Rouge	Petites vacances scolaires de Toussaint - Noël 2010 et Février Pâques - juillet et août 2011 Du lundi au vendredi de 8h à 18h
PASTEUR	Association Garderie Pasteur/Mozart	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 17h30-19h
TURGOT	Les Gracieuses du Sud - majorettes et musiciens	Lundi-mardi-vendredi 18h30-19h45 Samedi 14h-17h

PLANNING ECOLES MATERNELLES

ECOLES	ASSOCIATIONS	Jours et Heures d'occupations
FLORIAN	Centre Social La Maison du Chemin Rouge - CLSH	Petites vacances scolaires de Toussaint - Noël 2010 et Février Pâques - juillet et août 2011 Du lundi au vendredi de 8h à 18h
MOZART	Association Garderie Pasteur/Mozart	Lundi-mardi-jeudi-vendredi 7h30-8h20 et 16h30-19h

Ville de Lille

Extrait du Registre des Délibérations

Arrêté
Décision du Maire

N° 10/156

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu l'arrêté n° 1850 du 18 novembre 2008 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique Plancke, Conseiller Municipal Délégué ;

Considérant qu'il convient pour la Ville de Lille de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours l'ex-Commissariat Central afin d'y effectuer les entraînements des pompiers dont la caserne est en cours de réhabilitation.

DECIDE

Article 1 – Une convention à titre précaire et révocable est passée entre la Ville de Lille et le SDIS pour la mise à disposition à compter du 1er janvier 2011 des locaux de l'ex-Commissariat Central situé boulevard du Maréchal Vaillant à Lille pour une durée de 6 mois.

Article 2 – La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4– La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 28 DEC. 2010

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le 28 DEC. 2010
Le Conseiller Municipal délégué

Dominique PLANCKE

Le Conseiller Municipal Délégué

Dominique PLANCKE

Ville de Lille

Extrait du Registre des Délibérations du Maire

DECISION DU MAIRE

N° 10/157

Le Maire de la Ville de Lille.

Vu les articles L.2122- et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération n°10/784 du Conseil Municipal du 20 septembre 2010 proposant l'accès gratuit au Musée d'Histoire Naturelle durant la période de l'exposition temporaire présentée dans le cadre du projet « ICI » du 25 mars au 2 octobre 2011 inclus.

DECIDE :

Article 1 : Une exposition temporaire prévue dans le cadre du projet « ICI » sera présentée au Musée d'Histoire Naturelle du 25 mars au 2 octobre 2011 inclus.

Article 2 : Conformément aux limites déterminées par le Conseil municipal du 20 septembre 2010, dans sa délibération n° 10/784, la gratuité d'accès au Musée d'Histoire Naturelle est fixée en semaine, dimanches et jours fériés, du 25 mars au 2 octobre 2011 inclus.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 30 DEC. 2010

Réception en Préfecture le 30 DEC. 2010

Affiché en Mairie le 30 DEC. 2010

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

MAIRIE DE LILLE

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

DECISION DU MAIRE

N° 10/158

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R1617-1 à R 1617-18

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 01/835 du 12 novembre 2001 fixant le régime indemnitaire des régisseurs titulaires et mandataires suppléants à compter du 1er janvier 2002,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

Vu la délibération 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 06/61 DM du 23 juin 2006 instituant dans chaque mairie de quartier une régie de recettes pour l'encaissement des participations financières liées aux opérations proposées dans le cadre de « Lille - Ville de la Solidarité – Espaces Sportifs de Proximité et mini-camps » ;

Considérant que ces régies ne fonctionnent plus du fait de l'arrêt des activités proposées;

Vu l'avis favorable du Trésorier Principal de Lille Municipale ;

DECIDE

Article 1 : Il est mis fin aux régies de recettes créées par l'arrêté n° 06/61 DM en date du 23 juin 2006.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille, notifiée aux agents, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Avis de Monsieur le Trésorier Principal,

Hôtel de Ville, le 30 DEC. 2010

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 30 DEC. 2010

Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de Lille,

DECISION DU MAIRE
N° 11/01

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, à l'effet, notamment, de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale,

Considérant que la SCI BF PATRIMOINE a formé un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de préemption du 10 janvier 2008 par laquelle la ville de Lille a préempté l'immeuble sis au 344, 346 à 352 rue Léon Gambetta à Lille, devant le Tribunal Administratif de Lille, enregistré au greffe le 4 juillet 2008 sous le numéro 0804548-5,

Considérant que par jugement du 22 juillet 2010, le Tribunal administratif de Lille a rejeté la requête de la SCI BF PATRIMOINE,

Considérant que la société requérante a saisi le 22 septembre 2010 la Cour Administrative d'Appel de Douai d'une requête en appel contre le jugement du Tribunal administratif de Lille du 22 juillet 2010, enregistrée au greffe sous le numéro 10DA01214,

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Lille, de confier la défense de ses intérêts dans l'instance susvisée à un avocat spécialisé,

D E C I D E :

Article 1er. - La S.C.P. Bignon-Lebray Avocats, inscrite au barreau de Lille, domiciliée 4 rue des Canonniers - 59041 Lille, est désignée pour représenter la Ville de Lille dans l'instance engagée contre elle par la SCI BF PATRIMOINE, devant la Cour administrative d'appel de Douai, évoquée ci-dessus et enregistrée au greffe sous le numéro 10DA1214, et présenter toutes observations à l'audience et note en délibéré.

Article 2. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressée et au greffe de la Cour administrative d'appel de Douai, affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord et à Monsieur le Trésorier de Lille Municipale.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Réception en Préfecture le 12 JAN. 2011

Hôtel de Ville de Lille, 5 janvier 2011

Affiché en Mairie le

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 11/02

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2241-1 relatif aux biens communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil au Maire, en vertu de laquelle « [...]le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en toute ou partie, et pour la durée de son mandat : d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux »,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans son article L.3111-1 relatif à l'inaliénabilité des biens relevant du domaine public, et dans son article L.2141-1 relatif à la sortie des biens du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Arras Europe, la partie de la parcelle cadastrée DK n°13 (253 m²) sise à Lille rue de l'Escaut destinée à être vendue à la SORELI et correspondant à un espace vert intégré à l'école maternelle La Bruyère sera désaffectée pour une surface de 253 m² sur une surface totale de 2044 m².

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant de Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Réception en Préfecture le - 7 JAN. 2011
Affiché en Mairie - 6 JAN. 2011

Hôtel de Ville, le - 6 JAN. 2011

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière

Alain CACHEUX

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

DECISION DU MAIRE

N° 11/ 03

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétence au Maire de prendre toute décision concernant la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Considérant que les locaux du rez-de-chaussée du Bâtiment Le Blan Lafont et qu'une place de stationnement dans le parking SEYMOUR CRAY situés au 165 avenue de Bretagne à Lille, loués par la Ville de Lille à la SAEM SORELI agissant au nom et pour le compte de Lille Métropole Communauté Urbaine, conviennent à l'implantation d'une Cyber-Base Euratechnologies dont l'animation est assurée par l'association Maison Régionale X 2000 pour le compte de la Ville de Lille.

DECIDE :

Article 1 : Un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux et d'une place de stationnement prenant effet du 1er décembre 2010 au 28 février 2011 est passé avec l'Association Maison Régionale X2000 lui accordant l'occupation des locaux situés au rez-de-chaussée du Bâtiment Le Blan Lafont, 165 avenue de Bretagne à Lille ainsi qu'une place de stationnement dans le parking SEYMOUR CRAY du Bâtiment, afin d'implanter une Cyber-Base Euratechnologies dont l'animation est assurée par l'association Maison Régionale X2000 pour le compte de la Ville de Lille.

Article 2 : La location est consentie à titre gratuit. L'association Maison Régionale x2000 s'engage toutefois à inscrire en recette et en dépense dans son budget les sommes correspondant à l'aide de la Ville de Lille.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 6 JAN. 2011

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 13 JAN. 2011

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

DECISION DU MAIRE

N° 1104

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R1617-1 à R 1617-8

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 01/835 du 12 novembre 2001 fixant le régime indemnitaire des régisseurs titulaires et mandataires suppléants à compter du 1er janvier 2002,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

Vu la délibération 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 07/34 du 1er juin 2007, modifié par l'arrêté n° 08/57 du 16 juillet 2008 instituant une régie de recettes et d'avance auprès de la Direction Enfance pour le fonctionnement des différentes structures ouvertes à l'année ;

Considérant la mise en place du compte famille et la création d'une régie centralisée pour les encaissements issus des produits des prestations périscolaires ;

Vu l'avis favorable du Trésorier Principal de Lille Municipale ;

DECIDE :

Article 1 - il est mis fin à la régie de recettes et d'avance de la Direction de l'Enfance (Hôtel de Ville, les Aracades) créée par arrêté n° 07/34 du 1er juin 2007 modifié à compter du 31 décembre 2010.

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 – Le Directeur Général des services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 - Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille.

Hôtel de Ville le, 7 JAN. 2011

Avis du Comptable Public

17/1/2011

TRESORERIE DE LILLE MUNICIPALE

MAIRIE DE LILLE

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Affiché en Mairie le 7 JAN. 2011

Notifié le

Ville de Lille

Extrait du Registre des Délibérations

DECISION DU MAIRE

N° 11/05

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu l'arrêté n° 08/1850 du 19 novembre 2008 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal délégué ;

Considérant l'activité de l'association Développement Artistique Local Lillois (D.A.L.L.), représentée par Monsieur Tommy CHERIF, Président, qui a pour objet la promotion des cultures urbaines ;

Considérant que la Ville de Lille est ***locataire*** du local situé en rez-de-chaussée de la résidence Concorde, 78, boulevard de Metz à Lille, référencé chez le bailleur Lille Métropole Habitat, OPH de Lille Métropole Communauté Urbaine, sous le n° d'UG 115136, CA 372510/30, d'une superficie de 85,90 m2 ;

Considérant l'aide de la Ville de Lille aux associations et structures s'inscrivant dans le développement de sa politique artistique et culturelle ;

DECIDE

Article 1 – Une convention d'occupation de local, signée en juin 2006 avec Monsieur Jacques DEMEESTERE, Directeur des Politiques locatives, sociales et de la ville de Lille Métropole Habitat, OPH de Lille Métropole Communauté Urbaine, est renouvelée pour une durée de douze mois à compter du 1er juillet 2010. La convention est renouvelable ensuite deux fois par tacite reconduction.

Article 2 – L'occupation est accordée à la Ville de Lille moyennant une indemnité mensuelle de 215,00 € pour le loyer et une indemnité mensuelle de 73,02 € pour les charges liées à l'eau et au chauffage (acompte pour charges compris). Les régularisations des charges se feront une fois l'an.

Article 3 – Le local est mis gracieusement à disposition par la Ville de Lille auprès de l'association D.A.L.L. afin de permettre le développement d'ateliers liés aux cultures urbaines ouverts aux lillois autour de l'écriture, du Djing et de la vidéo.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 10 JAN. 2011

Réception en Préfecture le 11 JAN. 2011

Affiché en Mairie le 10 JAN. 2011

Le Conseiller délégué

Dominique PLANCKE

Le Conseiller délégué

Dominique PLANCKE

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Décision du Maire
N° 11/06

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R1617-1 à R 1617-8

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 01/835 du 12 novembre 2001 fixant le régime indemnitaire des régisseurs titulaires et mandataires suppléants à compter du 1er janvier 2002,

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

Vu la délibération 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la suppression de la régie de recettes et d'avance de la Direction de l'Enfance suite à la mise en place du Compte Famille et la création d'une régie de recettes centralisée ;

Considérant la nécessité d'une régie d'avance à la Direction de L'enfance ;

Vu l'avis favorable du Trésorier Principal de Lille Municipale ;

DECIDE :

Article 1 - il est institué une régie d'avance auprès de la Direction de l'Enfance de la Ville de Lille à compter du 1er janvier 2011.

Article 2 – La Régie est installée à l'hôtel de Ville, les Aracades, 59033 LILLE Cedex

Article 3 – La Régie paie les menues dépenses suivantes :

- Alimentation
- Carburant
- Petites fournitures diverses

- Frais médicaux et frais de pharmacie
- Frais d'affranchissement
- Entrées de piscines, cinéma, musées, parcs d'attraction, bases de loisirs, bowling, campings, clubs sportifs
- Fluides (bouteilles de gaz pour camping par exemple)
- Frais de rapatriements

Article 4 – Les dépenses désignées à l'article 3 sont effectuées en numéraire.

Article 5 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1500 € et porté à 5000 € durant les mois de juillet et août.

Article 6 – Le régisseur est tenu de verser à la caisse de la Trésorerie Principale de Lille-Municipale la totalité des pièces justificatives de dépenses dès que celles-ci ont atteint le maximum fixé l'article 5 et au minimum une fois par mois.

Article 7 – Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé selon la réglementation en vigueur..

Article 8 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis de Monsieur le Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur.

Article 9 - Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité après avis de Monsieur le Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur pour les périodes durant lesquelles ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 10 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département.

Article 11 – Le Directeur Général des services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 12 - Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille.

Réceptionné en Préfecture le - 1 JAN. 2011 Hôtel de Ville le, 11 JAN. 2011

Avis du Comptable Public 21/12/2010

TRESORERIE DE LILLE MUNICIPALE NORD

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Affiché en Mairie le 11 JAN. 2011

Notifié le

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 11/07

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2241-1 relatif aux biens communaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil au Maire, en vertu de laquelle « [...]le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en toute ou partie, et pour la durée de son mandat : d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux »,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans son article L.3111-1 relatif à l'inaliénabilité des biens relevant du domaine public, et dans son article L.2141-1 relatif à la sortie des biens du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Arras Europe, la parcelle non cadastrée sise à Lille, rues de l'Escaut et de la Seine, d'une surface de 2603 m² destinée à être vendue à la SORELI et sur laquelle sont implantés deux terrains de proximité (football et basket) sera désaffectée par la Direction du Service des Sports.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant de Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie 12 JAN. 2011

Hôtel de Ville, le 12 JAN. 2011

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 11/08

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal;

Considérant qu'aux termes d'un contrat de bail signé le 22 février 2008, la Société du Centre Commercial du Triangle des Gares a accordé à la Ville de Lille la location du local n° 26 /201 B d'une surface totale 635 m2 sis à Euralille pour une durée de six ans à compter du 2 janvier 2008. Selon le titre IV des stipulations particulières dudit bail, « les locaux sont destinés à la réalisation de manifestations temporaires à caractère culturel » ;

Considérant que la Ville souhaite passer une convention de sous - location avec l'Association « Lille 3000 » afin d'autoriser celle-ci à occuper le local pris à bail pour un usage de bureaux ;

DECIDE

Article 1 –Un avenant au bail du 22 février 2008 est passé entre la Société du Centre Commercial du Triangle des Gares et la Ville de Lille pour autoriser la Ville de Lille à sous-louer le local pris à bail pour un usage de bureaux.

Article 2 – Les parties conviennent de modifier :

- la rédaction de l'article 3. « Destination du local –Enseigne - Non concurrence » du titre IV du bail comme suit : « *3.1- Destination du local : locaux destinés à usage exclusif de bureaux* »
- et la rédaction du 1er paragraphe de l'article 11.2 « sous-location » de l'annexe du bail comme suit : « *Le bailleur autorise, d'ores et déjà, le preneu,r à sous louer le local pris à bail, à l'Association « Lille 3000 » dans le but d'accueillir les bureaux de l'Association, et aux conditions suivantes (...)*» . La suite de l'article 11.2 restant inchangée.

Article 3 – Les autres clauses et conditions du bail du 22 février 2008 sont inchangées.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 17 JAN. 2011

Réception en Préfecture le 17 JAN. 2011

Affiché en Mairie le 17 JAN. 2011

Notifié à l'intéressé le

Le Conseiller Municipal délégué

Dominique PLANCKE

MAIRIE DE LILLE

Le Conseiller Municipal délégué

Dominique PLANCKE

Ville de Lille

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Arrêté
Décision du Maire

N° 11/09

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2223-19 et suivants et R 2223-24 et suivants,

Vu la Délibération N°08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétence au Maire de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté Municipal N°2133 du 24 janvier 2003, portant règlement des emprises commerciales,

Vu la délibération N°10/1132 du 17 décembre 2010 portant revalorisation des droits de voirie et dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics.

DECIDE:

Article 1: Les tarifs des droits de voirie et autres emprises du domaine public sont revalorisés. Le tableau ci-annexé détail ces nouveaux tarifs.

Article 2: Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la dernière formalité de publicité, faire l'objet d'un recours:
> Administratif (gracieux et/ou hiérarchique)
> Contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille

Article 3: La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 19 JAN. 2011

Réceptionné en Préfecture le :

Affiché en Mairie le 20 JAN. 2011

Par Délégation du Maire,
Le Conseil Municipal Délégué à l'occupation commerciale du domaine public

Jacques MUTEZ

Par Délégation du Maire,
Le Conseil Municipal Délégué à l'occupation commerciale du domaine public

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/1**

OBJET

Conseils de quartier – Désignation de Conseillers de quartier

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/419 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nouveau règlement intérieur des Conseils de quartier.

Chaque Conseil de quartier, outre le (la) président(e), élu municipal, est composé de trois collèges égaux :

- collège « politique » : un tiers des sièges proposé par les groupes siégeant au Conseil Municipal (répartis à la proportionnelle) ;
- collège « forces vives » : un tiers des sièges choisi parmi les « forces vives » du quartier, sur proposition du Président de Conseil de quartier faite au Maire, en fonction de leur qualité ou de leur représentativité et leur implication dans la vie du quartier ;
- collège « habitants tirés au sort » : un tiers d'habitants tiré au sort sur les listes électorales.

Ainsi, le nombre de membres de chacun des Conseils de quartier est fixé comme suit :

- Bois-Blancs : **24**
- Centre : **39**
- Faubourg de Béthune : **24**
- Fives : **30**
- Lille-Sud : **30**
- Moulins : **30**
- Saint-Maurice Pellevoisin : **27**
- Vauban-Esquermes : **30**
- Vieux-Lille : **27**
- Wazemmes : **39**

Par délibération n° 08/420 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **COMPLETER**, comme indiqué en annexe, la liste nominative des Conseillers de quartier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 1 MARS 2011

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

CONSEIL MUNICIPAL du 17 FÉVRIER 2011

Conseils de Quartier :
Evolution après le Conseil Municipal du 17 décembre 2010

Conseil de Quartier des Bois Blancs : Conseil de Quartier complet

Conseil de Quartier de Lille-Centre : Conseil de Quartier complet

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune : 1 poste vacant

- ✓ **Collège « Politiques » :**
  - ☞ **1 siège vacant**

Conseil de Quartier de Fives : 1 poste vacant

- ✓ **Collège « Politiques » :**
  - ☞ **1 siège vacant**

Conseil de Quartier de Lille-Sud : 1 poste vacant

- ✓ **Collège « Forces Vives » :**
  - ☞ **1 siège vacant**

Conseil de Quartier de Moulins : 1 poste vacant

- ✓ **Collège « Habitants » :**
  - ☞ **1 siège vacant**

Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin : Conseil de Quartier complet

- ✓ **Collège « Forces Vives » :**
  Démission de Mme France D'ARTOIS
  Désignation de Mme Ghislaine COULON

Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes : 1 poste vacant

- ✓ **Collège « Habitants » :**
  Démission de Mme Amélie FAURE

<u>Conseil de Quartier du Vieux-Lille</u> : 2 postes vacants

- ✓ **Collège « Habitants » :**
  Démission de Mme Lucie CHARRON
  Démission de M. Jean-Pascal BOUSSEKEYT

<u>Conseil de Quartier de Wazemmes</u> : 1 poste vacant

- ✓ **Collège « Habitants » :**
  ☞ **1 siège vacant**

Conseil de Quartier des BOIS-BLANCS

- 24 membres -

BECEL	Jeanine
BOCQUET	Maryse
BODIN	Michel
BOUATROUS	Nadia
CAUDRON	Pierre
CHANALET	Anne
COLICHE	Françoise
DE BETTIGNIES	Bertin
DELCROIX	Stéphane
EISENBEIS	Michèle
FIXON	Sandrine
FONTANET	Guy
GUERENDEL	Virginie
LECOURT	Jacqueline
MILLAIRE	François
PIETRI	Rosine
PILATE	Dominique (M.)
POUILLY	Daniel
SAMBA	Caroline
TJOLLIN	Didier
TOLLOT	Christophe
VASSEUR	Jean-Yves
VASSEUR	Patrick
WINDELS	Yolande

Conseil de Quartier de LILLE-CENTRE

- 39 membres -

BALY	Stéphane
BAZIN	Aurélien
BLONDIAU	Françoise
BOUKABOUS	Zohra
BOURLARD	Benjamin
BOUVY	Daniel
CADORET	Tiphaine
CATHELINEAU	Valérie
CEZARD	Christine
D'ALESSANDRO	Ugo
DELACROIX	Audrey
DUBRULLE	Catherine
DUEZ	Philippe
DURTESTE	Pierre
ELOY	Norbert
FREYMONT	David
HASSON	Benjamin
HUART	Jean-Jacques
HUIART	Claude-Robert
JUGIE	Môn
LACQUEMANT	Mélanie
LAJUGIE	Dominique (M.)
LAURENT	Mariette
LELEU	René
MARNOT-PLESSIS	Cécile
MINET	Hubert
PERRIN	Christophe
POSMYK	Pierre
PRINCE	Christine
QUENTIN	Nicolas
RAUF	Amir
ROELANDT	Jean-Luc
ROTSAERT	Michèle
SCHIRMEYER	Claire
ULYETT	Philip
VERHASSELT	Isabelle
VILAIN	Daniel
VILLETTE	Bénédicte
WILLIATTE	Bertrand

Conseil de Quartier du FAUBOURG-DE-BÉTHUNE

- 24 membres -

ABDELHADI	Farida
BERTRAND	Pierre
CIBIEL	Nicolas
CUVELIER	Amandine
DE GOUY	Michel
DESPRÉ	Robert
DUPONCHEL	Olivier
GUILLAUME	Christelle
JOSIAS	Justin
LEJEUNE	Danièle
MAGHROUDI	Mohamed
MERLEN	Olivia
MHIDRIA	Hanane
MIFAK	Fatiha
OULKEBIR	Madani
PANTE	Bernadette
REBAÏ	Martine
RIGAUT	Aurélie
ROBART	Laure
RYCKEBOER	Anne
SIMON	Christine
THERY	Alain
WOSTYN	Jean
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de FIVES

- 30 membres -

BAUDEL	Stéphanie
BONAMOUR	Charlotte
BOUDRY	Alain
BRAHIMI	Malika
DELAVAL	Paulette
DEMAN	Virginie
DEMEULENAERE	Roger
DUHEM	Sébastien
FAURIE	Jean-Paul
FERRANDI	Florence
GOVART	Liliane
HANICOTTE	Caroline
HANICOTTE	Jacqueline
JAMMES	Jacqueline
JOSSE	Francis
LUCAS	Eric
MARY	Michèle
MIQUEL	Philippe
MULLIÉ	Pascal
POTTIER	Maurice
RICHARD	Michèle
SANDT	Joël
SCRIBOT	Nicolas
SOHET	Claude (M.)
TABAKA	Stanislas
TAINE	Christel
TOUAHRI	Myriam
VALDELIEVRE	Vincent
VAN GHELUWE	Jean-Luc
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de LILLE-SUD

- 30 membres -

ADLER	Jérôme
AFIF	Feiza
ALLANDRIEU	Claude (M.)
ATTIA	Salwa (Mme)
BITOUMBOU	Philomène
BONNEL	Nicole
BOSSART	Micheline
CALIEZ	Bernard
CARLIER	Marie-Andrée
DASSONVILLE	Rolande
DEHORTER	Valérie
DESBOTTES	François
DIABY	Moussitapha
EL HASSANE	Saidi
HAIMAK	Nora
KOUVAHEY	Paule
LABIB	Nabil
LAMBRECHTS	Jean-Marie
LEBECQ	Martine
LOMBART-BENCHOUKROUN	Claire
LOUCHART	Frédéric
MAOUEDJ	Rime
MARMIN	Gérard
MASSON	Patrick
MBATONGA	Martine
MBATONGA	Nazaire Désiré
MEKHOUEDJ	Saïd
POHIER	Michèle
TAGHANE	Véronique
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de MOULINS

- 30 membres -

BOSSUT	Yveline
BOUKLATA	Rita
BROUTIN	Jean-Louis
CAUCHIE	Hervé
CHAGAH	Malek
CHERFAOUI	Mélika
COUTELAS	Nicole
CREPEL	Jérémie
CREPIEUX	Laurent
DAHMANI	Mahdi
DEBOSSCHER	Eve
DEHILLOTTE	Stéphanie
DELPORTE	Philippe
DEMEULEMEESTER	Joseph
DENIS DU PEAGE	Thibaut
DUTHILLEUL	Michel
FREZIN	Gisèle
GOSSEAU	Olivier
KINGET	François
LAOUFI	Samira
LEPETIT	Stéphane
LIDOVE	Anne
MASTOURI	Lamia
MOUNIB	Dalila
OHAYON	Leslie
OUDINA	Zina
RENARD	Guy
TALMOUTI	Makki
WAMBRE	Sébastien
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de SAINT-MAURICE-PELLEVOISIN

- 27 membres -

ACHER	Michel
ANDRIANARIVELO	Jean-Richard
BLOCH	Colette
BOEHLER	Andrée
BONNEL	Didier
BUISINE	Delphine
CHATELAIN	Emmanuel
COULON	Ghislaine
DE CLERCQ	Bertille
DEPREZ	Peggy
DIMEY	Antoine
EVRARD	Lawrence
LAFON	Claudie (Mme)
LAGE-SIWILLO	Monica
LEBOUCQ	Olivier
LECHNER	Alexandra
LEROY	Dominique (Mme)
LESKOW	Hervé
LEURENT	Anne
MANNIEZ	Annie
OUTTERYCK	Régine
PIERSON	Philippe-Henry
SOUNAC	Janine
SPRIET	Geneviève
THÉRY	François-Xavier
THOMAS	Frédéric
TISSOT	Guillaume

Conseil de Quartier de VAUBAN-ESQUERMES

- 30 membres -

BAILLEUL	Christiane
BLANC	Martine
BONNET	Alexis
BONNET	Xavier
BOULAND	René
BRANQUART	Geneviève
CACHERA	Luce
CARDINAS	Raymond
CUCHEVAL	Laurence
DE CROOCK	Danièle
DE VRIEZE	Françoise
DELOBEL	Dominique (Mme)
DELRUE	Olivier
DEMARES	Claire
DEMARET	Bertrand
DEREUX	Michaël
FAIDHERBE	Catherine
FLIPO	Benoît
GUYOT	Laurent
HENGBART	Jean-Pierre
LAURENT	Adrien
LECLERCQ	Marie-France
LIAIGRE	Louisa
LOFBERG	Axel
SAMARCQ	Mathieu
SEETHARAMDOO	Divitha
TESSIER	Benjamin
TIBERGHIEN	Odile
WARNIER	Martine
A POURVOIR	

Conseil de Quartier du VIEUX-LILLE

- 27 membres -

BEAUGRAND-N'DIAYE	Aby
BRONGNIART	Florence
COLLET	Gérard
DEBEER	Michel
DEBERGUES	Ghyslaine
DRON	Pascaline
EL ABIDI	Olivier
FREMERY	Emilie
HADDOU	Abdelaziz
JOSEPH-FRANCOIS	Didier
LECLERCQ	Philippe
LOUCHART	René
MAC QUAT	David
MEURILLON	Ali
MONFOURNY	Stéphane
MORICE	Marie-Noëlle
NAZET	Rémy
PIOTROWSKI	Adelina
RITZ	Audrey
ROUSSET	Emilie
SURY	Claude (Mme)
TETAERT	Pierre
TIBERGHIEN	Noël
VAN BELLEGHEM	Anny-France
WOSAK	Marie Andrée
A POURVOIR	
A POURVOIR	

Conseil de Quartier de WAZEMMES

- 39 membres -

AZAOUM	Mohamed
BEGHAIN	Alexandre
BENKEMOUN	Patrice
BIGUET	Suzanne
BITOUMBOU	Bonaventure
BOCHNER	Anne
BOUZEKRI	Adel
CAMBIER	Brigitte
CATRYSSE	Henriette
CHOQUET	Hervé
CORBIN	Christelle
CREPY	Patrice
DALIA	Jocelyne
DEHAENE	Laurence
DEPOORTERE	Danielle
DHELIN	Marie-Thérèse
GARSMEUR	Huguette
GODOT	Cyril
LABBAS	Latifa
LAVENNE	Yannick
LEFEBVRE	Laurent
LEMAIRE	Jean-Loup
LEONARD	Christiane
LIENARD	Christopher
MAHIEU	Stéphanie
MALAVIELLE	Pierre
MIKOLAJCZAK	Anne
MORELLE	Hervé-Marie
MORTREUX	Pierre
PETITPREZ	Patrick
QUENNELLE	Françoise
ROBERT	Isabelle
ROBIN	Agnès
RUBIN	Jean-Baptiste
SALPERWYCK	Christelle
SAMADI	Nathalie
SELLESLAGH	Sabine
ZAMOUSSI	Saïd
A POURVOIR	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/2**

OBJET

Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine en matière de soutien à la recherche – Adoption de l'avis de la CLETC du 5 novembre 2010 actant l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à la décision du Conseil de la Communauté Urbaine de Lille de prendre la compétence en matière de soutien à la recherche définie au paragraphe III.1 de la délibération n° 09 C 0740 du 11 décembre 2009, le Conseil Municipal a, par délibération n° 10/335 du 10 mai 2010, décidé le transfert de la compétence en matière de soutien à la recherche à la Communauté Urbaine de Lille.

La nouvelle compétence communautaire a été rendue effective le 13 juillet 2010 par arrêté du préfet du Nord.

Il est rappelé que le champ d'intervention communautaire en la matière recouvre notamment les actions concernant le projet Campus Grand Lille et le regroupement des universités publiques lilloises, la recherche publique et sa valorisation économique, l'excellence scientifique attirant les chercheurs de haute renommée, le PRES, son dispositif de valorisation et l'ensemble des actions qui s'y rattachent, la recherche en lien avec les filières d'excellence économiques soutenues par Lille Métropole et définies dans le PMDE, les thématiques des pôles de compétitivité, la stratégie régionale de l'innovation, l'ensemble de ces actions devant contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la métropole. N'est pas inclus dans le champ d'intervention communautaire la gestion des bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur, à la recherche ou aux logements étudiants.

Par avis du 5 novembre 2010 ci-annexé, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a acté l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche ».

Par courrier en date du 18 janvier 2011, Lille Métropole Communauté Urbaine a demandé au Maire de Lille de soumettre cet avis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 5 novembre 2010 actant l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche ».

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-5 et L. 5211-17,

.../...

Vu l'avis de la CLETC du 05 novembre 2010 portant sur l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la recherche »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 5 novembre 2010 portant sur l'absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011

Le Maire de Lille,



Martine AUBRY

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/36**

OBJET

Participation de la Ville de Lille à la 26ème cérémonie des Victoires de la Musique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association "les Victoires de la Musique" présidée par Thierry Chassagne, et France Télévision, présidée par Rémy Pflimlin, ont choisi Lille pour la première édition des Victoires de la Musique hors Paris. Cette cérémonie, diffusée en direct du Zénith de Lille, le mercredi 9 février 2011, dès 20 h 35 sur France 4, France Inter et retransmise en différé sur France 2 dans la semaine du 14 au 20 février 2011 rassemble tous les professionnels du spectacle autour d' artistes de renom et de jeunes talents plébiscités par un public nombreux.

Pendant les 2 h 30 de spectacle, les présentateurs Stéphanie Renouvin et Cyril Hanouna, entourés de remettants prestigieux du monde de la variété, accompagneront les artistes nommés pour les révélations scène, les révélations du public et les albums de 5 catégories et recevront de nombreux chanteurs comme le groupe Indochine, Louis Chédid, Philippe Katerine, Camélia Jordana, Zaz ou encore le jeune Stromae.

Les organisateurs sollicitent un partenariat avec la Ville de Lille par une participation à hauteur de 10.000 €, sur un budget global de 775.000 € (hors frais généraux).

- une lisibilité pour la Ville sur les sites Internet des organisateurs et partenaires de la cérémonie
- une présence sur les écrans de France Télévision 15 jours avant l'événement par le biais de spots télévisés appelant au vote du public
- une visibilité comme ville d'accueil de la première édition hors Paris.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association « les Victoires de la Musique » ;
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 33 – Opération 250 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **– 1 MARS 2011**

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/165**

OBJET

Motion pour la défense de l'école.

A Lille, comme partout en France, l'École est sacrifiée.

Depuis 2002, les gouvernements successifs ont supprimé près de 100 000 emplois d'adultes encadrant les élèves dans les établissements scolaires.

Cette année, ce sont 16 000 postes qui sont supprimés pour la prochaine rentrée scolaire.

Cette politique de « rabotage général des politiques publiques » est d'autant plus scandaleuse que l'on supprime des moyens à l'école alors que le nombre d'élèves augmente.

En France, ce sont plus de 60 000 élèves supplémentaires qui sont attendus dans les établissements scolaires en septembre prochain.

L'Académie de Lille, quant à elle, est victime de la suppression de 806 postes d'enseignants alors qu'elle connaîtra une augmentation de 1600 élèves.

Les conséquences seront très graves pour la réussite de chaque élève.

Les classes seront surchargées: comment peut on suivre individuellement chaque élève et répondre à ses difficultés, comment peut on permettre à chaque élève d'apprendre une langue étrangère comme le prétend le ministre quand il y a plus de 30 élèves par classe ?

L'école maternelle, priorité de l'Académie de Lille depuis des décennies, est la principale victime des suppressions de postes. Madame le Recteur, elle même, déclare avoir pour ambition de ramener la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans de 41 % à 17 % qui est la moyenne nationale. Tous les pays qui réussissent en matière éducative développent, au contraire, une politique forte en faveur de l'accueil et de l'apprentissage des touts-petits. Nous refusons de laisser sacrifier notre école maternelle.

Dans notre Académie, le Conseil Régional pour les Lycées, le Conseil Général pour les Collèges, et la Ville de Lille pour ses écoles, ont investi massivement dans les établissements pour offrir des débouchés et des filières de réussite à nos enfants à nos jeunes. Cette politique ambitieuse est cassée par les mesures actuelles du gouvernement : en septembre prochain, ce sont les lycées professionnels qui paieront le prix fort de la politique de casse éducative du gouvernement : 100 professeurs de moins pour accueillir les 1000 élèves supplémentaires.

Tous les outils d'aide aux élèves en difficulté sont détruits. Les réseaux d'aides aux élèves en difficulté (RASED) réunissant des enseignants spécialisés, des infirmières, des psychologues sont supprimés.

La continuité du service public d'éducation n'est plus assurée par manque de remplaçants formés privant ainsi de nombreux élèves de leurs cours.

.../...

Enfin, le métier d'enseignant est le seul qui ne s'apprend plus en France. La République abandonne ses jeunes enseignants en leur refusant la formation professionnelle à laquelle ils ont droit.

Les conséquences de ces mesures gouvernementales sont tellement graves que le Ministre de l'Éducation Nationale a repoussé ses annonces de suppression de postes dans les écoles maternelles et élémentaires après le second tour des élections cantonales du 27 mars prochain. Quel aveu !

Ces suppressions annoncées sont insupportables, à l'heure où la France dégringole dans les enquêtes internationales sur la réussite des élèves (PISA), où la proportion des élèves qui ont de très graves difficultés de lecture et en mathématiques augmente, où près de 150 000 jeunes par an sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme.

Toutes les mesures prises par le Gouvernement actuel vont totalement à l'encontre de ce que nous cherchons à développer à travers notre Projet Educatif Global qui s'attache à ce que chaque enfant puisse bénéficier d'activités culturelles, artistiques, sportives, qui lui permettent de réussir sa vie et de devenir un citoyen averti et épanoui.

C'est pourquoi les élus de Lille, Lomme et Hellemmes sont aux côtés des personnels de l'Éducation comme aux côtés des parents dans les mobilisations qu'ils organisent. Ils demandent au gouvernement un moratoire aux suppressions de postes dans l'Éducation Nationale.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Le Maire de Lille,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011



Martine AUBRY

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/3**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Association Union du Commerce Hellemmois – Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien à l'association Union du Commerce Hellemmois, il convient de prévoir le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement, au titre de l'année 2011, d'une subvention de 1.000 € à l'association Union du Commerce Hellemmois ;
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 – Opération HACCO 899 – Service FAF.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/4**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Coopératives scolaires - Versement de subventions à l'OCCE du Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide de la commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires est établie par dotation au prorata des effectifs scolarisés. Cette aide permet aux écoles de mettre en œuvre des projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, de participer aux sorties pédagogiques prévues par les équipes enseignantes et de favoriser la participation des élèves à diverses manifestations culturelles.

Dotation aux coopératives scolaires pour l'année 2011

Groupe Berthelot/Sévigné	effectif : 449	montant :	1.572 €
Ecole Herriot	effectif : 157	montant :	550 €
Ecole Jean Jaurès	effectif : 367	montant :	1.285 €
Ecole Dombrowski	effectif : 140	montant :	490 €
Ecole Jenner	effectif : 239	montant :	837 €
Ecole Rostand	effectif : 101	montant :	354 €
Ecole Salengro	effectif : 167	montant :	585 €
	TOTAL des dotations :		***5.673 €***

Soutien à des projets pédagogiques exceptionnels pour l'année 2011

Ecole Rostand	Projet autour du livre	500 €
Ecole Berthelot/Sévigné	Projet sur le thème de l'éco-citoyenneté	840 €
Ecole Herriot	Projet culturel	1.000 €
Ecole Jaurès	Projet culturel	1.650 €
Ecole Jenner	Projet artistique	900 €
Ecole Salengro	Projet autour de l'expression corporelle	780 €
	Total	**5.670 €**

Conformément à la loi du 2000-321 du 12 avril 2000, ces aides financières seront intégrées par avenant à la convention existante entre la Ville et l'OCCE du Nord par le biais d'une délibération présentée lors de cette même séance par le service pilote.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 255 – Opération HSUBV1469,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 18 FEV. 2011

Réception en Préfecture le – 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/5**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Soutien aux associations œuvrant sur le temps périscolaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Association Edouard et Célestin vont en Bateau

L'association Edouard et Célestin vont en Bateau est une garderie parentale qui fonctionne en accueil périscolaire et en accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Cette association est implantée dans les locaux de l'école Edouard Herriot à Hellemmes.

Elle souhaite poursuivre le développement des ateliers périscolaires qui permettent aux enfants de bénéficier d'initiations à des pratiques artistiques et sportives de qualité à un prix abordable par les familles et en lien avec la pédagogie Freinet.

Par ailleurs, elle continue le développement de l'accueil de loisirs durant les périodes de vacances scolaires.

Dans le cadre de l'organisation de ces activités, l'association a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention de 5.000 €.

Association Déclic

L'association Déclic œuvre depuis de nombreuses années pour l'aide aux devoirs sur la commune d'Hellemmes. C'est une association composée de bénévoles, reconnue par les enfants et les familles hellemmoises pour la qualité de son accompagnement scolaire. Des sorties éducatives, de l'aide personnalisée et des jeux éducatifs sont proposés sur la commune en lien avec son Projet Educatif Local.

Par ailleurs, depuis octobre 2009, des séances d'aide aux devoirs sont plus particulièrement organisées par l'association pour les enfants de l'Epine.

Ces enfants sont accueillis dans le restaurant scolaire de l'école Rostand avec un goûter offert par l'association. Une vingtaine d'enfants participe chaque semaine à ces séances.

Cela représente environ 70 enfants par semaine qui fréquentent régulièrement l'aide aux devoirs.

Dans le cadre de ses activités, l'association a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention de 500 €.

.../...

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 255 - Opération 1469 Code 2011/HSUBV.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **- 2 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/6**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Soutien aux associations de parents d'élèves et au collège.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Attribution de subventions aux associations de parents d'élèves

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la commune soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la commue pour le bien-être de enfants scolarisés dans l'ensemble des écoles hellemmoises.

Les montants sollicités par l'ensemble des associations de parents d'élèves des écoles hellemmoises sont les suivants :

- - Association des parents d'élèves des écoles laïques du centre – FCPE 500 €
- - Association des parents d'élèves des 3 écoles 500 €
- - Association « Ensemble à Herriot » 250 €

Attribution de subventions au collège

Dans le cadre de l'aide de la Commune concernant son programme technologique, le collège Saint Exupéry sollicite une subvention de 3.910 € pour la conception d'un objet technologique par chaque élève scolarisé.

Afin d'assurer une liaison entre la Direction et le personnel enseignant de l'établissement mais également assurer et soutenir l'enseignement public, l'association les parents de Saint Ex sollicite une subvention de 700 € pour l'organisation de l'achat collectif de fournitures scolaires, l'organisation de rencontres et de concertations avec les parents d'élèves mais également pour assurer une participation à l'accueil des élèves de sixième.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 22 – Opération HSUBV 1469.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le – 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/7**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Versement de subventions aux associations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Commune aide par tous moyens ses associations afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités au mieux et organiser de nombreuses manifestations pour la population hellemmoise.

En plus du prêt de matériel et de locaux, la Commune attribue chaque année des subventions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER**, au titre de l'année 2011, le versement des subventions proposées dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des conventions d'objectifs et de moyens et l'avenant, ci-annexés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le

- 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

MAIRIE DE LILLE

Gilles PARGNEAUX

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'ANNEE 2011

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 937 – 025 – 65 – 6574 – Service FAF	
Amicale Laïque du Centre	1 500,00
Association Danse de la Barrière	800,00
Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre – Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc-TOE du Nord (ADCPG CATM TOE)	2 650,00
Section syndicale des retraités, préretraités, veuves CGT d'Hellemmes	230,00
Association syndicale interprofessionnelle CFDT des retraités de Lille et environs	230,00
Syndicat des cheminots retraités FO d'Hellemmes	230,00
Le Moulin d'Or	400,00
Les Amis de la Guinguette	950,00
Créartistik	1 000,00
La 59ème Légion	250,00
Sandy' Loisirs	800,00
Comité Philanthropique Hellemmes Guinguette	600,00
TOTAL	**9 640,00**

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HJUML 954 – 048 – 65 – 6574 – Service FAF	
Solidarité Enfants d'ici, Enfants de N'Gor	3 100,00
Les Voisins bien urbains	350,00
TOTAL	**3 450,00**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/8**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Versement de subventions aux associations culturelles.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune aide par tous moyens ses associations afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités au mieux et organiser de nombreuses manifestations pour la population hellemmoise.

En plus du prêt de matériel et de locaux, la Commune attribue chaque année des subventions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER,** au titre de l'année 2011, le versement des subventions reprises dans le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des conventions d'objectifs et de moyens et avenants, ci-annexés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 18 FEV. 2011

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

MAIRIE DE LILLE

Gilles PARGNEAUX

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2011

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 939 – 30 – 65 – 6574 – Service FAF	
Union des cinéastes amateurs Hellemmois	700,00
Anacrouse	1 500,00
Epin'Art	500,00
Espace Marx	400,00
La Moulinette : opération Les Fenêtres qui parlent	700,00
Lille Métropole Cinéma Vidéo	2 000,00
TOTAL	**5 800,00**

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 939 – 311 – 65 – 6574 – Service FAF	
Orchestre d'Harmonie d'Hellemmes	6 500,00
Cercle Symphonique d'Hellemmes	3 800,00
Coppélia	400,00
Hellemmois Chantons	800,00
Le 8 renversé	835,00
Insterstice	835,00
Les Voisins bien Urbains : Festival de danse contemporaine	2 500,00
L'Oxymore	500,00
Wonderful Gospel Singers	400,00
TOTAL	**16 570,00**

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 939 – 313 – 65 – 6574 – Service FAF	
Le Théâtre de la Baraque Foraine	6 900,00
Union Régionale Nord des Compagnies de Théâtre et d'Animation (URNCTA)	1 000,00
J'ai raté l'Autobus	2 000,00
Le Théâtre de la Baraque Foraine : Ateliers théâtres	16 000,00
Kaï Dina : Atelier conte	3 265,00
TOTAL	**29 165,00**

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HMEHE 942 – 025 – 65 – 6574 – Service FAF	
La Mémoire d'Hellemmes	1 800,00

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/9**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Versement de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la jeunesse.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Association Léo Lagrange

L'association Léo Lagrange œuvre depuis plus de 30 ans sur la Commune d'Hellemmes afin d'étendre et l'organiser les loisirs, le sport, la culture en développant des activités d'éducation populaire avec un objectif pédagogique et éducatif pour les enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes.

L'association développe des actions en lien avec le Projet Educatif Local et le Projet Educatif Jeunesse de la commune et participe à de nombreux événements et temps forts organisés sur Hellemmes tout au long de l'année.

Afin d'aider à la poursuite du développement de cette association, la commune souhaite aider financièrement l'association à hauteur de 73.600 €.

Association A-ma-Zone

L'association A-ma-zone a été créée en 2007 avec pour objectif d'assurer la solidarité entre les jeunes du parc Leroy et des autres quartiers et d'intensifier la communication avec le service jeunesse grâce notamment à une participation active aux événements organisés par la commune.

Elle a ainsi participé activement aux Fêtes de la jeunesse organisées par la Commune et organise régulièrement des événements StreetZone autour des cultures urbaines et mêlant à la fois des tournois sportifs (streetbasket, futsal) et des démonstrations de danse hip hop.

Dans le cadre de l'organisation de ces événements, l'association a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention de 2.000 €.

Association Eclaireuses et Eclaireurs de France

Cette association est un mouvement éducatif pour les jeunes basé sur le volontariat et ouvert aux enfants de 8 à 18 ans. Installé au Parc Engrand à Hellemmes, ils organisent des activités de scoutisme sur une journée ou un week-end.

Dans ce cadre, la commune souhaite aider financièrement l'association à hauteur de 1.100 €.

.../...

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 - Opération 2011/HSOAS 1490.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,



Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/10**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes –
Versement de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la Solidarité.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité, la Commune aide par tous moyens les associations oeuvrant dans le domaine de la Solidarité afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise.

A cet effet la Commune leur attribue chaque année des subventions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement, au titre de l'année 2011, des subventions proposées dans le tableau ci-annexé.

Affiché en Mairie le 18 FEV. 2011

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE

VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2011

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 1473 – 65 – 025 –6574 – Service FAD	
Consommation, Logement, Cadre de Vie	**305 €**
Les Jardins	**305 €**
Locataires de l'Epine	**305 €**
Les Abeilles	**305 €**
TOTAL	**1 220 €**

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 1476 – 65 – 61 –6574 – Service FAD	
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	**305 €**
TOTAL	**305 €**

ASSOCIATION	MONTANT
Opération HSOAS 1480 – 65 – 511 –6574 – Service FAD	
Papillons Blancs	**350 €**
Centre de soins Paul Clermont	**5 641 €**
Amicale des volontaires du sang	**381 €**
TOTAL	**6 372 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/11**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Tarifs du cimetière.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des concessions du cimetière et des cases de columbarium et Cavurnes n'ont pas augmenté depuis 2006. Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs pratiqués par la Ville de Lille il y a lieu d'augmenter nos tarifs afin de s'en approcher.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

Concessions de terrains

durées	tarif actuel au m² à Hellemmes	Tarif proposé au m² au 1er avril 2011
10 ans	22,34	**25,70**
15 ans	34,26	**39,40**
30 ans	100,05	**115,00**
50 ans	255,36	**269,60**
100 ans*	124,24	**205,85**
perpétuel*	416,53	**479,00**

durées	tarif actuel au m² à Hellemmes	Tarif proposé au 1er avril 2011
10 ans	161,58	**183,50**
30 ans	333,96	**379,30**

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces tarifs

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

MAIRIE DE LILLE

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/12**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Mise à disposition au Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes de deux logements, situés Cour Cussac, 9 rue du Docteur Roux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité notamment en matière de logement, la Commune d'Hellemmes souhaite confier au CCAS d'Hellemmes la gestion d'un immeuble constitué de deux logements lui appartenant situés Cour Cussac, 9 rue du Docteur Roux.

Ces logements seront destinés à être utilisés dans le cadre de procédures d'urgences telles que la prévention des expulsions ou l'aide à apporter aux personnes sinistrées. Ils devront impérativement servir d'hébergements transitoires, octroyés à titre précaire et proposés en priorité à des familles hellemmoises en difficulté.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise à disposition du CCAS d'Hellemmes de deux logements situés Cour Cussac, 9 rue du Docteur Roux à Hellemmes ;
- **AUTORISER** la signature de la convention de mise à disposition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le 18 FEV. 2011

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/13**

OBJET

Commune associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997, 00/751 du 9 octobre 2000 et 09/57 du 12 mai 2009, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hellemmes suivant les critères suivants :

Nature des travaux	Subventions au m²
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique, etc)	4,57 €
Nettoyage + rejointoiement normal	9,15 €
Nettoyage + rejointoiement : joint de remplissage ou joints retirés de couleur	13,72 €
Peinture monochrome	2,29 €
Peinture polychrome	3,05 €
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9,15 €
- en totalité	13,72 €

Bonification de prime

Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques par élément et selon l'élément vernissées)	de 79,22 € à 304,90 €
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture Maison d'angle	152,45 €

La subvention est limitée à 914,69 € pour les travaux de ravalement, à 457,35 € pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

Les demandes formulées par Monsieur Jean-Jacques LIEBAERT domicilié 27 rue Camille Desmoulins à Hellemmes et Monsieur Nour Eddine CHIHIB domicilié 19 rue des Ecoles à Hellemmes entrent dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** à Monsieur Jean-Jacques LIEBAERT une prime municipale d'un montant de 520,15 €
  - nettoyage + rejointoiement joints retirés de couleur
    36 m² x 13,72 € = 493,92 €
  - peinture polychrome : 8,60 m² x 3,05 € = 26,23 €

.../...

- **ACCORDER** à Monsieur Nour Eddine CHIHIB une prime municipale d'un montant de 617,40 €
  - nettoyage + rejointoiement joints retirés de couleur
    45 m² x 13,72 € = 617,40 €

- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1520 – HSUBV.

Les primes seront versées au vu des factures acquittées par les impétrants et de la constatation des travaux correspondant aux demandes, par les services communaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le

- 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/14**

OBJET

Commune associée de Lomme - Subventions 2011

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2011 :

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 020 - opération n° 1076 : Soutien aux associations du personnel - code service : NEN					
Amicale du Personnel	OUI	OUI	29 655,00 €	29 655,00 €	50942655700013
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 20 - opération 1070 : Soutien aux associations scolaires - code service : NEN					
Coopératives scolaires ou foyers socio - éducatifs des collèges, L.P et S.E.G.P.A. :					
Foyer socio-éducatif Collège Jean Jaurès	NON	NON	673,00 €	673,00 €	51307464100012
Foyer socio-éducatif Collège Jean Zay	NON	NON	670,00 €	670,00 €	51192503400015
Foyer socio-éducatif Collège Guy Mollet et Coopérative scolaire de la SEGPA Guy MOLLET	NON	NON	673,00 €	650,00 €	19594523300011
Association des Lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis du centre de Formation Horticole - ALESA	NON	NON	305,00 €	305,00 €	50132072500010

.../...

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 20 - opération 1070 : Soutien aux associations scolaires - code service : NEN					
Coopératives scolaires :					
Ecole Bracke Desrousseaux	NON	NON	1 010,00 €	1 021,00 €	21590355000147
Ecole Defrenne	NON	NON	558,00 €	618,00 €	21590355000089
Ecole George Sand	NON	NON	661,00 €	709,00 €	21590355000170
Ecole Jean Minet	NON	NON	633,00 €	693,00 €	21590355000097
Ecole Langevin	NON	NON	673,00 €	667,00 €	21590355000162
Ecole Léon Blum	NON	NON	875,00 €	950,00 €	21590355000113
Ecole Petit Quinquin	NON	NON	865,00 €	829,00 €	21590355000048
Ecole Roland Lamartine	NON	NON	805,00 €	793,00 €	21590355000154
Ecole Roger Salengro	NON	NON	1 112,00 €	1250,00 €	21590355000188
Ecole Victor Hugo	NON	NON	895,00 €	859,00 €	21590355000121
Ecole Voltaire – Sévigné	NON	NON	1 623,00 €	1652,00 €	21590355000220
Associations des Parents d'élèves des collèges et lycées professionnels :					
Collège Guy Mollet	NON	NON	365,00 €	365,00 €	51317515800015
Collège Jean Jaurès	NON	NON	419,00 €	419,00 €	19590131900010
Centre de Formation Horticole	NON	NON		300,00 €	51177984500011
Associations des Parents d'élèves des écoles publiques :					
Délivrance : Curie Pasteur - Ferry	NON	NON	679,00 €	679,00 €	51103706100013
Demory	NON	NON	465,00 €	465,00 €	51149967500011
Jean Minet Defrenne	NON	NON	485,00 €	485,00 €	51149001300014
La Fontaine et Lamartine	NON	NON		500,00 €	51269297100017
Paul Bert et Léon Blum	NON	NON	572,00 €	572,00 €	51168314600019
Roger Salengro					

.../..

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 411 - opération 1067 : Soutien aux associations sportives - code service : NEN					
Association des Clubs Sportifs de Lomme (ASCL)	NON	NON	12 500,00 €	14 000,00 €	51792208400010
Boxing Création de Lomme	OUI	OUI	3 700,00 €	4 000,00 €	51078766600013
La Prolétarienne	OUI	OUI	4 250,00 €	4 250,00 €	48428757800013
La Jeunesse du Marais	OUI	OUI	4 000,00 €	4 000,00 €	44818128900019
Lomme Volley Ball	OUI	OUI	3 500,00 €	3 580,00 €	51153747400013
Lomme Union Sportive Club	OUI	OUI	7 050,00 €	7 000,00 €	43250811700012
Motos Club Zone Rouge 59	OUI	OUI	350,00 €	350,00 €	52047036000014
O.S.M.L. Athlétisme	OUI	OUI	20 950,00 €	21 000,00 €	44818150300013
O.S.M.L. Badminton	OUI	OUI	3 020,00 €	3 000,00 €	50993306500013
O.S.M.L. Basket	OUI	OUI	5 712,00 €	5 712,00 €	45293561200013
O.S.M.L. Cercle Pongiste	OUI	OUI	3 800,00 €	3 800,00 €	21590355000014
O.S.M.L. Cyclo Club Lommois	OUI	OUI	500,00 €	1 000,00 €	51201933200018
O.S.M.L. Football	OUI	OUI	18 600,00 €	19 500,00 €	43518774500011
O.S.M.L. Gymnastique Rythmique	OUI	OUI	14 475,00 €	14 500,00 €	34309203700013
O.S.M.L. Gymnastique Volontaire	OUI	OUI	2 800,00 €	3 000,00 €	39091233500077
O.S.M.L. Haltérophilie Musculation	OUI	OUI	3 170,00 €	3 000,00 €	49767747600010
O.S.M.L. Handball	OUI	OUI	53 440,00 €	53 500,00 €	39091233500101
O.S.M.L. / S.R.L.D. Judo	OUI	OUI	6 200,00 €	6 200,00 €	39091233500036
O.S.M.L. Lutte	OUI	OUI	3 000,00 €	3 000,00 €	44818171900015
O.S.M.L. Natation	OUI	OUI	15 229,00 €	14 000,00 €	44794782100016
O.S.M.L. Pétanque	OUI	OUI	2 000,00 €	2 000,00 €	41214344800014
O.S.M.L. Plongée	OUI	OUI	1 160,00 €	1 100,00 €	21590355000014
O.S.M.L. Tennis	OUI	OUI	3 500,00 €	4 000,00 €	33357362400017
O.S.M.L. Tir	OUI	OUI	4 000,00 €	4 000,00 €	33357362400017
O.S.M.L. Tir à l'Arc	OUI	OUI	800,00 €	800,00 €	39091233500119
O.S.M.L. Union Canine des Flandres	OUI	OUI	1 000,00 €	800,00 €	39091233500069
O.S.M.L. Union des pêcheurs Lommois	OUI	OUI	1 500,00 €	1 500,00 €	50820194400016
U.S.M.C.L. Basket	OUI	OUI	3 500,00 €	3 549,00 €	78371948770022
S.R.L.D. Football	OUI	OUI	14 659,00 €	14 462,00 €	45298802500014
S.R.L.D. Gymnastique Volontaire	OUI	OUI	1 500,00 €	1 500,00 €	35270740000029
S.R.L.D. Musculation	OUI	OUI	1 000,00 €	1 000,00 €	51022667300018
S.R.L.D. Tennis	OUI	OUI	2 125,00 €	2 000,00 €	41070814300012
Associations sportives des Ecoles, Collèges et Lycées :					
Collège Guy Mollet	NON	NON	280,00 €	300,00 €	51116959100019
Collège Jean Jaurès	NON	NON	300,00 €	300,00 €	19590131900010

.../...

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Collège Jean Zay	NON	NON	150,00 €	150,00 €	19593177900019
Lycée Horticole	NON	NON		100,00€	en cours
USEP Lille 2 - Lomme	NON	NON	1 600,00 €	1 600,00 €	51190344500019
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 33 - opération 1079 : Soutien aux associations culturelles - code service : NEN					
Les Accordéonistes Lommois	OUI	OUI	3 838,00 €	3 838,00 €	45320855500012
Amicale des Cibistes de Lomme	OUI	NON		600,00 €	51128992800018
L'Art et la Manière	OUI	OUI	1 581,00 €	1 581,00 €	51069731100015
Batterie Fanfare de Lomme	OUI	OUI	7 548,00 €	7 548,00 €	51084697500017
Le Bavard de la Délivrance	OUI	OUI	418,00 €	418,00 €	51090003800017
Bois Loisir	OUI	OUI	505,00 €	505,00 €	51091237100018
Canari Club de Lomme Lille Métropole	OUI	NON	495,00 €	495,00 €	51792069000016
Club Artistique Lommois	OUI	OUI	831,00 €	831,00 €	51142209900016
Club Avicole de Lomme	OUI	OUI	495,00 €	495,00 €	51081103700017
ASCL « Couleurs du Monde »	OUI	OUI	4 947,00 €	2 000,00 €	41485726800034
Et vous trouvez çà Drôle	OUI	OUI	25 250,00 €	25 250,00 €	39767967100024
Loisirs Animations Rencontres Informations (LARI)	OUI	NON	622,00 €	622,00 €	49300332100012
Les Majorettes Lommoises	OUI	OUI	5 900,00 €	5 900,00 €	51099410600019
Les Mésanges Lommoises	OUI	OUI	4 200,00 €	4 200,00 €	51000779200011
Le Moment Créatif	NON	NON	150,00 €	150,00 €	51080588000018
Orchestre d'Harmonie de Lomme	OUI	NON	7 600,00 €	7 600,00 €	41397022900014
Planète Jeunes	OUI	OUI	4 986,00 €	5 600,00 €	49912017800011
Renaissance Artistique de la Délivrance	OUI	OUI	1 000,00 €	1 000,00 €	41825428000021
Scrabble de Lomme	OUI	OUI	252,00 €	252,00 €	51088164200019
Innov' Dance (anciennement les Starlines)	OUI	OUI	2 346,00 €	2 346,00 €	51063879400014
Théâtre Octobre	OUI	OUI	46 720,00 €	56 000,00 €	3811468800022
Traditions et loisirs du Jardinage	OUI	OUI	408,00 €	408,00 €	48874773400017
Union Amicale des Colombophiles de Lomme	OUI	OUI	490,00 €	495,00 €	51111152800010
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 510 - opération 1110 : Soutien aux associations de santé - code service : NEN					
Amicale des donneurs de Sang Bénévoles de Lomme	OUI	NON	750,00 €	750,00 €	51109030000019
Choisir et s'en sortir	OUI	NON	2 000,00 €	2 500,00 €	51108509400015
Le Planning Familial	NON	NON	1 111,00 €	1 100,00 €	41016384400013

.../...

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2010	SUBVENTIONS 2011	N° SIRET
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 524 - opération 1111 : Soutien aux associations patriotiques - code service : NEN					
A.C.P.G. - C.A.T.M.	OUI	OUI	550,00 €	550,00 €	78371250800010
Aide et Solidarité pour l'Afrique	OUI	NON	1 276,00 €	1 276,00 €	51131046800018
Amicale des Locataires de la Délivrance - CNL	NON	NON	627,00 €	627,00 €	51187167500019
Amicale CNL les Boulcaux	NON	NON	300,00 €	300,00 €	51960954000010
Amis Sans Frontière Nord Lomme Métropole	OUI	NON	600,00 €	500,00 €	39931963100012
Club loisirs des cheminots retraités Lomme et environs	NON	NON	388,00 €	388,00 €	51171132700011
Club Loisirs Animation de la Rénovation « le CLAR »	NON	NON		773,00 €	49559798200019
Comité d'Animation de la Délivrance	OUI	OUI	1 200,00 €	1 200,00 €	50974424900012
F.N.A.C.A	OUI	OUI	826,00 €	826,00 €	50788972300015
Famille du Cheminots de Lille-Délivrance	NON	NON	153,00 €	153,00 €	51153762300015
U.N.C. - A.F.N. section de Lomme	NON	NON	810,00 €	810,00 €	51088455400013
Chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - opération 1112 : Soutien aux associations commerciales - code service : NEN					
Chambre des métiers du Nord	NON	NON	1 255,00 €	1 268,00 €	18591350600084

Le subventionnement de ces associations entre dans le cadre de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations imposant un conventionnement au-delà du seuil de 23.000 € de subvention. Les conventions d'objectifs et de moyens et les conventions annexes de mise à disposition de locaux et de matériels, d'une part, et de personnel, d'autre part, font l'objet d'une délibération présentée lors de cette même séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/15**

OBJET

Commune associée de Lomme - Subvention au Secours Populaire

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 28 décembre 2010, la plate-forme logistique départementale du Secours Populaire a été dévastée par les flammes. 4000 palettes de produits alimentaires destinées aux 15000 familles du département soutenues par l'association ont été détruites.

Le Secours Populaire doit reconstituer ses stocks afin de pouvoir poursuivre son aide en direction des familles bénéficiaires et a lancé un appel aux dons.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.500 € au Secours Populaire ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67- article 6745 - fonction 524 - Opération n° 1111 « soutien aux associations patriotiques » - Code service : NEN

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/16**

OBJET

Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à une association sportive.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat d'objectif mis en place avec les associations sportives de la Commune de Lomme entraîne la participation aux championnats et compétitions dans leurs disciplines respectives.

Or, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives grèvent lourdement leur budget de fonctionnement.

C'est pourquoi, en accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** la subvention présentée dans le tableau ci-annexé ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 411 - Opération n° 1067 : soutien aux associations sportives - code service : NEN.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

Annexe à la délibération du Conseil Communal du 17 février 2011

Nom de l'association	Activités générales de l'Association	Action à financer	Budget total de l'opération	Subvention accordée par la ville
Boxing Création de Lomme	Promotion, développement, organisation et pratique de la Boxe et toutes autres activités la reprenant	Boxing Création de Lomme a organisé un évenement international multi -boxes, France - Portugal - Belgique le samedi 5 février 2011 à la salle du Parc, rue de la Mitterie à Lomme	**18 505,19 €**	**3 500,00 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/17**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subventions pour ravalement de façades

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme en date des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les Lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon c'est-à-dire :

- le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crépis, pierres, béton ; la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

  Selon la nature du support, il peut être effectué :

  - par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable silicieux ou de fines de verrerie ;
  - par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
  - par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
  - le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
  - est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.

- la mise en peinture de façades en briques ou enduit
-
- la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage - rejointoiement sera préconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € par m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T.
- de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

.../...

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration préalable pour ravalement. Le versement interviendra après la réalisation des travaux conformes à l'autorisation délivrée.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Madame DECODTS Patricia	
Pour des travaux : 14, rue Jean Jaurès	
Montant hors taxe des travaux réalisés :	3 374,99 €
Montant de la subvention 9,15 € x 25 m² =	228,75 €
Monsieur LARROCHE Christophe	
Pour des travaux : 34, rue Charles Saint Venant	
Montant hors taxe des travaux réalisés :	4 106,00 €
Montant de la subvention 9,15 € x 47 m² =	430,05 €
Monsieur FREMAUX Michel	
Pour des travaux : 644, avenue de Dunkerque	
Montant hors taxe des travaux réalisés :	8 037,91 €
Montant de la subvention 9,15 € x 65 m² =	594,75 €

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur la section Investissement : chapitre 204, article 2042, fonction 824 - Opération n° 1374 : ravalement de façades investissement - code service : NDC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

MAIRIE DE LILLE

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/18**

OBJET

Commune associée de Lomme - Conventions avec les associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/81 du 3 octobre 1997 et n° 2001/101 du 6 décembre 2001, le Conseil Communal a décidé de soutenir le milieu associatif lommois et l'ensemble des bénévoles.

La circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, propose un modèle unique de convention d'objectifs, annuelle ou pluriannuelle dont l'une des finalités est de clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations.

Conformément aux dispositions de la circulaire et du modèle de convention, une convention d'objectifs et de moyens et des conventions annexes de mise à disposition de locaux et de matériels, d'une part et de personnel, d'autre part, ont été élaborées pour chacune des associations suivantes :

- Amicale du Personnel Communal
- Et vous trouvez ça Drôle !!!
- Théâtre Octobre
- OSML Handball
- OSML Lutte
- La Prolétarienne
- La Jeunesse du Marais

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions avec les associations précitées, ci-annexées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/19**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Achat d'ouvrages par la Médiathèque

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune souhaite acheter 50 livres de Mme Welche-Fossier, auteure d'un livre sur son père, Jean-Marie Fossier, résistant.

48 livres seront offerts à la population lommoise et 2 livres seront intégrés au fonds des ouvrages de la médiathèque l'Odyssée.

Le prix du livre est de 21 €.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Commune à acheter les 50 exemplaires à Mme Welche-Fossier ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes, soit :
  - 1.008 € sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6714, fonction 321 - Opération 984 « Activités générales et culturelles »,
  - 42 € sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6065, fonction 321 - Opération 980 « acquisitions et abonnements » - code service NEK.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/20**

OBJET

Commune associée de Lomme - « Pack'Ados - Loisirs actifs des 13/17 ans » - Partenariat avec l'association « Planète Jeunes »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Educatif Global (délibération du 29 juin 2006 - PEG : enjeux et actions/délibération du 8 décembre 2005 - Cadre du PEG), la Ville de Lomme s'est engagée dans une vaste politique éducative, visant à mobiliser et associer tous les acteurs éducatifs. La jeunesse en constitue une priorité.

A ce titre, la Ville de Lomme s'est donnée pour objectif, en travaillant avec les partenaires qui interviennent dans le champ de la jeunesse, d'adapter les réponses aux attentes des adolescents. C'est pourquoi, avec l'Association Planète Jeunes, elle a créé depuis maintenant plus de trois ans un Accueil de Loisirs spécifique de par son fonctionnement et ses horaires d'ouvertures, le « Pack'Ados » afin de permettre aux adolescents de 13 à 17 ans d'avoir des loisirs actifs (délibérations n° 2008/78, 2009/23 et 2010/13 - « Pack Ados - Loisirs actifs des 13/17 ans » - Partenariat avec l'association « Planète Jeunes »).

Forte du succès de cette expérience et reconnaissant les capacités d'animation et de mobilisation de l'association « Planète Jeunes » auprès de ce public, elle souhaite poursuivre cet accueil de loisirs sans hébergement pour les adolescents pendant les prochaines périodes de vacances scolaires. Aussi, la Ville de Lomme mandate l'association « Planète Jeunes » pour la mise en place du « Pack'Ados» sur les périodes de vacances scolaires suivantes :

- du 19 février au 6 mars 2011
- du 16 avril au 30 avril 2011

Durant les périodes prédéfinies, elle met à disposition de l'association « Planète Jeunes » du personnel municipal possédant concours et diplômes nécessaires aux fonctions d'animateur ainsi que des animateurs vacataires diplômés.

Parallèlement, des locaux sont également mis à disposition de l'association. Ceux-ci sont impératifs pour l'habilitation « accueil de loisirs » délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de la convention d'objectifs et de moyens - Loisirs Actifs 13-17 ans avec l'association Planète Jeunes et des conventions de mise à disposition de personnel, de locaux et de matériels avec l'association « Planète Jeunes », ci-annexées ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/21**

OBJET

Commune associée de Lomme - Opérations financières liées à la mise à disposition d'agents communaux aux organismes d'accueil de droit privé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, ont été énoncées les conditions de mise à disposition applicables aux collectivités et leurs répercussions sur la comptabilité des associations et autres organismes d'accueil de droit privé.

L'article 2-II précise notamment que l'organisme d'accueil rembourse à la collectivité la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions. Il est entendu que ce remboursement est effectué au prorata de la quotité de travail dans l'organisme.

La réponse du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique à la question écrite n° 39163 sur le caractère obligatoire du remboursement a permis d'éviter un accroissement des charges des associations en autorisant une augmentation du montant des subventions versées en contrepartie de cette obligation.

La Commune associée de Lomme met à disposition de diverses associations cinq agents communaux. Le tableau suivant les répertorie avec le coût salarial annuel de chacun :

ASSOCIATION	**GRADE DE L'AGENT**	**NOMBRE D'HEURES DE MISE A DISPOSITION**	**COUT ANNUEL 2011 (salaires et charges)**
Et Vous trouvez ça Drôle !!!	Educateur APS Hors classe	35 heures hebdomadaires	42.000 €
OSML Handball	Adjoint d'animation de 2ème Classe	18 heures hebdomadaires	14.200 €
OSML Lutte	Educateur APS de 2ème Classe	3 heures hebdomadaires	3.000 €
La prolétarienne	Adjoint d'animation de 2ème classe	14 heures hebdomadaires	11.100 €
La Jeunesse du Marais	Adjoint Technique de 2ème classe	18 heures hebdomadaires	14.700 €

.../...

Par conséquent, il est proposé que le remboursement par l'association et le versement du complément de la subvention spécifique équivalente s'effectuent par un jeu d'écritures comptables successives et concomitantes, dont le résultat sera un équilibre financier nul.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** ces conditions de mise à disposition et ces modalités de versement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,



Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/22**

OBJET

Commune associée de Lomme - Marché de fournitures et services – Restauration collective municipale

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la rentrée scolaire 1993/1994, la Commune de Lomme fait appel aux services d'une entreprise professionnelle de la restauration dans le cadre d'un marché public de fournitures et de services.

Conclu en juillet 2007, le marché arrivera à échéance le 23 juillet 2011. Il est donc nécessaire de relancer le marché à bons de commande sans minimum et sans maximum sur appel d'offres ouvert, pour une durée d'un an renouvelable annuellement sur une période maximale de 4 ans.

Le marché a pour objet :

1. la fourniture de denrées pour le restaurant scolaire, les accueils de loisirs sans hébergement, les « paniers repas », les banquets, le carnaval et pour les trois multi accueils,
2. l'assistance technique renforcée du personnel en place,
3. la fourniture d'un repas alternatif proposé non seulement aux enfants ne mangeant pas de viande de porc mais également à ceux ne mangeant aucune viande avec une obligation pour le prestataire de servir des repas de qualité équivalente et dans le respect de la valeur nutritionnelle préconisée par le marché.

Le montant estimé de la dépense pour toute la durée du marché est de 1 100 000 € TTC.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement du marché sur appel d'offres ouvert relatif à la restauration collective municipale avec assistance technique renforcée ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux :
  - chapitre 011, article 60623, fonction 211 - Opération n° 1030 « Maternelles » Code service : NEG
  - chapitre 011, article 60623, fonction 212 - Opération n° 1063 « Primaires » Code service : NEG
  - chapitre 011, article 60623, fonction 251 - Opération n° 1103 « Restaurant scolaire » - Code service : NEG
  - chapitre 011, article 60623, fonction 421 - Opérations n° 999 « ALSH été » et n° 1003 « ALSH mercredis et petites vacances » - Code service : NEG
  - chapitre 011, article 60623, fonction 64 - Opération n° 1059 « Multi Accueils » Code service : NEC

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/23**

OBJET

Commune associée de Lomme - Inscription de la commune de Lomme en tant que lieu d'enregistrement de la demande de logement social

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le système d'enregistrement des demandes de logement locatif social a fait l'objet d'une réforme importante par la Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (loi MOLLE).

Cette réforme a prévu l'entrée en vigueur, à compter du 1er octobre 2010, du formulaire unique de demande de logement social et prévoit la mise en service, fin mars 2011, dans chaque département, d'un nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes de logement social et de délivrance du numéro unique.

L'objectif de cette réforme est de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution favorisant l'égalité de traitement entre les demandeurs et de permettre une meilleure connaissance quantitative et qualitative des caractéristiques de la demande locative sociale.

L'objectif du numéro unique départemental est de permettre :

- la prise en compte de toutes les demandes de logement locatif social,
- leur examen prioritaire en cas d'attente anormalement longue,
- une meilleure transparence dans les attributions,

Le décret 2010-421 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes a prévu un élargissement des lieux pouvant enregistrer les demandes de logement social et défini les personnes habilitées à enregistrer les demandes de logement social déposées auprès d'eux, notamment les bailleurs, les services de l'Etat désignés par le Préfet, le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents lorsqu'ils ont pris une délibération à cet effet.

La Commune de Lomme est très impliquée dans l'accueil des personnes ou familles en demande de logement social, l'identification et l'instruction de la demande de logement social.

C'est pourquoi, en accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** que la Commune soit lieu d'enregistrement des demandes de logement social.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 2 3 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/24**

OBJET

Commune associée de Lomme - Animation métropolitaine des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S) - Expérimentation d'agglomération

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de son discours du 25 mai dernier, le Premier Ministre a proposé de lancer plusieurs contrats expérimentaux que des EPCI ou des communes pourraient proposer à partir d'une dynamique de projet de territoire.

Ces expérimentations, dont les modalités, notamment de choix, restent à préciser, devront notamment porter sur trois thématiques d'intervention qui sont :

- l'emploi-insertion-développement économique,
- la réussite éducative,
- la prévention-citoyenneté.

L'Etat prendrait des engagements de droit commun sur l'ensemble des thématiques.

Le Conseil d'Administration du GIP LMRU est chargé de piloter la réflexion sur cette opportunité de nouveau contrat, en le situant dans une dimension métropolitaine respectueuse des compétences des villes, de la communauté urbaine et des institutions partenaires (Département, Région, CAF...).

Il est ainsi proposé de confier également l'animation et la construction de ce contrat au GIP LMRU. La mise en œuvre de cette mission nécessitant le renforcement des moyens humains du GIP LMRU, il est demandé aux villes de participer financièrement au coût du poste, en fonction de la population communale, soit pour Lomme et par an, 1.678,40 €.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à régulariser les différents documents relatifs à la participation de la Ville ;
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 520 - Opération 1005 : GIP LMRU « Animation Locale » - code service NGD.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/25**

OBJET

Commune associée de Lomme - Bail emphytéotique avec Logis Métropole - 417 avenue de Dunkerque

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations communale du 14 octobre 2010 et municipale du 22 octobre 2010, il a été décidé :

- de saisir Lille Métropole Communauté Urbaine pour que soit mise en œuvre une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) afin de lever la réserve de superstructure n° 68 pour « extension du jardin public du monument aux morts avenue de dunkerque » et d'y réduire l'E. B. C. (espace boisé classé) de 170 m² environ ;
- d'approuver le programme mixte d'habitat social et d'une épicerie solidaire au 417, avenue de Dunkerque.

Ce programme mixte d'habitat social et d'une épicerie solidaire sera réalisé en partenariat avec le bailleur social LOGIS METROPOLE.

L'emprise foncière nécessaire à cette opération correspond à une surface d'environ 520 m².

Dans cette perspective, la Commune souhaite donner cette emprise foncière, par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, à titre gracieux, à LOGIS METROPOLE, les frais inhérents étant à la charge de LOGIS METROPOLE.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le bail précité et tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/26**

OBJET

Commune associée de Lomme - Avenants aux marchés de travaux pour la construction de la Maison de la Petite Enfance

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/70 du Conseil Communal en date du 5 octobre 2006, n° 06/797 du Conseil Municipal du 9 octobre 2006, n° 2007/28 du Conseil Communal du 26 mars 2007 et n° 07/153 du Conseil Municipal du 2 avril 2007, le programme de construction de la Maison de la Petite Enfance (MPE) a été approuvé.

Par délibérations n° 2008/93 du Conseil Communal du 2 octobre 2008 et n° 08/892 du Conseil Municipal du 6 octobre 2008, il a été autorisé le lancement de la procédure sous la forme de marchés négociés.

A l'issue de la procédure, les lots suivants ont été attribués, par délibération n° 2009/154 du Conseil Communal de Lomme en date du 17 décembre 2009 et n° 09/1190 du Conseil Municipal de Lille du 18 décembre 2009 :

- lot 1 : Gros œuvre – VRD :	à la SAS SCARNA CONSTRUCTION pour un montant de .....970 000,00 € HT
- lot 2 : Etanchéité :	à la Société SOPREMA ENTREPRISES pour un montant de .....200 000,00 € HT
- lot 3 : Cloisons – Doublages :	à la SAS KARPINSKI pour un montant de .....71 355,00 HT
- lot 4 : Menuiseries extérieures :	à la SAS HORIZONS pour un montant de .....275 492,00 € HT
- lot 5 : Bardages :	à la Société LOISON pour un montant de .....137 924,00 € HT
- lot 6 : Menuiseries intérieures :	à la SAS KARPINSKI pour un montant de .....186 885,00 € HT
- lot 7 : Métallerie :	à la Société LOISON pour un montant de .....84 993,00 € HT
- lot 8 : Faux plafonds :	à la SAS KARPINSKI pour un montant de .....84 971,00 € HT
- lot 9 : Sols durs :	à la SARL BAUTERS pour un montant de .....25 115,34 € HT
- lot 10 : Revêtement sols minces :	à la SA ATS ENTREPRISE pour un montant de .....74 402,81 € HT
- lot 11 : Peinture :	à la SARL CAMELEON pour un montant de .....43 498,80 € HT
- lot 12 : Chauffage ventilation :	à la SARL MAILLE pour un montant de .....151 450,00 € HT
- lot 13 : Plomberie :	à la SARL MAILLE pour un montant de .....80 050,00 € HT
- lot 14 : Electricité :	à la SARL DJC pour un montant de .....142 778,70 € HT
- lot 15 : Espaces verts :	à la SAS MUSY EUROSTADE pour un montant de .....13 189,81 € HT

.../...

Compte tenu de l'évolution du BT01 de la période d'avril 2007 à juillet 2009 (dernier indice connu à la date d'attribution des marchés), l'estimation du coût de la construction de la Maison de la Petite Enfance (non compris les aménagements extérieurs) a été réévaluée à la somme de 2 666 479,75 € HT, soit 3 189 109,78 € TTC (valeur Juillet 2009).

Après mise en concurrence, pour l'ensemble des 15 lots, le coût de la construction de la Maison de la Petite Enfance s'élève à la somme de 2 542 105,46 € HT, soit 3 040 358,13 € TTC (valeur août 2009 pour les lots 1/2/3/4/6/8/9/10/11/12/13 et septembre 2009 pour les lots 5 et 7), ce coût apparaissait inférieur au coût estimatif (valeur juillet 2009).

Les travaux étant en cours d'exécution, il y a lieu de procéder à des modifications du projet initial, comme expliqué ci-après :

- **Avenant n° 3 au lot n° 1 « Gros-œuvre VRD »** : Des travaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 1	HT
Mise en sécurité et analyse des Terres polluées suite extraction de cuve	5 884,59 €
Modification de Tranchée commune pour raccordement fluides: Pose des coffrets concessionnaires Agrandissement de la tranchée et décalage pour projet urbain Pose de chambre de tirage	13 825,75 €
Modification de la voirie façade Nord et Ouest	14 000,00 €
Total HT	33 710,34 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 33.710,34 € HT (40.317,57 € TTC), soit 3,48 % de la valeur initiale du lot.

Pour rappel :

Avenant n° 1 : Par délibérations n° 2010/51 du Conseil Communal du 6 mai 2010 et n° 10/358 du Conseil Municipal du 10 mai 2010, la passation d'un avenant n° 1 de plus value de 2,58 % par rapport au montant initial du lot n° 1 et de prolongation du délai de réalisation des travaux de 10 jours ouvrés a été approuvée. Cet avenant d'un montant de 25 000,00 € HT, soit 29 900,00 € TTC a été notifié le 26 juillet 2010 auprès de la Société SCARNA CONSTRUCTION.

Avenant n° 2 : Par délibération n° 10/715 du Conseil Municipal du 20 septembre 2010, la passation d'un avenant n° 2 a été notifié le 29 novembre 2010 auprès de la Société SCARNA CONSTRUCTION. Le total des travaux en plus value représentait 77 308,04 € HT, soit 7,97 % de la valeur initiale du lot, la moins value représentait 9 026,26 € HT, soit 0,93 % de la valeur initiale du lot. La variation pour cet avenant n° 2 s'élevait à 8,90 %. Le délai contractuel d'exécution des travaux avait été prolongé de 15 jours.

La variation en valeur absolue des avenants n° 1 (2,58 %), n° 2 (8,90 %) et n° 3 (3,48 %) représente 14,96 %.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 20 jours.

.../...

- **Avenant n° 2 au lot n° 2 « Etanchéité »** : Une modification des caractéristiques de matériaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 2	HT
Modification de dalles béton en toiture	- 13 528,62 €
Total HT	- 13 528,62 €

Le total de ces travaux représente une moins value de 13 528,62 € HT (16 180,23 € TTC), soit -6,76 % de la valeur initiale du lot.

Avenant n° 1 : Par délibération n° 10/715 du Conseil Municipal du 20 septembre 2010, la passation d'un avenant n° 1 de plus value de 2,30 % par rapport au montant initial du lot n° 2 et de prolongation du délai de réalisation des travaux de 5 jours ouvrés a été approuvée. Cet avenant d'un montant de 4 609,89 € HT, soit 5 513,43 € TTC a été notifié le 28 octobre 2010 auprès de la Société SOPREMA ENTREPRISES.

La variation en valeur absolue des avenants n° 1 (2,30 %), n° 2 (-6,76 %) représente 9,06 %.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 1 jour.

- **Avenant n° 1 au lot n° 3 « Cloisons-Doublages »** : Des travaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 3	HT
Mise en œuvre d'une imposte en salle de réunion en file E	9 026,26 €
Mise en œuvre d'impostes en file C, 12 et 13	1 040,00 €
Total HT	10 066,26 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 10 066,26 € HT (12 039,25 € TTC), soit 14,11 % de la valeur initiale du lot.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 8 jours.

- **Avenant n° 1 au lot n° 4 « Menuiseries Extérieures »** : Des travaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 4	HT
Ajout d'une porte de type Clarit sur vanne gaz	1 592,48 €
Fourniture et pose de supports caillebotis	438,00 €
Pivots des portes extérieures	2 162,60 €
Augmentation des surfaces de vitrage	3 844,69 €
Capots verticaux sur portes-fenêtres	276,48 €
Total HT	8 314,25 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 8 314,25 € HT (9 943,84 € TTC), soit 3,02 % de la valeur initiale du lot.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 4 jours.

.../...

- **Avenant n° 1 au lot n° 5 « Bardages »** : Des travaux sont nécessaires et concernent la prestation suivante :

Lot n° 5	HT
Incorporation signalétique et porte drapeaux	2 500,00 €
Total HT	2 500,00 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 2 500,00 € HT (2 990,00 € TTC), soit 1,81 % de la valeur initiale du lot.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 3 jours.

- **Avenant n° 1 au lot n° 7 « Métallerie »** : Des travaux sont nécessaires et concernent la prestation suivante :

Lot n° 7	HT
Adaptation des ouvrages en façade	6 331,50 €
Total HT	6 331,50 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 6 331,50 € HT (7 572,47 € TTC), soit 7,45 % de la valeur initiale du lot.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 13 jours.

- **Avenant n° 1 au lot n° 8 « Faux Plafonds »** : Des travaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 8	HT
Adaptation des plafonds aux Skydômes	4 410,00 €
Adaptation des plafonds au luminaire du couloir	3 366,00 €
Total HT	7 776,00 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 7 776,00 € HT (9 300,10 € TTC), soit 9,15 % de la valeur initiale du lot.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 5 jours.

- **Avenant n° 2 au lot n° 12 « Chauffage - Ventilation »** : Une modification des caractéristiques de matériaux sont nécessaires et concernent les prestations suivantes :

Lot n° 12	HT
Plus value	
Réalisation d'entrée d'air en maçonnerie	684,00 €
Changement de diffuseurs	679,83 €
Modification de radiateurs	3 207,08 €
Total HT	4 570.91 €

.../...

Moins value	
Enlèvement de grilles extérieures	- 1 191,63 €
Total HT	- 1 191,63 €

Le total des travaux en plus value représente 4 570,91 € HT, soit 3,02 % de la valeur initiale du lot, la moins value représente 1 191,63 € HT, soit – 0,79 % de la valeur initiale du lot. La variation pour cet avenant s'élève à 3,81 %.

Avenant n° 1 : Par délibération n° 10/715 du Conseil Municipal du 20 septembre 2010, la passation d'un avenant n° 1 de plus value de 3,58 % par rapport au montant initial du lot n° 6 a été approuvé. Cet avenant d'un montant de 5 422.70 € HT, soit 6 485.55 € TTC a été notifié le 28 octobre 2010 auprès de la SARL MAILLE.

La variation en valeur absolue des avenants n° 1 (3,58 %), n° 2 (3,81 %) représente 7,39 %. Il y a donc lieu de formaliser la passation d'un marché complémentaire.

Par ailleurs, il y aura lieu de prolonger le délai contractuel de 3 jours.

- **Avenant n° 1 au lot n° 14 « Electricité »** : Des prestations sont nécessaires :

Lot n° 14	HT
Plus value	
Modification sur éclairage de sécurité	4 352.00 €
Modification sur contrôle d'accès	299.00 €
Adaptation Réseau et Vidéo	4 000.00 €
Total HT	8 651,00 €
Moins value	
Modification sur appareils d'éclairage	- 4 951.50 €
Total HT	- 4 951,50 €

Le total des travaux en plus value représente 8 651,00 € HT, soit 6,06 % de la valeur initiale du lot, la moins value représente 4 951,00 € HT, soit – 3,47 % de la valeur initiale du lot. La variation pour cet avenant s'élève à 9,53 %.

Par délibérations n° 2009/15 du Conseil Communal du 28 janvier 2009 et n° 09/21 du Conseil Municipal du 2 février 2009, le taux de tolérance sur la réalisation des travaux a été fixé à 5 % pour l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre. Le tableau de synthèse atteste que ce taux est respecté.

Tableau de synthèse	H.T.	% du total
Montant total des marchés attribués	2 542 105,46 €	
Total des modifications au projet pour cause d'aléas imputables à la Maîtrise d'Œuvre ou aux conditions d'exécution (compris avenant 1 et 2)	100 805,16 €	3,97 %
Total des modifications au projet pour cause d'aléas imputables à la Maîtrise d'Ouvrage	94 970,67 €	3,74 %
Total HT	195 775,83 €	7,71 %

.../...

En intégrant les modifications antérieures aux marchés de travaux, le total des travaux supplémentaires représente une plus value de 195 775,83 € HT (234 147,89 € TTC), soit 7,71 % du montant total des marchés attribués.

Il y a lieu de formaliser les modifications aux marchés de travaux concernés et de prendre en considération les prolongations des délais d'exécution. En conséquence, après avis de la Commission d'Appel d'Offres lorsque nécessaire, en accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la passation des avenants aux marchés de travaux avec les sociétés concernées,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer lesdits avenants après avis de la CAO;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 64 - Opération 1388.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/27**

OBJET

Commune associée de Lomme - Projet d'aménagement de l'îlot ERCAT dans le périmètre de prise en considération du projet des Rives de la Haute Deûle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le site des « Rives de la Haute Deûle » s'étend de part et d'autre de l'ancien canal de la Deûle, sur le territoire de Lille et de Lomme. Ce secteur, actuellement partiellement en friche malgré ses atouts, a fait l'objet d'une étude globale d'urbanisme aboutissant à prendre en considération, par délibérations de Lille Métropole Communauté Urbaine n° 39C du 9 février 2001 et n° 03C155 du 11 avril 2003, un projet d'aménagement d'une centaine d'hectares.

Ce projet d'aménagement repose sur la valorisation des zones en friche ou en déprise industrielle au cœur du site, avec la réalisation de programmes mixtes associant logements, équipements et activités économiques tertiaires tournées vers les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. La recomposition urbaine passe également par la valorisation des atouts paysagers et patrimoniaux du site, ainsi que la recomposition d'un maillage d'espaces publics, tant sur les friches que sur les îlots aux alentours, afin d'assurer l'intégration du projet dans l'existant.

L'îlot compris entre les rues Winston Churchill, Philippe de Girard, des Martyrs de la résistance et l'avenue Arthur Notebart et comprenant notamment les terrains de l'ERCAT (ex intendance militaire) en friche depuis de nombreuses années, ainsi que le terrain appartenant au bailleur social Lille Métropole Habitat occupé par l'entreprise de transports DÉMÉCO et la parcelle occupée par la SCI KELLY, sont inclus dans le périmètre global de prise en considération.

Historiquement, au Plan d'Occupation des Sols du 25 juin 1993, ces terrains étaient classés en zone UF, zonage qui n'autorise pas la construction de logements.

Ainsi, par délibérations du Conseil Communal de Lomme des 12 décembre 2002 et 23 janvier 2003 et du Conseil Municipal de Lille des 16 décembre 2002 et 3 février 2003, il a été demandé à Lille Métropole Communauté Urbaine l'inscription d'un P.A.P.A. (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement global) afin de maîtriser toute opération future de logements sur ce terrain appartenant à l'État - Ministère de la Défense - Armée de Terre.

A ce titre, une concertation entre la Ville de Lomme, le Ministère de la Défense (propriétaire du terrain), la S.N.I (l'opérateur) et Lille Métropole Communauté Urbaine a été menée pour la définition précise d'un projet d'aménagement s'inscrivant dans les orientations du Plan Directeur des Rives de la Haute Deûle.

En conséquence, afin d'atteindre cet objectif et de permettre la réalisation de cette opération, Lille Métropole Communauté Urbaine a reclassé par délibération communautaire du 8 octobre 2004, les terrains en zonage UB e 0.80 (zone urbaine de densité élevée affectée à l'habitat, aux services publics ou privés et aux entreprises et aux activités sans nuisances).

.../...

Une étude d'urbanisme à l'échelle de l'îlot a été réalisée et validée afin de prescrire les orientations d'aménagement pour l'ensemble de l'îlot. Ce document a servi de base à l'élaboration d'un cahier des charges destiné au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Cette étude présentait un projet s'inscrivant dans la « continuité urbaine » du quartier.

Des orientations fondamentales avaient été prescrites et devaient marquer la reconstruction de l'îlot :

- Délimiter, habiter, espace public et privé, des espaces d'usage : le projet est fondé sur une délimitation claire des espaces publics et privés. L'espace public, voiries et mail, oriente et structure la distribution des immeubles. Les voiries privées devront être traitées en continuité et en cohérence avec les voiries publiques.
- Unité foncière et résidentielle, des unités fonctionnelles : chaque unité résidentielle doit être adressée directement sur la voie publique. Pour chaque unité, qui correspondra à une unité d'accès et de stationnement, une attention particulière sera apportée à sa privatisation, avec fermeture par clôture.
- Jardiner, le paysage urbain : le principe de la ville jardin renvoie à un espace privé accordant une large place au végétal tout en rendant perceptible les qualités du paysage géographique.

L'ensemble des prescriptions avait été développé dans un cahier des charges établi par Patrick GERME, urbaniste. Le projet prévoyait la création de voiries et d'un mail ainsi que la construction d'environ 150 logements individuels et collectifs.

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme du 9 novembre 2006, du Conseil Municipal de Lille du 13 novembre 2006 et du Conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine du 17 novembre 2006, ont été approuvées les orientations d'aménagement de l'ilôt Ercat conformément à l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.

Dans le respect des orientations initiales, la S.N.I. a présenté un nouveau schéma d'aménagement (annexe 1) réalisé par l'agence DE ALZUA +, architectes - C. LEBLANC, paysagiste - A. VENACQUE, architecte et MA-GEO MOREL, bureau d'études V.R.D.

Ce nouveau schéma d'aménagement intègre :

- Un programme de logements B.B.C. (bâtiment basses consommations) portant sur la réalisation de 250 logements environ avec une mixité de locatifs sociaux (30 %), de locatif PLS (20 %) et d'accession (50 %).
- Espaces publics paysagers avec les aménagements :

    - **Un mail paysager** sur la voie « est-ouest », qui était initialement prévu sur la voie « nord-sud » dans le prolongement de la rue Jean-Jacques Rousseau. Ce mail paysager d'une surface d'environ 2020 m² sera aménagé suivant les principes de la « nature en ville ».
    - **Un espace paysager avec quelques places de parking,** rue des Martyrs de la Résistance d'une surface d'environ 1 100 m².

- **Stationnement :** la création d'environ 50 places visiteurs supplémentaires aux obligations du PLU

.../...

Ce site revêt un caractère stratégique pour la Commune de Lomme et la Communauté Urbaine puisqu'il est situé dans le Schéma de Référence des Rives de la Haute Deûle pris en considération par délibérations communautaires n° 39C du 9 février 2001 et n° 03C155 du 11 avril 2003.

Il apparaît donc opportun de prendre en considération le projet d'aménagement de l'îlot tel que dans les plans joints en annexe, qui viennent préciser les orientations d'aménagement du site préalablement défini.

Cette prise en considération permettra de pouvoir exercer, si besoin est, un sursis à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement et ce, conformément à l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les orientations d'aménagement des îlots du bailleur SNI dit de l'ERCAT et du bailleur Lille Métropole Habitat et de les retenir comme principes directeurs à mettre en œuvre dans les actions communales et communautaires menées à l'avenir sur ce site et ses abords et ce, au travers des différents dossiers opérationnels qui seront présentés à l'approbation ultérieurement ;

- **PRENDRE** en considération le projet d'aménagement de l'îlot ERCAT ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à accomplir les formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R 111-26-1 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/28**

OBJET

Commune associée de Lomme - Aménagement de l'îlot ERCAT – Convention de rétrocession de l'espace vert et reprise de l'éclairage public

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans la cadre de son permis d'aménager « Ex-ERCAT », situé rue des Martyrs de la Résistance, la Société Nationale Immobilière (S. N. I.) s'engage à réaliser un espace vert public sous forme d'un mail paysager de 2 023 m² environ.

La S.N.I. ne souhaitant pas, à l'avenir, entretenir cet espace vert, qui a vocation à intégrer le domaine public communal, demande que la Commune de Lomme signe une convention de rétrocession gracieuse de cet espace commun au profit de la Commune, les frais inhérents à la rédaction de cette convention étant à la charge de la S. N. I.

De plus, la S. N. I. demande que l'éclairage public de la rue Victor Schœlcher soit repris par la Commune.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de rétrocession gracieuse des espaces publics (mail paysager de 2023 m² environ) ;
- **ACCEPTER** la reprise de l'éclairage public sous réserve que celui ci soit conforme au cahier des charges et prescriptions de la Commune de Lomme.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/29**

OBJET

Commune associée de Lomme - Politique Locale de l'Habitat – Modification du Plan Local d'Urbanisme Pour création d'un emplacement réservé pour logement (E.R.L.) sur les terrains site Société Bâtiment du Nord et Mme CRESPO-DELEMER

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Communal, par délibération n° 2005/65 du 23 septembre 2005 et le Conseil Municipal, par délibération n° 05/640 du 26 septembre 2005, ont donné un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P. L. H.) et sa territorialisation.

Le P. L. H. identifie des besoins et donc des objectifs de construction élevés pour le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes, soit 1100 logements par an dont 660 locatifs sociaux.

Le P. L. H. fixe également l'objectif de relancer l'accession sociale.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, la délibération du Conseil Municipal n° 04/582 du 28 juin 2004, a affirmé que toute opération neuve de plus de 50 logements, comprendra au moins 25 % de logements locatifs sociaux.

Par délibérations du Conseil Communal du 28 janvier 2010 et du Conseil Municipal du 1er Février 2010, il a été décidé, pour la commune de Lomme :

- une servitude de mixité sociale dans tout programme comprenant au moins 1200 m² de SHON ou 17 logements :
  - 30 % minimum de SHON affectée à du logement locatif social dont 25 % minimum de SHON affectée à du logement locatif très social
  - ou 30 % de SHON affectée à de l'accession sociale à la propriété
- une servitude de taille de logement dans tout programme comprenant :
  - 4 à 24 logements : 25 % minimum de logements comportant au moins 3 pièces principales
  - au moins 25 logements : 25 % minimum de logements comportant au moins 3 pièces principales et 15 % minimum de logements comportant au moins 4 pièces principales.

Le Plan Programme Urbain de Lomme (PPUL) adopté par délibérations du Conseil Communal du 14 Mai 2009 et du Conseil Municipal de Lille du 18 mai 2009, indique un besoin de logements neufs en accession sociale pour permettre le parcours résidentiel et favoriser la libération de logements dans le parc locatif social.

Pour mener à bien ces objectifs de construction, il est indispensable de mettre en place une action foncière favorisant la production de programmes de logements.

.../...

Aussi, la Ville de Lomme demande la création d'un Emplacement Réservé pour Logements (E. R. L.), sur les terrains sis, 3 rue de la Gare, appartenant à la Société LE BATIMENT DU NORD, cadastrés sous les n° 6538 et 6539 de la section C pour une superficie de 2782 m² et sur les terrains sis 222 et 232 rue Jean Jaurès, appartenant à Mme Simone CRESPO-DELEMER cadastrés 5176 et 5177 de la section C pour 5330 m², soit un total de 8112 m².

Le terrain étant classé au P. L. U. en zonage UBd 1,00, la constructibilité estimée, hors bonifications, est de 8112 m² de SHON.

Il est demandé un E. R.L. pour un programme évalué à environ 100 logements qui devront répondre à la programmation suivante :

- 30 % de logements locatifs sociaux de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) dont 25 % minimum à loyer très social de type Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI.). La totalité des logements sociaux et très sociaux devra faire l'objet d'un conventionnement avec l'Etat.
- 30 % de logements en accession sociale de type PSLA ou dispositif équivalent, dans les conditions précisées par la délibération communale relative à l'accession sociale en vigueur au moment du projet.

Ce site a été mis en veille foncière par délibérations, communale du 17 décembre 2009 et municipale du 18 décembre 2009.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à saisir Lille Métropole Communauté Urbaine pour que la procédure de modification du P. L. U. soit mise en œuvre, afin d'inscrire en E. R. L. lesdits terrains conformément au plan joint en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à saisir Lille Métropole Communauté Urbaine pour utiliser son droit de préemption dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat adopté ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à réaliser avec Lille Métropole Communauté Urbaine un schéma d'aménagement et de programmation de l'habitat sur le site.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/30**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Avis sur la demande présentée par
la Société Conserverie SICA SA VALLEE
DE LA LYS NORD en vue d'obtenir l'autorisation
d'exploiter une station d'épuration à Comines et
d'épandre des boues et des déchets végétaux sur
le territoire de 14 communes du Département

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La présente demande d'autorisation d'exploiter concerne le recyclage par épandage agricole des sous-produits issus de la conserverie SICA SA VALLEE DE LA LYS à Comines Sie Marguerite. Cette société est spécialisée dans la surgélation de légumes.

Actuellement, les effluents issus du process sont recyclés directement en agriculture conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1998 modifié par l'arrêté du 6 novembre 2000. Les déchets végétaux de l'usine sont épandus sur les parcelles du périmètre d'épandage des effluents.

Afin de pérenniser la filière de traitement des eaux résiduaires de l'usine, la construction d'une station d'épuration est actée par la direction de l'usine.

Une partie des futures boues solides chaulées et une partie des déchets végétaux seront épandues sur des parcelles agricoles dans un but de fertilisation des sols. :

La conserverie SICA SA VALLEE DE LA LYS souhaite établir un périmètre d'épandage des futures boues centrifugées chaulées et d'une partie des végétaux conformément à l'arrêté du 2 février 1998 modifié et de la circulaire du 17 décembre 1998. Cette demande soumise à autorisation au titre de modification substantielle des conditions d'exploitation d'une installation classée a été soumise à enquête publique du 3 janvier au 3 février 2011 inclus en mairie de Comines.

L'épandage de 900 tonnes de boues solides chaulées et d'environ 1600 T de déchets végétaux par an sera réalisé pour l'essentiel de mi-juillet à mi-novembre et en partie au printemps avant les semis.

Les 14 communes du plan d'épandage sont classées en zone vulnérable vis-à-vis de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Le recyclage doit donc répondre aux prescriptions réglementaires du PAD (Programme d'Action Départemental) en vigueur.

L'impact visuel des épandages s'assimile à une pratique agricole courante qui se limite à la période d'épandage.

Dans le cas de boues centrifugées chaulées, le traitement de chaulage rend le milieu défavorable au développement des micro-organismes. Les déchets végétaux seront épandus au fil de leur production. De plus, ces produits seront enfouis dans les plus brefs délais après l'épandage avec du matériel adapté. Les nuisances olfactives sont donc très limitées.

.../...

Les quatre parcelles de terrains, propriétés communales sont classées NP, zone naturelle paysagère et de loisirs : 355A 4161, 355A 4164, 355A 4167, 355A 4207. En annexe, figurent les références cadastrales avec l'ensemble des propriétaires ainsi qu'un extrait du plan communal.

Selon l'Autorité Environnementale : « *les études d'impact et de danger ont été correctement menées : les principaux impacts potentiels, liés à l'incidence des rejets sur la qualité des eaux superficielles et à l'épandage des boues et déchets sur des terres agricoles sont maîtrisés et traités. La prise en compte de l'environnement est jugée satisfaisante...* ».

Pour ces motifs, en accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société SICA SA vallée de la Lys sur les parcelles communales ;
- **EMETTRE** un avis favorable pour les autres parcelles, sous réserve que les propriétaires rendent le même avis.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND

REFERENCES CADASTRALES

Parcelle	Adresse	Numéro de P	Titre	Propriétaire - Identité	Propriétaire -	Zonage du POS		
355A 55	LE GRAND B	Plan Local d'U	Madame	PROUVOST RAYMOND	S 0652			AUD - Zone à urbaniser différée activité
			Madame	THIRIEZ MARCEL JOSEPH G	S 0652			
355A 124	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		COMMUNAUTE URBAINE LILLE METROPOLE		1925	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 3379	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		CAMPUS NORD EUROPE VEOLIA ENVIRONN		1857	AUD	- Zone à urbaniser différée activité
355A 3381	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		CAMPUS NORD EUROPE VEOLIA ENVIRONN		1857	AUD	- Zone à urbaniser différée activité
355A 4161	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		COMMUNE DE LOMME		1227	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4164	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		COMMUNE DE LOMME		1227	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4167	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		COMMUNE DE LOMME		1227	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4197	LE GRAND B	Plan Local d'U	Madame	WILLEMSEN BRENT	D 2763			AUD - Zone à urbaniser différée activité
			Monsieur	DELEMER LOUIS HENRI JOSEPH CORNIL	D 2763			
355A 4200	LE GRAND B	Plan Local d'U	Madame	PROUVOST RAYMOND	S 0652			AUD - Zone à urbaniser différée activité
			Madame	THIRIEZ MARCEL JOSEPH G	S 0652			
355A 4205	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		SNCF SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS D		1355	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4207	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		COMMUNE DE LOMME		1227	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4220	LE GRAND B	Plan Local d'U	Monsieur	DECHERF MICHEL RENE PIERRE JOSEPH	D 2743			AUD - Zone à urbaniser différée activité
355A 4235	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		SNCF SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS D		1355	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4388	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		SNCF SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS D		1355	A	- Zone agicole ou naturelle protégée
355A 4390	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		SNCF SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS D		1355	NP	- Zone naturelle paysagère et de loi
355A 4806	103 Rue EUG	Plan Local d'U	Madame	RACHATI SAID	R 0541			UBE - Zone urbaine habitat
			Monsieur	RACHATI SAID	R 0541			
355A 4940	LE GRAND B	Plan Local d'Urbanisme		LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE		1227	AUD	- Zone à urbaniser différée activité

<Convexe>

DEPARTEMENT
NORD
COMMUNE
com-355

MAIRIE
SERVICE DU PLAN

Section: 0A

Echelle: 1/6530
(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 02/02/2011
Signature

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/31**

OBJET

Subvention à l'association Maisons de Mode.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au cœur de la dynamique de revitalisation urbaine du quartier de Lille-Sud, les Maisons de Mode lilloises offrent aux créateurs de la jeune mode européenne l'accompagnement nécessaire pour conforter la position de Lille dans le domaine du stylisme et de la création de mode contemporaine.

La cible de créateurs visés est constituée de stylistes formés dans la région Nord/Pas-de-Calais ou au-delà. L'objectif du projet est le développement de nouvelles griffes au croisement des influences de Paris, de Bruxelles, d'Anvers et de Londres.

Ce projet se déploie sur 9 boutiques-ateliers-logements, réparties sur 7 immeubles et un incubateur, le Jardin de Mode. Les créateurs, accompagnés dans leur projet de développement d'activité par Maisons de Mode, sont implantés dans les boutiques-ateliers tandis que d'autres stylistes amènent leurs projets à maturation au sein du Jardin de Mode, dans lequel une boutique multi-marques a ouvert au printemps 2008.

L'accompagnement à la professionnalisation dont bénéficient les créateurs fait l'objet d'une convention d'objectifs entre LMCU et l'association Maisons de Mode pour l'année 2011 (délibération communautaire n° 10 C 0687 du 03 décembre 2010).

L'association Maisons de Mode, sise à Roubaix, 27 rue de l'Espérance « Le Vestiaire », a en effet pour objet de développer la filière Textile - Habillement - Distribution, en particulier dans le cadre de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'appui technologique. Cette association rassemble notamment au sein de son Conseil d'Administration l'ENSAIT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles), HEI (Ecole des Hautes Etudes Industrielles), Esmod, l'UIT (Union des Industries du Textile), l'IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement), la Cité de l'initiative, le R2ith (Réseau Industriel d'Innovation du Textile et de l'Habillement) et l'URIC (Union Régionale des Industries de la Confection).

L'implication de l'association Maisons de Mode dans ce projet se décline selon les axes suivants :

- élaborer une offre de services aux talents émergents et aux marques débutantes,
- accompagner et suivre les projets de créateurs de mode et les former à la gestion de leur activité,
- développer le réseau des créateurs de mode et animer la filière textile mode habillement (communication, définition d'actions collectives, intégration au sein des réseaux, participation aux salons et événements...).

.../...

En 2011, les créateurs des Maisons de Mode travailleront à la réalisation des collections printemps/été 2012 et automne/hiver 2012-2013. Afin de présenter et de commercialiser leurs créations, les créateurs seront également présents sur de nombreux salons professionnels nationaux et internationaux, regroupés sur un stand Maisons de Mode : Tissu Premier à Lille, Who's Next, Première Classe, Atmosphères 1ère et 2ème session, The Box, Workshop, Tranoï, Silmo, et Kara à Paris, les 2 sessions du salon Coterie à New-York, ainsi que Workshop Mood et Living Room à Tokyo. Le développement des réseaux de commercialisation se poursuivra, avec notamment comme partenaires deux grandes enseignes lilloises (Les Galeries Lafayette et Le Printemps), permettant ainsi aux créateurs de se faire connaître du grand public.

En parallèle, la communication de Maisons de Mode se concentrera sur :

- la communication spécialisée aux niveaux national et international,
- la communication grand public au niveau national,
- l'évolution du site Internet existant vers un site marchand, nécessaire au déploiement international des marques de créateurs et du label Maisons de Mode.

Des animations, comme « La Nuit des Soldes » qui attire entre 2000 et 3000 personnes deux fois par an au Jardin de Mode, sont également prévues à Lille Sud.

Un événement grand public, les 48 h Maisons de Mode, avait vu le jour en octobre 2009 à la gare Saint-Sauveur. La seconde édition, organisée en septembre 2010 à la gare Saint-Sauveur, a été fréquentée par 10 000 personnes pendant les deux jours, dont un millier de personnes au défilé des créateurs Maisons de Mode le vendredi soir. Une animation dite « off » a été simultanément organisée rue du Faubourg des Postes afin de créer un écho des 48 h Maisons de Mode à Lille-Sud. La 3ème édition des 48h Maisons de Mode est prévue les 23, 24 et 25 septembre prochains. Au programme, un défilé des créateurs Maisons de Mode ainsi que des animations grand public tels que des ateliers customisation, des projections ou encore un concours de casting seront proposés à la gare Saint-Sauveur.

Afin de permettre à l'association Maisons de Mode de mener à bien ses missions dans le cadre du projet Maisons de Mode, la Ville est sollicitée à hauteur de 33.000 €. Pour l'année 2011, le budget prévisionnel établi par l'association s'élève à 1.393.000 € (voir le tableau de financement en annexe). La Ville est également sollicitée sur le projet les 48 h Maisons de Mode, à hauteur de 50.000 € sur un budget prévisionnel de 140.000 € (tableau de financement également en annexe).

D'autre part, depuis 2005, la Ville de Lille est membre du Conseil d'Administration de l'association (délibération n° 05/793 du 14 novembre 2005) et a intégré le collège des collectivités, aux côtés des Villes de Roubaix et Tourcoing, lui permettant ainsi de participer aux réflexions et aux orientations de l'association, renforçant les liens et créant des synergies entre les volets lillois et roubaisiens du projet et leur conférant la dimension internationale recherchée.

En 2011, la qualité de membre de Maisons de Mode implique, en outre, le versement d'une cotisation annuelle de 500 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 18 mars 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et l'association Maisons de Mode, ci-annexée,

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 83.000 € à l'association Maisons de Mode (Siret n° 42385553500013),

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 708 intitulée « Action Economique Faubourg des Modes »,

- **AUTORISER** le versement d'une cotisation annuelle de 500 € à l'association Maisons de Mode, en qualité de membre de son Conseil d'Administration,

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 90 - Opération n° 708 intitulée « Action Economique Faubourg des Modes».

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à l'Economie,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 3 MARS 2011

Pierre de SAINTIGNON

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/32**

OBJET

Mise à disposition de salles de quartier – Actualisation du forfait charges au 1er mars 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau forfait charges, calculé à partir des coûts de fonctionnement des équipements, a été instauré par délibération du 17 novembre 2003.

Pour mémoire, ce forfait s'appuyait sur la consommation de fluides, sur les dépenses d'entretien et de maintenance, les frais de gardiennage et de gestion administrative des dossiers.

Il convient d'actualiser ce forfait sur la base d'une revalorisation de + 1,5 % étant précisé que l'ensemble de la démarche de mise à disposition des salles concernées reste inchangé.

En accord avec l'ensemble des Présidents de Conseil de quartier consultés, la grille tarifaire s'établirait conformément au tableau ci-joint à partir du 1er mars 2011.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, respectivement réunies les 2 et 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** les tarifs des salles de quartier à compter du 1er mars 2011.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 3 MARS 2011

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances,

MAIRIE DE LILLE

Pierre de SAINTIGNON

PROPOSITIONS DE TARIFS POUR 2011
SUR LA BASE DE 1,5% D'AUGMENTATION

SALLES	FRAIS D'INSCRIPTION		Total forfait charge 1/2 journée frais administratifs inclus		Total forfait Charge Journée frais administratifs inclus	
	2010	propositions 2011	2010	propositions 2011	2010	propositions 2011
Bois-Blancs						
Salle de concertation	38,00	38,60	51,80	52,60	65,70	66,70
Salle Brossolette			103,60	105,15	167,60	170,10
Centre						
Salle de réception	38,00	38,60	49,60	50,30	61,35	62 ,30
Salles des Commissions	38,00	38,60	44,20	44,90	48,55	49,30
Salle du Conseil	38,00	38,60	52,80	53,60	66,70	67,70
Salle des séances	38,00	38,60	42,10	42,70	46,40	47,10
Faubourg de Béthune						
Salle Concorde	38,00	38,60	136,10	138,10	201,20	204,25
Fives						
Sévigné	38,00	38,60	89,60	90,90	140,35	142,45
Lille-Sud						
Salle polyvalente	38,00	38,60	86,45	87,75	135,00	137,05
Moulins						
Salle Courmont	38,00	38,60	116,90	118,65	195,80	198,75
Saint-Maurice Pellevoisin						
Salle polyvalente	38,00	38,60	38,00 participation minimum	38.60 participation minimum	58,50	59,40
Vieux-Lille						
Salle Camelot	38,00	38,60	41,10	41,75	44,30	45,00
Wazemmes						
Salle polyvalente	38,00	38,60	85,40	86,70	132,90	134,90
Salle Baggio					gratuit	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/33**

OBJET

Casino - Approbation du rapport 2008/2009 du délégataire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville de Lille a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) :

- la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités indissociables suivantes : jeux, restauration, animation et parkings sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Lille,
- la réalisation et l'exploitation à titre complémentaire d'un établissement hôtelier de qualité.

En vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 53 de la convention de concession, le concessionnaire produit chaque année à la Ville un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

L'exercice 2008/2009 (1er novembre au 31 octobre) constitue la 2ème année d'exploitation, qui s'est déroulée intégralement dans les locaux provisoires. Le casino définitif a ouvert ses portes en mars 2010.

1. Analyse financière :

Compte de résultat 2008 - 2009					
Produits	**2007 – 2008**	**2008 – 2009**	**Charges**	**2007 – 2008**	**2008 – 2009**
Produit Brut des Jeux	11 366 485	17 416 033			
Dont Produit Brut des Jeux de table	*2 731 432*	*3 904 104*			
Dont Produit Brut Machines A Sous	*8 635 053*	*13 511 929*			
Chiffre d'Affaires Restauration, Bar	422 297	584 214			
Chiffre d'Affaires Brut	**11 788 782**	**18 008 247**			
Prélèvements Etat et Ville sur le PBJ	6 410 765	9 829 471	Achats et charges externes	5 588 764	6 036 306
Chiffre d'Affaires Net	**5 378 017**	**8 170 938**	Frais de personnel	3 509 635	3 943 140
Autres produits	264 643	360 781	Dotations amortissements et provisions	3 229 060	3 096 427
Produits financiers	725 815	783 832	Autres charges	1 079 931	1 239 168
Total des produits	**6 368 475**	**9 332 852**	**Total des charges**	**15 085 167**	**16 989 111**
Résultat net de l'exercice	**-8 716 692**	**-7 656 259**			

Le casino provisoire a ouvert ses portes le 1er novembre 2007 avec 9 tables de jeux traditionnels et un bar – restaurant de 50 places environ. 150 machines à sous ont été mises en place le 1er février 2008.

Le produit brut des jeux de table est légèrement supérieur aux prévisions.

.../...

Le produit brut des machines à sous est inférieur aux prévisions du fait principalement selon le délégataire :

- de l'interdiction de fumer dans les lieux publics depuis le 1er janvier 2008
- de l'absence de parking dédié
- du manque de visibilité de l'établissement
- du contexte économique actuellement difficile

Le chiffre d'affaires du bar – restaurant est conforme aux prévisions.

Le déficit 2008/2009 s'élève à 7.656.259 € du fait principalement, en ce début d'exploitation de l'activité, d'un niveau élevé de dépenses en lien direct avec l'investissement initial.

Les redevances versées à la Ville en 2009 s'élèvent à **5.972.822 €.**

Elles sont inférieures aux prévisions de la SLAT mais conformes au Budget Primitif 2009 de la Ville.

2. Analyse de l'activité :

La fréquentation 2008/2009 progresse de 32 % et s'élève à 239 067 entrées contre 163 648 entrées en 2007/2008.

L'activité 2008/2009 du restaurant de 40 places assises et du bar de 15 places assises est conforme aux prévisions : 18 672 couverts (12 482 en 2007/008), ticket moyen à 15,89 €, 584.214 € de chiffre d'affaires.

La programmation artistique comprenait des animations musicales les jeudi, vendredi et samedi soirs, des animations calendaires (nouvel an, St Valentin, etc.) et des animations pour certains événements (arrivée des machines à sous, etc.).

Les frais de ces animations s'élèvent à 222.000 € et sont supérieurs au palier de dépenses annuelles repris à l'article 26 de la convention (200.000 €).

Les effectifs s'établissent à 141 personnes en octobre 2009 (129 en octobre 2008) dont 45 salariés embauchés par le biais d'une coopération entre la SLAT et la Mission Locale de Lille.

a. Indicateurs de la qualité de service :

Surveillance :

Au-delà d'importants moyens vidéo, les recrutements et formations du personnel au contact de la clientèle bénéficient de l'agrément de la Police Judiciaire.

L'établissement s'engage à respecter son obligation légale de relever sur le registre officiel toute transaction de joueur supérieure à 2 000 €.

Programme de prévention de la dépendance au jeu :

Ce programme est mis en œuvre au profit de la clientèle depuis l'ouverture du casino provisoire, afin :

- de répondre aux exigences de la réglementation et des autorités de tutelle
- de donner une réponse satisfaisante aux exigences éthiques en matière d'exploitation des jeux en proposant un programme de prévention et d'intervention
- d'optimiser la qualité d'accueil de la clientèle

Rapport 2008 - 2009 du programme de Prévention de la dépendance au jeu	2008 - 2009	2007 - 2008
Journées de formation	4 au profit de 76 % des agents (107 collaborateurs)	11 au profit de 82 % des agents
Suivi clients – Entretiens formalisés	179	137
Suivi clients – Entretiens téléphoniques	65	62
Nb de clients en Limitation Volontaire d'Accès	33	8
Nb d'auto-exclusions demandées par le client	96	47
Nb de réintégrations suite à auto-exclusions	60	5

Hygiène et sécurité :

Les contrôles externes officiels sur la sécurité alimentaire (DDCCRF, DDSV, DDASS, etc.) sont suppléés par les contrôles trimestriels d'un organisme indépendant mandaté par le groupe. Au-delà des contrôles propres aux établissements recevant du public (commissions de sécurité et d'accessibilité), un contrôle de la société Socotec est effectué une fois par an.

b. Environnement et développement durable :

La SLAT est engagée depuis sa création dans un processus généralisé au niveau du groupe Barrière : certifications ISO 14001 et SA 8000, bilan carbone ADEME, etc.

c. Perspectives 2010 – 2011 :

Comprenant notamment une grande brasserie avec terrasse, un bar interactif, un média bar, une salle de spectacle de 1 200 places, 8 salles de séminaire et un parking de 680 places sur 3 niveaux, **le Casino définitif a ouvert ses portes le 12 mars 2010**.

L'espace jeux comprend 300 machines à sous et 21 tables de jeux.

L'ouverture de l'Hôtel (5 étoiles, 140 chambres), du restaurant grande carte, du bar de l'hôtel et de l'espace business a eu lieu en octobre.

La SLAT fait état de perspectives économiques contraintes à moyen terme pour la profession du fait du contexte économique difficile et de la concurrence des jeux en ligne. La SLAT poursuit en conséquence en 2010 la forte économie de charges engagée en 2009.

Les prévisions pour l'exercice 2009/2010 s'élèvent à ce jour à 27 millions € de Produit Brut des Jeux et 13,4 millions € de Chiffre d'Affaires net, en-deçà des prévisions initiales de la SLAT, en raison du contexte économique particulièrement tendu.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011 et la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 11 octobre 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport 2008/2009 transmis par le concessionnaire, ci-annexé.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **- 3 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué au Casino,

Pierre DE SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/34**

OBJET

Attribution d'une subvention à la Maison de l'architecture et de la ville pour l'organisation de l'exposition itinérante consacrée aux lauréats du Grand Prix International d'Architecture Durable.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Cité de l'architecture et du Patrimoine a initié un prix international pour stimuler le débat sur l'architecture durable. Ce prix ne récompense pas des bâtiments mais des architectes, qui partagent l'éthique du développement durable et qui ont construit au fil des années une démarche à la fois innovante et attentive, aux contextes, aux sociétés, à la diversité. L'ambition des partenaires est de susciter, avec le Prix, un débat public de grande ampleur sur les enjeux de l'architecture du XXI° siècle et de créer, avec la Collection, un lieu d'expérimentation exemplaire de l'architecture du XXI° siècle, pour sensibiliser les habitants à la nécessité de construire et vivre autrement.

La Maison de l'architecture et de la ville, association loi 1901, située place François Mitterrand à Lille, va accueillir cette exposition du 6 avril au 21 mai 2011.

La délégation Développement Durable souhaite soutenir l'organisation de cette exposition dans le cadre de la semaine du Développement Durable du 1er au 7 avril 2011 et organiser, à cette occasion, un événement public de lancement du Cadre Stratégique Ecoquartiers, document de référence de l'axe Ville Durable de l'Agenda 21 lillois.

Elle propose de verser une subvention de 2.000 € à la Maison de l'architecture et de la ville, pour l'année 2011.

Le budget total de l'opération s'élève à 10.000 €. Cette opération est également soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 5.000 € ainsi que par la Ville de Tourcoing à hauteur de 3.000 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à la Maison de l'architecture et de la ville (N° SIRET : 488 591 561 00011) .
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 823 - Opération QASSO n° 794 « Soutien aux associations - Agenda 21 ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire
le Premier Adjoint délégué au
Développement Durable et à l'Agenda 21,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 3 MARS 2011

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/35**

OBJET

Convention entre la Ville et l'association Léo Lagrange Consommation Nord - Avenant

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/689 du 6 octobre 2008, la délégation développement durable a engagé un partenariat pluriannuel avec l'association Léo Lagrange Consommation Nord pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'ateliers sur le thème de la consommation durable, de la préservation de la santé et de l'environnement. Les projets proposés au titre du partenariat 2010-2011 ont fait l'objet d'une convention entre la Ville et Léo Lagrange Consommation Nord, adoptée lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2010 (délibération n° 10/1001).

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation du CUCS 2011, les délégations thématiques Politique de la Ville et Développement Durable souhaitent verser une subvention d'un montant de 4.250 € à Léo Lagrange Consommation Nord, pour le projet « On a testé pour vous : des idées pour durer » (ateliers avec des acteurs-relais et familles de Lille Sud, en partenariat avec le Centre social Lazare Garreau et l'association Unis-Cité – projet ci-joint en annexe). La subvention est prise en charge à parts égales par les deux délégations thématiques. Un virement de crédits de 2.125 € sera effectué par la Politique de la Ville.

Cette subvention portera à 38.575 € le montant total des subventions versées par la Ville et le Conseil Régional au titre de la convention 2010/2011, la part Ville s'élevant à 32.250 € dont 21.000 € sur le BP 2010 et 11.250 € sur le BP 2011 (4.250 € susvisés et 7.000 € octroyés par une délibération prise par ailleurs par la délégation Santé). Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient de l'intégrer par voie d'avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention liant la Ville et l'association Léo Lagrange Consommation Nord, ci-annexé.
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.250 € à l'association Léo Lagrange Consommation Nord ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 823 – Opération QASSO n° 794 « Soutien Association Agenda 21 ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Réception en Préfecture le **18 février 2011**

Affiché en Mairie le 3 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Développement Durable,

Pierre de SAINTIGNON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/37**

OBJET

Schéma de Développement des Parcs et Jardins - Rapport de présentation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/69 du 1er février 2002, le Conseil Municipal a approuvé le Schéma de Développement des Espaces Verts, document cadre qui fixait les orientations en matière de développement, de gestion et d'animation des jardins sur 6 ans.

Ce Schéma de Développement des Espaces Verts 2002/2008 a permis la mise en œuvre d'actions concrètes telles que l'aménagement de 19 hectares d'espaces verts nouveaux, la création de la Direction Parcs et Jardins et la mise en œuvre d'un véritable programme d'éducation à l'environnement.

Le Schéma de Développement des Parcs et Jardins 2008/2014 s'articule autour de 3 axes (aménager, gérer, animer) avec en filigrane le bien-être et la qualité de vie des Lillois alliés à la préservation de la biodiversité.

1- Aménager : Développement et mise en réseau des lieux de nature

- Aménagement de 38 ha de nouveaux jardins ;
- Requalification des deux plus grands parcs lillois : le parc de la Citadelle et le Jardin des Plantes ;
- Amélioration de l'offre en matière de jardins familiaux et jardins partagés : doublement du nombre de parcelles (250 parcelles supplémentaires), gestion et animation des jardins ;
- Amélioration des espaces du quotidien par l'aménagement de jardins de poche dans les quartiers (10 par an).

2- Gérer : De la qualité et de la biodiversité pour tous les jardins

- Sécurisation des parcs par leur fermeture la nuit et accroissement de la qualité d'entretien avec la mise en œuvre d'objectifs de gestion ;
- Gestion respectueuse de l'environnement : Objectif « Zéro phyto », gestion différenciée, plantation régionale ;
- Gestion du patrimoine arboré : renouvellement du patrimoine, taille raisonnée, valorisation du bois mort, nouveaux critères de choix pour les plantations ;
- Plan de fleurissement « durable » : reconstruction d'un outil de production performant, refonte du catalogue de production (50 % de plantes à intérêts écologiques), réduction drastique du fleurissement hors-sol au profit du pleine-terre, diversification des modes de fleurissement (bulbes pérennes, rosiers, vivaces, prairies).

3- Animer : Faire connaître, faire aimer pour faire agir

- Diversification des usages dans les parcs : programmation sportive, culturelle et artistique ;
- Elaboration d'un programme annuel d'animations « nature » pour le grand public ;
- Organisation de 5 événements « nature » : fête de la nature, concours photo, mois de l'abeille, Api Days, jour de la nuit.

.../...

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce Schéma de Développement des Parcs et Jardins et d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés, la réorganisation de la Direction Parcs et Jardins et notamment du service maintenance est nécessaire.

Faire de nos jardins des lieux de convivialité, où nature rime avec santé et bien-être, voilà l'ambition du Schéma de Développement des Parcs et Jardins.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport de présentation, ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 2 3 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/38**

OBJET

Construction d'un bâtiment pour le service des Parcs et Jardins, rue de Philadelphie à Lille - Autorisation de signature des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/442 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment pour le service des Parcs et Jardins, rue de Philadelphie à Lille avec l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence REMINGTON STYLE, pour un montant de 155.200 € HT, soit 185.619,20 € TTC sur la base d'un montant prévisionnel travaux de 970.000 € HT (valeur janvier 2008).

Par délibération n° 09/1078 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, conformément aux clauses du marché puisque le montant de la rémunération défini à la signature du marché revêt un caractère provisoire et qu'il doit être affiné au cours des études. Le maître d'œuvre s'engage alors sur un montant prévisionnel définitif des travaux lui permettant d'établir le forfait définitif de ses honoraires.

Cette délibération autorisait la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 18.445 € HT, soit 22.060,22 TTC représentant une augmentation de 11,89 % du montant du marché initial. Le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre s'établissait donc à 173.645 € HT, soit 207.679,42 € TTC (valeur janvier 2008) sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 1.063.406,28 € HT, soit 1.271.833,91 € TTC (valeur janvier 2008).

Cette augmentation du coût des travaux, pour un montant de 93.406,28 € HT, portait sur des demandes complémentaires du maître d'ouvrage, en particulier sur la mise en œuvre de mobiliers, la création d'une mezzanine, l'ajout d'équipement téléphonique, la mise en place d'un contrôle d'accès au bâtiment et la récupération d'eau complémentaire.

A ce jour, les études de conception sont terminées et il y a lieu de lancer la consultation travaux sur la base de l'allotissement suivant :

Lot	Désignation
1	Gros-Œuvre étendu
2	Menuiseries intérieures – Plâtrerie - Agencement
3	Electricité courants forts et faibles
4	Chauffage – ventilation - plomberie
5	Peinture – Lasure

Le montant global des travaux, tenant compte d'une provision pour révision de prix, est estimé 1.555.000 € TTC. La durée des travaux est fixée à 9 mois. La durée du marché est de 22 mois. Le coût d'opération est fixé à 1.800.000 € Toutes Dépenses Confondues.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature, par Madame le Maire ou l'élu déélgué, des marchés de travaux, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 823 – Opération QLESV n° 1285 : « Locaux espaces verts – Rue de Philadelphie » - AP : QPARCJARPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/39**

OBJET

Instauration d'une redevance annuelle pour occupation de parcelles des jardins familiaux gérés par la Ville.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille possède actuellement six jardins familiaux qui regroupent un ensemble de parcelles individuelles de 50 à 200 m² ayant pour principale vocation la culture vivrière.

Ces jardins, témoins d'une histoire et d'une tradition, sont également le reflet d'une demande sociale permettant aux « habitants jardiniers » de trouver une occupation, d'exercer une activité physique, de s'impliquer et de s'approprier l'espace public, facilitant ainsi la socialisation et la lutte contre l'isolement. Les jardins comportent également un volet économique relatif à la production vivrière mais également environnemental caractérisé par l'aménagement du paysage, l'accès et le respect de la nature, la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation saine.

La gestion de deux jardins familiaux a été confiée à des associations de jardiniers, par convention signée avec la Ville de Lille et quatre jardins sont gérés directement par la Municipalité.

Les jardins gérés par la Ville sont les suivants :

- les jardins en pied d'immeuble Concorde, Faubourg de Béthune : 50 parcelles
- les jardins familiaux du Bazinghien, Faubourg de Béthune : 30 parcelles
- les jardins familiaux du Bois de Boulogne, Vauban : 16 parcelles
- le potager de Wazemmes : 8 parcelles

Les jardins gérés par une association de jardiniers sont les suivants :

- les jardins familiaux de la Poterne, Vieux-Lille : 60 parcelles
- les jardins partagés des Coccinelles, Faubourg de Béthune : 50 parcelles

Les demandes des habitants relatives à l'obtention de parcelles des jardins familiaux sont extrêmement nombreuses.

A ce jour, la liste d'attente comprend une centaine de demandes pour une durée d'attente de deux ans.

L'attribution de ces parcelles est exclusivement réservée aux habitants de la Ville de Lille et se fait chronologiquement en fonction des dates d'inscriptions des demandes sur la liste d'attente, indépendamment de tout autre critère.

En ce qui concerne les jardins gérés directement par la Ville, les parcelles étaient, jusqu'à présent, mises à disposition gratuitement. La Ville n'étant pas en capacité d'assurer un suivi sur place régulier, des phénomènes de transmission illicite de parcelles entre jardiniers sont constatés, ce qui engendre des délais d'attribution très longs et un manque de visibilité sur les occupations effectives.

.../...

Afin d'assurer un suivi plus approprié des occupations et de responsabiliser les habitants vis-à-vis de leur parcelle, il est proposé de mettre en place une redevance annuelle pour l'occupation des jardins.

Les jardins gérés par les associations font d'ores et déjà l'objet du paiement d'une cotisation couvrant les frais d'assurances et les frais postaux :

- Association des jardins familiaux de la Poterne : 40 €/an et par adhérent, soit 2.400 € de cotisation annuelle. En plus des frais d'assurance et des frais postaux, ces cotisations permettent à l'association de procéder à des achats groupés de graines de fruits et légumes et d'assurer les petites réparations.
- Association des jardins des Coccinelles : 10 €/an et par adhérent, soit 500 € de cotisation annuelle. Par ailleurs, cette association fait l'objet d'une subvention annuelle de 1.500 € attribuée par la Ville, destinée à couvrir les réparations usuelles et à proposer un programme d'animations sur le quartier.

Il est proposé d'appliquer aux jardins gérés par la Ville une tarification établie en fonction du mobilier existant, de la situation ainsi que de la superficie des parcelles, à savoir :

- Citadelle : 20 €/an par adhérent
- Bazinghien : 15 €/an par adhérent
- Concorde : 10 €/an par adhérent
- Wazemmes : 10 €/an par adhérent

Soit un montant total annuel estimé de 1.300 €.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'instauration des redevances annuelles ainsi que leurs montants ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les redevances annuelles perçues auprès des habitants jardiniers occupant une parcelle au chapitre 70, article 70632, fonction 823 – Opération n° 287 – QAPJA – Animation parcs et jardins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du ~~Maire~~,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/40**

OBJET

Aménagement du Jardin de la Porte de Gand – Marché de maîtrise d'œuvre - Transaction avec M. Etienne PONCELET, maître d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/32 du 9 février 2004, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de sept jardins à Lille.

Le lot n° 5 ayant pour objet « l'aménagement du Jardin de la Porte de Gand » a été attribué à M. Etienne PONCELET selon l'acte d'engagement signé le 29 avril 2005.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était fixée à 83.612 € HT. La rémunération provisoire de la mission de maîtrise d'œuvre s'élevait, quant à elle, à un montant de 10.243 € HT.

Par délibération n° 09/513 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la réécriture du cahier des charges et l'ajustement du montant de l'opération à 360.000 TTC. Le marché de travaux relatif à l'aménagement du Jardin de la Porte de Gand a été attribué à l'entreprise ISS ESPACES VERTS le 13 novembre 2009 pour un montant de 199.256,50 € HT.

Dès lors, un ajustement de la rémunération du maître d'œuvre aurait dû intervenir. Or, celle-ci est restée inchangée et les pièces du marché n'ont pas prévu les conditions de fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Il en résulte un écart entre le coût prévisionnel des travaux fixé à 83.612 € HT. et le montant prévisionnel définitif des travaux arrêté à 199.256,50 € HT. La réception des travaux a été prononcée le 21 juillet 2010. En conséquence, un différend est né entre la Ville et le maître d'œuvre.

Après discussion et tenue de négociations, le maître d'œuvre a accepté un compromis sur les sommes dues par la Ville de Lille.

Il a été décidé que la Ville verserait au maître d'œuvre une indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive d'un montant de 8.026,62 € HT., soit 9.600 € TTC au titre des sommes utilement exposées par le maître d'œuvre et dont a bénéficié la Ville.

L'indemnité forfaitaire est calculée sur la base de la phase travaux avec application d'un taux fixe de 12,5 %. Cette indemnité porte la rémunération totale du maître d'œuvre à 18.269,62 € H.T. base marché.

Le maître d'œuvre donne bonne et valable quittance à la Ville de Lille, renonçant à toute autre indemnité de quelque nature que ce soit.

De même, les parties se désistent de toutes procédures, instances ou actions et renoncent à exercer tout recours, du chef de l'accord visé ci-dessus.

.../...

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'accord transactionnel entre la Ville de Lille et Monsieur Etienne PONCELET, maître d'œuvre, ci-annexé ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 823 - Opération n° 1600 – QPARCJARPG – Promenade des remparts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/41**

OBJET

Partenariat à titre gratuit entre la Ville et l'association les B.A.R.G.E.S. pour la réalisation de chantiers écologiques.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association les B.A.R.G.E.S., regroupant des étudiants en Master 2 de l'Université Lille 1, représentée par son Président M. BELHAMITI, a développé des chantiers de gestion et de suivi de la biodiversité afin de mettre en pratique l'aspect théorique de leur formation.

La Ville de Lille ayant mis en place, depuis 2006, une gestion écologique et restauratrice des milieux naturels de ses jardins, l'association les B.A.R.G.E.S. l'a sollicitée afin de s'associer à sa politique en faveur de la biodiversité.

Pour ce faire, la Ville souhaite mettre en place un partenariat à titre gratuit avec cette association.

Le partenariat portera sur la réalisation de chantiers nature, notamment dans le Parc de la Citadelle et au Triangle des Rouges Barres. Ces chantiers auront pour objectif la création d'opérations de gestion écologique afin de restaurer la biodiversité des sites. L'encadrement des chantiers sera assuré par le technicien écologue de la Ville de Lille.

L'association participera également à « l'Observatoire de la Biodiversité » initié par la Ville de Lille en 2010.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Ville et l'association les B.A.R.G.E.S., ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric ~~QUI~~QUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/42**

OBJET

Parc Jean-Baptiste Lebas – Fourniture, pose et maintenance d'un local pour les gardiens avec sanitaires publics à nettoyage automatique – Marché négocié suite à appel d'offres infructueux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/733 du 20 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le lancement, par voie d'appel d'offres, d'un marché de fourniture, pose et maintenance d'un local pour les gardiens avec sanitaires publics à nettoyage automatique dans le parc Jean-Baptiste Lebas. Le marché, estimé à 260.000 € TTC, se décomposait comme suit :

- Lot 1 : bloc sanitaire et local agents
- Lot 2 : habillage du local
- Lot 3 : VRD et branchements divers

Deux offres ont été formulées pour chacun des trois lots. Pour les lots 1 et 3, si les offres présentées se sont avérées conformes au cahier des charges, elles n'en sont pas moins apparues d'un montant supérieur aux crédits budgétaires alloués à l'opération par le pouvoir adjudicateur. En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres, en date du 15 décembre 2010, a déclaré les lots 1 et 3 infructueux au motif qu'il n'a été proposé que des offres inacceptables. Conformément aux dispositions de l'article 59-III-1° du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres a autorisé la mise en œuvre d'un marché négocié selon les modalités de l'article 35-I-1° dernier alinéa du Code des Marchés Publics. La négociation sera limitée aux candidats ayant soumis des offres respectant les exigences relatives aux délais et modalités formelles de présentation des offres.

En ce qui concerne le lot n° 2, les candidats ont remis des offres ne respectant pas les exigences du cahier des charges. En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres a qualifié ces offres d'irrégulières et déclaré le lot n° 2 infructueux. Conformément aux dispositions de l'article 59-III-2° du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres a autorisé la relance de ce lot selon les modalités de l'article 27-III-1° du Code des Marchés Publics afin de modifier les prescriptions techniques de lot n° 2, modifiant ainsi l'estimation à 70 000 € TTC.

Pour mémoire, le marché, estimé dans son ensemble à 260.000 € TTC, se décompose désormais comme suit :

Lots	Procédure	Délai maximal d'exécution	Durée du marché (compte tenu de la maintenance pour le lot 1)
Lot 1 local	Marché négocié	15 semaines (pour l'installation)	4 ans
Lot 2 habillage	MAPA	12 semaines	4 ans
Lot 3 VRD	Marché négocié	8 semaines	4 ans

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement des marchés correspondants et la signature des pièces des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 823 – Opération n° 1249 – QJBLE – Parc JB Lebas Travaux Investissement - Autorisation de programme : QPARCJARPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/43**

OBJET

Remise en état des espaces verts de la place du Maréchal Leclerc – Convention entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Durant le mois de janvier 2010, des travaux d'assainissement ont été réalisés par Lille Métropole Communauté Urbaine au niveau de la place du Maréchal Leclerc. Ces travaux ont nécessité la réalisation d'une tranchée, ce qui a entraîné la détérioration de massifs floraux appartenant à la Ville.

Il a été convenu que les frais de remise en état seront pris en charge par Lille Métropole Communauté Urbaine. La Ville de Lille confiera la réalisation des travaux à un prestataire selon un marché à bons de commande.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention précisant les modalités de la remise en état de ces espaces verts.

Le montant des travaux est estimé à 24.882 € TTC. Ces frais comprennent la signalisation du chantier, la préparation du sol avant plantation, la fourniture et la plantation de lierres et de bulbes.

Une fois les travaux achevés, la Ville adressera à LMCU un état récapitulatif justifiant la réalisation et le coût réel des travaux afin d'obtenir le solde du montant des travaux.

Ce document sera accompagné de pièces justificatives telles que les factures présentées par l'entreprise chargée des travaux. La régularisation ne pourra pas être supérieure à 30 % du montant estimatif des travaux.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine, ci-annexée ;
- **ADMETTRE** en recettes les versements effectués par Lille Métropole Communauté Urbaine au chapitre 74, article 74751, fonction 823 - Opération n° 286 – QEFLE – Entretien et fleurissement ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 61521, fonction 823 - Opération n° 286 – QEFLE - Entretien et fleurissement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/44**

OBJET

Entretien des vasques à fleurs, des suspensions fleuries et des massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes – Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1992, la Ville de Lille et ses communes associées ont engagé un programme de fleurissement. Cependant, en raison de l'augmentation sensible du patrimoine fleuri, celui-ci n'a pu être pris en charge totalement par la main-d'œuvre municipale.

Pour cette raison, la Ville a lancé un marché de prestations de service pour l'entretien des vasques à fleurs, des suspensions fleuries et des massifs floraux présents sur l'espace public.

Ce marché arrivant à expiration, le lancement d'un nouveau marché s'avère indispensable pour assurer le suivi du fleurissement à partir du mois d'avril 2011.

Le marché comprendra trois lots décomposés de la manière suivante:

- un lot pour l'entretien des vasques à fleurs, des suspensions fleuries et des massifs floraux sur le territoire de Lille,
- un lot pour le fleurissement et l'entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries de la commune associée d'Hellemmes
- un lot pour le fleurissement et l'entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries de la commune associée de Lomme

Lot	Intitulé du lot	Montant minimum	Montant maximum sur 4 ans en euros TTC
1	Entretien des vasques à fleurs, des suspensions fleuries et des massifs floraux sur le territoire de Lille	sans	700.000 €
2	Fleurissement et entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries sur le territoire d'Hellemmes	sans	700.000 €
3	Fleurissement et entretien des vasques à fleurs et des suspensions fleuries sur le territoire de Lomme	sans	250.000 €

Ce marché prendra fin le 31 janvier 2015.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la procédure d'appel d'offres et la signature des pièces du marché par Madame le Maire ou l'élu délégué après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 011, article 61521, fonction 823 - Opération QEFLE n° 286 - Entretien et fleurissement
  - au chapitre 011, article 61521, fonction 823 - Opération HEMCO n° 889 - Entretien et fleurissement
  - ainsi que sur les opérations équivalentes des services thématiques et des communes associées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/45**

OBJET

Prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de divers sites de la Ville de Lille et de sa commune associée de Lomme – Marché à procédure adaptée

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille s'est mobilisée pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion, notamment par la création du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi.

En 2007, la Ville a réaffirmé sa volonté d'user des outils mis à disposition des collectivités territoriales par le Code des Marchés Publics afin de promouvoir, par le biais de la commande publique, l'insertion sociale.

Dans cette optique, la Ville a lancé, en 2007, un marché de services d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de différents sites sur le territoire lillois.

Le marché actuel arrivant à échéance le 5 juillet 2011, il convient de le renouveler. La commune associée de Lomme souhaite s'inscrire dans cette démarche.

Le marché de prestations d'insertion et de qualification entre dans le champ d'application de l'article 30 du Code des Marchés Publics et sera donc passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Un dispositif spécifique d'accompagnement à l'emploi sera mis en place par le titulaire en liaison avec le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi.

La prestation d'insertion visera des publics identifiés comme prioritaires, notamment :

- les personnes participantes des Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi,
- les personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les personnes relevant du dispositif de l'IAE,
- les jeunes de moins de 26 ans sans qualification et/ou sans expérience,
- les personnes de plus de 50 ans, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle,
- les bénéficiaires des minimas sociaux (API, AAH…),
- des travailleurs handicapés reconnus par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

Le marché comprendra deux lots sans montant minimum mais avec un montant maximum pour la partie à prix unitaire. En effet, le marché étant à prix mixte, les montants se décomposeront en une partie globale et forfaitaire et une partie établie selon le bordereau des prix unitaires.

…/…

Lot	Intitulé du lot	Montant estimé sur 4 ans en € TTC Partie à prix global et forfaitaire	Montant maximum sur 4 ans en € TTC Partie à bons de commandes (prix unitaires)
1	Prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts sur le territoire de Lille	621.920 € TTC	382.720 € TTC
2	Prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts sur le territoire de Lomme	160.000 € TTC	80.000 € TTC

Le marché est conclu pour une durée de quatre ans.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement du marché de prestation d'insertion et de qualification ayant pour support l'entretien, le fleurissement et la requalification d'espaces verts de divers sites de la Ville de Lille et de sa commune associée de Lomme ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les pièces relatives à ce marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres,

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 011, article 61521, fonction 823 - Opération n° 286 – QEFLE Entretien et fleurissement,
  - ainsi que sur les opérations équivalentes des services thématiques et des communes associées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/46**

OBJET

Animation des parcs et jardins – Subventions à diverses associations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son programme d'animation des jardins lillois et de sensibilisation des habitants à l'environnement, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions détaillées ci-après et initiées par diverses associations.

Association Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés (AJONC)

L'association les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés, dont le siège social est situé 14, rue Montaigne à Lille, représentée par son Président M. PRUVOT, a pour objet la création, l'animation et la gestion de jardins communautaires dans la Région Nord/Pas-de-Calais. L'association est également le chef de file, au niveau national, du développement de ce concept de jardin communautaire.

Les jardins communautaires constituent une forme de gestion en commun d'un terrain par un groupe d'habitants.

Le concept de jardin communautaire favorise le développement de jardins respectueux de l'environnement œuvrant dans une dynamique de solidarité, de concertation en milieu urbain et a notamment pour but de (re)créer un lien social à partir d'un support de type nature.

Depuis la création de l'association, en 1997, la Ville de Lille fait partie de ses partenaires. Le territoire lillois a été le terrain d'expérimentation privilégié de cette démarche ayant donné lieu à la création du jardin des (Re)trouvailles à Moulins, le 1er jardin communautaire en France.

A ce jour, la Ville de Lille et sa commune associée d'Hellemmes comptent sept jardins communautaires répartis sur cinq quartiers. Les terrains mis à disposition de l'association, à titre gratuit, pour la création des jardins communautaires sont les suivants :

- le Jardin des (Re)trouvailles à Moulins,
- Le Jardin des Maguettes à Fives,
- Le Jardin des drôles d'waz'eaux à Wazemmes,
- Le Jardin le Bizardin à Hellemmes,
- Le Jardin Comme une aut'terre à Moulins,
- Le Jardin de Pré Muché à Saint-Maurice,
- Le Jardin au fil du temps à Hellemmes.

Les principaux objectifs de cette association résident dans :

- la mobilisation et la participation des habitants sur le long terme,
- la création d'un lien social et le développement local contribuant au dynamisme des quartiers,
- la protection et la valorisation de la biodiversité,
- la pédagogie et l'éducation à l'environnement.

.../...

En matière d'animation, des « clubs nature » ont été mis en place sur le temps extra-scolaire. De nombreux temps festifs ouverts sur le quartier ont également été organisés ainsi que la « fête de la nature ».

Pour 2011, l'association souhaite poursuivre le travail d'ouverture des jardins sur les quartiers qui avait déjà été initié en 2010 avec notamment :

- une ouverture hebdomadaire des jardins assurée par les « habitants jardiniers » comprenant un affichage des horaires d'ouverture à l'extérieur des jardins,
- l'affichage de l'agenda à l'extérieur des jardins,
- une communication renforcée auprès des Mairies et des associations de quartier.

En 2010, l'association a poursuivi ses actions de mobilisation et de formation des « habitants jardiniers » par :

- l'installation de panneaux pédagogiques sur la gestion des jardins,
- la mise en place d'une formation aux inventaires à destination des « habitants jardiniers »,
- la mise en place d'une Charte pour l'amélioration de la qualité de l'accueil sur les jardins,
- la création d'un quatrième « club nature » au jardin du Pré Muché,
- la consolidation des deux emplois supplémentaires en contrats aidés.

Par ailleurs, l'association poursuivra son travail de mobilisation des habitants par l'organisation régulière de réunions de concertation sur le fonctionnement et l'aménagement des jardins, l'animation des clubs nature, l'organisation de nombreux événements festifs et culturels ouverts à tous, notamment une participation à la « fête de la nature » ou encore la publication du journal « l'écho des brouettes ».

Pour mener à bien le programme d'actions 2011, l'association sollicite de la Ville l'attribution d'une subvention de 67.000 €, répartie de la manière suivante :

- 60.000 € de la délégation Espaces Verts pour l'animation, la gestion et le développement de jardins communautaires,
- 7.000 € de la délégation Politique Périscolaire pour l'animation et le développement de clubs nature ouverts aux enfants sur le temps extra-scolaire.

Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF)

Par délibération n° 10/300 du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'une convention entre la Ville et l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) en soutien au programme national « L'abeille, Sentinelle de l'environnement ». L'UNAF est un syndicat professionnel créé conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 1884, dont le siège social est situé à Paris et représenté par son Président, M. CLEMENT.

Le programme « L'abeille, Sentinelle de l'environnement » vise à réintroduire l'abeille en milieu urbain pour sensibiliser la population au rôle de cet insecte et aux menaces qui pèsent sur lui. Par ailleurs, un temps fort national autour de ce programme intitulé « APIdays » se déroule au mois de juin à Lille comme dans de nombreuses autres villes françaises.

.../...

Le partenariat avec l'UNAF ancre la politique lilloise à l'échelon national. De nombreuses autres collectivités sont également partenaires de l'opération pour assurer au projet un retentissement national. A ce titre, l'UNAF sollicite de la Ville une subvention d'un montant de 10.000 €.

L'UNAF a également sollicité d'autres partenaires, tels que la Région Languedoc-Roussillon, le Département des Pyrénées Orientales, la Région Rhône Alpes, les Villes de Nantes et de Montpellier.

Association la Promenade du Préfet, le Jardin Ecologique et les Grenouilles (PPJEG)

L'association la « Promenade du Préfet, Jardin écologique et les grenouilles » (PPJég) est une association créée en vertu de la loi de 1901, domiciliée à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, 23, rue Gosselet à Lille, représentée par son Président, M. PARRY, dont l'objectif est de gérer et d'animer le Jardin Ecologique du Vieux-Lille, situé rue du Guet, tout en mettant en œuvre un programme d'animations annuel destiné au grand public sur le territoire lillois.

Le Jardin Ecologique est ouvert en semaine, en présence du jardinier, sur inscription dans le cadre de visites de groupes et chaque week-end de l'année. L'association propose un programme d'animations thématiques.

Elle propose également des animations nature à destination du grand public hors du Jardin Ecologique sur des espaces de nature lillois :

- la « Promenade du Préfet » : promenade botanique du Parc Matisse jusqu'à la Plaine de la Poterne organisée une fois par mois,
- un programme d'animation intitulé les "Nuits sauvages" destiné à faire découvrir, lors d'animations nocturnes, le monde naturel de la nuit,
- la participation à la programmation de la fête des jardins lillois (rallye nature, visites thématiques de la réserve…) ainsi qu'aux autres évènements nature lillois.

Enfin, l'association est partenaire de « l'Observatoire lillois de la Biodiversité » et transmet chaque année les résultats des inventaires des papillons de nuit réalisés avec le public dans le cadre du programme les « Nuits sauvages ».

Pour mener à bien son programme d'actions, elle sollicite une subvention municipale de 48.000 €, qui lui permettra d'accueillir le public sur le site, d'entretenir le jardin et de réaliser les animations naturalistes sur les espaces verts lillois.

Association Les Blongios, la nature en chantier

L'association Les Blongios est une association créée en 1992 dont le siège social se situe 23, rue Gosselet à Lille représentée par sa Présidente, Mme BEAUREPAIRE.

Celle-ci a développé le concept de chantier écologique réalisé par des volontaires et des bénévoles en partenariat avec des propriétaires et des gestionnaires d'espaces publics.

L'association a sollicité une première fois la Ville de Lille, en octobre 2006, pour la réalisation de chantiers écologiques. Au total, pas moins de six chantiers nature ont été réalisés au Triangle des Rouges Barres et dans le Parc de la Citadelle. Ces chantiers visent avant tout à restaurer la biodiversité et à réaliser des opérations de génie écologique.

.../...

En 2008, la Ville de Lille a mis en place un « Observatoire de la Biodiversité » dont l'objectif est de procéder à un état des lieux de la biodiversité « ordinaire » et de mesurer l'impact de nos modes de gestion différenciée sur la faune et la flore lilloises. L'association Les Blongios s'est investie dans ce projet par la réalisation d'un suivi faunistique post-chantier.

Pour lui permettre de poursuivre les actions susvisées, l'association sollicite une subvention de la Ville d'un montant de 5.146 €.

Association	Résumé de l'action	Subvention sollicitée
AJONC	Création, gestion, animation des jardins communautaires et animations de clubs nature	60.000 € (délégation Espaces Verts) 7.000 euros (délégation Politique Périscolaire)
PPJég	Animation et gestion du Jardin Ecologique, participation à divers actions « nature », programme les « Nuits sauvages », participation à « l'Observatoire de la Biodiversité »	48.000 €
UNAF	Programme « l'abeille, Sentinelle de l'environnement »	10.000 €
BLONGIOS	Chantiers nature et participation à « l'Observatoire de la Biodiversité »	5.146 €

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement aux associations Les AJONC, PPJég, UNAF et Les Blongios des subventions proposées ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions avec les associations Les AJONC, PPJég et les avenants avec les associations Les Blongios et UNAF, ci-annexés ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 65, article 6574, fonction 823 - Opération n° 287 QAPJA Animation Parcs et Jardins pour les subventions aux associations Les AJONC, PPJég et les Blongios
  - et au chapitre 65, article 6574, fonction 823 - Opération n° 452 - Apiculture urbaine pour la subvention à l'UNAF.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du ~~Maire,~~
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/47**

OBJET

Politique de la Ville - Adoption de la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion sociale (2007/2014).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2009 de la Ville de Lille a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 février 2007.

Ce contrat a remplacé le Contrat de Ville depuis le 1er janvier 2007 et pour 3 ans. Il a vocation à constituer le cadre contractuel unique de la Politique de la Ville permettant de mettre en œuvre des projets de cohésion sociale notamment en lien avec les projets de rénovation urbaine.

Il convient de préciser que, conformément aux engagements pris en 2007 dans le cadre de l'élaboration du CUCS lillois et lommois, une démarche d'évaluation accompagnée par un Cabinet a été menée depuis le début de l'année 2008. Elle porte sur toute la durée du présent contrat et a permis de mesurer les réalisations et les impacts des actions financées tout autant que des démarches portées par la Politique de la Ville sur l'ensemble des territoires prioritaires.

Le rapport final d'évaluation a été présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 5 octobre 2009.

En 2010, l'Etat a souhaité proroger d'un an le CUCS pour achever l'évaluation nationale des CUCS et la réflexion sur la redéfinition de la géographie prioritaire.

Lors de l'installation du nouveau Conseil National des Villes le 25 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé le report des réformes en cours de la Politique de la Ville et indiqué qu'un projet de loi serait préparé en 2011. L'objectif étant de « finaliser une réforme cohérente et globale qui concerne à la fois le zonage de la Politique de la Ville, les modalités de contractualisation, mais aussi la péréquation et la dotation de solidarité urbaine » en vue d'un projet de loi, qui sera préparé en 2011.

Il a souligné également qu'un nouveau type de contrat serait expérimenté en 2011 dans une cinquantaine de villes ou agglomérations. Contrat qui devra comporter des engagements sur les politiques de droit commun – emploi, éducation et sécurité.

Finalement, en octobre dernier, le Premier Ministre a indiqué que les CUCS seraient prorogé en 2011. Puis, en novembre, le Gouvernement a annoncé que le CUCS serait prolongé jusqu'en 2014 par voie d'avenant à signer entre les Villes et l'Etat pour fin janvier 2011. Et ce, dans le souci de faire coïncider le calendrier de la Politique de la Ville avec celui des mandats municipaux.

C'est donc à ce stade et sans informations plus précises que la Ville a élaboré sa programmation annuelle du CUCS pour 2011.

.../...

Pour mémoire, il faut rappeler que le Contrat Urbain de Cohésion sociale de la Ville de Lille et de sa Commune associée de Lomme définit :

⇨ **Les territoires prioritaires d'intervention :**
- 6 quartiers lillois : Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins, Wazemmes
- 3 quartiers lommois : Mitterie, Mont à Camp, Marais

⇨ **Les axes prioritaires :**
- la réussite éducative et sociale des enfants et des jeunes
- le développement économique, l'emploi, l'insertion, la formation
- la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, l'action sociale
- la santé
- le cadre de vie, l'habitat et le logement
- la prévention de la délinquance.

et s'inscrit dans deux enjeux majeurs :

- Le renforcement du lien entre développement social et développement urbain, notamment dans les territoires en rénovation urbaine.
- La mobilisation des politiques de droit commun en faveur des territoires prioritaires et l'identification d'axes spécifiques et complémentaires propres à la Politique de la Ville.

Le CUCS demeure donc le cadre de l'appel à projet annuel en direction des acteurs associatifs lillois qui a permis de construire la programmation 2011 de la Politique de la Ville.

Pour 2011, 236 dossiers ont été déposés par les associations lilloises pour une demande totale à la Ville de 2 millions d'euros et une demande à l'Etat de 1,6 million d'euros (hors volet Prévention de la Délinquance et programmation lommoise).

Parmi ces 237 dossiers, 78 actions nouvelles et 159 actions reconduites ont été présentées par les associations lilloises.

Après instruction de l'ensemble des demandes financières faites par les associations, il est proposé, dans le cadre de la présente délibération, de retenir 171 actions dont 141 actions reconduites et 30 actions nouvelles.

Ces 171 actions représentent un coût total de 9.997.533 € et une sollicitation du CUCS de 2.599.970 € composée de (sous réserve de leur accord respectif) :

- 1.374.461 € pour la part Ville ;
- 1.010.489 € pour la part Etat (y compris enveloppe Intégration Lutte contre les Discriminations - ILD) et 127.637 € sollicités auprès de l'enveloppe intercommunale de l'Etat (pour les actions se déroulant sur plusieurs territoires en CUCS)
- 87.383 € pour la part Région

Le volet Prévention de la Délinquance du CUCS (qui fait l'objet d'une délibération particulière) représente, quant à lui, une part Ville de 296.479 € et une part Etat de 260.499 €.

.../...

L'effort de la Ville pour 2011 s'élève donc, dans le cadre du CUCS, à 1.670.940 € (volet Prévention de la Délinquance compris).

La programmation lommoise pour 2011 représente une sollicitation dans le cadre du CUCS de 178.755 €, soit une part Ville de 103.707 € et une part Etat de 68.100 €.

Cette programmation 2011 résulte du travail de territorialisation effectué dans le cadre de schémas de développement propres à chaque quartier à partir des priorités définies dans le cadre du CUCS. Ce travail a donné lieu à l'identification de secteurs particuliers dans ces quartiers, qui nécessitent une intervention renforcée.

Ainsi, les actions programmées permettront de concentrer les efforts sur :

- ⇨ les secteurs de la Roseraie et des Aviateurs aux Bois-Blancs
- ⇨ les secteurs Concorde, Baltique, Verhaeren au Faubourg de Béthune
- ⇨ les secteurs d'habitat ancien dégradés et du Petit Maroc à Fives
- ⇨ les secteurs Arras-Europe et Arbrisseau à Lille-Sud
- ⇨ les secteurs de la Porte de Valenciennes et du boulevard de Strasbourg, Cités Wallaert Lievrauw à Moulins
- ⇨ les secteurs Magenta Fombelle, Mexico, Flandres et Justice à Wazemmes.

Les actions proposées dans le tableau, joint en annexe, relèvent des 5 champs thématiques définis comme prioritaires dans le cadre du CUCS :

⇨ **La Réussite Educative et Sociale des enfants et des jeunes**

Les actions relevant de ce champ contribueront aux objectifs fixés dans le CUCS en complément du Projet Educatif Global.

Il s'agira d'accompagner les politiques publiques par des actions visant à favoriser la socialisation du jeune enfant (éveil culturel et sportif, projets liés à la parentalité, actions passerelles permettant la sensibilisation des familles pour favoriser l'inscription des jeunes enfants à l'école).

Pour améliorer les conditions d'apprentissage et d'épanouissement des enfants et des jeunes et afin de renforcer le Dispositif de Réussite Educative, des actions d'accompagnement à la scolarité impliquant les familles seront poursuivies. De plus, afin de prévenir la rupture et le décrochage scolaire et/ou d'accompagner les jeunes sortis du système scolaire, plusieurs actions sont proposées pour permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail et de définir leur projet professionnel. En complément, des actions fondées sur les échanges internationaux seront développées.

Les actions en faveur des jeunes âgées de 16 à 30 ans seront mises en œuvre au travers du renforcement des Espaces Jeunes qui permettent un accueil dans la proximité et apportent une réponse aux besoins des jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le montant des subventions qu'il est proposé d'accorder s'élève à 398.739 € pour la Ville, soit 29,01 % de la part Ville. Sur ce volet, 311.551 € sont sollicités auprès de l'Etat et 13.000 € auprès de la Région.

.../...

⇨ l'Emploi, l'Insertion, la Formation et le Développement Economique

Il faut souligner à ce stade qu'un effort particulier a été porté sur cette thématique au regard du contexte socio-économique difficile qui pèse lourdement sur la situation de l'emploi dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville notamment au détriment de l'insertion et l'emploi des jeunes, des femmes et des demandeurs d'emplois de longue durée. En effet, 6 actions nouvelles ont intégré la programmation pour 2011. Elles visent à favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes via la mobilité internationale (15 jeunes visés dans le cadre de l'action Objectif Londres portée par Objectif Emploi), à utiliser des supports de formation type BAFA et premier secours pour permettre à 120 jeunes de se mobiliser sur leur projet professionnel (action portée par la Mission Locale). Parmi ces actions, l'une d'entre elles permettra à 15 jeunes et adultes issus des quartiers prioritaires d'intégrer un parcours d'insertion en contrat CAE-CUI et de découvrir les métiers liés au bâtiment, à l'entretien, aux espaces verts, aux services à domicile (action Multi Métiers portée par la Fédération des Centres d'Insertion). Une action portée par l'ALEFPA contribuera à l'immersion de 40 jeunes issus de foyers d'accueil dont 20 effectueront des stages dans des lieux culturels lillois et découvriront ainsi les métiers du spectacle et de la production culturelle. A souligner également qu'une action portée par le Club de Prévention permettra à 5 jeunes de bénéficier d'un parcours grâce au financement de leur contrat d'apprentissage.

En complément, il s'agira de poursuivre les actions permettant l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi par un suivi dans la proximité, tout en s'appuyant sur les dispositifs de parcours sociaux.

Les actions de formation à la maîtrise de la langue seront poursuivies et intensifiées de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun.

D'autres actions de formation et d'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi sont aussi confortées ou développées. Un soutien est également apporté dans ce cadre afin de favoriser la création d'activité par des demandeurs d'emplois. De actions portent sur l'accès aux stages des jeunes diplômés ainsi qu'à l'emploi via la mobilité européenne.

Le montant des subventions qu'il est proposé d'accorder s'élève à 312.201 € pour la Ville, soit 22,71 % de la part Ville. Sur ce volet, 216.683 € sont sollicités auprès de l'Etat.

Notons que les financements accordés dans ce cadre (cf ci-dessus) par la délégation Politique de la Ville s'ajoutent à ceux mobilisés en accompagnement du dispositif Adultes-relais. En effet, 22 postes sont soutenus au profit de 14 associations lilloises pour un financement de la Ville de 178.338 €. Il s'agit, par le biais de ce soutien, de favoriser le renforcement du lien social dans certains micro-secteurs isolés, l'information des familles, l'accompagnement des personnes étrangères, la prévention du décrochage scolaire, la médiation école - famille.

Enfin, dans le cadre du budget de la Politique de la Ville pour 2011 et compte tenu du travail de priorisation qui a été réalisé pour favoriser le développement des actions liées à l'insertion et l'emploi, une programmation complémentaire sera présentée au cours du premier semestre dans ce champ.

⇨ L'Action Sociale, la Lutte contre les Discriminations et la Citoyenneté

Les actions développées dans ce cadre permettent de renforcer l'accompagnement social et de mettre en place des dynamiques collectives dans les secteurs où les habitants sont isolés.

.../...

Dans ce volet, seront mises en place des actions tournées vers le développement d'animations dans les quartiers permettant de créer ou recréer du lien social et de démarches permettant l'intégration des personnes étrangères ou issues de l'immigration. Il s'agira aussi de développer des actions favorisant la lutte contre les discriminations par des méthodes innovantes : théâtre forum, jeux coopératifs, ateliers de discussion. Ces actions ont aussi pour vocation à amener certains habitants particulièrement démunis à découvrir d'autres lieux (sorties familiales) et à leur faciliter l'accès aux vacances. C'est aussi dans ce volet que sont mises en œuvre des actions permettant de favoriser la participation et l'appropriation par les habitants des transformations urbaines à venir (fête, recueil et valorisation de la mémoire des habitants, journal). Enfin, des actions permettant l'accès la culture et aux sports, vecteurs de lien social seront développées.

Le montant des subventions qu'il est proposé d'accorder s'élève à 511.936 € pour la Ville, soit 37,25 % de la part Ville. Sur ce volet, 411.981 € sont sollicités auprès de l'Etat et 45.383 € auprès de la Région.

⇨ L'Habitat, le Logement et le Cadre de Vie

Ce volet de la programmation a pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie dans le logement et aux abords immédiats avec la participation des habitants concernés au premier chef.

Les actions initiées dans ce cadre permettent de :

- lutter contre l'habitat indigne et garantir les droits des locataires et des propriétaires ;
- soutenir des associations ou collectifs d'habitants soucieux d'améliorer leur cadre de vie et toutes actions permettant de travailler à la réappropriation de leur cadre de vie et de leur environnement par les habitants, notamment dans le cadre des transformations urbaines en cours et à venir.

Le montant des subventions qu'il est proposé d'accorder s'élève à 97.250 € pour la Ville, soit 7,08 % de la part Ville. Sur ce volet, 53.939 € sont sollicités auprès de l'Etat et 29.000 € auprès de la Région.

⇨ La Santé

En ce domaine, il s'agira d'impulser des dynamiques permettant de mettre en réseau les acteurs de la santé sur un territoire, tout en poursuivant les actions de prévention des conduites addictives et de sensibilisation à l'hygiène alimentaire.

Le montant des subventions qu'il est proposé d'accorder s'élève à 54.335 € pour la Ville, soit 3,95 % de la part Ville. Sur ce volet, 16.335 € sont sollicités auprès de l'Etat.

En terme de méthode, il faut souligner que la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale résulte, outre du Projet Urbain de Cohésion Sociale, de la définition de schémas de développement élaborés par quartier.

Sur cette base, les commissions thématiques de la Politique de la Ville de quartier ont proposé des projets d'actions entrant dans ces champs d'intervention.

.../...

Les services thématiques de la Ville ont été associés à l'instruction des dossiers émanant de ces lieux de concertation afin d'émettre un avis sur l'opportunité des actions envisagées et leur cohérence par rapport à la politique municipale menée dans chaque domaine d'intervention.

Il a été décidé d'organiser un temps de travail, dès le démarrage de la programmation avec les Conseillers de quartier. Celui-ci a été porté par chaque Chef de Projet afin de faire une présentation de la programmation, soit dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, soit dans le cadre d'une séance du Conseil de quartier. A cette occasion, les Conseillers de quartier ont pu formuler des avis sur des actions précises.

Les élus thématiques ont également participé à la validation de la programmation et ont été sollicités pour apporter un soutien financier à ces actions. A cet égard, il faut souligner qu'un certain nombre d'actions présentées au titre du CUCS pour 2011 feront l'objet d'un financement complet dans le cadre des crédits de droit commun. Ces actions ne figurent pas dans le tableau annexé à la présente délibération, bien qu'ayant été initiées dans ce cadre.

Enfin, les Conseils de quartier ont été saisis, pour avis, des propositions faites.

Le tableau ci-annexé reprend l'ensemble des actions qu'il est proposé de retenir dans le cadre de la programmation 2011 du CUCS. Il est réparti selon l'ordre des thématiques présentées ci-dessus.

La programmation lommoise est également présentée dans un tableau annexé à cette délibération.

Chacune des actions proposées fait l'objet d'un rapide descriptif et d'un bilan quand il s'agit d'une action reconduite dans le tableau évoqué précédemment. Les actions présentées ayant fait l'objet d'un dossier de demande de subvention, ceux-ci peuvent être consultés à la direction de la Politique de la Ville pour de plus amples informations.

Enfin, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions doivent être conclues entre la Ville et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

La direction Politique de la Ville étant service pilote de certaines associations pour lesquelles ce seuil est dépassé dans la présente programmation CUCS, il y a donc lieu de conclure une convention avec les associations CITÉO, Itinéraires, la Fédération des Centres d'Insertion, Lille Sud Insertion, Perspectives, SAFFIA et Espace Santé du Faubourg de Béthune.

Pour les autres associations, des conventions ou avenants seront présentés ultérieurement par les services pilotes, dans le cadre d'autres délibérations.

En conséquence et pour concrétiser cette programmation née de la concertation dans les quartiers et avec les différentes délégations et services de la Ville, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le programme d'actions élaboré au titre du CUCS pour 2011 ;

.../...

- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions avec les associations CITÉO, Itinéraires, la Fédération des Centres d'Insertion, Lille Sud Insertion, Perspectives, SAFFIA et Espace Santé du Faubourg de Béthune, ci-annexées ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien aux actions portées par les associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;

- **IMPUTER** la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée "programme Politique de la Ville", "action Développement social des territoires", "opération DPCUC n° 215" – Chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Code service PBA.

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions et autoriser l'ouverture du crédit d'emploi sur les lignes suivantes : "programme Politique de la Ville", "action Développement social des territoires" – Chapitre 74, articles 74718 et 7472, fonction 824 - Code service PBA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Walid HANNA

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2011

Les dossiers déposés par les associations sont consultables à la Direction de la Politique de la Ville

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
REUSSITE EDUCATIVE ET SOCIALE DES ENFANTS ET DES JEUNES															
PETITE ENFANCE															
Ren.	Réussite éducative	FAUBOURG DE BETHUNE	**Accompagnement vers l'école maternelle et atelier langage.**	**HALTE GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE**	La halte garderie organise des actions permettant d'accompagner dès le mois de mai les enfants et leurs parents à la découverte de l'école maternelle dans laquelle ils seront scolarisés en septembre. Elle travaille également avec les familles au développement du langage des enfants repérés avec des retards (ateliers langage avec la PMI) et accompagne les familles quand des difficultés d'adaptation à l'école sont présentes.	Les objectifs sont entièrement atteints au niveau de l'accompagnement vers l'école maternelle par une rentrée plus sereine tant pour les enfants que pour les parents mais également pour les enseignants (80 nouveaux inscrits à l'école Béranger Hachette / ouverture prévue d'une classe supplémentaire en spetembre 2011). Les enfants chez lesquels ont été décelés des retards de langage sont en nette évolution (45 enfants inscrits à l'atelier langage et 18 parents).. Ils ont acquis plus de vocabulaire et communiquent plus facilement. Des parents se sont réconciliés avec l'école et sont plus attentifs aux besoins et au développement de leur enfant.	11 100	5 550	3 050	2 500	Petite Enfance	5 550			
Ren.	Réussite éducative	FIVES	**Éveil musical du tout petit à Fives**	**COLLINE ACEPP Nord Pas de Calais**	Par ses ateliers d'éveil musical mis en place à la PMI et sur le micro secteur des Jardins de Fives, l'association souhaite valoriser et enrichir la relation parents/enfants et développer l'éveil culturel des jeunes enfants. Public visé : 30 parents et 60 enfants.	École maternelle Brasseur : Ateliers de percussions toutes les 6 semaines pour les 2/4 ans et tous les mois parents/enfants. Consultation PMI : 20 ateliers en salle d'attente. Les Potes en Ciel: 4 ateliers mensuels parents-enfants. A l'ALSH du centre social Roger Salengro, ateliers à l'accueil le matin des enfants pour inciter les parents à participer (petites vacances).	8 722	1 500	500	1 000	Petite Enfance	1 500			
Nouv.	Réussite éducative	LILLE SUD	**petite enfance en action et Village Familial**	**CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU (ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CROISETTE)**	L'action vise à proposer aux enfants de 3 mois à 3 ans des activités physiques adaptées à leur âge. Cette action est à destination des familles les plus isolées en lien avec les PMI. Une journée familiale autour d'activités d'éveil psychomoteur sensoriel, culturel serait également proposée dans l'année pour les 0-6 ans en lien avec les structures petite enfance du quartier.	ACTION NOUVELLE	14 460	6 500	4 000	2 500	Petite Enfance – Familles	6 500			
Nouv.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Acti Réveil parents enfants**	**GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU**	L'action vise à mettre en place des ateliers hebdomadaires de baby gym et baby judo à destination des 2-6 ans accompagnés de leurs parents. Cette action, en plus de répondre à une demande forte du quartier devrait permettre de sensibiliser également les familles à l'équilibre alimentaire	ACTION NOUVELLE	10 323	4 000	2 000	2 000	Petite Enfance/Familles				

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	MOULINS	**Halte garderie Piponie - Place d'urgence**	CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	Dans le cadre du projet d'accompagnement social du secteur du boulevard de Strasbourg et afin d'améliorer la première scolarisation d'enfants primo-arrivants ou en grande difficulté sociale à l'école maternelle Ségur, le Centre Social propose de réserver 6 places dans la Halte garderie (10 enfants sur l'année) à l'attention des enfants orientés par l'école ou par la PMI et dont les parents ne perçoivent aucun revenu.	Cette action concerne moins le public primo-arrivant qu'à l'origine et permet davantage l'accueil d'enfants issus de familles en grande précarité. 10 enfants ont été accueillis sur l'année, ils fréquentent en moyenne la Halte garderie à raison de 3 demi - journées par semaine. L'accès au langage pour ces enfants a ainsi été facilité, ainsi que la possibilité pour leurs parents de s'intégrer à des actions de formation et/ ou d'insertion professionnelle.	18 200	5 000	4 000	1 000	P Enfance	2 000			
Nouv.	Réussite éducative	WAZEMMES	**Espace familles Magenta-Pombelle**	MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES (ASSOCIATION POUR LA GESTION DE...)	Il s'agit de créer un espace dédié aux familles du secteur Magenta-Pombelle au sein du centre petite enfance (écoute, convivialité, information, impulsion de projets collectifs, ateliers parents-enfants).	ACTION NOUVELLE	28 800	4 000	2 000	2 000	Petite Enfance et Familles				
ENFANCE															
Ren.	Réussite éducative	BOIS BLANCS	**Voile à bois Blancs**	ATOUT VENT	L'action, sensiblement identique à celle demaré en 2007, se poursuit avec ses 3 volets distincts : des initiations à la voile sur le plan d'eau de la gare d'eau des BB en direction des 6/12 ans des centres sociaux, des initiations en direction des familles et l 'organisation d' événements ponctuels	L'association a accueilli une centaine de familles (300 personnes dont 40% des BB) lors des baptêmes nautiques au printemps . Les enfants de la maison de quartier ont bénéficié de 10 séances les mercredi après midi (31 enfants concernés) .	15 000	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Réussite éducative	FAUBOURG DE BETHUNE	**Grandir ensemble dans la citoyenneté**	AU FAUBOURG DES COPAINS	L'association accueille les enfants colarisés à l'école AICART (matin/soir et mercredi). L'Action a pour objectif de former les enfants à la citoyenneté tout en respectant leur environnement. Pour ce faire elle souhaite poursuivre ses ateliers permettant une participation des familles à la vie de quartier, la création d'un potager, la mise en place d'un groupe de paroles.	Le potager et la soupe de paroles ont été difficiles à mettre en place car l'association a connu un changement d'équipe et l'arrivée d'un Espace Educatif au sein de l'école qui a induit un nouveau mode de fonctionnement. Toutefois, des parents se sont impliqués dans la vie de l'association et 4 ateliers parents enfants ont été mis en place.	6 000	1 500	1 500			1 500			
Ren.	Réussite éducative	FAUBOURG DE BETHUNE	**Le savoir, moi aussi j'y ai droit**	PERSPECTIVES	L'association PERPECTIVES développe des activités permettant de prévenir le décrochage scolaire, d'améliorer le lien parents enfants et les relations entre les parents et les équipes éducatives. Pour ce faire elle met en place des activités d'accompagnement scolaire pour les collégiens et lycéens du quartier et d'initiation à l'informatique ouverts à tout public. Elle organise également avec les parents des sorties culturelles, anime un groupe de paroles de parents et des ateliers culturels.	Les activités proposées ont permis la mobilisation et à l'implication d'une vingtaine de bénévoles. 157 séances collectives, 35 séances des séances d'approfondissement des connaissances, 77 séances de préparations aux épreuves anticipées et au Baccalauréat ont été menées en 2010. Au total, 120 jeunes de 11à 20 ans ont participé aux séances d'accompagnement scolaire (75 Filles / 58 garçons dont 10 jeunes primo-arrivants / 50 parents ont participé aux ateliers parents et 179 personnes ont utilisées les services de la cyberbase.	227 828	22 000	22 000			22 000			
Nouv	Réussite éducative	FIVES	**Passerelle Enfance/Jeunesse**	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Le Centre Social souhaite la création d'un groupe passerelle "Enfance-Jeunesse" à destination des 10/13 ans facilitant le passage d'un secteur à un autre et permettant de préserver une certaine dynamique parentale. Public visé : 15 à 20 jeunes de 10 à 13 ans	ACTION NOUVELLE	36 840	3 000	3 000			3 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	FIVES	**Renforcement de l'action éducative dans les centres d'accueil et de loisirs 6/12 ans**	**CENTRE SOCIAL ROGER SALENGRO MAISON DE QUARTIER DE FIVES**	Le Centre social propose la poursuite du dispositif d'accueil renforcé les mercredis et samedis après midis et durant les vacances scolaires afin de répondre à la problématique d'accès aux loisirs éducatifs aux enfants 'difficiles' issus des secteurs sud de Fives (Cité Lys, Courbet Ravel et d'Aguesseau). Des temps d'accueil animés par un éducateur spécialisé avec les parents permettront de les impliquer dans le projet. En 2011, une permanence du Centre social sera instaurée à la Cité Lys.	Des parents s'impliquent même s'il reste difficile de les mobiliser sur la durée. Deux ateliers d'expression corporelle parents/enfants ont été organisés. Des ateliers nature, sportifs, de théâtre et un séjour à Boulogne ont contribué à améliorer le comportement des enfants.	37 351	2 000	2 000			2 000			
Ren.	Réussite éducative	FIVES	**Engager les parents dans des pratiques éducatives**	**FILOFIL**	FILOFIL propose des animations de lecture autour d'une malle de livres dans les lieux d'accueil de l'enfance de Fives favorisant des habitudes précoces de lecture chez l'enfant. Cette action permet l'intégration vers la maternelle des enfants, en développant des actions passerelles avec les structures de la petite enfance. Elle propose au delà de la sensibilisation des parents et des enfants, de lutter contre l'échec scolaire et l'illettrisme en permettant à tous l'accès à la lecture et aux outils du savoir. Des séances de lecture seront proposées dans des micro secteurs en grande difficulté (Cité Lys et cité Baquet). Public visé : 700 parents et enfants.	L'évaluation de l'action montre sa pertinence au regard des besoins et objectifs visés au départ. Les parents, enfants et structures témoignent d'un intérêt grandissant pour l'action tant en terme qualitatif que quantitatif. Un partenariat avec la bibliothèque et les autres écoles de Fives se développe. Public touché : 700 parents et enfants.	21 038	9 000	9 000			7 500			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Carnets d'histoire**	**A.V.E.N.I.R ENFANCE**	En 2011, l'association propose de poursuivre ses actions de découverte des arts plastiques, de la musique et de la lecture au pied des immeubles. A Lille Sud, les ateliers seront axés sur la mémoire des habitants et sur la musique, dans le but de mobiliser les parents. Un livre CD sera édité. A Moulins, la valorisation du travail sera renforcée avec un spectacle de marionnettes et de captations sonores sur le vécu des habitants, sur la place du carnaval.	Les deux actions menées en 2010 sur Moulins et Lille Sud ont mobilisé une vingtaine d'enfants de 4 à 15 ans par atelier. Quelques parents participent à Moulins. Elles ont permis à Lille Sud la réalisation d'un travail autour de la lecture et des arts plastiques, avec restitution au collège Louise Michel prévue en novembre 2010. Cette expostion interactive sera réalisée autour des oeuvres d'Enzo Mari. A Moulins, un travail autour de la marionnette de la lecture et des arts plastiques a débouché sur une restitution lors du Bienvenue à Moulins en juin. Sur les 2 quartiers, l'association a mobilisé des publics directement au pied des immeubles et a imaginé des modes originaux pour initier les enfants au monde du livre et de la lecture.	29 020	13 000	13 000						13 000
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Fête le mur Lille**	**ASSOCIATION FETE LE MUR DE LILLE**	Cette action vise à démocratiser le tennis dans les quartiers populaires . L association va investir plusieurs terrains de proximité dans les quartiers et proposer des animations le soir et le week end en direction d' un public de 6 à 16 ans . L' association proposera aux plus âgés des formations (Initiateur , arbitrage ...) afin de les intégrer dans l' encadrement des différents sites .	L'association a mis en place des animations tennis sur les quartiers de Lille Sud , Bois Blancs , Moulins et Fg de bethune . 120 jeunes ont participé aux tournois interquartier .	22 500	4 000	4 000			4 000			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Correspondant réseau Educatif**	**CITEO**	Depuis 15 ans, l'association met à disposition de 22 établissements scolaires de la Métropole, un correspondant de réseau éducatif (C.R.E) formé à la médiation sociale. Ceux-ci facilitent la coproduction d'actions collectives par les équipes éducatives, les collégiens et lycéens dans lesquels ils sont présents .3 axes d'intervention sont déclinés en fonction du chaque projet d'établissement : prévention des risques et autonomie des jeunes dans leur déplacement,réussite scolaire et découverte du monde professionnel, expression culturelle, sportive et citoyenne. De la médiation préventive est également effectuée dans les transports empruntés par les collégiens, Les CRE sont présents dans 5 collèges lillois.	L'action de CITEO en 2010 s'est centrée sur trois objectifs: - prévention de la délinquance - éducation à la citoyenneté - lutte contre l'échec scolaire dans 5 collèges lillois des quartiers prioritaires. Ainsi des actions ont été menées par les CRE en lien avec les équipes éducatives autour de la prévention des risques et l'autonomie des jeunes dans leur déplacement,la réussite scolaire , l'ouverture sur le monde professionnel ainsi que l'expression culturelle, sportive et citoyenne. Elles ont mobilisé plus de 2000 élèves collégiens ou lycéens.	749 742	40 000	20 000	20 000	CLSPD				

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Passerelles écoles, entreprises**	**Entreprise Face à l'Ecole (Filiale de Face Lille Métropole)**	L'action vise à créer des liens écoles/entreprises, par la mise en place de deux actions : la création de mini entreprises (graine d'entreprise) dans les collèges et la découverte active de l'entreprise (DAE) par des visites d''entreprise (6 découvertes actives pour les 3 quartiers) 120 collégiens sont visés par ces actions.	La création des graines d'entreprise et les visites d'entreprise ont permis à 120 collégiens de découvrir le monde du travail et de l'entreprise. L'ensemble des travaux a été synthétisé et mis en valeur lors de la journée école-entreprise en juin 2010. Cette démarche de valorisation encourage un nombre croissant de collégiens de 4ème à suivre le module de découverte professionnelle de 3 heures par semaine.	23 245	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Projet vive les vacances ! Année 2011**	**VIVE LES VACANCES !**	L'association propose d'organiser des sorties mensuelles et un séjour de vacances d'une semaine à Pâques au profit des 120 enfants des quartiers prioritaires qu'elle accompagne toute l'année via les actions d'accompagnement à la scolarité qu'elle organise. Ces sorties et séjours ont pour but de favoriser l'ouverture culturelle et de prévenir le décrochage scolaire des enfants qui ne partent pas en vacances.	120 enfants de 6 à 12 ans ont bénéficié de l'accompagnement scolaire et chaque sortie mensuelle a touché entre 40 et 80 enfants: .	31 662	4 000	4 000			4 000			
Ren.	Réussite éducative	INTERCO	**Accompagnement éducatif individualisé**	**APSCO (ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE)**	L'association propose des ateliers d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants et des jeunes de l'école élémentaire au lycée. Elle met en place un suivi individualisé par le biais d'une fiche de liaison école-famille-A.P.S.C.O. et un tutorat pour les élèves les plus en difficulté.	149 inscrits à Fives dans le cadre de cette action (primaire, collège et lycée) dont 112 ont suivi régulièrement les séances. A Lille Sud 49 jeunes (primaires et collège) dont 26 assidus.	92 164	2 242	2 242				2 242		
Nouv.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Promouvoir la lecture au collège**	**COLLEGE LOUISE MICHEL**	L'action a pour objet de promouvoir la lecture au collège dans les temps périscolaires dans l'objet de permettre la réussite éducative et sociale des jeunes. Rencontre avec des auteurs, participation à des concours de poésie, enregistrement d'un livre sonore.	ACTION NOUVELLE	5 972	1 500	1 500			1 500			
Ren.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Un jeune, un parrain**	**Entreprise Face à l'Ecole (Filiale de Face Lille Métropole)**	L'action propose l'accompagnement de 15 collégiens de Louise Michel en risque de déscolarisation. Celle-ci doit permettre un suivi individualisé de chaque jeune qui sera doté d'un parrain entreprise. Les jeunes ont été ciblés par la communauté éducative comme étant en échec scolaire réel à ce jour.	8 collégiens de 4°ont été accompagnés en 2010 sur 12 collégiens positionnés dans l'action. 6 entreprises du club ont accepté le parrainage et le suivi des jeunes en stage. Les liens avec les collèges méritent néanmoins d'être renforcé.	15 000	5 000	5 000						
Ren.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Flagrants délices de lecture à lille sud**	**LECTURES VAGABONDES**	L'action vise à favoriser la lecture plaisir chez l'enfant en incitant à des choix de lectures personnels, en leur faisant découvrir des auteurs-illustrateurs (public : parents / enfants dans les CAPE, espaces éducatifs, CLSH, RAM, bibliothèque ou pied d'immeuble).	Même s'il est difficile de mesurer l'impact d'une action autour du livre par l'observation des publics, nous nous rendons bien compte que l'intérêt porte à l'ouvrage et à la lecture est grandissant. L'assiduité des publics, la demande croissante et l'intérêt pour des lectures "personnelles" sont autant d'indicateurs favorables à la poursuite de l'action. 150 personnes environ ont été touchées par l'action en 2010.	32 900	5 000	5 000			5 000			

Nouvelle (New) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Amélioration et soutien au départ en vacances**	**LES FRANCAS DU NORD**	L'association souhaite permettre à 50 enfants âgés de 6 à 16 ans de partir pour la première fois en vacances en associant leurs familles à l'organisation des 2 séjours proposés aux enfants (avant/pendant/après). Par ce biais, l'action consiste à renforcer la fréquentation régulière des structures du quartier et permettre des relations d'entraide et d'amitié entre familles et voisins.	61 enfants et jeunes (soit 37 familles) ont été concernés par l'action. L'organisation d'un séjour de vacances pour les enfants est un outil favorisant le travail avec les familles pour l'amélioration de la prise en charge de la vie quotidienne. Ainsi l'association a pu travailler avec les familles sur la notion d'autonomie et l'accompagnement administratif et avec les enfants sur l'hygiène corporelle et les habitudes alimentaires, la découverte d'un nouvel environnement.	23 019	5 960	0	5 960	péri scolaire	5 960			
Ren.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Relais parents école**	**LILLE SUD INSERTION**	L'action vise à restaurer le lien (enfant-école-parent) favorable à la réussite des enfants les plus en difficulté en favorisant l'implication des parents au sein de l'école. Des groupes de paroles sur des thèmes choisis par les parents sont mis en place (avec interventions spécialisées si nécessaire) et des actions de médiation individuelle. En transversalité, et si nécessaire, un travail individualisé est effectué autour de l'insertion socio-professionnelle.	102 familles ont été touchées par l'action (82 avec beaucoup d'assiduité). Les écoles concernées en 2010 : Croisette, Wagner, Nadaud, Briand Buisson, Rachel Lempereur).Le relais est en train de favoriser actuellement des projets de collectifs de parents. 14 familles ont bénéficié cette année d'un accompagnement individuel régulier et 6 autres d'un accompagnement plus ponctuel. 6 familles de Louise Michel ont également été accompagnées.	46 685	1 606	1 606			1 510			
Ren.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Autour du sport**	**OLYMPIQUE LILLE SUD**	L'action se décline en 2 volets : l'un portant sur un axe sport et santé via le passage d'un diagnostic pour 150 enfants agés de 10 à 12 ans permettant de faire des préconisations afin d'améliorer les comportements liés à l'hygiène alimentaire et corporelle. L'autre volet porte sur le lien entre sport et insertion professionnelle via la préparation à l'examen BNSSA de 20 jeunes.	100 enfants du quartier ont passé le "diagnoform" en 2010. 30 familles ont été rencontrées par l'infirmière scolaire pour les ateliers de remédiation physique et sportif. A ce jour, aucune famille n'a souhaité aller faire le bilan à l'institut pasteur. 20 jeunes ont passé l'examen du BNSSA avec un taux de réussite de 80%.	22 750	7 500	7 500			7 500			
Ren.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Ateliers de gestion des émotions : stress, mésestime de soi et difficultés relationnelles**	**POTENTIELS**	L'action vise, autour d'un jeu spécifique conçu par Potentiels, à sensibiliser les enfants à la gestion des émotions : stress, mésestime de soi et difficultés relationnelles, afin de prévenir l'échec et/ou le décrochage scolaire. Le public cible : les enfants de 6 à 12 ans ainsi qu'un groupe expérimental de 13 à 15 ans, fréquentant les centres sociaux et de loisirs de Lille Sud.	Une cinquantaine d'enfants ont été touchés par l'action (6 ateliers de 8 enfants). Les enfants ont pu prendre conscience des émotions qui les animaient et l'impact que celles ci pouvaient avoir sur les comportements à l'école, avec les autres. Ces prises de consciences ont été mises en pratique avec les autres enfants du groupe.	12 300	6 150	6 150			6 150			
Nouv.	Réussite éducative	MOULINS	**Accompagnement à la scolarité et parentalité**	**CROIX ROUGE FRANCAISE**	L'association implantée sur le secteur Clemenceau propose 3 accueils hebdomadaires autour de l'accompagnement scolaire. Elle s'adresse à 15 enfants, presque exclusivement scolarisés à l'école Launay, et tente de mobiliser les parents à travers un atelier mensuel animé par une psychologue bénévole.	ACTION NOUVELLE	10 920	2 500	2 500						
Ren.	Réussite éducative	MOULINS	**Projet de développement de l'écocitoyenneté et de la vie en collectivité**	**ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE**	Les Eclaireurs de France proposent d'accompagner un groupe d'une quarantaine d'enfants habitant sur les micro secteurs prioritaires de Moulins sur un projet d'écocitoyenneté. Ces 25 enfants sont suivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité par l'AFEV ou Fil à Fil. Ils seront encadrés pour organiser des week end nature, et un séjour estival, mais également pour mener des actions éco citoyennes sur le quartier. Certains d'entre eux participent au club nature des Ajoncs et aux animations culturelles de l'association CreaTiCité sur l'îlôt Vanhoenacker. Ces deux partenaires proposent cette année d'intégrer le séjour estival, ce qui représentera une quarantaine d'enfants.	25 jeunes accompagnés par l'AFEV ou suivis par Fil à Fil ont été accompagnés en 2010 sur 2 séjours estivaux, ainsi que sur deux week end nature avec les Ajoncs. Le groupe a également participé à des animations dans le cadre de Nos Quartiers d'Eté. Le projet se reconduit d'année en année depuis juin 2008. Il a démarré avec 25 enfants, puis s'est développé avec 25 enfants et 3 associations partenaires. En 2011, le projet associera 5 structures et 40 enfants de 6 à 12 ans. Cette action offre une complémentarité avec le suivi individuel effectué à l'année par l'AFEV et a permis à des enfants qui ne fréquentent pas les structures d'animation collectives de monter un projet collectif.	23 700	6 000	0	6 000	Durable et DAE				
JEUNESSE															

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	BOIS BLANCS	**Pérennisation de l'action débutée en 2007 à destination des jeunes 16/26 ans du quartier des Bois Blancs**	**ASSOCIATION DU CHALET DES BOIS BLANCS**	L'association vise l'accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans du quartier rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.Par le biais d'actions autour du sport, de la culture, de la santé il s'agit de travailler à l'acquisition de l'autonomie par la prise de responsabilité et la construction de projets individuels et collectifs.	L'association a accueilli 165 jeunes (dont 18 filles) lors des trois premiers trimestres, principalement logés au sein des Aviateurs (micro territoire d'intervention). Ce lieu s'ouvre aux jeunes filles du quartier et le développement partenarial se construit. L'association travaille avec le club de football , le centre social, le club de prévention spécialisée F.C.P. Les partenariats avec le Grand Bleu et La Defile se poursuivent ainisi qu'avec l'Aéronef. L'association contribue à l'animation de "l'espace ressources jeunes".	57 040	12 000	12 000			12 000			
Nouv.	Réussite éducative	BOIS BLANCS	**Espace ressources jeunesse**	**MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS - CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY**	L'espace ressource jeunesse fonctionne depuis 1 an dans les locaux du Chalet . Il est nécessaire de renforcer cette action financièrement afin d' améliorer la qualité de l'accueil et des projets , renforcer la dynamique partenariale . Ce projet s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en difficultés sociales et professionnelles	ACTION NOUVELLE	114 759	4 000	4 000			4 000			
Ren.	Réussite éducative	FAUBOURG DE BETHUNE	**La citoyenneté par le sport : Une nouvelle pratique au Faubourg**	**PANTHER'S CLUB LILLE METROPOLE NORD**	Le panther's club propose des activités d'initiation à la boxe thaï permettant l'accès au sport pour une trentaine de jeunes, notamment des jeunes filles qui ne pratiqueraient pas cette discipline sans l'accompagnement de cette structure.	30 jeunes ciblés au départ de l'action ont bien intégré le groupe qui s'entraine chaque jeudi et samdi. Les familles du Bd de Metz ont été sensibilisées lors du Gala annuel. Cette démarche a permis à 10 jeunes filles de s'inscrire et de fréquenter régulièrement les entrainements du samedi après-midi.	15 000	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Réussite éducative	FAUBOURG DE BETHUNE	**Espace jeunes**	**PROJET (LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE)**	L'espace jeune est porté par le Centre Social enlien avec ses partenaires (Mission Locale et Club de Prévention). Ce lieu, sous la responsabilité d'un éducateur et de deux animateurs, propose un accueil multidimensionnel du lundi au vendredi de 14h à 19h pour des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Cet accueil, en accès libre, a pour but de faboriser les rencontres, le dialogue et la détente, mais permet aussi de travailler à l'émergence de projets collectifs et individuels en vue de développer l'insertion sociale voire professionnelle.	116 jeunes ont régulièrement fréquenté l'espace jeune en 2010. Plusieus types d'accompagnement leur ont été proposés (conduite de projet personnel et professionnel, animations,sorties sportives et culturelles, aide au montage de projet humanitaire. 57 jeunes ont été positionnés sur différents dispositifs de formation et d'emploi, 23 jeunes ont pu accéder à des stages, 10 projets collectifs ont été portés par ces jeunes (soutein à Haïti par exemple).	124 138	41 500	35 000	6 500	CLSPD	34 500			
Ren.	Réussite éducative	FIVES	**Espace jeunes : loisirs et apprentissage de la citoyenneté**	**ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC**	L'espace jeunes mis en place par l'association propose des accueils spécifiques des 15-25 ans,4 soirs par semaine et le samedi après midi qui leur permettent de se retrouver dans un lieu convivial. La structure les soutient également dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.	64 jeunes participent aux activité de l'espace jeunes. 12 travaillent sur l'atelier Conseil des Jeunes. Plus de 30 jeunes participent à l'accompagnement proposé par la permanence "coup de pouce" pour faciliter leur insertion scile et profissionnelle.	42 020	3 000	3 000			5 500			
Ren.	Réussite éducative	FIVES	**Jeunes en action**	**CENTRE SOCIAL MOSAIQUE**	L'action permettra l'accompagnement et l'orientation des jeunes vers les dispositifs de droit commun et recherchera les conditions favorables à leur implication sur des actions citoyennes. La poursuite des ateliers d'expression, la mobilisation autour de projets collectifs organisés dans le quartier et la sensibilisation aux questions de santé seront également proposées. Public visé : 120 jeunes de 12 à 25 ans.	115 jeunes fréquentant le centre social trouvent leur place à travers les différents supports d'expression (ateliers de danse, de chant, de musique et de création). Toutefois il reste difficile d'intégrer les jeunes de + de 18 ans qui gravitent autour du centre et en regroupement sur le square des mères malgré plusieurs tentatives des professionnels de la jeunesse.	36 952	5 000	5 000			5 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	FIVES	Action jeunes 16/30 ans	CENTRE SOCIAL ROGER SALENGRO MAISON DE QUARTIER DE FIVES	Afin de favoriser la prise de contact avec des jeunes les plus en difficulté, le centre social leur propose des créneaux spécifiques leur permettant de pratiquer un sport (musculation, boxe) , des temps d'accueil individualisé et des ateliers d'aide à la réduction de CV et de lettres de motivation.	Cet accueil individualisé des jeunes favorise des relations basées sur le respect et la confiance. Il permet une orientation en fonction de leurs besoins liés à l'insertion sociale et professionnelle (Mission Locale, ANPE, Agences d'intérim, club de prévention). L'aménagement des horaires sur les activités permet d'être à leur écoute et de les soutenir dans leurs initiatives telles que le spectacle hip hop "Step'in the next", accompagnement du groupe Self Defense, concert en plein air. 92 jeunes ont régulièrement participé aux activités proposées et 245 ont fréquenté le Relais Information Jeunesse (RIJ).	29 678	7 000	7 000			6 580			
Ren.	Réussite éducative	FIVES	Exploration du monde musical	ALEFPA	L'action permettra d'accompagner les jeunes résidents du foyer Denis Cordonnier vers les lieux de diffusion et de production culturelle et de les mettre en relation directe avec les artistes de "Latitudes contemporaines". Cette rencontre avec des artistes professionnelles leur permettra de comprendre comment se construit une démarche artistique et de favoriser leur participation.	10 familles fivoises avec leurs enfants ont participé aux goûters de l'Aéronef dont 4 ont aidé à la préparation du goûter. 40 jeunes ont été accompagnés dans 8 concerts et spectacles (Aéronef, Grand Mix, Condition Publique). 6 visites d'équipements (Festival Latittudes Contemporaines, Halles De Schaerbeck à Bruxelles, Opéra de Lille, Condition Publique). 6 rencontres avec des artistes (Steven Cohen, Spartacus, Ignatus, Okou,...). 15 jeunnes ont participé aux répétitions et balances. A noter la participation actives des jeunes au comité de pilotage du projet.	25 000	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	SOS Stages	A.F.I.J Association pour faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés	L'AFIJ propose d'accompagner 20 étudiants issus des quartiers de la politique de la Ville ne bénéficiant pas du réseau nécessaire afin d'obtenir les stages qualifiants indispensables à leur cursus universitaire. Elle propose à partir d'entretiens individuels qui définiront précisemment leurs besoins, de les mettre en relation avec le réseau des entreprises partenaires de l'AFIJ suceptibles d'accueillir ces jeunes.	L'AFIJ a accompagné 34 jeunes lillois en 2010. 62% sont des jeunes femmes. Ils sont majoritairement en cycle 2 d'études universitaires. Ils ont pu ainsi se voir proposer par le biais du réseau des entreprises de l'AFIJ un stage correspondant à leur formation et leur projet professionnel.	11 700	5 500	5 500			5 500			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	Espace Jeunesses des Meuniers	CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	L'espace Jeunesse Les Meuniers a ouvert en fin d'année 2006 et permet l'accueil d'une centaine de jeunes de Wazemmes et Moulins âgés de 16 à 25 ans autour d'actions santé, d'information sur les dispositifs existants, d'échanges internationaux et d'initiation à l'informatique. L'action se structure autour de 3 thèmes : Insertion & lutte contre les discriminations, Sport & citoyenneté, Culture & vie associative. Les actions sont centrées sur l'accueil jeunes adultes (soirée), l'accompagnement à la scolarité , le Centre de loisirs 12-17 ans, l'accompagnement insertion, l'insertion professionnelle et formation, l'accompagnement pour projets collectifs.	L'espace des Meuniers a accueilli, pour sa 4ème année, 224 jeunes de Moulins et de Wazemmes. L'action en 2010 a consisté en un travail de rue hebdomadaire afin d'aller à la rencontre des jeunes qui ne fréquentent pas les structures de proximité. Le travail d'animation se poursuit et aboutit au delà des animations hebdomadaires à l'organisation de camps autonomes , en lien avec les autres secteurs du centre social, ainsi qu'à des temps forts tout au long de l'année. Enfin, en 2010, la structure a participé au montage d'un échange avec Saint Louis du Sénégal, en partenariat avec le conseil de quartier de Moulins.	131 400	25 000	20 000	5 000	Jeunesse	25 000			
Nouv.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	Rugbilcité insertion par le rugby	IRIS LILLE METROPOLE RUGBY	Iris Lille Métropole Rugby propose de faire du rugby un levier d'insertion et d'intégration du public dans la société. L'action vise des jeunes de 8 à 15 ans en difficulté scolaire. A travers l'apprentissage des droits et devoirs du joueur, et la création d'un passeport rugby, elle vise à favoriser l'insertion et la formation des jeunes, L'action vise un public de 90 jeunes.	ACTION NOUVELLE	70 000	10 000	5 000	5 000	Sport	10 000			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	Atout Femmes culture et patrimoine	ITINERAIRES	L'association se propose d'accompagner quatorze jeunes filles issues des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, Cet accompagnement aura pour support une sensibilisation aux richesses du patrimoine de la région.	14 jeunes femmes ont participé à cette action qui leur a permis de bénéficier d'une première formation à l'environnement. Elles ont ainsi pu participer à un chantier régional de lutte contre les espèces invasives ou à un chantier en Tunisie en partenariat avec le SCI. Un accompagnement individualisé a permis de trouver des réponses à des difficultés sociales rencontrées par ces jeunes femmes(logement, santé, budget ....)	72 143	3 000	3 000			3 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Réponses pour les jeunes 16/17 ans déscolarisés sous délai de carence ou en voie de déscolarisation**	**ITINERAIRES**	L'association vise à proposer des réponses éducatives aux jeunes déscolarisés sous délai de carence afin de prévenir l'inisiveté et de les accompagner vers l'insertion professionnelle : - une action de six mois en faveur de 24 jeunes déscolarisés sous délai de carence de janvier à juin 2011 - une action de 3 semaines en direction de 8 à 16 collégiens de 3 ème décrocheurs souhaitant s'orienter vers l'apprentissage en juin 2011 - une action de remobilisation de jeunes sortis du collège en juin et en abandon de scolarité en octobre 2011 Les actions bénéficient d'une coordination avec la Mission Locale, l'Education nationale et de l'implication forte des familles.	31 jeunes ont participé à cette action dont 26 ont bénéficié de l'action longue de janvier à juin 2010, qui leur a permis de découvrir le monde professionnel par le biais de créations de mini entreprises, l'organisation d'actions collectives et de stages en entreprises. 20 d'entre eux ont ainsi pu formaliser un projet professionnel ou reprendre une scolarité en lycée professionnel, 6 sont toujours suivis par les équipes d'éducateurs, les difficultés socio familiales importantes ne leur permettant pas encore de se projeter dans un parcours de formation/emploi.	118 271	35 306	35 306			35 306			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**preparation aux metiers des sports de pleine nature et "defi sport "**	**LA DEULE**	La Deûle propose une action de formation, aux métiers liés à la pratique du canoé kayak et de discipline associées ainsi que de sports de plein air. Cette action vise des jeunes de 18/25 ans issus des quartiers prioritaire en situation d' échec scolaire et professionnel.	En 2010, cette action visait à assurer l'accompagnement d'une douzaine de jeunes inétgrés au projet de formation BNSSA. Celle-ci ayant été interrompue, l'accompagnement par l'association La Deûle n'a pu être mené à son terme. C'est la raison pour laquelle, l'action doit être reconfigurée pour 2011, car l'intérêt de ce type d'action en particulier sur le quartier des Bois Blancs restent intact.	8 220	3 000	3 000			3 000			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Un coup de pouce pour s'en sortir**	**LES FRANCAS DU NORD**	L'action est destinée à une trentaine de jeunes déscolarisés, demandeurs d'emploi de Lille Sud et de Fives et ne se retrouvant pas dans les structures de ces quartiers.Cette action vise à la remobilisation professionnelle et l'insertion sociale de jeunes en rupture sociale par le biais de la formation au BAFA. Cette action est menée en lien avec les partenaires du quartier (mission locale, club de prévention....)	27 jeunes ont été touchés par l'action en 2010. 16 jeunes entre 16 et 22 ans sont allés au bout de l'action (10 filles et 6 garçons). Sur ces 16 jeunes : 4 sont en Contrat Unique d'Insertion (animation, services à la personne), 1 est en formation en alternance dans la vente, 11 vont réintégrer une formation qualifiante (BAPAAT, reprise du lycée...)	41 140	20 570	20 570			20 000			
Ren.	Réussite éducative	INTER QUARTIER	**Coordination d'un programme d'échanges de jeunes volontaires**	**SCI (SERVICE CIVIL INTERNATIONAL REGION NORD)**	L'association souhaite poursuivre la promotion d' une action éducative globale par l'expérience du volontariat et l'apprentissage de la citoyenneté, la solidarité, la découverte de l'Union Européenne par l'organisation d' échanges de jeunes des quartiers prioritaires avec d'autres jeunes européens ou africains (volontariat de 3 semaines à 1 an). Public visé : 200 jeunes participants français et 200 jeunes étrangers.	356 jeunes Français ont participé aux chantiers internationaux dont 230 issus de la métropole prioritairement des lillois issus des quartiers prioritaires. Le SCI a participé à 12 manifestations liées à la mobilité internationale dont6 se sont déroulées à Lille. 30 Permanences ont été organisées dans différents lieux pour informer les jeunes sur ce type de dispositif.	214 430	6 000	6 000			5 640			
Nouv.	Réussite éducative	INTERQUARTIER	**Accompagnement à la mobilité des jeunes - un centre ressource adapté**	**SCI (SERVICE CIVIL INTERNATIONAL REGION NORD)**	A la suite de la mobilisation des acteurs de la commission Jeunesse de Fives autour de la préparation d'un Forum sur la mobilité en 2010, le SCI, porteur de ce collectif, poursuit son accompagnement de jeunes dans la construction de projet et les départs de jeunes en mobilité. Public visé : 200 jeunes informés, 80 accompagnés, 50 envoyés. Cette démarche préfigure la création d'un centre ressources identifié sur Lille autour des questions de mobilité internationale	ACTION NOUVELLE	80 045	4 500	4 500			4 500			
Nouv.	Réussite éducative	LILLE SUD	**Look ton pôle jeunesse**	**RENCONTRES FRANCOPHONES NPDC**	L'espace ressource jeunes de Lille Sud est ouvert depuis fin 2009. Néanmoins, il convient encore de permettre une réelle appropriation par les jeunes de ce lieu. Aussi, l'action vise à permettre à ces derniers d'investir ce lieu en rénovant la façade par un atelier "céramique". De plus, cet atelier sensibilisera les jeunes à un autre mode d'expression que le graff.	ACTION NOUVELLE	5 310	1 855	1 855			1 855			

Nouvelle (New) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Réussite éducative	MOULINS	Le Jardin Public Sportif du Lille Université Club	LUC. (LILLE UNIVERSITE CLUB)	Le L.U.C ouvre ses installations sportives aux jeunes chaque dimanche après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 et leur propose des activités diversifiées encadrées par ses animateurs qualifiés : gymnastique, musculation, sports collectifs, athlétisme. La pratique sportive féminine est encouragée notamment par la mise en place d'activités spécifiques. Les jeunes sont également orientés sur l'offre sportive du quartier. Un travail spécifique est en cours sur un groupe de jeunes filles de Belfort pour les faire adhérer aux sections du LUC.	80 à 120 jeunes sont touchés par semaine avec 89 % de garçons et 11 % de filles. Le lien est de plus en plus resserré avec l'action sportive à l'école Launay. Progression de la fréquentation féminine et des échanges avec les parents. Attitude active des plus de 18 ans (demande de formation, spécialisation, assiduité) et développement des actions santé avec une diététicienne.	34 200	8 000	5 000	3 000	Sports	8 000			
Ren.	Réussite éducative	MOULINS	Espace Jeunesse Les Moulins	MAISON DE QUARTIER LES MOULINS	La Maison de Quartier propose de développer son projet d'espace ressource sur 4 projets collectifs : participer à la dynamique d'insertion professionnelle dans le cadre des relogements de la Porte de Valenciennes, développer le Relais Information Jeunesse, développer le projet sportif sur le terrain des 18 ponts, renforcer les actions santé. Les actions d'accueil et de suivi individuel se poursuivront (mercredi et samedi soir), permanence conjointe Mission Locale - Itinéraires. En 2011, dans l'optique d'une relocalisation, le centre social propose d'agir autour de nouveaux territoires par un travail de rue conjoint avec le club de prévention Itinéraires sur les secteurs Filature et Trévise. Parallèlement, l'association souhaite renforcer son action en direction des 14 – 16 ans, avec le renfort d'une animatrice.	L'action s'est structurée autour du poste AILE de la maison de quartier et de l'animateur. La création d'un Relais Information Jeunesse a permis de qualifier l'offre faite aux jeunes. Malgré les relogements en cours sur le secteur, les jeunes continuent de fréquenter la structure. La relocalisation de l'espace jeune a été travaillée en 2010, avec une orientation du travail sur Trévise et Fontenoy.	149 790	15 000	10 000	5 000	Jeunesse	15 000			
Sous Total							2 958 477	398 739	331 279	67 460	0	311 551	2 242	0	13 000

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI INSERTION FORMATION

Développement économique															
Ren.	Dev. Eco	INTER QUARTIER	Créa jeunes	A.D.I.E (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	L'Action Créajeunes portée par l'ADIE souhaite proposer un accompagnement d'une durée de 7 semaines à 60 jeunes issus des quartiers politique de la ville qui ont un projet de création d'entreprises. Un travail en lien avec les Missions locales, Pôle-Emploi et les dispositifs d'accompagnement à la création est effectué pour une bonne orientation des jeunes. L'objectif fixé est de parvenir à ce que 35 % des jeunes aient créé leur entreprise 6 mois après la formation.	L'ADIE a accompagné 30 jeunes lillois porteurs d'un projet de création d'activité économique, Le partenariat avec la Mission Locale a permis l'orientation vers le CLAP des jeunes dont le projet n'était pas assez abouti. Le partenariat avec les structures associatives recevant les jeunes est cependant à conforter.	91 168	6 000	6 000			6 000			
Ren.	Dev. Eco	LILLE SUD	Du Faubourg des Postes au faubourg des modes	LES BOUTIQUES DU FAUBOURG	L'action vise, au travers de différentes animations en relation avec le Faubourg des modes, à communiquer sur la dynamique commerciale de la rue (braderie, fête des mères, opération de Noël...) , d'attirer et de fidéliser la clientèle sur ce linéaire.	La braderie du 1er mai a rencontré comme chaque année le succès escompté. Dans le cadre de la promotion du commerce local une opération d'information/stands a été élaborée le 25 mars au cœur de l'espace restauration de l'hôtel de police afin de faire découvrir l'offre commerciale au linéaire. L'opération en lien avec "Maisons de Mode" le 11 septembre dernier dans le cadre des "48 off" a connu pour sa 1ère édition le succès mérité. Des habitants du quartier et de la Ville se sont déplacés en nombre dans la rue du faubourg des postes.	172 147	9 000	9 000			9 000			
Sous Total							263 315	15 000	15 000	0	0	15 000	0	0	0
Emploi Insertion															

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Emploi - Insertion	BOIS BLANCS	**Développement des services aux personnes**	**MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS - EMPLOIS FAMILIAUX**	L'action s'inscrit dans la continuité depuis 2008, Elle vise à faire connaître les services proposés aux habitants en matière de services à la personne. Le plan de communication nécessite une dernière année de soutien du CUCS.	L'association souhaite développer une offre de services à la personne (jardinage, assistance ménagère, garde d'enfants, soutien aux personnes agées etc.) et augmenter le nombre de salariés issus des activités d'insertion menée par la Maison de quartier et remis à l'emploi. Cette action a permis d'augmenter les prestations de 20 % depuis le début de l'année 2010.	12 866	2 500	2 500			2 500			
Ren.	Emploi - Insertion	FIVES	**Réseau Lillois pour l'insertion et l'emploi**	**APII**	L'Association anime un "CyberEspace de proximité" afin de familiariser les habitants du secteur Caulier à la gestion électronique des informations dans une démarche de développement culturel et d'insertion sociale ou professionnelle. Elle sensibilise également des jeunes de 16/25 ans aux métiers de la Fonction publique accompagnés par des tuteurs cadres de l'administration.	L'action a permis le rapprochement des publics très éloignés de l'emploi avec les outils informatiques. Les participants viennent plus facilement solliciter une aide. Ils ont moins d'a priori sur l'outil. En ce sens, ce projet favorise une intégration de l'outil informatique dans les parcours d'insertion. Environ 300 personnes ont fréquenté ce cyber-espace.	22 200	5 000	5 000			5 000			
Nouv.	Emploi - Insertion	INTERCO	**Objectif Londres**	**OBJECTIF EMPLOI**	Cette action vise la remobilisation et l'accès à l'emploi de 20 jeunes demandeurs d'emploi (dont 10 lillois et 10 Tourquennois) par la découverte d'une expérience professionnelle à Londres. Après une étape de préparation linguistique et de découverte du maché du travail en Angeleterre, ceux ci sont accompagnés dans leur recheche d'emploi à Londres pendant deux mois. Une expérience professionnelle de 6 mois leur est proposée. Une fois celle-ci aboutie, ces jeunes reviennent en France avec de nouvelles motivations et expériences à valoriser dans leur CV pour une recherche d'mploi pérenne.	ACTION NOUVELLE	170 682	15 565	15 565				15 565		
Ren.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Médiation culturelle et création d'un spectacle autour des discriminations**	**COMPAGNIE DU TIRE LAINE**	La Compagnie du Tire Laine souhaite mobiliser 20 adultes rencontrant des difficultés sociales autour d'ateliers d'expression et de découverte de spectacles. L'objectif principal est la création et la représentation d'un spectacle qui permettront de mobiliser ou re-mobiliser ces personnes autour d'un projet d'insertion. Il s'agit de mobiliser un public exclu et de favoriser la mixité des publics autour de professionnels du spectacle, tout en favorisant la remise en lien avec les travailleurs sociaux et conseillers en insertion professionnels.	30 personnes mobilisées dont 19 assidues. Des sorties mensuelles pour découvrir l'offre culturelle de la Région et l'encadrement du Tire Laine ont permis la création d'un spectacle. Un comité de pilotage permet de travailler sur l'orientation des publics vers l'atelier et le suivi des stagiaires, en plus des fiches de liaisons mises en place avec les référents généralistes de parcours. Une rencontre a été organisée en mars avec les Assitantes Sociales de l'UTPAS dans les locaux du Tire Laine. Enfin, les participants à l'atelier ont été intégrés avec succès dans l'organisation des représentations (presse, invitations, technique), et ont joué sur la grande scène du Prato à l'occasion du Festival Bienvenue à Moulins (BAM).	40 570	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Start**	**DELEGATION REGIONALE LEO LAGRANGE NPDC**	L'association propose d'accompagner 12 jeunes de 18 à 25 ans vers l'insertion socio professionnelle par le biais du Service Volontaire Européen, d'un suivi individuel vers l'emploi en lien avec la Mission Locale et des entreprises du bâtiment. L'accès à l'autonomie visera principalement le logement et la mobilité par le passage du permis de conduire.	16 jeunes ont participé à l'action , Il ont pu ainsi réaliser un Service Volontaire Européen et affiner leur projet professionnel, (entrée en formation qualifiante, accès à l'emploi en France ou en Europe)	88 700	6 900	6 900			6 900			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descripeif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégarion régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Mobilisation à la qualification sociale et professionnelle**	**F.C.I. (FEDERATION DES CENTRES D INSERTION)**	A partir du constat posé par les acteurs de terrain du Faubourg de Béthune puis de Moulins quant à la difficulté de mobiliser certains jeunes éloignés de l'emploi dans des parcours d'insertion, la FCI a intégré dans ses ateliers chantiers insertion 15 jeunes issus de ces deux quartiers afin de leur proposer dans une première phase un atelier diagnostic afin de définir leur projet professionnel, puis dans une seconde phase de 3 mois des stages de découverte de différents métiers liés au bâtiments, entretien, services à domicile (représentés au sein des structures adhérentes de la FCI). La troisième phase de 2 mois permet de confirmer l'orientation professionnelle par un stage en entreprise.	Sur les 15 jeunes mobilisés au départ, 7 sont entrés en formation (savoirs de base ou formation qualifiante ou pré-qualifiantedans les secteurs du bâtiment, , transports et logistiques, services à la personne). 3 sont en attente de positionnement sur un emploi. 5 ont repris contact avec les conseillers Mission Locale afin de retravailler sur la définition de leur projet professionnel	182 567	10 000	10 000						
Nouv.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Multi Métiers**	**F.C.I. (FEDERATION DES CENTRES D INSERTION)**	Cette nouvelle actions vise l'intégration de 15 jeunes et adultes lillois dans un parcours d'insertion qui se déroulera en trois étapes : définition de projet profesionnel (1 mois), mise en situation professionnelle au sein des structures adhérentes de la FCI (5 mois de découvertye de différents métiers) et validation d'un projet professionnel (6 mois de stages et de formation).	ACTION NOUVELLE	305 200	65 000	65 000			65 000			
Ren.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Forum Stages**	**Entreprise Face à l'Ecole (Filiale de Face Lille Métropole)**	Favoriser l'accès à l'entreprise à 100 collégiens sans réseau à travers des stages de découverte : mobilisation des entreprises et qualification des profil de poste, recensement des souhaits de stage et préparation des collégiens, organisation d'un forum, attribution/suivi des stages, journée école-entreprise	5 séances de préparation ont été organisées avec 38 collégiens issus des quartiers en politique de la Ville.	10 000	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Réussir son insertion professionnelle par la maîtrise de l'écrit et de l'oral**	**ILEP/CREF**	Le CREF ILEP propose de poursuivre son action initiée en 2009, en direction des publics en alphabétisation niveau 3 et 4. L'objectif est toujours de proposer aux 15 personnes identifiées par les référents sociaux de quartier (référents RSA, UTPAS, centres sociaux, FCI) une formation en alphabétisation professionnalisante et un travail sur le projet professionnel. Cette action a pour objectif de conduire les personnes vers une formation qualifiante, un emploi ou à intégrer le PLIE.	14 personnes ont été touchées par l'action en 2010. Le public est prioritairement un public moullinois. L'action débutée en avril n'est pas encore terminée, car il a été necessaire de passer beacoup de temps sur la sensibilisation des acteurs relais (référents RMI, UTPAS, centres sociaux, FCI). Cette action correspond à une demande réelle dans les quartiers, et permet d'établir une passerelle entre l'apprentissage en alphabétisation niveau 3 et le monde du travail. Le portage par le CREF ILEP est un gage de sérieux et permet une bonne coordination avec les autres dispositifs d'insertion professionnelle	14 290	7 000	7 000			7 000			
Nouv.	Emploi - Insertion	INTER QUARTIER	**Accès à l'apprentissage**	**ITINERAIRES**	Le Club de Prévention Itinéraires propose de mettre en place 5 contrats d'apprentissage permettant ainsi les suites de parcours de cinq jeunes qu'ils accompagnent, principalement sur le quartier de Wazemmes. L'objectif étant, au terme de cette action qui se déroulera entre Septembre 2011 et Juin 2013 (durée du Contrat d'apprentissage), que les 5 jeunes puissent accéder à l'emploi soit dans les domaines du bâtiments, de la menuiserie ou de l'entretien d'espaces verts.	ACTION NOUVELLE	100 000	17 144	17 144						
Nouv.	Emploi - Insertion	INTERCO	**Récupération de fruits et légumes invendus**	**ANDES**	L'ANDES propose de mettre en place un chantier d'insertion pour 12 demandeurs d'emploi lillois et lommois permettant le tri et la redistribution des fruits et légumes invendus par les grossistes du MIN aux structures d'aide alimentaire du nord pas de calais.	ACTION NOUVELLE	705 420	3 000	3 000				3 000		
Nouv.	Emploi - Insertion	INTERCO	**Se mobiliser sur son projet professionnel par le BAFA ou le PSC1**	**REUSSIR - MISSION LOCALE DE LILLE**	La Mission Locale souhaite proposer une offre courte et permanente de mobilisation de 120 jeunes lillois, lommois et hellemmois sur leur projet professionnel. Pour ce faire, elle mettra en place 3 actions de formation au BAFA et 4 à la formation aux premiers secours. Les suites de parcours vers la formation professionnelle seront travaillées à l'issue de cette formation	ACTION NOUVELLE	94 450	29 396	29 396				29 396		

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Emploi - Insertion	LILLE SUD	**Tremplin : un accompagnement aux projets**	**LILLE SUD INSERTION**	L'action "Tremplin" travaille à la résolution des problématiques sociales souvent cumulées constituant des freins sérieux à la mise en parcours professionnel. Parallèlement, elle met en œuvre, planifie et accompagne les premières étapes vers l'insertion professionnelle et l'emploi. L'action constitue également une passerelle vers des dispositifs liés directement à l'emploi (PLIE, opérations emploi du Bassin, formations qualifiantes...).	149 personnes accompagnées au 31 août sur différentes problématiques. Sur 61 parcours emploi/formation qui ont été engagés (41% du public) 31 personnes ont trouvé une activité salariée, 30 ont engagé un parcours de formation et 8 personnes ont intégré le PLIE. Sur 60% des personnes accompagnées, au moins une difficulté "sociale" a pu être résolue (sachant que chaque personne accueillie rencontre au moins 3 à 4 difficultés) rendant difficile le parcours d'insertion.	123 679	16 312	16 312			29 033			
Ren.	Emploi - Insertion	LILLE SUD	**Appui spécifique personnalisé**	**LILLE SUD INSERTION**	L'action vise à accompagner une vingtaine de personnes très fragilisées (10 places réservées aux personnes suivies dans le cadre des opérations de relogement du quartier) par le biais d'un accompagnement individualisé d'écoute, de soutien psychologique mis en oeuvre et coordonné par la psychologue clinicienne de l'association. L'objectif final étant de résoudre les difficultés périphériques constituant des freins à l'accès à l'emploi de ces personnes et de les intégrer dans un parcours d'insertion.	Au 30 août 2010, l'action a touché 15 persones : 12 résidant Lille Sud, 2 Wazemmes et 1 Bois Blancs. Sur les 15 personnes suivies, 6 ont été maintenues dans le dispositif d'accompagnement à la date du 1er octobre. On a pu constater (en ce qui concerne les personnes dont l'accompagnement n'était plus nécessaires) une réelle réduction de leurs souffrances permettant ainsi de se projeter durablement dans l'avenir pour bâtir un parcours d'insertion	12 368	6 100	6 100			6 100			
Ren.	Emploi - Insertion	MOULINS	**Accompagnement à la création d'emploi : insertion économique des femmes migrantes par la promotion d'activités génératrices de revenus**	**REINES DE FEMMES**	L'association propose de travailler sur le repérage, l'orientation et le suivi de 15 femmes migrantes du quartier Moulins vers la création d'entreprises. Cette action prend appui sur la dynamique engagée il y a 3 ans sur l'insertion économique des femmes de la Barre Colorée, et sur la nécessité de travailler sur la valorisation des savoirs faires. L'association mène des ateliers de groupe mensuel et assure un accompagnement individuel auprès des femmes qui souhaitent créer leur activité. Parallèlement à cet accompagnement, l'association recherche toujours des locaux pouvant accueillir son siège et les activités économiques naissantes.	L'association a fédéré un groupe d'une cinquantaine de femmes lilloises issues de l'immigration autour de ce projet. Elle ne dispose pas encore de local. Sur ces 50 femmes, une quinzaine est intéressée par la création d'activités et est suivie par les consultants de l'association. Une visite à Londres dans le quartier de Pecam a été organisée, trois autres visites sont prévues. Enfin, un lien est assuré vers les structures d'accompagnement à la création d'activités de l'économie sociale et solidaire	49 168	6 000	6 000			6 000			
Sous Total							1 932 160	199 917	199 917	0	0	137 533	47 961	0	
Formation															
Ren.	Formation	FAUBOURG DE BETHUNE	**APLI "Au Plaisir de Lire"**	**PCP ATELIER DE PREFORMATION**	L'action vise à organiser des ateliers permanents autour de la lecture et de l'écriture en direction du public adultes et jeunes du quartier afin de valoriser leurs parcours de formation.L'APLI met en place des activités spécifiques visant à une meilleure connaissance de leur environnement socio-culturel .	Les objectifs pour l'année 2010 étaient de garantir le bon fonctionnement pédagogique de l'action et de développer les liens de partenariats entre l'Apli et les acteurs locaux. En ce qui concerne le projet de la lecture à voix haute, on note une réelle implication des stagiaires dans les activités proposées,Ces derniers se sont investis sur l'ensemble des temps de lecture proposés : jardins de lecture, lectures à l'école, à la halte-garderie, le centre petite enfance et la médiathèque.	72 882	13 000	13 000			13 000			
Nouv.	Formation	INTER QUARTIER	**Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par la culture**	**ALEFPA**	L'ALEFPA propose une action d'immersion d'une quarantaine de jeunes des foyers lillois dans le monde du spectacle et le production culturelle. 20 d'entre eux réaliseront des stages dans des lieux culturels lillois : Aéronef, Festival Lattitudes Contemporaines, Palais des Beaux Arts. Dans le même temps, un travail sur la certification professionnelle de ces expériences est effectué avec les partenaires compétents dans ce domaine.	ACTION NOUVELLE	23 500	10 000	10 000			10 000			

Nouvelle (Nour) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Formation	INTER QUARTIER	**Actions d'accroche à la formation**	**APSCO (ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN SCOLAIRE)**	Cette action vise à permettre à des habitants de Fives et Lille Sud ayant des difficultés avec la langue de pouvoir être accompagnés dans les problématiques de la vie quotidienne, dans l'attente de leur permettre d'intégrer une formation linguistique proposés par un organisme de formation.	183 personnes ont été concernés par l'action. 82 d'entre elles étant primo arrivant de moins de 26 ans. 58 étant âgées de plus de 26 ans (primo arrivant ou non). 43 en rupture sociale n'ayant suivi aucune formation depuis leur arrivée en France.	66 964	17 234	17 234				17 234		
Ren.	Formation	INTER QUARTIER	**Histoires de vies, histoires de femmes**	**F.C.I (FEDERATION DES CENTRES D'INSERTION)**	La FCI propose un action de formation pour 10 femmes maîtrisant mal la langue française et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Embauchées en CAE par la FCI, elles bénéficieront de modules de formation linguistique et de découverte de milieux professionnels qui leur permettront de s'orienter vers une qualification professionnelle à l'issue de cette année.	15 femmes ont bénéficié de l'action en 2008. Alors que l'accès à l'emploi n'était visé que pour une minorité d'entre elles, 13 ont pu accéder à l'emploi.	337 732	15 000	15 000						
Ren.	Formation	INTER QUARTIER	**Dispositif d'évaluation et de formation linguistique pour jeune migrants**	**ID FORMATION**	Il s'agit de satisfaire aux besoins d'apprentissage du français, en particulier de l'écrit, de façon à concourir à la construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle de jeunes de moins de 26 ans ne pouvant bénéficié de l'offre de formation de l'Etat et inscrits à la Mission Locale. Le projet s'articule en trois phases : bilan linguistique, un parcours de formation linguistique personnalisé et suivi de la progression par des bilans intermédiaires. Public visé : 50 personnes	Au 31 juillet 2010, les objectifs quantitatifs sont satisfaisants puisque 51 personnes ont été orientées par les Missions Locales. 35 jeunes sont entrés en formation.	30 000	15 000	15 000			14 100			
Ren.	Formation	INTER QUARTIER	**Formation de base : Lire Ecrire , Compter**	**LA CLE**	Prise en charge individuelle d'1H30 à 3H00 par semaine, pendant 30 semaines, pour adultes en lecture/écriture et jeunes primo-arrivants ne maîtrisant pas le français par des formateurs bénévoles formés et accompagnés. 300 adultes et 25 jeunes primo-arrivants sont visés, les participants sont principalement issus des quartiers prioritaires. Cette action s'intègre dans un partenariat plus large: centres de formation du réseau Lire, Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme, écoles, collèges, lycées, référents RMI, Référents en foyers d'accueil, mairies de quartier et la Cimade. Pour l'année 2011 La Clé envisage un partenariat renforcé avec le CASNAV et une adaptation du contenu des cours au compétences clés.	416 adultes inscrits et 399 ont été pris en charge, 29 enfants primo arrivants inscrits et 26 ont été pris en charge par des formateurs bénévoles , la Clé a recruté 381 formateurs bénévoles avec accompagnement pédagogique et individuel ainsi que des réunions de formation collectives soit 172H. Cette action a répondu pleinement à ses objectifs. Cela a permis d'initier une véritable démarche d'insertion grâce à un parcours de formation adapté. La prise en charge individuelle permet à chacun d'évoluer selon son rythme et en fonction de son niveau initial.	379 956	12 800	10 800	2 000	Lutte contre l'illettrisme	12 800			
Ren.	Emploi - Insertion	LILLE SUD	**Alphabétisation, Education et Développement social**	**GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU**	L'action menée en lien avec les trois Centres Sociaux du quartier vise à mettre en place en place des ateliers d'alphabétisation à destination des habitants (2 groupes seraient constitués dans chacun des Centres Sociaux).	81 personnes ont été concernés par l'action, 23 au centre social de l'Arbrisseau, 12 au centre social intercommunal et 46 au centre social Lazare Garreau. Une répartition plus équitable par centre social est prévue dès la rentrée. Plusieurs pistes de travail sont envisagées : à savoir la rédaction d'un cahier des charges de l'action avec la préoccupation des passations de niveaux et l'engagement vers d'autres parcours comme celui de l'insertion professionnelle.	32 448	14 250	14 250			14 250			
							943 482	97 284	95 284	2 000	0	64 150	17 234	0	0
					Sous Total		3 138 957	312 201	310 201	2 000		216 683	65 195	0	0

ACTION SOCIALE CITOYENNETE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Action Sociale															
Ren.	Action sociale	BOIS BLANCS	**Espace famille**	**MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS - CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY**	L''Espace famille' est une action d'accompagnement des parents dans leur fonction parentale. Elle est composée d'animations collectives et de soutien aux projets d'habitants. Elle se déroule au sein d'un espace qui lui est dédié. Le recrutement du public est principalement réalisé sur le secteur des 'Aviateurs" et du "Vieux Bois Blancs'.	L'Espace famille propose des animations collectives comme la couture, le théatre, des ateliers d'arts plastiques, des sorties culturelles, des ateliers d'écriture,des projets de vacances *familiales ainsi qu'une* co-animation d'un groupe de parole avec le C.M.P et un atelier avec l'UTPAS. 112 familles ont été concernées en 2010.	73 620	5 800	5 800			5 800			
Ren.	Action Sociale	FIVES	**L'expression pour une meilleure cohésion sociale**	**EPHATA**	L'association propose plusieurs moyens d'expression aux personnes isolées (Bénéficiaires de l'AAH, majeurs protégés) résidant sur le micro secteur Pologne Madagascar. Le café solidaire est un premier lieu de socialisation facilitant l'expression des personnes isolées et en souffrance. L'objectif recherché est de leur permettre de participer en tant qu'acteur à des actions et des activités du quartier.	De véritables liens se sont créés avec des personnes isolées de toute vie sociale. Des temps forts dans Ephatha ont permis à chacun de s'exprimer et d'accepter de participer à des ateliers. Certains ont même participé à des festivités dans le quartier (Bals à Fives, Fivestival, ..)	8 470	2 000	2 000			2 000			
Ren.	Action Sociale	INTERCO	**Accès à la citoyenneté: Mise en place de relais pour les résidents en foyer**	**ARELI**	L'ARELI souhaite maintenir et renforcer les liens intergénérationnels entre les résidents et les jeunes du Centre social Mosaïque. Pour ce faire, il s'agira de poursuivre les échanges culturels entre les résidents et les retraités du Club Lannoy, de la maison de quartier de Moulins et Fil à Fil. Elle propose également d'impliquer les résidents dans la vie du quartier par le biais du FPH et de les ouvrir à d'autres environnements et cultures (voyage en Bretagne). Enfin, un travail sur l'accès aux droits des résidents est effectué toute l'année. Public visé : 275 résidents touchés sur la Métropole dont 115 lillois (75 sur le foyer de Fives et 40 sur celui de Moulins.	Il est constaté l'implication forte des résidents dans l'élaboration et l'organisation des actions (96 résidents lillois ont au moins participé à l'une des actions proposées). Un nombre plus important de résidents désireux de s'ouvrir aux activités organisées à l'extérieur ainsi que la naissance d'un groupe moteur de résidents. Enfin, la volonté des résidents d'être plus acteurs de la vie du foyer est appuyée depuis 2008 par la création d'un conseil de concertation.	79 588	5 200	5 200				5 200		
Ren.	Action sociale	INTERCO	**Médiation / Accompagnement des Habitants**	**POINTS SERVICES AUX PARTICULIERS - LILLE METROPOLE**	L'association souhaite poursuivre ses permanences gratuites sur les quartiers de Fbg de Béthune et Lille sud. Le médiateur social chargé de l'accueil , informe et conseille dans la résolution des problèmes administratifs et financiers du quotidien : logement, énergie, droits, biens et services,etc. Celui-ci assure le lien vers les partenaires du territoire : mairie, opérateurs logement,ref,rsa. En 2011, un point d'accueil sera ouvert dans le quartier de Fives.	L'action PSPE agit contre l'exclusion en rétablissant les liens entre habitants, services publics, associations spécialisées. Fin Aout, les médiateurs du PSP avaient accompagné 2300 familles sur l'ensemble des sites dans la résolution des difficultés administratives et financières,	304 659	30 000	30 000				30 000		
Ren.	Action sociale	MOULINS	**Ensemble tissons du lien**	**FILAFIL (FILONS A LA FILATURE)**	L'association implantée sur le secteur Fontenoy Filature mène un travail de proximité avec les habitants. Elle constitue un relais de mobilisation pour l'animation de ce secteur. Elle propose : des accueils de loisirs en direction des 6-12ans, des séances d'accompagnement scolaire, l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et citoyennes ; effectue le relais vers les associations du secteur ; accompagne les habitants pour le montage de projets collectifs ; participe à l'animation de la Galette et des activités du mercredi ; fait le lien avec les habitants sur les projets liés au cadre de vie. Les liens entre les activités de loisirs 6-12 ans seront renforcées par la mise en place d'une action lecture avec Lectures Vagabondes et la Médiathèque.	Les actions menées par cette association ont permis d'animer un secteur en difficulté sociale. Plus particulièrement, le travail du médiateur local a permis de faire émerger un collectif associatif sur ce secteur puis de favoriser la coordination des structures et ainsi de dynamiser les actions d'animation sur le site. Ce travail a également permis d'améliorer le lien des habitants de l'ilôt avec les structures de proximité. En 2010, l'accompagnement de la politique de la ville et de la direction enfance a permis à l'association de créer un ALSH, et de conforter son activité en direction des 6/12ans et de leur parents.	64 850	5 000	5 000			5 000			
							531 187	48 000	48 000	0	0	12 800	35 200	0	0
Citoyenneté															

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Nouv.	Citoyenneté	BOIS BLANCS	Le sport de combat comme outil de vecteur social aux Bois Blancs	ASSOCIATION BOXE ET SELF DEFENSE	L'association propose des ateliers spécifiques "famille boxe" afin de créer du lien social notamment sur le secteur des aviateurs, favoriser la pratique féminine et travailler en lien avec le club de prévention afin d'encadrer des jeunes en difficultés sociales . Environ 60 enfants et jeunes âgés de 8 à 25 ans sont visés.	ACTION NOUVELLE	13 100	3 000	3 000			3 000			
Ren.	Citoyenneté	BOIS BLANCS	Des habitants autour de l'eau	ASSOCIATION AUTOUR D'EAUX	Le projet du collectif "Autour d'Eau", vise à organiser 12 sorties sur l'année (Parc Mosaïc, balades fluviales...) et sera mobilisée dans le cadre des Journées du Patrimoine. Ce projet recherche l'implication permanente des habitants.	En 2010, Autour d'eau a organisé à plusieurs reprises des balades fluviales et confié progressivement leur organisation aux habitants du quartier . Elle a également mis en place une regate scolaire dans le cadre des fêtes des Rives de la Haute Deûle . Elle a participé à la formation des habitants à la conduite fluviale (12 personnes). 580 personnes ont participé aux différentes fêtes et sorties, 24 jeunes ont participé à la régate organisée pendant la fête des Rives de la Haute Deûle.	5 900	2 950	2 950			2 950			
Nouv.	Citoyenneté	BOIS BLANCS	co-construction de parcours artistique et culturel avec les habitants du Bois Blancs et des quartiers inscrits en pol de la ville	COMITE D'ANIMATION DES BOIS BLANCS	L'association propose de mettre en place une démarche de médiation , d'accompagnement artistique et culturel en direction des habitants pour que chacun puisse accéder à la culture . Cette action est co-construite avec les habitants et les acteurs associatifs comme le Grand Bleu et Avenir Enfance .	ACTION NOUVELLE	58 160	11 000	11 000			11 000			
Nouv.	Citoyenneté	BOIS BLANCS	Coupe des rives de la haute Deule	LA DEULE	L'association propose de reprendre en 2011 l'organisation d'une compétition de Umiak avec des collégiens sur les rives de la haute Deûle portée les années précédentes par le collectif associatif Autour d'eau. Elle souhaite également renforcer le partenariat étroit avec le club de prévention du quartier .	ACTION NOUVELLE	4 000	1 500	1 500			1 500			
Nouv.	Citoyenneté	BOIS BLANCS	les Avis-acteurs	LILLE BASKET	Le club de basket va mettre en place des animations sur le secteur des aviateurs afin : de lutter contre la stigmatisation du secteur, de créer un lien avec les jeunes et les familles, de responsabiliser les habitants à la vie du quartier. Cette association travaillera en lien etroit avec le club de prévention et la nouvelle association des locataires de la résidence des aviateurs.	ACTION NOUVELLE	19 061	3 890	3 890			3 890			
Ren.	Citoyenneté	BOIS BLANCS	Sport et mobilité	RCBB (RACING CLUB DES BOIS BLANCS)	L'association sportive RCBB compte 375 adhérents. Elle est un acteur majeur de la vie associative du quartier et développe avec les habitants investis (sportifs et familles des sportifs) de nombreuses activités ludiques, sportives ou culturelles dépassant largement le cadre des compétences du club sportif. L'association souhaite accentuer en 2011 la dynamique de projets collectifs en direction d'un public jeune (12-18 ans) favorisant leur mobilité et l'ouverture sur d'autres territoires et d'autres pratiques sportives, en lien avec les acteurs éducatifs ou sportifs du secteur.	L'association a multiplié en 2010 les actions visant à favoriser la mobilité et l'échange culturel en direction des familles dont un membre au moins pratique le foot au sein du Club. L'association est en lien étroit avec les autres acteurs du quartier, s'intégrant dans la dynamique globale et proposant au delà de sa mission classique de Club sportif, des temps d'animation et d'ouverture culturelle. Elle parvient à toucher massivement un public fragile essentiellement issu du site "Des Aviateurs".	23 050	3 000	3 000			3 000			
Ren.	Citoyenneté	FAUBOURG DE BETHUNE	Parcours en Nord	ASSOCIATION L.E.D.A.	L'Association propose aux adultes de trois parcours thématiques à travers 13 sorties et visites dans le Nord-Pas-de-Calais, la Belgique et la région parisienne; l'eau avec un parcours jeux d'eau et fontaines, la terre avec un parcours faïence-briqueterie-tuilerie-potier, le feu avec un parcours autour du vitrail.	A mi parcours, l'action a atteint les objectifs fixés. Elle a permis de réunir des personnes de tous âges, de cultures et d'origine différentes qui peut-être ne se seraient jamais rencontrées sans cette occasion, Elles ont partagé des découvertes culturelles, échangé leurs impressions, leurs goûts. 108 personnes du quartier ont participé à 12 voyages et sorties.	10 388	3 147	3 147			3 147			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	FAUBOURG DE BETHUNE	Action collective et citoyenne: une jeunesse en mouvement.	FAUBOURG DE BETHUNE JUDO CLUB LILLOIS	Le Club de judo propose des séances hebdomadaires réparties sur trois niveaux d'âge (baby-judo, 7-12 ans, 14 et +) pour transmettre ainsi des valeurs de citoyenneté et favoriser la mixité. A partir de la pratique du judo, l'association a créé un "comité de jeunes" composé de 12 jeunes de 7 à 15 ans dans le but de les rendre acteurs au sein de leur quartier et d'être ainsi porteurs de valeurs citoyennes.	Depuis son démarrage, une augmentation significative des adhérents a été observée dans le club grâce aux actions de sensibilisation et aux ateliers en faveur du public jeune. Les ateliers permettent la rencontre entre les jeunes et les parents (maman et papa). Un effort particulier est fait sur le développement de la pratique féminine (+38% de filles dans les activités proposées. Ainsi, 196 personnes ont participé aux différents ateliers.	20 114	4 795	4 795			4 795			
Ren.	Citoyenneté	FAUBOURG DE BETHUNE	Local Verhaeren	PROJET (LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE)	Projet, par le biais de son antenne sur le secteur Vehraraen (pôle éducatif) mobilise les familles résidentes par différentes activités (ateliers) favorisant le lien parents/enfants et l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes (accompagnement scolaire, activités sportives et culturelles).	Il faut noter le développement de la fréquentation de l'accueil convivial des adultes (Pause Parents) avec une centaine de personnes y ayant participé. Exellente fréquentation des activités d'accompagnement scolaire et périscolaires par les enfants de l'Ecole Samain Trullin. Bonne articulation avec les équipes éducatives. A Souligner l'investissement des jeunes dans le local via l'organisation d'ateliers pour les jeunes avec la collaboration d'Itinéraires. Un lien avecles parents et les enfants de la baltique est également effectué.	105 955	7 000	7 000			7 000			
Ren.	Citoyenneté	FAUBOURG DE BETHUNE	Animation Antenne Baltique	PROJET (LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE)	Le Centre Social via cette antenne apporte un certain nombre de services de proximité aux 50 familles de ce secteur enclavé, notamment des ateliers éducatifs au bénéfice des 3/12 ans et des actions collectives au profit de l'ensemble des familles. L'objectif vise principalement l'apaisement de certaines tensions entre habitants et l'ouverture vers les activités existantes dans le quartier.	Malgré des caractéristiques persistantes de certaines difficultés, le public identifie le local d'animation et son référent par sa présence régulière, l'accueil et l'orientation . Des partenaires sont investis sur ce secteur. Un suivi régulier est mené par un comité de pilotage associant les différents partenaires pour assurer l'animation globale du local. Un suivi social individualisé se poursuit afin d'apporter des réponses adaptées au sein des familles concernées.	24 680	10 000	10 000			10 000			
Ren.	Citoyenneté	FAUBOURG DE BETHUNE	Familles du Faubourg de Béthune	PROJET (LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE)	Le secteur familles du Centre Social propose différents ateliers aux adultes du quartier : atelier santé, mercredis familiaux, sorties familiales, sorties culturelles, estime de soi et expression, Ecole des consommateurs, ateliers sur le thème du développement durable et mise en place d'une dynamique de café citoyen. C'est dans ce cadre que s'organise les festivités liées à la Journée de la femme.	50 familles bénéficient de cette action par le biais d'activités communes, les groupes d'adultes développent des liens entre eux, une entraide mutuelle, un échange de savoir-faire, et trouvent une forme de reconnaissance et de confiance en eux. La régularité et le climat de convivialité permettent le développement de ces liens.	17 150	7 000	7 000			7 000			
Nouv.	Citoyenneté	FAUBOURG DE BETHUNE	Le Faubourg se mobilise	LILLE FOOTBALL FAUBOURG DE BETHUNE	L'association propose par ses actions de favoriser le lien entre les jeunes, les parents, les licenciés et les bénévoles. Pour ce faire elle mettra en place un temps festif mensuel rassemblant les jeunes et leurs parents et des rencontres régulières entre licenciés et bénévoles afin d'aborder avec eux les thèmes de la non violence et du respect.	ACTION NOUVELLE	10 000	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Citoyenneté	FIVES	Liens, échanges et vie quotidienne au Petit Maroc	ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC	Le but de cette action est d'impliquer les habitants dans l'organisation et l'animation de la vie associative par une démarche de mobilisation : Conseil d'adultes (développement de projets), ateliers hebdomadaires (activités manuelles et sportives),permanence d'aide à la vie quotidienne, organisation de débats, etc. Public visé : 10 participants par atelier + 2 bénévoles.	165 personnes touchées et de nouvelles familles adhérentes. Une véritable dynamique s'est créée avec un intérêt croissant pour la permanence d'aide grâce à laquelle 16 personnes sont suivies régulièrement dans leur démarche d'insertion et d'aide administrative.	183 287	9 000	9 000			9 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Recc)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Recn.	Citoyenneté	FIVES	**Liens, échanges et vie quotidienne aux Peupliers**	**ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC**	L'association propose des temps d'accueil et de loisirs aux enfants et adultes du secteur des Peupliers totalement enclavé et sans aucune structure de proximité. Avec le partenariat du bailleur social, un local est mis à disposition afin d'aménager des espaces pour les jeunes, des activités pour les enfants. Ce travail permet de proposer une première réponse aux difficultés sociales des habitants de ce secteur et d'amorcer une démarche d'animations collectives.	En 2010, des premiers liens ont été tissés avec les habitants du secteur enclavé des Peupliers. Des familles ont participé aux sorties familiales proposées et aux activités de loisirs estivales.	9 000	4 500	4 500			4 500			
Nouv.	Citoyenneté	Fives	**Adultes et familles de Fives: Expansion de l'alphabétisation**	**CENTRE SOCIAL ROGER SALENGRO MAISON DE QUARTIER DE FIVES**	Face à une demande croissante, le Centre Social souhaite développer les ateliers linguistiques déjà existants. Ceux ci sont assurés par la coordinatrice du secteur adultes et des bénévoles . Ils s'adressent aux personnes jamais scolarisées dans leur pays d'origine ainsi qu'à celles qui l'ont été à trava-ers deux groupes mixtes qui rassemblent des personnes de tout âge (soit environ 40 personnes.	ACTION NOUVELLE	24 540	5 000	5 000			5 000			
Recn.	Citoyenneté	FIVES	**Dispositif d'animations collectives et citoyennes dans le quartier de Fives**	**CULTURE ET LIBERTE**	Par son action , Culture et Liberté souhaite développer, valoriser et mobiliser les apprentissages et les savoirs acquis par la vie sociale et permettre aux participants d'intégrer dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. Elle s'attache à proposer un mode d'accueil adapté et organise un accompagnement individuel des demandeurs d'emploi de longue durée afin qu'ils retrouvent confiance en eux et valorisent des compétences qu'ils ont acquises dans ces structures. Public visé : 100 personnes.	239 parcours représentant 80 personnes (en moyenne une personne participe à 3 ateliers). Les ateliers organisés : 'Proverbes d'ici et d'ailleurs ' (25 personnes), "Expression au carré" (12 personnes), "Initiation à l'informatique" (12), Sorties culturelles et festives (74). L'atelier "Edition spéciale" a permis la publication de 3 numéros diffusés sur Fives.	35 750	10 000	10 000			10 000			
Recn.	Citoyenneté	FIVES	**Cité Lys : Hier, aujourd'hui et demain…**	**FRANCAS DE LILLE**	Malgré un climat alourdi par des faits de délinquance et d'incivilité, une démarche partenariale se poursuit afin de proposer des animations collectives. Pour permettre aux habitants de la courée de vivre le mieux possible les changements conséquents aux transformations urbaines programmées dans le cadre du GPU volet habitat ancien Des actions sont proposées afin d'animer ce secteur et d'en conserver une mémoire.	L'organisation d'ateliers photos et videos, des temps festifs permettent aux enfants et aux parents de poser leur regard sur leur environnement autrement que par des faits délictueux ou inciviles vécus au quotidien.	10 200	4 000	4 000			4 000			
Recn.	Citoyenneté	FIVES	**FiveStival**	**NASDAC**	Le projet de l'élaboration d'un Forum associatif et musical à Fives est né de l'envie de 4 jeunes, acteurs de la vie culturelle et associative de réaliser au sein de leur quartier un événement abordable financièrement pour tous tout en promouvant des artistes de qualité dans tous les genres artistiques. Une première mouture expérimentale a pu voir le jour, en mai 2008, grâce à une mobilisation active de l'association accompagnée par RIF et l'équipe de la politique de la ville. Elle a connu un grand succés (1500 personnes). Dans la logique de perpétuer cet événement et d'élargir les collaborations avec les structures et les habitants du quartier, ce projet veut s'inscrire dans la vie fivoise.	L'édition 2010 du festival a rassemble environ 2500 personnes, une trentaine d'artistes et cent bénévoles les 07 et 08 mai. En amont du festival des ateliers de pratique artistique ont été organisés dans 3 structures d'accueil de jeunes et des concerts dans les restaurants universitaires de Lille 1 et lille 3 afin de mobiliser des bénévoles à l'organisation du festival.	169 511	4 000	4 000			4 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	FIVES	**Paroles d'habitants**	**PAROLES D'HABITANTS**	L'association propose des actions visant à soutenir les initiatives de petites associations et des comités d'habitants des cités fragilisées, afin de renforcer les liens sociaux entre ces groupes d'habitants, de réaliser des projets d'animations collectives répondant aux demandes des habitants et de développer des démarches participatives permettant aux familles de devenir des citoyens acteurs. Public visé : 300 personnes	Des rencontres mensuelles depuis janvier dans les locaux d'Ephatha et de la Cité Lys sous forme d'auberge espagnole et de réunions thématiques permettent progressivement à des habitants du Secteur Pologne Madagascar de sortir de leur isolement. Actions de participation collective : carnaval de Fives avec ateliers de fabrication de chapeaux en amont, chasse à l'oeuf, fête des voisins à la Cité Lys, séjour familial, fête des allumoirs prévu en décembre 2010, fête et sortie de Noël. Un partenariat associatif solide et dense.	40 000	6 000	6 000			6 000			
Ren.	Citoyenneté	INTER QUARTIER	**L'Aéronef Hors les Murs**	**LES SPECTACLES SANS GRAVITE - AERONEF"**	Le projet "Aéronef Hors les Murs" se décline autour de 3 axes forts : les "parcours découvertes" (sensibilisation, formation à l'environnement des Musiques Actuelles), le "tremplin s'invite au chalet " : organisation d'un événement musical à destination d'artistes amateurs de Lille et sa métropole, co-organisé par des habitants de Lille Sud et Bois-Blanc, le festival "Tous au Sud" : événementiel participatif résultant en partie des axes 1 et 2 de l'action.	La dynamique participative relevant de la co-construction est maintenant bien installé sur cette action globale "Aéronef hors les murs" et le succès lié aux nombre de personnes à la fois présentes lors des événements est incontestable (près de 4000 personnes sur les 3 actions). Ceci permet aujourd'hui de qualifier certains volets chers aux partenaires comme les notions d'éco-événements ou encore la qualification et l'accompagnement des groupes de jeunes.	90 180	34 350		34 350	Culture Cultures urbaines Conseil de quartier Jeunesse	20 000			
Ren.	Citoyenneté	INTER QUARTIER	**La Folie des Fêtes**	**MONTEVIDEO**	L'action propose d'associer des jeunes à la réalisation de différents supports vidéo et multimédia. Les participants bénéficieront d'une formation à ces techniques. La vidéo sert de moyen pour encourager les jeunes à entrer dans les structures et à se renseigner sur leurs missions. Pour 2011, la dynamique festive sera la thématique afin que les jeunes puissent filmer des temps collectifs de la vie des quartiers en amont des fêtes de l'été, et notamment les événements micro locaux. 50 jeunes suivront une formation personnalisée.	41 % des jeunes ayant participé à l'action ont entre 12 et 18 ans. Les 6 quartiers ont été concernés et six reportages ont été effectués durant l'année. 18 ont été réalisés durant l'été 2010. Ils sont actuellement tous visibles sur le site Internet de la "folie des fêtes". Une carte de visite rappelant l'adresse du site a été distribuée amplement sur les quartiers concernés.	14 000	7 000	7 000			7 000			
Nouv.	Citoyenneté	INTERCO	**Ateliers dans le cadre des "Résidences de l'Entorse 2011"**	**L'ENTORSE**	Ateliers de préparation (création d'un spectacle) du défilé d'ouverture des championnats du monde d'athlétisme (300 à 400 sur la métropole dont 100 wazemmois) ; atelier sport et vidéo (12 wazemmois, sportifs et non-sportifs) ; atelier théâtre forum sur les violences et discriminations dans le sport (12 dont 5 wazemmois). L'action vise l'implication de jeunes dans des processus de création artistique encadrés, la lutte contre les discriminations, la promotion de la santé à travers le sport.	ACTION NOUVELLE	172 400	15 000		15 000	Culture		15 000		
Nouv.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Lille Sud partage des cultures**	**ASS JSK France**	L'action vise à permettre aux enfants la découverte de la culture kabyle au travers d'ateliers d'expression comme la danse et la musique. Elle a pour objet de permettre l'échange culturel et de faire triompher les valeurs positives de la laïcité.	ACTION NOUVELLE	9 000	3 000	3 000			3 000			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Suite : Diversité, Mobilité, Curiosité : 3 outils vers la Tolérance**	**ATTACAFA"**	L'action vise à accompagner les collectifs de femmes en lien avec les associations du quartier autour de la journée de la femme et permettre aux habitants d'utiliser la démarche artistique comme outil d'émancipation et de valorisation.	En 2010, l'association a accompagné les collectifs de femmes sur le quartier à l'organisation de la journée de la femme sur le thème "femmes et emploi (150 femmes ont participé). En ce qui concerne les kits de survie artistiques le partenariat avec les 3 centres sociaux a été concluant et le travail mené en collaboration avec l'artistique David HURSTEL a donné lieu à une valorisation le 1er octobre à la gare Saint Sauveur. Les femmes présenteront leur production également au musée de la piscine à Roubaix en 2011.	48 800	6 500		6 500	Droit des femmes	6 500			

Nouvelle (New) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Ateliers thématiques de la vie quotidienne**	**CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU (ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CROISETTE)**	L'action menée a pour but de permettre aux adultes de sortir de leur isolement, du quotidien et de s'insérer socialement en les amenant à plus d'autonomie . Des ateliers permettent par l'apprentissage de la langue une meilleure maîtrise de l'environnement institutionnel. L'action vise également l'accompagnement des populations à l'appropriation des mutations urbaines du quartier.	L'action a touché 80 personnes en 2010 en difficulté avec la langue (10 à 15 personnes par séances / hommes et femmes). la mixité des groupes demeurent un enjeu important. Différents thèmes ont été abordés cette année en réponse aux demandes des habitants. Néanmoins, on constate qu'ils sont avant tout demandeur de lieu social et d'ouverture sur l'extérieur du quartier.	16 700	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Sorties familiales**	**CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL LA MAISON DU CHEMIN ROUGE**	Cette action menée en partenariat (Centres Sociaux de l'Arbrisseau, Intercommunal la maison du Chemin Rouge, Lazare Garreau et Francas) a pour but de permettre aux habitants des différentes structures de se rencontrer au travers de sorties pédagogiques ayant toutes pour objectif à moyen terme que les familles puissent les refaire sans accompagnement. Un lien direct sera effectué avec les sorties de la Ville de Lille afin que les objectifs soient communs et les choix partagés.	115 adultes et 96 enfants ont participé aux 4 sorties réalisées à ce jour (Paris, Ostende, zoo de Planckendeel, Océade). Les familles ont été impliquées à chaque fois à l'organisation des sorties répondant à une attente forte. En 2011, souhait de travailler sur des week-end également afin d'aller plus loin encore dans l'accompagnement des familles les plus isolées.	23 600	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Femmes en action**	**FAME"**	Cette action vise à favoriser les échanges et la participation de femmes du quartier à travers des ateliers que l'association organise autour de l'accès aux droits et l'échange de savoirs-faire. Elle mobilise également largement les femmes à l'organisation de La journée de la femme en proposant des animations spécifiques.	L'association FAME a connu une véritable restructuration depuis fin 2009 ce qui a permis de renforcer l'implication des femmes volontaires au sein de leur quartier (journées de la femme, fête des voisins,...). Le partenariat a été également très nettement renforcé durant l'année amenant moins de demandes consuménistes de la part des femmes accueillies et une plus forte implication et mobilisation auprès des partenaires.	12 100	5 000		5 000	Droit des femmes	6 950			
Nouv.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Création d'une plate forme de service**	**FIAD**	L'association vise à mettre en place une plate forme de services à la personne en direction des habitants du quartier. L'idée étant que l'association réponde une demande forte des habitants et se positionne comme un "relais" entre l'offre de service et la demande (gardes ponctuelles pour un rendez-vous, courses...). Cette action n'a pas pour objet de générer un revenu mais plutôt de fonctionner sous forme de SEL ou d'échanges de services.	ACTION NOUVELLE	3 000	3 000	1 500	1 500	Economie Sociale et Solidaire				
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Site internet et SAS d'accueil**	**FOOTBALL CLUB DE LILLE SUD**	L'association met en place une permanence d'accueil quotidienne pour les parents des enfants fréquentant le club de football afin de développer leur implication au sein du club, ainsi qu'un accueil pour les jeunes (filles/garçons) avec accès au site informatique.	200 familles ont participé à cette action, le club attend avec impatience le nouveau club house afin de mener à bien ses objectifs. En 2011 des créneaux particuliers seront ouverts aux femmes afin de renforcer la mixité dans les activités du club.	16 550	5 000	2 000	3 000	sport	4 700			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Journal des habitants**	**GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU**	L'action, qui s'élargit dès cette année aux trois centres sociaux du quartier vise à consolider cet outil d'expression des habitants en maintenant à la fois le support "papier" apprécié par les anciens et en développant l'apprentissage des nouvelles technologies afin d'attirer les plus jeunes.	Un journal créé en 2001 qui sort mensuellement sur l'ensemble du quartier. Un comité de rédaction habitant qui souhaite se renforcer afin d'amener plus d'habitants à s'exprimer au travers de cet outil très apprécié sur le quartier.	17 887	4 920	4 920			4 920			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**(Atelier écocitoyen) Des gestes pour mieux vivre**	**GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU**	Cette action vise à sensibiliser les familles à des conduites éco citoyennes liés aux enjeux du développement durable (création d'un espace nature, mise en place d'une charte, expositions, promenades "vertes").	En 2010, l'action a donné lieu à la création de mini-jardins éco citoyen et la fabrication de jouets en matériaux de récupération. Des ateliers parents enfants sur le thème "consommer autrement" ont également eu lieu. Des promenades "vertes" en lien avec la MRES ont également été organisées.	10 799	4 500	1 500	3 000	Développement durable	4 334			
Nouv.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Culture in situ "ma maison, mon quartier, mon histoire"**	**GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU**	L'action vise, dans le cadre de la rénovation urbaine, à sensibiliser les enfants aux mutatins opérées sur leur cadre de vie et notamment la construction du nouveau centre social. L'action devrait se concrétiser par la réaliation d'un livre interactif créé avec les enfants et abordant l'évolution du quartier.	ACTION NOUVELLE	14 016	6 283	6 283						6 283
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**L'enfance : une dynamique sur Lille Sud**	**LES FRANCAS DU NORD**	L'action vise à mettre en place des temps réguliers d'échanges de savoirs et de pratiques, d'animations en direction des enfants, avec l'ensemble des partenaires agissant auprès de l'enfance. Ces échanges réguliers permettront d'organiser, de manière concertée et cohérente, "la semaine de l'éducation contre le racisme", "le carnaval des enfants", "la semaine du jeu".	Les événements partenariaux sont aujourd'hui mieux indentifiés par les habitants du quartier. Le carnaval qui s'est déroulé le 15 mai 2010 a mobilisé 350 personnes, quant à la fête du jeu le 29 mai 2010 300 personnes. 60 enfants ont été sensibilisés et concernés lors de la semaine d'éducation contre le racisme qui s'est déroulé du 15 au 20 mars dernier.	5 335	2 750		2 750	péri scolaire	2 585			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**En attendant l'été**	**LES FRANCAS DU NORD**	Cette action a pour objetif de renforcer l'accompagnement à la fonction parentale et la place des familles dans les actions quotidiennes menées avec les enfants. L'association met en place un séjour familial (25 personnes : 20 enfants et 5 adultes) afin d'amener les familles à porter un projet collectif, à la prise de décisions et à l'énonciation de leurs valeurs éducatives. Ce projet concerne des familles en grande difficulté que l'on amènera l'année suivante sur un départ en famille "autonome".	17 personnes ont participé à l'action, à toutes les étapes de l'action avec une très grande assiduité et motivation. La quasi totalité des familles sont des familles mono parentales et n'avaient jamais pu profiter de vacances avec leurs enfants.	13 353	5 033	5 033			4 020			
Nouv.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Réseau d'adultes et actions solidaires**	**LES FRANCAS DU NORD**	L'action a pour objet de mettre en place des temps de rencontres et de réflexion entre des adultes du quartier (secteur Vieux Sud) et permettre des "relais" auprès des autres autour de temps fédérateurs, festifs et solidaires	ACTION NOUVELLE	20 653	9 000	9 000			7 000			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**rôles et paroles : atelier d'expression, support de projets d'insertion**	**LILLE SUD INSERTION**	L'objectif est de mettre en œuvre une action d'insertion sociale à visée professionnelle, par le biais de créations théâtrales pour des personnes demandeuses d'emploi de longue durée et souvent désocialisées. Par la création collective encadrée par un comédien professionnel, cette action vise à favoriser l'amélioration de l'estime de soi, à rompre l'isolement et permettre ainsi la construction d' un projet personnel puis professionnel.	8 adultes et 2 jeunes ont participé à l'action et une famille avec 4 enfants a intégré l'action récemment. Sur ce groupe, 2 adultes ont quitté l'action : un pour raison de CDD dans la restauration, un autre a souhaité abandonner. Un groupe de 10 jeunes issus de la misssion locale et de l'Atrium s'est également constitué cette année et 3 sont sortis de l'action : 2 pour des raisons d'emplois temporaires et 1 pour intégrer une formation qualifiante en restauration.	21 425	10 826	10 826			10 176			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Venez vibrer en notre compagnie**	**N'DIDANCE**	En 2008, l'aide de la Politique de la Ville a permis à la jeune association N'Didance de mettre en place son école de danse. Depuis 2009, fort de la demande des jeunes du quartier, des ateliers de danse hip hop sont mis en place à destination des plus défavorisés, leur permettant également d'être acteur, en lien avec un chorégraphe d'une création commune visant à retranscrire leurs sensibilités.	25 jeunes ont participé régulièrement aux ateliers. Une chorégraphie de 8 minutes a été élaborée et présentée à différentes occasions ; 5 représentations sur l'espace international du décathlon campus, le 23 mars : "rencontres de danse hip hop de Comines", lors du spectacle commandé par la Mondiale en mai 2010,lors du gala de danse N'Didance les 5 et 6 juin dernier et lors du festival "FestiFoot" au stadium Nord de Villeneuve d'Ascq le 29 mai. Les jeunes ont pu ainsi voir valoriser leur travail, leur implication et leur assiduité.	28 920	3 980	3 980			3 980			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Dimanche family halle**	**UCPA**	Cette action qui se déroule à la Halle de glisse a pour objectif de sortir les familles de leur isolement (notamment le Dimanche où les structures sont fermées) en proposant des spectacles à destination des familles, accompagnés d'ateliers ludiques parents / enfants. Le but est également de permettre aux familles les plus isolées de s'approprier un nouvel équipement (intérieur et extérieur) implanté sur le quartier.	1078 personnes sont passées dans les ateliers des 'Dimanche family halle' : parents et enfants. 92% habitant le quartier de Lille Sud, 8% Faubourg de Béthune, Moulins et Wazemmes. 5 dates ont été proposées en 2010. Spectacles et ateliers avaient pour thème : Santé et action physique. L'action répond véritablement à un besoin des familles du quartier.	19 750	4 000	4 000			4 000			
Ren.	Citoyenneté	LILLE SUD	**Stages d'animation de football - Foot découverte**	**UNION SPORTIVE DES ANTILLAIS DE LILLE**	L'objet de cette action est de favoriser l'apprentissage du football loisir pour des enfants qui ne fréquentent aujourd'hui aucun club, ni structure durant les vacances scolaires.	L'action a ciblé une cinquantaine de jeunes des quartiers de Lille Sud et Moulins âgés entre 6 et 12 ans. A l'issue des stages de découverte, des jeunes se sont inscrits au club et une équipe de 11 ans a été inscrite au discrit flandres. Des jeunes filles ont créé également leur équipe de foot loisir.	3 837	1 740	1 740						
Nouv.	Citoyenneté	MOULINS	**Atelier Galerie Bleu fait peau neuve**	**A.V.E.N.I.R ENFANCE**	Dans le cadre du Grand Projet Urbain de la Porte de Valenciennes, l'Atelier Galerie Bleu sera relocalisé en pied de tour clemenceau. Le secteur vit actuellement une période de transition. Une partie du public fréquentant la structure a été relogé, c'est pourquoi, l'association propose une action hors les murs. Tout d'abord dans les structures sous la forme de stages de 6 séances, en extérieur sur les secteurs Belfort, Filature et Tévise, enfin dans le local de l'Atelier Galerie Bleu. L'outil photographique et la marionnette seront utilisés dans les différents ateliers éducatifs et culturels.	ACTION NOUVELLE	27 358	13 530	13 530			13 530			
Ren.	Citoyenneté	MOULINS	**Mémoire du quartier de Moulins**	**ASSOCIATION "GROUPE MEMOIRE DE LILLE MOULINS"**	Dans le cadre du travail sur le thème de la mémoire mené à l'échelle de la ville, la nouvelle association mémoire souhaite poursuivre la dynamique du projet 2007-2008-2009, en travaillant sur le bâtiment de l'Union. Ce bâtiment, symbole de la culture ouvrière et syndicale de la Ville, sert de prétexte pour évoquer le passé ouvrier du quartier. Les derniers témoins de cette période sont encore en vie, le travail de mémoire autour de ce lieu est pressant.	La collaboration entre différents partenaires a été très riche depuis 2007 et a permis de réaliser un travail de qualité sur la mémoire de moulins. La scénographie, les recherches historiques et la collecte des récits de vie se sont combinées dans une exposition vue par 700 personnes en 2010, et qui continue de tourner dans les structures du quartier. Le groupe mémoire s'est ouvert à de nouveaux partenaires et compte aujourd'hui une trentaine de membres, qui se sont regroupés en association en 2009.	19 300	3 500	3 500						4 000

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	MOULINS	**Quartier Sensible Quartier Libre (2010 : Projet Mémoire Belfort - Une Ville à son image)**	**ASSOCIATION KOAN**	L'association propose de poursuivre la dynamique mise en place depuis 3 ans sur les mutations urbaines, en mobilisant les groupes de Lille Sud, Moulins et St Maurice Pellevoisin sur la réalisation d'une exposition multimédia autour de la ville qui change. Cette exposition aura lieu en juin au cinéma l'Univers. Ce travail avec les groupes servira ensuite de base à la réalisation d'une plateforme multi média, qui sera animée par les travaux des associations travaillant sur les projets mémoire et les projets d'appropriation des transformations urbaines dans les quartiers. Cette plateforme multi média ne sera pas financée par le CUCS, qui est mobilisé sur les ateliers et l'exposition.	Koan a travaillé avec les habitants de la Porte de Valenciennes sur des recueils de témoignages et d'envies urbaines pendant le premier semestre 2010. Ces témoignages ont été restitués lors de l'exposition VASI à la maison Folie de Moulins en juin. Cette exposition a accueilli plus de 2300 visiteurs en 3 semaines d'exploitation. A partir d'octobre, Koan animera 8 séances à l'Atelier Galerie Bleu, avec un architecte. Ces séances permettront de réaliser des propositions d'aménagement de la place Clemenceau et des abords du métro, partenariat avec la SAEM Euralille et les partenaires du GPU. La restitution de ces ateliers se fera début 2011.	28 450	10 000	10 000						10 000
Ren.	Citoyenneté	MOULINS	**Ateliers d'ouverture : approche culturelle, citoyenne à partir d'acquis linguistiques**	**CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND**	Le secteur adultes du Centre Social propose une action passerelle complémentaire à la formation linguistique accueillie dans ses locaux. Les trois ateliers hebdomadaires destinés à l'ensemble des personnes suivant une formation linguistique visent l'appropriation et la valorisation des acquis et des cultures d'origine, l'ouverture culturelle par des sorties et des visites d'exposition, la connaissance des services publics par la visite de lieux liés à la vie quotidienne.	Cette action a favorisé des rencontres citoyennes autour du pays d'origine des participants, des sorties découvertes, des ateliers d'écriture sur la mémoire et un accompagnement administratif. 70 personnes (55 femmes et 15 hommes) ont participé aux différents ateliers proposés.	30 500	3 500	3 500			3 500			
Nouv.	Citoyenneté	MOULINS	**Les quatre saisons des Olieux**	**CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND**	Le centre social Marcel Bertrand porte une demande au nom du collectif associatif qui s'est formé pour l'animation du secteur en GPU quartier ancien Olieux Vanhoenacker. Une action de proximité est prévue pour sensibiliser le public : travail de rue, animations en extérieures. 4 grands temps d'animation seront proposés qui correpondent aux 4 saisons. Ce travail se fera en partenriat avec le jardin des Ajoncs.	ACTION NOUVELLE	31 500	7 000	7 000			7 000			
Ren.	Citoyenneté	MOULINS	**Sport pour Tous**	**FONDATION ARMEE DU SALUT**	La Fondation Armée du Salut propose des activités sportives diversifiées du lundi au vendredi, encadrées par un intervenant qualifié, avec un suivi renforcé en matière de comportement (assiduité, ponctualité) et de santé (douche, tabac, orientation médicale) pour un public en grande exclusion. En 2009, l'association souhaite ouvrir des créneaux supplémentaires, mettre en place des modules d'initiation aux premiers secours avec la Croix Rouge, et des formations contre les comportements à risques avec l'Hôpital saint Vincent.	Cette action favorise la pratique sportive des jeunes entre 16 et 25 ans, et a permis de structurer une équipe de foot mixte et des ateliers réguliers de remise en forme pour un public très exclu. 30 personnes ont pu bénéficier de cette action en 2010.	61 120	2 000	2 000			2 000			

Nouvelle (Ren) Reconduite (Ren)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	MOULINS	**Projet mémoire Belfort**	**GENERATIONS ET CULTURES**	Dans le cadre du projet mémoire de Belfort, le comité de pilotage souhaite poursuivre sur la mémoire de l'immigration. Générations et Culture propose un projet en direction des travailleurs migrants du foyer Areli de Moulins, avec 3 objectifs: lutter contre l'isolement des résidents par l'organisation de sorties, lier le projet mémoire de belfort et le projet du foyer via les ateliers d'écriture et d'expression, valoriser la trajectoire individuelle des personnes âgées immigrées du foyer via un documentaire coproduit avec les résidents et encadré par l'Association NAYRA. En 2011, Nayra et Générations et Cultures poursuivent l'action. De janvier à avril un atelier hebdomadaire de formation vidéo, en avril un atelier avec le foyer de l'Escale. 6 projections seront organisées dans différents lieux du quartier, et 5 restitutions publiques.	L'action a permis en 2010 de fédérer un groupe de résidents autour du projet, de travailler sur une forme de restitution intermédiaire, les lettres filmées, et de les restituer lors de l'exposition 'Une Ville à Son Image' à la maison folie de Moulins en juin. Une projection a été organisée en septembre dans le foyer. Une séance débat a également été organisée à l'Univers sur la question de la mémoire de l'immigration.	27 690	7 500	7 500						7 500
Ren.	Citoyenneté	MOULINS	**Bienvenue à Moulins 4e édition Habillage des places Carnaval et Déliot Atelier vidéo et programmation festive**	**LES RENCONTRES AUDIOVISUELLES (MAP VIDEO***	Cette action s'inscrit dans le projet Bienvenue à Moulins qui se déroule le dernier week end de juin depuis 2008. Le BAM est piloté par un collectif regroupant 25 structures sportives, culturelles et sociales du quartier Moulins. Ce collectif se réunit tout au long de l'année, et met en place des ateliers participatifs en amont et organise l'évènement. L'association porte au nom du collectif d'organisation le projet portant sur 3 axes : l'habillage des places Déliots et du Carnaval et la création d'un parcours visuels dans le quartier dans le cadre d'ateliers participatifs, la réalisation d'un atelier vidéo retraçant les ateliers et la manifestation, et une participation à la programmation artistique.	L'organisation du festival "Bienvenue à Moulins!" depuis 2008 a fortement renforcé la participation des habitants, tant en amont que durant le festival, Environ 11 000 personnes en 2010 ont participé à l'événement.	46 000	15 000	15 000			15 000			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Mexico se dit, Mexico se vit**	**A.V.E.N.I.R ENFANCE**	Le projet s'inscrit dans une démarche globale du collectif Mexico, l'association assurant : l'organisation, l'animation et le portage de 2 après-midi festives ; l'encadrement d'ateliers de création en vue de l'autofinancement d'un projet d'habitants et l'accompagnement des habitants pour la mise en place de leur projet ; la participation au projet global du collectif Mexico.	Ce projet a permis de favoriser les conditions d'apprentissage et d'épanouissement personnel des enfants (ateliers créatifs, découverte d'activités nouvelles favorisant la parentalité ;de renforcer la lutte contre les discriminations et le mieux vivre ensemble (activités mixtes : ages; origines sociales...) ; De favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier. 100 personnes ont participé à la journée festive coordonnée par Avenir Enfance, ateliers en amont 10 personnes.	18 769	5 400	5 400			5 400			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Participation citoyenne pour une prévention juridique de proximité**	**ADIJ (ANIMATION DOCUMENTATION ET D'INFORMATION JEUNESSE)**	L'ADIJ propose des permanences d'accueil portant sur l'accès aux droits aux sein de différents locaux associatifs du quartier (itinéraires, espace jeunesse, ...) et des campagnes de sensibilisation autour de l'accès au droit (information juridique)	Accueil de 155 personnes essentiellement de 16 à 25 ans connaissant des difficultés sociales.	37 000	4 800	4 800			4 800			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Bidules**	**BIDULES**	Bidules s'appuie sur les ateliers culturels favorisant l'expression artistique des habitants, souvent en très grande détresse. Les actions proposées visent particulièrement les familles monoparentales avec des activités spécifiques pour les mamans et/oules enfants. Située dans le micro-secteur Magenta Fombelle, l'association propose des ateliers culturels de proximité et crée des passerelles avec les structures culturelles du quartier. Elle est membre actif des collectifs Mexico, Magenta Fombelle, intervient sur le secteur Flandres. 4 axes : créatifs et culturels enfants, bien vivre et mieux être adultes, festifs et culturels, développement du collectif Magenta Fombelle.	Magenta : ateliers enfants hebdo = 60 - ateliers adultes hebdo = 50 - ateliers bien être hebdo = 30 - sorties et manifestations = 58 - Mexico : ateliers créatifs = 9 adultes (RSA) - ateliers bien être = 50 - temps festifs = 150 - Flandres : ateliers arts récup = 12 enfants . La mobilisation des habitants (40 % d'adultes isolés ou en difficultés sociale - 50 % d'enfants en manque de repères - 10 % de jeunes du secteur Magenta en voie de marginalisation) va désormais au delà de la "consommation d'activités" .	34 295	7 500	7 500			7 500			

Nouvelle (New) Reconduite (Back)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Insertion par le sport**	**BOXING CLUB DES FLANDRES**	L'action vise le public jeunes pour une insertion sociale à travers le sport : créer du lien social, développer ou contribuer en l'amélioration des comportements (hygiène de vie, estime de soi, respect des règles et des consignes…), insertion dans une dynamique de quartier (Ces jeunes seront mobilisés pour l'organisation d'évènements collectifs). Renforcement en 2011 de l'action auprès des filles.	En lien avec différentes structures sociales (centres sociaux, club de prévention, foyers), encadrement de jeunes en difficultés sociales et implication dans l'organisation d'événements collectifs. 40 jeunes suivis en lien avec les partenaires sociaux, 50 avec les écoles	15 800	3 500	3 500			3 500			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Barrac à voisins**	**BRASIL AFRO FUNK**	L'association poursuit son travail en direction des habitants du micro-secteur " de Flandres" par le biais d'une dynamique culturelle transdisciplinaire en adaptant les ateliers (notamment parents/enfants) élaborés avec les familles et autour de temps forts : rendez-vous mensuels "Barrac'à voisins, ateliers jeunes public, goûter du dimanche.	Nombre de personnes visées a été atteints (atelier fanfare enfants – 15, apéro concert des voisins = 225, Barraca du dimanche = 580), issues principalement du micro secteur Flandres. Meilleure reconnaissance et mobilisation des habitants du secteur avec le collectif Flandres.	15 225	3 000	3 000			3 000			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Mémoire à Wazemmes**	**CELLOFAN**	Cellofan propose, dans le cadre du groupe mémoire travaillant en 2011 sur le thème de l'évolution de l'habitat dans le quartier de Wazemmes, de travailler avec les habitants du quartier dont des groupes constitués (maison de quartier…) sur des "tableaux vidéographiques" visant toujours les objectifs d'une meilleure appropriation du quartier, de son histoire, son patrimoine et son évolution .	Cette action s'inscrit dans les objectifs du groupe mémoire, qui en 2010 met à l'honneur le secteur "Mexico". Un travail avec des enfants du secteur fréquentant l'école Ampère. 21 enfants ont travaillé sur le cinéma d'animation et la mémoire du secteur (visites de 2 expositions qui ont ensuite permis de réaliser 2 courts métrages dont les enfants ont écrits les scénarios) ceux-ci ont été diffusés aux parents et aux publics intéressés par la mémoire de Wazemmes.	8 432	4 800	4 800						3 600
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Mieux vivre ensemble, dans et hors les cours de la justice**	**GENERATIONS ET CULTURES - VIEILLIR AUTREMENT**	L'association souhaite développer la participation des habitants et locataires des courées Postes-Justice à commencer par la "Cité des Postes" autour de l'amélioration de leur cadre de vie en attendant des travaux de rénovation de la courée. Ils leur sera proposé des ateliers de graff, ateliers balconnières, ateliers mosaïque, une fête de voisins. L'ensemble vise l'appropriation de leur cadre de vie et la participation à la concertation.	Participation d'un noyau d'une dizaine de personnes aux ateliers hebdomadaires et 30 personnes sur les temps forts issues du secteur "Justice.	4 000	2 000	2 000			2 000			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Mémoires de Wazemmes**	**GENERATIONS ET CULTURES - VIEILLIR AUTREMENT**	En lien avec le projet du collectif mémoire, développer la participation des habitants à la vie de la cité. Inscrire le secteur dans des événement culturels . Amener les habitants à participer à des ateliers, des activités proposés en dehors de leur quartier. Par des entretiens individuels, recueillir la parole des habitants de Wazemmes pour en conserver la mémoire. La valorisation aura lieu à partir de ces entretiens et des savoir-faire des habitants du secteur : réalisation de photos, d'audio-guide et d'un livret témoin.	L'action a été mise en place de mars à septembre 2010, 7 témoignages ciblés ont été récoltés et une interview de 30 personnes pour la réalisation d'une bande son. Elle a favorisé l'échange, l'expression des habitants et permis de fédérer ceux-ci autour d'une action collective qui a créé du lien social en réunissant des habitants de cultures différentes et d'âges différents.	10 000	4 000	4 000						4 000
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Un maillon pour l'avenir**	**MAILLAGE**	L'action vise à favoriser le droit à l'initiative, particulièrement des personnes les plus éloignées de l'emploi en améliorant la connaissance des dispositifs spécifiques à la création d'activité (vie associative, économie solidaire, services de proximité...). Triple démarche : favoriser l'initiative et la culture de l'entrepreneuriat en renforcant les dynamiques inter associatives de proximité sur le secteur Charles Six; l'accompagnement du projet de vie au projet professionnel pour les habitants des quartiers prioritaires ; animer un espace ressources.	23 personnes touchées par l'action à ce jour. Par ailleurs, l'espace ressource est fonctionnel (installation sur le secteur Charles Six) Maillage participe aux activités du collectif "Charles Six"(enquête de proximité, intiative contribuant au développement du lien social).	26 135	4 000	4 000			4 000			

Nouvelle (New) Reconduite (Old)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Point relais sur le secteur Flandres (lieu passerelle)**	**MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES (ASSOCIATION POUR LA GESTION DE...)**	La Maison de quartier propose d'accompagner des groupes d'habitants du secteur Flandres par un travail de valorisation de l'image de leur cadre de vie, de médiation,et d'accompagnement des habitants dans la formulation de proposition.Il s'agira de participer à la construction d'une identité collective, poursuites des permanences, des ateliers de loisirs, participation d'actions collectives du micro-secteur. Création d'un jardin partagé, d'un groupe de parole et d'ateliers de parentalité.	Le Point relais (installé depuis mai 2010 résidence Flandres) a accueilli 20 familles ou individus habitant le secteur. Tenu de permanence d'information, d'ateliers de loisirs hebdo 6-11 ans, fête des voisins 28 mai, fête du livre 9 juillet La Maison de Quartier a participé à la fête des voisins avec un partenaire local "Zem Théâtre".	25 600	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Secteur Mexico sous le soleil qui chante ...une rue**	**MARTINE BERNARD - Atelier Orange Bleue**	En 2011 le projet sera orienté autour de trois actions principales : Expression /Communication :Maintenir le lien social, renforcer les échanges formels et informels avec et entre les habitants - Relais d'échanges à Mexico : Temps d'échanges de services, de vêtements, échanges de savoirs faire, soutien scolaire, sorties vélos et rollers, atelier couture, culinaire etc. et séances de coiffure et conseils esthétiques, ;Convivialité/Solidarité : Renforcement des actions sur le vivre et faire ensemble. Organisation de temps forts festifs et dynamique participative afin de favoriser les échanges et la communication dans les micros secteurs "Mexico" "Charles Six" et "Magenta" dans le secteur afin de rompre l'isolement des habitants.	L'association a touché entre 120 et 150 personnes : 21 pers "Fabrique ton image" - 65 pers" Relais d'échanges à Mexico" - " "Le père Noël de Mexico 156 pers" - "la grande Ker'Mex" - "Mexico fait son cirque" - "Les journes du patrimoine" 13 pers mobilisées - Ces actions de proximité ont créé du lien , renoué un dialogue entre des habitants de classes sociales et de générations différentes , valorisé des compétences et des savoir-faire . Elle s'est inscrite dans une démarche collective (collectif Mexico) et conviviale et avec le respect des objectifs fixés et se construit par l'implication des différents partenaires et des habitants. L'Orange bleue est devenue un lieu ressource pour les associations souhaitant développer ou implanter leurs actions dans le quartier.	27 611	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Rencontre des habitants : l'art au service du brassage social et culturel**	**MEL'ART**	L'action vise à favoriser l'accès aux loisirs pour les familles exclues de l'activité culturelle en développant des rencontres entre habitants. Il s'agit de récréer du lien entre les voisins avec des moments positifs, dynamiser la participation et la vie sociale,culturelle. L'association fait partie du collectif mexico et y intervient depuis 2007 afin de sensibiliser les habitants à d'autres cultures. En 2011, l'action se poursuivra en direction des habitants des micros secteurs prioritaires (Mexico, Charles Six et Flandres). L'association est tête de réseau du collectif Charles Six créé en septembre 2008. Suite au diagnostic effectué en 2008, les actions proposées répondent aux besoins et attentes des habitants d'un secteur fragile. Enjeu à étendre le collectif à d'autres partenaires.	L'action a touché entre 150 et 200 habitants (adultes, enfants et personnes âgées) des micro secteurs 'Mexico, Charles Six et Magenta et Flandres', l'action n'est pas terminée. Implication des habitants relais du secteur Charles Six et Mexico. La mobilisation des habitants a été effective et positive (adultes et enfants), l'implication organisationnelle en amont est plus importante et permet d'envisager une implication plus forte à venir sur le secteur Mexico. L'action a renforcé les liens et la confiance entre habitants sur le secteur "Charles Six"et une connaissance réciproque des habitants et des associations du collectif, de dégager des pistes de travail collectif sur les micros secteurs de wazemmes.	20 350	7 000	7 000			7 000			
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Enquête d'images à Wazemmes**	**MONTEVIDEO**	En 2011 l'action porte sur l'impact de l'industrialisation dans l'évolution de l'habitat dans le quartier de Wazemmes (arrivées de nouvelles populations, industrialisation et désindustrialisation, évolutions de l'habitat 'courées, maisons individuelles, HLM...', travaux de rénovation urbaines...). Des jeunes et adultes iront à la rencontre d'habitants qui ont connus ces changements et d'autres qui ne les ont pas connu en créant des passerelles entre les générations et en favorisant la connaissance et la compréhension du quartier à travers l'expression des mémoires. Formation vidéo de 15 personnes et 40 participants visés.	10 personnes ont suivi la formation vidéo et 40 personnes ont été interviewées (tranche d'âge large et participation à la conception même du projet). Le film sur la mémoire du secteur Mexico a été réalisé en lien avec les membres du collectif mémoire et diffusé à l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2010 (visites des enfants de l'école Ampère, de l'association Magdala etc.).	23 000	6 000	6 000						10 000

Nouvelle (New) Reconduite (Race)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Citoyenneté	WAZEMMES	**Zem motive ses voisins**	**ZEM THEATRE (LES NUITS DE WAZEMMES)**	L'association propose des activités culturelles liéesà deux axes : la lutte contre les discriminations et la citoyenneté. Le ZEM s'appuie sur l'atelier théâtre qui dynamise les échanges et la découverte des pratiques artistiques, et sur une connaissance des cultures présentes sur Wazemmes et sur le collectif Flandres, afin de développer une plateforme d'échange et de rencontre. L'action comprend : des ateliers socioculturels (13-18 ans, partenariat club de prévention), un spectacle de plein air, la mise en valeur des savoir-faire d'habitants (exposition d'oeuvres,...), des rencontres porte-ouverte des associations, la diffusion du journal "Le voix zem" et la participation à différentes manifestations collectives.	La dynamique du collectif Flandres a été lancée et a permis la réalisation de temps forts (fêtes de quartier, immeuble en fête...) qui ont touché ou rassemblé au minimum 300 personnes sur l'ensemble des actions. Les ateliers théâtre et les points rencontres habitants contribuent aux échanges mixtes entre habitants. Des ateliers socioculturels (avec le collège de Wazemmes et le club de prévention Itinéraires) ateliers théâtre" enfants du collège de Wazemmes" de 13 à 18 ans, un spectacle jeune publics diffusé à la maison de quartier (50 personnes touchées), exposition de peintures, photos et sculptures réalisées par les habitants du secteur Flandres, action réalisée par le collectif Flandres, journal de quartier diffusé aux habitants du secteur Flandres.	12 975	4 000	4 000			4 000			
							1 897 261	374 694	303 594	71 100		296 177	15 000	0	45 383
Lutte contre les discriminations															
Ren.	Lutte contre les discriminations	FIVES	**Module d'Accompagnement des Femmes dans leurs parcours d'Insertion**	**C.O.R.I.F. (COLLECTIF REGIONAL POUR L'INFORMATION ET LA FORMATION DES FEMMES)**	Ce module d'une durée de 6 mois veut impulser une dynamique favorisant l'insertion sociale et professionnelle de 10 femmes, en les aidant à dépasser les freins d'accès à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, ruptures répétées de parcours...). Il leur permettra d'acquerir une connaissance de leur environnement socio-économique, d'en prendre conscience, de mieux faire face aux discriminations sexuées et de connaître leurs droits et les ressources mobilisables.	L'action a atteint ses objectifs qualitatifs : un accompagnement inscrit dans une logique de compétences partagées. La mobilisation cohérente des ressources du territoire dans le parcours des femmes (réseau des acteurs) optimise leur insertion sociale et professionnelle. Le travail sur la mobilité montre que les femmes osent et grandissent leur périmètre de déplacement. Les modules et les entretiens les ont doté d'outils et de connaissances qui leur ont permis d'améliorer leur sentiment d'efficacité. 12 Femmes ont été accompagnées.	9 920	4 960	4 960			4 960			
Ren.	Lutte contre les discriminations	FIVES	**Atelier conte "Raconte moi une histoire"**	**SAFFIA (SOLIDARITE AUX FEMMES ET FAMILLES D'ICI ET D'AILLEURS)"**	L'objectif est de favoriser la vie sociale de femmes maghrébines isolées, en leur permettant de jouer "les passeurs de culture" via le conte. Ainsi, l'association favorise le dialogue entre les femmes elles-même et entre les mères et leurs enfants, et les aide à construire un sas entre la vie familiale et la vie sociale et à stimuler leurs enfants dans l'apprentissage de la lecture. Public visé : 40 enfants et mamans.	En lien avec l'action d'accompagnement social des femmes issues de l'immigration, l'organisation des deux ateliers "Conte" hebdomadaires a touché 40 personnes (mamans et enfants) et a permis de renforcer le rôle de "passeur de culture" de la maman et de lui faire prendre conscience de ses atouts en vue de favoriser la réussite de l'enfant. Cette action permet également de développer la lecture et l'écrit chez l'enfant.	11 200	3 000		3 000	droit des femmes	2 756			
Ren.	Lutte contre les discriminations	INTER QUARTIER	**Aide à l'acquisition de l'autonomie de personnes adultes étrangères ou issues de l'immigration dans les démarches d'intégration et d'accès au droit et à l'emploi**	**LA CLE**	La CLE propose d'aider les personnes étrangères ou d'origine étrangère à acquérir plus d'autonomie, une connaissance des droits, un accompagnement vers l'emploi en développant deux actions : la formation civique et la médiation sociale. Les formateurs bénévoles sont formés à l'accompagnement des apprenants. L'action est menée avec les services publics et les associations (sensibilisation des formateurs bénévoles aux problématiques rencontrées par des apprenants) ; intervention d'un psychologue : mise en place de tables rondes et d'ateliers parents et adolescents. Public visé : 80 personnes : les suivis sont plus lourds que prévu : 60 adultes primo-arrivants pour les formations civique, adultes étrangers ou français issus de l'immigration en demande d'accompagnement personnalisé dans leurs démarches pour la médiation sociale.	42 pers à ce jour ont eu recours au service de médiation sociale, dont la plupart nécessite un suivi long et régulier et 22 pers un premier entretien (pour plus de 200 entretiens individuels), 60 formateurs bénévoles. Orientation et traitement de diverses problématiques : logement, scolarité, accès aux aides sociales, aide à la recherche d'emploi...	65 025	4 000	2 365	1 625	LCD			15 000	

Nouvelle (N) ou Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Lutte contre les discriminations	INTER QUARTIER	**Echange au coeur des quartiers**	**RENCONTRES FRANCOPHONES**	L'action a pour objectif de favoriser l'échange entre des habitants des quartiers de Fives, Wazemmes et Lille Sud en lien avec les structures de ces quartiers. Au travers de différentes interventions, c'est l'histoire des *cultures qui* est abordée et pratiquée sous forme d'ateliers (légendes, danse...) de démonstrations et d'échanges avec les artistes. Des passerelles sont également prévues avec les grandes fêtes de ces quartiers afin de favoriser l'accès pour tous aux différentes cultures.Des ateliers de sensibilisation aux pratiques artistiques et l' échange avec les artistes sont mis en place. L'association souhaite organiser des journées festives sur le thème "échanges autour des cultures du monde".	187 personnes se sont inscrites dans les ateliers de Lille Sud, Fives et Wazemmes en 2010. A Fives, une cinquantaine d'habitants se sont produits pour une demonstration sur le quartier. A Wazemmes, une soixantaine d'habitants ont participé au week end festif de la maison de quartier; à Lille Sud : les habitants de l'atelier ont pu faire une démonstration lors du festival "Tous au Sud".	14 000	1 500	1 500			7 500			
Ren.	Lutte contre les discriminations	INTER QUARTIER	**Accueil et accompagnement social, éducatif, juridique et professionnel**	**SAFFIA (SOLIDARITE AUX FEMMES ET FAMILLES D'ICI ET D'AILLEURS)**	L'association propose des permanences d'accompagnement social et juridique pour le public féminin issu de l'immigration. Celles-ci visent à apporter une meilleure connaissance des mécaniques de fonctionnement de la société d'accueil et de faciliter ainsi leur intégration sociale.	L'organisation des permanences d'accompagnement social et juridique à Fives et dans les structures de proximité à Moulins, Faubourg de Béthune et Wazemmes, a permis de toucher 5.000 personnes (prioritairement des femmes étrangères ou issues de l'immigration et un public primo-arrivant), de les informer sur leurs droits et de les accompagner sur le plan de l'insertion professionnelle et de l'éducation des enfants.	261 500	40 000	40 000			52 196			
Ren.	Lutte contre les discriminations	INTER QUARTIER	**projet d'animations éducatives et "sitcom citoyennes" en collèges**	**SYMBOLE**	Depuis 2008, l'action se construit avec des collègiens de 3ème Découverte Professionnelle avec lesquels il est produit un reportage fictif et éducatif sur le monde de l'économie. Cet atelier est l'occasion de les mettre en situation d'embauche et de réfléchir sur "la bonne image à donner". L'action devrait désormais s'orienter autour de la découverte des différents métiers.	L'association a animé 3 ateliers bi mensuels avec 123 élèves des 3ème d'insertion des collèges Verlaine et de Staël. Ils ont produit des clips vidéo axés sur l'orientation professionnelle et l'accès aux stages qui ont été diffusés à l'ensemble des élèves.	69 430	5 000	5 000			9 000			
Ren.	Lutte contre les discriminations	LILLE SUD	**Promotion de la culture africaine: action 1: atelier Coiffure, action 2: atelier Conte, action 3: camaf, action 4: journée de la femme, action 5: vacances des oubliés - aie et erec**	**AIE (ASSOCIATION INTERCULTURELLE ET D'ENTRAIDE)**	L'action a pour objectif de promouvoir les cultures d'Afrique noire pour un mieux vivre ensemble et un meilleur partage des diversités culturelles au travers de différents temps : - un atelier coiffure africaine visant notamment à créer un lieu convivial et servant à informer les femmes sur leurs droits - un temps festif en partenariat avec FAME (8 mars) - des séances de contes permettant de faire découvrir les traditions d'ailleurs - le CAMAF temps festif visant à offrir les images d'une Afrique en pleine mutation	Environ 250 personnes ont été touchées par l'atelier coiffure de l'EREC et 300 enfants pour les contes. 150 personnes ont participé au carrefour des arts et des musiques d'Afrique et de France. 100 femmes se sont mobilisées pour organiser la journée de femmes et 63 familles ont pu partir en Angleterre pour la journée des oubliés. L'association a rencontré durant l'année de nombreux problèmes avec son, local : cambriolages, ce qui l'a mise en difficulté.	13 970	4 550	4 550			8 360			
Ren.	Lutte contre les discriminations	LILLE SUD	**Solidarité citoyenne d'une ville à l'autre**	**SUD NORD EVOLUTION**	Cette action, menée avec 15 jeunes de 16 à 22 ans, un architecte, un historien et un anthropologue s'inspire d'un film documentaire de Hocine Redjala "La gardienne de la mémoire". Elle a pour objectif d'amener les jeunes dans ce village berbère pour un "retour aux sources" et de leur faire découvrir cette culture. Un chantier de réhabilitation du vieux village sera effectué par les jeunes et des étudiants volontaires. Un film sera réalisé retraçant ce chantier, des préparatifs jusqu'à son achèvement.	L'action a permis de créer un réseau entre des associations Lilloises et des associations Algériennes. L'association a organisé sur place un festival en partenariat avec les artistes locaux. L'action a été labellisée "Rencontres des deux rives".	33 015	3 732	3 732			3 732			

Nouvelle (New) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Lutte contre les discriminations	MOULINS	**Gem les Créations (2008 Art'récup de Moulins à Wazemmes)**	**LA BELLE JOURNEE**	Le GEM La Belle Journée souhaite qualifier l'accueil des personnes en difficultés psychiques et psychologiques en mettant en place un atelier musique bi-mensuel, avec Sonnailles, un atelier d'écriture avec "Multimédoigts". Ces ateliers seront valorisés lors d'une exposition à la maison Folie de Moulins en mars et dans le cadre du festival Bienvenue à Moulins.	Les ateliers hebdomadaires ont eu lieu au GEM et ont abouti à une exposition à la Maison folie de Moulins en mars, vue par 250 personnes. Cette action a permis l'implication des usagers du GEM et la participation du secteur adulte du centre social aux ateliers.	9 000	2 000	2 000			2 000			
Ren.	Lutte contre les discriminations	WAZEMMES	**Le sport comme outil d'échanges et de lutte contre les discriminations**	**AJS (ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE LILLE WAZEMMES)**	L'action vise à proposer aux jeunes adhérents de l'association sportive de participer activement à des manifestations mises en place par l'association tout au long de l'année et d'utiliser le levier "sport" comme facteur d'intégration (dans un cadre collectif, mixte -rencontres filles/garçons-). Egalement d'accompagner des bénévoles dans leur insertion socio-professionnelle. Enfin une participation des parents à la vie de l'association notamment lors des fêtes de fin d'année et la création d'une école des sports durant les vacances scolaires.	L'action concerne environ 300 personnes de 5 à 30 ans. Mobilisation importante d'habitants du quartier dans la vie autour du club et à l'occasion d'événements de quartier. Accompagnement de plusieurs bénévoles vers des formations "initiateurs 1 et 2" et de quatre demandeurs d'emploi à travers des contrats d'insertion.	17 000	3 500	3 500			3 500			
Ren.	Lutte contre les discriminations	WAZEMMES	**Parcours spécifique et accompagnement des personnes d'origine étrangère**	**IRIS FORMATION**	Il s'agit d'accompagner les jeunes d'origine étrangère, parfois victimes de discriminations à l'emploi, de leur redonner confiance et donc de préparer au mieux une insertion professionnelle durable. Il s'agit également de faciliter la transition entre le pays d'origine et le pays d'accueil, notamment en les aidant à mieux appréhender leur environnement, en les soutenant, par exemple, dans leurs démarches administratives. L'association vise la mobilisation de plus de bénévoles.	L'association à ce jour a accompagné 38 personnes principalement pour la recherche d'emploi, intervention sur des situations liées à la médiation avec des administrations et organismes public, orientation vers les partenaires pour l'apprentissage de la langue Française (le manque de place dans les structures demeure un frein majeur). Ces personnes ont bénéficié d'un suivi individualisé en correspondance avec les difficultés repérées. L'objectif central étant de rétablir la confiance nécessaire à toute démarche d'insertion professionnelle. On constate notamment une remobilisation des femmes dans leur projet d'insertion.	17 000	4 000	4 000					12 000	
Ren.	Lutte contre les discriminations	WAZEMMES	**Démarche et action positive pour prévenir les discriminations**	**IRIS FORMATION**	L'action s'inscrit dans une démarche de lutte contre les discriminations principalement sur le territoire Lillois en impliquant des acteurs associatifs, institutionnels, et des personnes elles mêmes confrontées à la discrimination. Il s'agit de partir de situations individuelles pour en faire une action collective s'inscrivant dans une démarche de prévention et de lutte contre les discriminations.	25 personnes ont été touchées par l'action dans le cadre de l'accompagnement individuel. Le groupe de travail partenarial s'est affirmé, il permet d'identifier des situations de discrimination, de trouver des relais pour les personnes qui se sentent victimes de discriminations. Participation à la cellule de veille de la MDE.	21 000	4 000	4 000					16 000	
Ren.	Lutte contre les discriminations	WAZEMMES	**WAZ Café**	**PARLONS D'AVENIR**	"Magenta Fombelle" est un des sites concerné par le Grand Projet Urbain, avec opération de résidentialisation qui a démarré en septembre 2008. Cette action urbaine s'accompagne d'une démarche de développement social qui vise à résoudre les problématiques génératrices d'exclusion. L'association a créé un café social et solidaire implanté au coeur de ce secteur. Elle travaille spécifiquement sur ce territoire à un projet d'animation globale et développe un travail partenarial autour des thématiques suivantes : la santé, la citoyenneté, l'insertion, le logement, l'emploi ... en direction des familles, et des jeunes. A travers : 1/accueil ; 2/atliers collectifs ; 3/mobilisation individuelle autour d'un projet d'insertion socioprofessionnelle.	L'espace de paroles est fonctionnel et permet l'accueil/ information / orientation d'habitants du secteur et propose des ateliers divers. A ce jour 180 personnes accueuilliesdont 90 jeunes, 25 personnes régulières sur les ateliers . Des liens avec les jeunes filles et garçons de 16 à 30 ans de ce secteur et autres quartiers de Lille se sont tissés avec des demandes spécifiques /travail et formation. Un partenariat avec plusieurs structures du secteur est formalisé.	30 605	9 000	9 000			9 000			
							572 665	89 242	84 607	4 625	0	103 004	0	43 000	0

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Sous Total							3 001 113	511 936	436 201	75 725	0	411 981	50 200	43 000	45 383

HABITAT LOGEMENT CADRE DE VIE

Ren.	Habitat	FIVES	**Sauvegarder la mémoire du foyer de Fives**	**ARELI**	Dans le cadre du projet de démolition-reconstruction du foyer, l'association propose de valoriser une histoire de vie et la culture par la photo . L'objectif est d'accompagner les résidents et de les aider à "poser" leur valise dans un nouveau lieu de vie. Un travail de mémoire est mené sur le foyer de travailleurs migrants de Fives avant sa disparition, pour amener les résidents à inscrire leur mémoire du lieu dans un projet urbain. Public visé : 100 personnes.	Présence de l'artiste photographe sur le foyer pour des prises de vues et le recueil de témoignages autour de la construction du nouveau bâtiment. Exposition photos et présentation du projet de restructuration du site. Restitution aux résidents du travail mené par la photographe avec la création d'une bâche composée de photographies des résidents, de leur lieu de vie actuel qui sera exposée dans l'enceinte du foyer. Début du travail d'écriture en vue de la préparation du recueil et du CD rom.	18 913	3 000	3 000			3 000			
Ren.	Logement	INTER QUARTIER	**Comité Lillois pour le Logement Autonome des Jeunes**	**REUSSIR - MISSION LOCALE DE LILLE**	Le C.L.L.A.J a pour but de permettre l'accès des jeunes à un logement autonome stable, en assurant leur accueil et leur accompagnement dans la mise en œuvre des différentes étapes *nécessaires pour y parvenir* et en fonction des situations individuelles de chaque jeune. L'effort portera sur l'amélioration de l'information des jeunes, l'accès des jeunes au logement (social ou au logement adapté ou intermédiaire)Public visé : 500 jeunes accueillis , informés, orientés dont 250 accompagnés dans la durée.	De janvier à septembre 2010, 474 jeunes ont été accueillis lors des permanences et 269 ont bénéficié d'un accompagnement de leur parcours résidentiel . 187 ont trouvé une solution d'hébergement. 36% des demandes concernent des couples avec enfant, 38 % concernent des difficultés de maintien dans le logement autonome, 56% des jeunes ont entre 22 et 25 ans .76% résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.	122 685	27 000	20 000	7 000	Jeunesse	24 939			
Ren.	Logement	LILLE SUD	**Défi énergie**	**POINTS SERVICES AUX PARTICULIERS - LILLE METROPOLE**	Cette action vise dans le cadre du GPU, en lien avec la Ville et les bailleurs à accompagner les familles les plus en difficulté autour de la maîtrise des charges liées à l'énergie qu'ils soient *relogés* ou qu'ils soient locataires de l'une des *résidences* qui sera réhabilitée.	Depuis 2009 PSP a accompagné 102 familles relogées de Lille Sud et Moulins. Les 4 entretiens avec chaque ménage ont permis une meilleure appropriation du nouveau logement, de la consommation énergétique, le *renforcement du partenariat pour les familles en* difficulté et l'accès pour 65 % d'entre elles aux tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité.	111 100	10 000		10 000	ENERGIE		10 000		
Ren.	Logement	MOULINS	**Information, conseil, soutien sur les difficultés liées à l'habitat**	**A.P.U. MOULINS (ATELIER POPULAIRE D'URBANISME DE LILLE-MOULINS)**	L'action propose une permanence d'accueil collectif hebdomadaire, des rendez-vous et visites à domicile, une réunion d'information, une participation aux initiatives associatives et institutionnelles, notamment la cellule opérationnelle contre l'insalubrité. Les personnes sont orientées par les services sociaux de l'UTPAS ou de la Direction Solidarité Santé de la ville, un travail en commun avec les services d'hygiène et cadre de vie de la ville et de la CAF est réalisé auprès des propriétaires et des locataires pour lutter contre l'insalubrité.	300 familles ont été accompagnées dont une majorité issues de l'immigration. 75 dossiers ont été ouverts de janvier à septembre. Des visites des logements déclarés insalubres par les occupants ont été organisées. Selon la situation constatée une médiation locative ou l' orientation vers la cellule insalubrité ont été proposées. Le travail d'information des familles a été accru car elles *rencontrent des difficultés pour identifier* le bon interlocuteur pouvant les accompagner à résoudre leurs difficultés.	144 442	10 000	10 000			10 000			
Ren.	Logement	WAZEMMES	**Atelier technique de Proximité**	**APU DE WAZEMMES (ATELIER POPULAIRE D'URBANISME DE WAZEMMES)**	Ce projet favorise le développement d'activités de solidarité et de proximité dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit de développer des actions d'accompagnement social des habitants en difficulté de logement. Afin de faciliter l'accès et le maintien dans le logement social et privé, l'APU met en place des ateliers d'auto-réhabilitation qui visent trois objectifs : accompagner les locataires ou les propriétaires occupants à faible revenu dans l'amélioration durable de leurs *logements, accompagner juridiquement les locataires* et permettre une réappropriation du logement et du cadre de vie.	31 personnes ont bénéficié de l'action au 30 septembre 2010 (principalement personnes en difficulté sociale, locataire du park privé 65% - locataires du parc public 35 %) Actions de maintien de locataires en impliquant le propriétaire et de réhabilitation de logements.	49 000	5 000	5 000			5 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de finaocement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Cadre de vie	BOIS BLANCS	**Animation participative d'une démarche de qualification et d'aménagement des espaces extérieurs sur deux résidences de logement social**	**ENTRELIANES**	Entrelianes anime une démarche participative de qualification et d'aménagement des espaces extérieurs et privés, sur "la Roseraie" et 'les Aviateurs', composés de deux résidences de logement social. L'association coordonne un travail de réflexion et d'élaboration d'un plan global d'aménagement des espaces avec les habitants: diagnostic partagé, animation de réunions avec des locataires alimentées par des visites de sites extérieurs, animation d'ateliers de jardinage,'écriture des projets d'aménagements des cours, travail avec les bailleurs pour la définition de l'ensemble des travaux et achats relevant de leurs responsabilités.Création d'un espace rencontre (Jardin de papillons) avec l'école Montessori	Le travail de l'association s'est porté sur deux sites : le site de la Roseraie qui n a pas permis la réalisation de la cour n°18, 20 et 22 en 2010 (le bailleur n 'ayant pas financé la réalisation des dernieres cours) . Le site des "Aviateurs" : réalisation d'enquêtes, questionnaires, réunions d'échanges et écriture d'un diagnostic technique partagé sur les espaces publics; Mise en place d'ateliers "cadre de vie" et visites de sites extérieurs. La démarche nécessite un travail transversal avec différents services de la ville (Espace verts, Cadre de vie, Propreté, Services Techniques).	23 500	9 000	9 000						9 000
Ren.	Cadre de vie	BOIS BLANCS	**Les Rives de la Haute Deûle : mutations, mémoires et perspectives**	**HORS CADRE**	Hors Cadre propose d'accompagner les habitants à s'approprier les mutations du quartier par la création d'un site internet. . Ce site propose la visite virtuelle du quartier d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Après avoir réalisé 30 panoramas, grâce à la participation des associations locales, l'année 2011 permettra de finaliser les derniers contenus de la visite virtuelle, de procéder à la mise en ligne et de mettre en avant un axe de communication renforcé afin d 'encourager les internautes à venir découvrir le quartier des BB par une visite virtuelle	Après une phase d'étude et de mobilisation des acteurs, le projet prend définitivement forme en septembre 2007. L'année 2008 voit la réalisation d'un premier pilote lors de la fête des Rives de la haute Deûle, puis d'une seconde tranche de panorama en 2009 cette fois réalisée avec les acteurs associatifs du quartier. En 2010 , la visite virtuelle a été présentée aux habitants lors des Fetes des rives de la haute Deûle . La visite virtuelle permettra de faire découvrir aux nouveaux habitants (projet urbain des BB) tous les services municipaux et associatifs du quartier .	40 000	5 000	5 000			5 000			
Ren.	Cadre de vie	FIVES	**Les Eclaircies**	**LA CONTRE ALLEE**	L'association souhaite par le biais de la ballade guidée, amener le "visiteur" à découvrir des aspects et des espaces choisis du quartier : son architecture, sa mémoire, sa naissance et son devenir.	Des temps forts ont été organisés le 21 mars dans le cadre des Fenêtres qui parlent, le 27 mars à la Condition Publique, 40 personnes ont participé aux ballades dans le cadre du Fivestival de Nasdac et 60 dans le cadre des journées du Patrimoine.	12 300	2 000	2 000						2 000
Ren.	Cadre de vie	FIVES	**Journées thématiques sur "mémoires et territoires" dont un bar des mémoires**	**MEMOIRES DU TRAVAIL**	L'Association propose des journées thématiques de restitution de projets sur le thème des mémoires et des territoires. Elle sollicite les associations du quartier afin de croiser et de rendre compte des expériences et des projets sur le travail de mémoire et la mutation des territoires. Elle organise également des événements culturels en soirée .	Un bar des mémoires a eu lieu le 28 mai 2010 sur la thématique des "solidarités populaires au fil du temps". Un goûter des mémoires a été organisé avec les 6ème et 4ème du Collége Vian. Un second a eu lieu le 24 novembre au café le Musical rue de Flers sur la thématique "Innovations industrielles et créations artistiques".	32 645	3 000	3 000						3 000
Ren.	Cadre de vie	INTER QUARTIER	**Balades urbaines**	**PAROLES D'HABITANTS**	Par la mise en place d'une démarche de diagnostic partagé entre les habitants et les représentants institutionnels, l'association permet aux habitants d'être entendus et de pointer les défaillances mutuelles mais aussi les forces permettant d'agir collectivement. Cette démarche se traduit par des parcours effectués en marchant dans différents secteurs nécessitant une intervention renforcée qui mobilisent des habitants et des professionnels.	En 2010, les diagnostics en marchant ont concerné les secteurs Cité Lys-Frémy Courbet avec les enfants du CLSH George Sand. L'association a également participé au diagnostic participatif de Lille Métropole Habitat et Oslo à Lille Sud, aux ateliers de concertation avec les enfants sur le square Colette et la Place Garonne à Lille Sud. En novembre / décembre 2010 : Diagnostic en marchant sur le quartier des Fleurs dans le Vieux Sud et micro diagnostic sur la Cité Saint Maurice. Une meilleure prise en compte de la parole des habitants par les services de la ville a été constatée en ce qui concerne les dysfonctionnements qu'ils ont pu repérés lors des diagnostics en marchant.	38 238	6 000	6 000						8 000
Nouv.	Cadre de vie	LILLE SUD	**On a testé pour vous**	**LEO LAGRANGE CONSOMMATION NORD***	Ce projet vise à encourager les familles de milieu modeste à utiliser de nouveaux produits de consommation courante : plus sains, plus économiques en énergie et en gestes de déchets, plus respectueux de l'environnement et de la santé. Il vise également à former les publics relais afin d'offrir aux habitants de Lille Sud un accompagnement plus complet et plus efficace.	ACTION NOUVELLE	7 000	4 250	2 125	2 125	Développement durable				

Nouvelle (New) Reconduite (Re)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Cadre de vie	MOULINS	**Informer, sensibiliser, se concerter, vivre son quartier**	**A.P.U. MOULINS (ATELIER POPULAIRE D'URBANISME DE LILLE-MOULINS)**	L'association propose de développer son projet "Prenez Place" qui se déroule depuis 5 ans sur la Place Vanhoenacker, et de l'articuler autour de 3 axes : groupes de paroles 'popurbanistes' sur les enjeux du cadre de vie, des ateliers participatifs dans différents lieux du quartier, un travail autour des immeubles vacants pouvant faire l'objet d'une intervention artistique annonçant le festival Bienvenue à Moulins et l'action sur la place Vanhoenacker intitulée "Prenez Place !"		67 335	6 000	6 000			6 000			
Ren.	Cadre de vie	MOULINS	**Mobilisation des habitants des cités Lievrauw, Wallaert et du 31 bd d'Alsace dans une démarche de gestion urbaine de proximité et insertion par l'école des consommateurs**	**PACT *METROPOLE NORD***	Dans le cadre d'un projet de réaménagement des espaces extérieurs des cités, cette action vise à mobiliser les habitants de ce secteur dans un comité d'habitants, et au travers de l'école consommateurs, d'animations régulières (sorties, fêtes *de quartiers …*). Cette démarche a pour but de favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier et la réappropriation de leur cadre de vie. En 2011, le Pact a intégré à l'action une partie de l'activité de l'agent de proximité.	L'année 2010 a permis de mobiliser les habitants, le bailleur et le CAL PACT autour du projet d'animation du jardin de la cité Lievrauw et de la fin de réhabilitation de la cité Alsace. Le lien entre les habitants de la cité Alsace et le conducteur des travaux d'Alsace a permis de lever beaucoup de difficultés car il s'agissait d'une réhabilitation lourde des parties communes et privatives, et que les habitants occupaient encore leur logement. Sur Lievrauw la mobilisation a été difficile en 2010, les problématiques de peuplement n'ayant pas avancé.	27 000	3 000	3 000						3 000
Ren.	Cadre de vie	WAZEMMES	**Vivre ensemble à Van Hende**	**PACT METROPOLE NORD**	L'association souhaite développer la participation des habitants et locataires sur les secteurs des courées/citées rue des Postes et rue de la Justice à commencer par la "Cité des Postes" autour de l'amélioration de leur cadre de vie en attendant des travaux de rénovation de la courée. Ils leur sera proposé des ateliers de graff, ateliers balconnières, ateliers mosaïque, une fête de voisins. L'ensemble vise l'appropriation de leur cadre de vie et la participation à la concertation.	Cette action a touché 21 familles (33 adultes et 36 enfants) participation régulière pour 6 familles dont une dizaine d'enfants aux différents évènements "atelier cuisine - art plastique - jardinage - repas de quartier et voyage". Les objectifs visés et atteints sont : créer du lien social, instaurer un dialogue et écoute entre les locataires, réinvestir le lieu de vie, lutter contre l'isolement et l'exclusion. Une action dans le cadre du développement durable s'est déroulé autour de la customisation, a permis aux habitants "enfants et adolescents"du secteur Mexico et Van Hende de s'approprier l'espace collectif, de s'ouvrir sur l'extérieur avec la connaissance d'autres lieux et associations de quartier. L'ensemble de ces ateliers ont instauré une dynamique dans la résidence.	13 800	4 000	4 000						4 000
Sous Total							707 958	97 250	78 125	19 125	0	53 939	10 000	0	29 000

SANTE

Ren.	Santé	FAUBOURG DE BETHUNE	**un espace de proximité pour le bien être des habitants du Faubourg de Béthune**	**E.S.P.A.C.E. SANTE DU FAUBOURG DE BETHUNE (ASSOCIATION POUR LA GESTION DE …)**	L'Espace santé poursuit son travil d'accueil, d'accès aux droits et aux soins des habitants en situation de précarité. Il met en place également des actions de prévention et d'éducation à la santé pour les familles sur les thèmes de l'alimentation, hygiène corporelle, le sommeil, la pédiculose, le dépistage bucco-dentaire IL travaille particulièrement sur la santé des jeunes par la prévention des addictions et la formation aux premiers secours(formation PSC1).	Les différentes actions menées tout au long en 2010 ont eu un succès, notamment l'action nutrition santé et activité physique: 260 enfants des écoles maternelles Béranger et Hachette dont 120 enfants de l'école Ernest Couteaux ainsi que 40 familles ont été accueillies à l'espace santé,La journée de la femme a permis à 35 femmes de vivre des moments forts avec l'espace santé, 30 femmes ont pu être initiées au Taïso.	108 839	35 000	35 000						
Ren.	Santé	HYMS	**Agir ensemble et retrouver une bonne santé pour sortir de l'exclusion**	**CENTRE SOCIAL MOSAIQUE**	4 projets Santé Bien-être : Le jeu du miroir (ateliers animés par une socio-esthéticienne et par une conseillère en insertion professionnelle), le relais Santé adultes (Bilans Santé à l'Institut Pasteur), l'accompagnement du réseau des acteurs de santé du quartier. Organisation de mini forums au centre social lors des journées nationales de prévention santé.	Bonne mobilisation des participants (notamment des parents d'élèves dans les interventions scolaires). La médiatrice santé coordonne la mise en œuvre d'un forum santé annuel organisé avec les associations fivoises en décembre . 284 personnes ont été touchées par l'ensemble des actions.	30 965	5 000	5 000			5 000			

Nouvelle (Nouv) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région
Ren.	Santé	FIVES	**Projet d'amélioration des comportements alimentaires des familles**	**FRANCAS DE LILLE**	Le but de l'action est d'améliorer les comportements alimentaires des enfants et de leurs parents en les impliquant dans la réalisation de repas collectifs, en suscitant l'envie de découvrir des alimentations différentes. Des ateliers ludiques mensuels familiaux sont organisés sur le thème de l'équilibre alimentaire. Public visé : 40 enfants de 3 à 12 ans et 15 parents.	Les familles ont participé activement à l'action. Elles se sont intéressées aux discussions liées à l'équilibre alimentaire. Elles cuisinent davantage avec des produits frais et les goûters des enfants sont un peu mieux équilibrés. L'action a touché 35 enfants et 10 parents.	6 020	2 335	2 335			2 335			
Ren.	Santé	LILLE SUD	**Equilibre alimentaire et bien être**	**CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL LA MAISON DU CHEMIN ROUGE'**	Cette action a pour objetif de faire évoluer les comportements et les pratiques alimentaires des familles les plus en difficulté bénéficiaires des restos du coeur afin d'éviter les problématiques de santé liées à cela . Elle s'inscrit en complément d'une action curative menée par l'association Rest'O au sein du Centre Social en direction des personnes souffrant d'obésité. Elle met en place un travail éducatif nutritionnel, des ateliers de pratiques, une visite des magasins et l'intervention d'une socio-esthéticienne, afin de redonner le goût de l'image de soi. Un travail sera mené avec les référents RSA.	**64 personne ont été touchées par l'action , 14 pour l'atelier relais santé et 50 lors des petits déjeuners en marge de la distribution alimentaire des restos du coeur. On constate que les comportements et pratiques alimentaires évoluent sensiblement. Les personnes au travers des ateliers reprennent confiance en elles.**	21 700	3 000		3 000	Santé	3 000			
Ren.	Santé	MOULINS	**Repas Info Santé(2010 :Accompagnement du public en souffrance psychologique suite à la réalisation d'un diagnostic santé sur le foyer de Moulins)**	**ARELI'**	En 2011, l'association propose de poursuivre son action santé en mettant en place une action en direction des résidents en organisant 10 repas au sein des cuisines des étages du foyer. Ce travail se fera en lien avec les partenaires santé du quartier (maison de quartier, hopital saint vincent) et l'équipe sociale du foyer	L'action en 2010 a permis d'instituer un temps hebdomadaire santé en partenariat avec un infirmier de Diogene et l'association PUZZLE. Le travail artistique va faire l'objet d'une exposition dans le cadre des Journées Thématiques Santé. L'action a touché une dizaine de résidents	5 554	3 000		3 000	Santé	0			
Ren.	Santé	INTER QUARTIER	**Action de soutien en addictologie sur le territoire Lille-Sud Wazemmes**	**Le P.A.R.I** **(Le Point Alcool Rencontres Informations)**	L'association propose aux professionnels et bénévoles du champ médico social, un espace d'échanges qualifiant permettant la construction d'une prise en charge adaptée et d'une culture commune autour des consommations de produits psychoactifs et des addictions. Cette problématique parasite souvent le travail en cours des professionnels et bénévoles du champ médio-social confrontés à une population ayant des difficultés liées à leur consommation "alcool ou produits psycho actifs". Il s'agit également de travailler sur l'accès global à la santé et d'accompagner les acteurs de quartier à la mise en place d'actions concrètes.	En ce qui concerne l'axe "formation des acteurs" : mise en place de fiches "bilan" des modules du groupe de soutien interquartier reprenant la connaissance des produits de leur prise en charge, le descriptif d'outils de préventions et le présentation des structures spécialisées. Sur l'axe prévention, plusieurs actions ont été mises en place à Lille Sud et Wazemmes et certaines sont en cours.	12 000	4 000	4 000			4 000			
Nouv.	Santé	MOULINS	**Vie affective et sexualité : Parlons-en !**	**MAISON DE QUARTIER LES MOULINS**	L'équipe de la maison de quartier souhaite renforcer son action santé en direction des 16-25 ans et travailler sur la mixité des publics qui fréquentent l'espace clémenceau. Pour y parvenir, le centre social propose de mettre en place une action santé en direction des jeunes filles, qui fréquentent peu l'espace clémenceau, en prenant comme thématique la vie affective et sexuelle. Un questionnaire sera élaboré par la responsable santé de la maison de quartier, et partant des réponses à ce questionnaire, des séances collectives seront organisées à l'espace clémenceau avec des partenaires extérieurs (SPS, centre de planification du Département par exemple). Un partenariat sera mis en place avec l'intervenante arts plastiques de l'Atelier Galerie Bleu.	ACTION NOUVELLE	5 950	2 000	2 000			2 000			
Sous Total							191 028	54 335	48 335	6 000		16 335	0	0	0
TOTAL GENERAL							9 997 533	**1 374 461**	**1 204 141**	**170 310**		**1 010 489**	**127 637**	**43 000**	**87 383**

Nouvelle (N'nav) Reconduite (Rec)	Thématique	Quartier	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Descriptif de l'action 2011	Bilan 2010	Coût de l'opération 2011	Propositions de financement 2011							
								Part Ville	Part politique de la Ville	Part Délégation Thématique	Délégation	Part Etat	Part Etat (enveloppe intercommunale)	Part Délégation régionale de l'ACSE	Part Région

* Montant donné à titre indicatif qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par la délégation mentionnée

Numéro 2011		Action N ou R	Porteur	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Partici--pation Ville	Dispositif		
							CUCS	Dt Commun	
								ASV	Autre
1- HABITAT ET CADRE DE VIE									
2011	CUCS	R	LEO LAGRANGE	Ecole de consommateur de la Ville de Lomme	16 000.00€	4 000.00€	4 000.00€		
2011	CUCS	R	CCAS de Lomme	Atelier d'Aide à la Recherche de Logement lommois (ARL)	10 000.00€	5 000.00€	5 000.00€		
2011	CUCS	N	CCAS de Lomme	Accompagnement des habitants dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur la Mitterie	12 000.00€	6 000.00€	6 000.00€		
2- ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE									
2011	CUCSINT 38	R	A.R.E.F.E.P	Médiation à l'emploi, intervention sur l'offre et la demande : Perspectives Emploi, Lomme	45 700.00€	15 000.00€	15 000.00€		
2011	CUCSINT 1	R	BOUTIQUE DE GESTION Ass Espace	Bus de la création d'entreprise	39 400.00€	2 100,00 €	2 100,00 €		
2011	CUCSINT	N	ANDES	Récupération de fruits et légumes frais invendus. Tri, valorisation, préparation de commandes et livraison auprès des réseaux d'aide alimentaire de Nord/Pas-de-Calais	705 420.00€	3 000.00 €	3 000.00 €		
2011	CUCSINT	N	Mission Locale de Lille	Se mobiliser sur son projet Pro par le BAFA ou le PSC1	94 450.00€	5 000.00€	5 000.00€		
2011	CUCS	N	Mission Locale de Lille	Ouverture de l'offre de service de la Mission Locale de Lille aux jeunes lommois	14 000.00€	7 000.00 €	7 000.00 €		
3- SANTE - Action sociale, parentalité									
2011	CUCS	R	Ville de Lomme	Développement des actions d'accompagnement à la fonction parentale et de la consolidation du réseau local parentalité - professionnels	53 622.00€	20 152.00€	16 000.00€		
2011	CUCS	R	CCAS de LOMME	Encourager une alimentation équilibrée et renforcer la lutte contre la sédentarité chez les enfants, les adolescents et leurs parents	8 140.00€	2 800.00€		2 800.00€	
2011	CUCS	R	Collège Jean Zay	Prévenir et réduire les pratiques addictives au collège Jean Zay	3 800.00€	1 500.00€		1 500.00€	
2011	CUCS	R	Collège Jean Jaurès	Les comportements de vie nuisibles à la santé au collège jean Jaurès de Lomme	5 340.00€	2 270.00€		2 270.00€	
2011	CUCS	R	CCAS de LOMME	Les comportements de vie nuisibles à la santé : action globale de prévention des dépendances Ecoles Voltaire Sévigné – Michelet – Jean Minet	9 650.00€	4 385.00€		4 385.00€	
2011	CUCS	N	CCAS de LOMME	Ateliers collectifs de sensibilisation : EPICERIE SOLIDAIRE Action consommation et alimentation.	11 200.00€	5 000.00€		5 000.00€	
2011	CUCS	N	Resto du cœur	Alimentation et activité sportive	6 450.00€	1 500.00€		1 500.00€	
7- ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES - Mieux vivre ensemble									
2011	CUCS	N	ACSL	Coup de Pouce Loisirs Sportif	10 000.00€	5 000,00 €	5 000,00 €		
2010 2011	Pratiques Langagière ACSE	N	CCAS	Histoire de mots histoire de vie	24 000.00€	14 000.00€			10 000€
				TOTAL	**1 069 172,00€**	**103 707,00€**	**68 100,00€**	**17 455,00€**	**10 000,00€**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/48**

OBJET

Politique de la Ville – Adoption de la programmation 2011 pour les quartiers Centre, Saint-Maurice-Pellevoisin, Vieux-Lille et Vauban-Esquermes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé d'intensifier son action dans les quatre quartiers qui ne relèvent pas de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et qui ne sont pas concernés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir : Vieux-Lille, Centre, Saint-Maurice-Pellevoisin et Vauban-Esquermes.

Pour ce faire, dès 2006, la direction de la Politique de la Ville impulse la mise en œuvre de projets de développement à l'échelle de micros territoires, notamment en favorisant les partenariats institutionnels, associatifs et ceux avec les habitants.

En 2010, le plan d'action défini en 2006 a fait l'objet d'une **actualisation** avec l'ensemble des partenaires associatifs, institutionnels et les Conseillers de quartier afin de redéfinir les objectifs prioritaires à atteindre dans chacun des secteurs concernés. Cette actualisation a donné lieu à un document intitulé « **projets de quartier partagés, diagnostic et orientations** », pour chaque quartier.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Briquetterie, Cité Saint-Maurice, Eugène Jacquet pour le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin,
- Hoover et Fontaine del Saulx pour le quartier du Centre,
- Churchill et Pont Neuf pour le quartier du Vieux-Lille,
- Square d'Espagne et Catinat pour le quartier de Vauban-Esquermes.

Ce projet de quartier a constitué le cadre de l'appel à projets aux acteurs associatifs de ces quartiers pour 2011.

Dans ce cadre, **19 dossiers de demande de subvention** sur 24 dossiers déposés par les associations ont été retenus

Conformément au projet de quartier partagé, ces actions permettront de travailler en 2011 :

➢ **Sur le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin autour :**

- du renforcement du lien social dans les micros secteurs avec une attention particulière sur la Cité Saint-Maurice et aussi sur la Briquetterie et Eugène Jacquet, par le biais d'actions de sensibilisation culturelle et d'accès aux sports,
- de la mobilisation des jeunes et adultes dans des projets d'insertion sociale et professionnelle,
- de l'accompagnement scolaire pour les enfants en difficulté des secteurs prioritaires.

.../...

➢ **Sur le quartier du Centre autour :**

- du développement d'actions éducatives pour les jeunes et les enfants du secteur Hoover,
- de l'accompagnement des personnes adultes en difficulté sur les questions :
  - d'apprentissage de la langue,
  - de valorisation individuelle par le biais de la sensibilisation à la culture.

➢ **Sur le quartier de Vauban-Esquermes autour :**

- du renforcement d'actions permettant la mobilisation des habitants et la création de lien social,
- de l'accompagnement de jeunes en difficultés par la mise en place d'actions de sensibilisation à la culture et d'actions sportives,
- du renforcement d'actions passerelles et interculturelles.

➢ **Sur le quartier du Vieux-Lille autour :**

- du renforcement de l'offre éducative et de loisirs dans le secteur Churchill / Pont Neuf,
- de l'accompagnement des actions en direction des familles en terme de lien social, d'accès aux loisirs culturels et éducatifs,
- de la Médiation Sociale Habitants /Prostitués.

Le tableau ci-joint reprend l'ensemble des actions qu'il est proposé de retenir dans le cadre de cette programmation.

Le coût total de ces actions s'élève à environ 539.000 €. **La somme totale des subventions sollicitées auprès de la délégation Politique de la Ville s'élève à 114.367 €.**

Chacune des actions proposées fait l'objet d'un rapide descriptif et d'un bilan.

Les dossiers de demande de subvention sont consultables à la direction de la Politique de la Ville. Ces dossiers ont fait l'objet de commissions d'instruction techniques avec les services de la Ville, en lien avec les Conseils de quartier et les politiques (Présidents de Conseils de quartier concernés).

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions doivent être conclues entre la Ville et les associations subventionnées à plus de 23.000 €. Les subventions aux associations concernées feront par conséquent l'objet de conventions dans le cadre de délibérations prises par les services pilotes.

La direction Politique de la Ville étant service pilote de l'association La Esperanza, la convention avec cette association est par conséquent jointe à la présente délibération en vertu de la loi précédemment citée.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **ADOPTER** le programme d'actions élaboré pour 2011 ;

.../...

- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage, support de l'action concernée, la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-annexé ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association La Esperanza, ci-annexée ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 - Code service PBA - Opération APHPV n° 743.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011

Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
SAINT MAURICE PELLEVOISIN					
Les Jardins Familiaux de la Cité Saint Maurice	Les Jardins Familiaux de la Cité Saint Maurice	Chaque année, l'association Jardins Familiaux organise une kermesse au moment de la redistribution des parcelles de jardins (10) à la Cité Saint-Maurice. L'aide proposée permettra de qualifier cette manifestation en proposant des activités et des jeux pour enfants notamment.	2 900 €	**1 750 €**	100 personnes ont participé aux actions mises en place : Kermesse de la Cité, ateliers créatifs mis en place avec les enfants pour la fête de Noël.
Paroles d'Habitants	Paroles d'Habitants	Cette action vise à mobiliser des habitants (adultes et enfants) de la Cité Saint-Maurice sur des actions de participations collectives autour d'animations culturelles, d'actions de mobilisation autour du cadre de vie et de déplacements touristiques. Ceci afin de recréer du lien social entre les habitants de la Cité.	6 257 €	**3 000 €**	80 familles ont participé aux différents temps de mobilisation proposés (enfants et jeunes dans le cadre des parcours découverte de l'Aéronef, familles pour les Lille Neige, Lille Ranch, Lille Plage ; enfants/parents pour la Bibliothèque de Rue ; adultes dans le cadre des diagnostics marchants.
***Centre Social* Saint Maurice Pellevoisin**	Accompagnement Scolaire	Cette action se traduira par l'accueil à raison de deux séances hedomadaires d'accompagnement scolaire pour 24 enfants (12 écoliers, 12 collégiens) rencontrant des difficultés scolaires et habitant les secteurs plus isolés.	4 000 €	**2 000 €**	Action nouvelle

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011

Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
KOAN	Bureau Local de l'observation de la Cité Saint Maurice	L'association KOAN, forte de l'expérience acquise dans d'autres territoires (Roubaix et le quartier de Moulins en particulier), accompagne le projet développé par l'association Starter sur le secteur de la Briquetterie afin de travailler à l'appropriation de leur cadre de vie et de leur environnement par les habitants. Il s'agit de mettre en place des ateliers de découverte et d'explorations du territoire par la captation vidéo, sonore et photographique des lieux, des espaces, des habitants et événements du secteur: A partir de rencontres avec les habitants (jeunes notamment), l'association réalise des supports multimédias (films, photos montages, dvd, blog, installations...), qui pourront prendre place dans une page WEB sur le site "BLOC/Lille" et des échanges pourront avoir lieu avec d'autres habitants de la Ville.	7 213 €	**2 000 €**	Cette action n'a démarré qu'en Novembre 2010. 10 habitants avaient participé à une premier atelier de sensibilisation.
Starter	Place des Voisins	L'association Starter met en place des animations et évènements festifs (fête des voisins, sorties familiales et culturelles) et mobilise les habitants dans le cadre de différents ateliers (travaux manuels, informatique, alphabétisation/ expression orale et écrite). Elle cherche également à mobilier le public jeune en lien avec le projet porté par KOAN (Multimédia).	32 668 €	**6 500 €**	50 familles ont participé aux animations diverses et 10 personnes en moyenne fréquentent les ateliers proposés. L'association est identifiée par les locataires de la Résidence, bien que les jeunes restent un public difficile à mobiliser dans les actions inter-générationnelles.
ATD Quart Monde	Bibliothèque de Rue	Atd quart Monde intervient sur le secteur de la cité Saint-Maurice avec le projet bibliothèque de rue. Chaque Mercredi, un intervenant vient avec une malle de livres et propose aux enfants mais aussi aux parents de se réunir pour lire et emprunter des ouvrages.	1 450 €	**1 000 €**	20 enfants et 4 parents ont participé régulièrement aux activités de la bibliothèque de rue à partir de Septembre 2010.Cette action s'inscit dans le cadre partenarial de la Cité Saint-Maurice.

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011

Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
CENTRE					
Centre Social La Busette	La Passerelle	L'action vise à mettre en place des temps d'accueil pour parents et enfants âgés de 0 à 6 ans afin de favoriser le lien parents-enfants. Les séances permettent de répondre aux questionnements des parents sur un plan éducatif et pédagogique.	6 888 €	**6 400 €**	20 familles (mamans en congés parental, en maternité ou sans emploi. Public défavorisé, en rupture sociale, d'origine culturelle différente) ont participé aux ateliers de soutien à la perntalité. A noter l'articulation avec l'action de soutien à la parentalité menée dans le cadre de la PMI et aux autres secteurs du centre social.
Centre Social La Busette	Alphabétisation	Cette action permet d'organiser 2 séances hebdomadaires d'apprentissage de la langue pour 35 adultes (en majorité des femmes) du quartier de Lille-Centre maitrisant mal ou peu la langue française. Les cours sont dispensés par une formatrice diplômée de l'association "Culture et Liberté".	7 943 €	**6 100 €**	35 personnes participent régulièrement aux séances d'alphabétisation.
Association sportive pour Tous - Hoover	Prévention autour du Sport	L'association propose des activités sportives, des temps d'animation et des sorties en direction d'un public jeune (13-25 ans) : créneaux de football en soirée en semaine et Week End, des sorties le WE, et des déplacements dans le cadre du championnat de football en salle durant l'année. Ils participent également à l'organisation de la "fête du sport" inter générationnelle au sein du quartier qui se déroulera en Mai prochain.	10 149 €	**2 500 €**	30 jeunes entre 13 et 25 ans (issus des secteurs prioritaires, décrocheurs , sans emploi) participent assidument aux différentes activités proposées. Certains d'entre eux retrouvent le dynamisme nécessaire pour devenir à leur tour porteurs de projet (collectifs et personnels).

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011
Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
Mademoiselle S	Résidence d'écriture en plein air	L'association invite un écrivain pour une résidence en plein air : son territoire est la parole des gens qui vivent dans le quartier (ici quartier Saint Sauveur). L'objectif est de sensibiliser les habitants aux pratiques culturelles (par le biais du livre, de la littérature écrite et orale) et de valoriser les habitants et leur parole à l'extérieur du quartier (cafés littéraires, rencontres, restitutions). Une restitution publique est prévue (mise en voix des textes par l'artistes et les habitants eux-mêmes). En 2011, des écrivains étrangers participeront aux ateliers afin de provoquer des rencontres et d'amener les publics à échanger avec eux sur leur manière de penser le monde.	9 260 €	**4 000 €**	En 2010, 15 personnes ont participé à ces résidences.
Accueil Frédéric Ozanam	Culture pour un, Culture pour tous	Afin de donner la possibilité à des personnes en difficultés d'avoir accès à la Culture, l'association propose d'organiser un atelier 7ème art. Cette démarche vise à lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes fréquentant le foyer d'accueil, valoriser la personne en lui donnant l'occasion de soumettre ses avis, développer son esprit critique, ses ressentis lors de la projection des films.	6 000 €	**1 500 €**	Action Nouvelle

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011
Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
VAUBAN-ESQUERMES					
Maison de Quartier Vauban-Esquermes	Pluri(elles) "Renc'Arts"	Cette action annuelle permet de mettre en place des temps forts pérennes et de micro-projets ponctuels en liens avec les habitants : Repas de quartier, fête des voisins, "mettre des mots sur des maux" (contes, lectures, théâtre), "échecs pour faire échec à l'échecs scolaire". Des actions ponctuelles sont mises en place "hors les murs", au pied d'immeubles ou sur la place du nouveau collège. En 2011, des activités sportives seront également proposées.	22 500 €	**12 000 €**	80 familles ont participé aux diverses actions menées dont certaines se mobilisent de plus en plus régulièrement..
Ch'Ti Teranga	Passerelle Culturelle	Le projet permet de faire vivre des échanges interculturels entre la population de Lille et Diagana (Sénégal). Cette action vise particulièrement les élèves de 6ème inscrits au collège (Lévy Strauss) et de les amener à prendre conscience des inégalités Nord/Sud et à mener des projets de Solidarité internationale. L'autre volet de ce projet intervient pour favoriser l'appropriation par ces mêmes élèves du fonctionnement du collège et ses particularités et de communiquer sur leur quotidien aussi bien avec leurs familles, que leurs pairs sénégalais ou que les élèves de CM2du quartier.	29 600 €	**6 000 €**	30 élèves de 6ème et leurs parents ont participé à l'action. Un livret contenant à la fois les travaux des élèves de Lille et du Sénégal a été réalisé. Une correspondance régulière avec les élèves Sénégalais a été établie.

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011
Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
VIEUX LILLE					
Kose Two Jours	Ateliers de Danse Urbaine	L'association a conduit son projet de structuration en lien avec le service des cultures urbaines et poursuit ses ateliers de danse urbaine pour un public de 8 à 35 ans.	54 000 €	**7 000 €**	30 personnes de 8 à 35 ans ont participé au cours de danse dont 20 de manière régulière. Des temps forts annuels ont été organisés en Septembre 2010 et Janvier, ainsi qu'une battle de danse" en Décembre avec jury. Enfin, un stage de danse avec un danseur international s'est déroulé le 15 Décembre.
Club de Prévention Itinéraires	Médiation Sociale Prostitution	Cette action a pour objectif, par le biais de la présence d'un médiateur sur le secteur Churchill/ Pont Neuf (territoire prostitutionnel), d'être à l'écoute des besoins et des attentes des personnes prostituées et des riverains dans l'objectif d'améliorer la cohabitation entre ces 2 publics. Initialement portée par le Club de Prévention GPAL, celle-ci sera désormais accomplie par le Club de PRévention Itinéraires (suite à la fusion des deux entités).	2 617 €	**2 617 €**	Action nouvelle
Eksprim	Le pays des Merveilles (ALSH)	L'association EKSPRIM met en place des ateliers de création artistique et pédagogique (autour des notions d'Espace et de territoire) pour les enfants de 6 à 12 ans dans les secteurs Churchill et Pont à Raismes en lien avec les associations présentes sur le secteur.	41 030 €	**10 000 €**	Action Nouvelle.

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011

Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
La Esperanza	L'île aux loisirs éducatifs	La Esperanza intervient sur le secteur Winston Churchill du quartier du Vieux-Lille depuis 2001 auprès des familles et des jeunes à travers des actions d'accompagnement scolaire, des actions collectives pour les mamans et un espace d'accueil des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le soutien apporté par la délégation Politique de la Ville, hormis l'aide à la structuration du projet de l'association, permet de qualifier les activités et de renforcer les moyens humains et matériels garantissant le fonctionnement au quotidien de la stucture.	125 016 €	**25 000 €**	65 familles et leurs enfants ont participé aux différentes activités; 70 jeunes fréquentent régulièrement l'espace jeunes. Grâce au soutien apportée en 2009 et 2010, l'association a structuré un certain nombre de ses activités liés à la famille , l'aide aux devoirs, l'accueil des jeunes.

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2011

Saint Maurice Pellevoisin / Centre / Vauban-Esquermes / Vieux Lille

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération 2011	Subvention Politique de la Ville proposée 2011	Bilan 2010 si Action Reconduite
INTER-QUARTIERS					
L'Aéronef	L'Aéronef hors les murs "Les parcours découverte"	Le projet vise à mettre en place d'une action culturelle participative transversale sur les quartiers St Maurice et Vauban - Esquermes à destination des habitants en général et des jeunes en particulier. Dans ce cadre, il convient d'une part, de sensibiliser, initier des publics à certaines pratiques artistiques, culturelles et d'autre part, les amener à fréquenter progressivement des équipements culturels. En 2011, l'action portera, outre la mobilisation des habitants de la Cité Saint-Maurice, sur le quartier Vauban-Esquermes (Catinat-Cordonnier) en lien avec le Centre Social. La mobilité des quartiers ciblés sera un objectif transversal et prioritaire en 2011en lien avec la découverte et l'accessibilité aux équipements culturels Lillois.	11 800 €	**7 000 €**	15 enfants de la cité Saint-Maurice ont participé aux ateliers de découverte et 10 jeunes ont suivi l'ensemble des temps de formation proposés sur le secteur Saint-Sauveur autour du processus de "la composition à l'enregistrement d'un titre", la maîtrise du matériel technique
Inter'Actions	Sport, Loisirs, Culture et Citoyenneté pour Tous	Il s'agit de la mise en place de créneaux spécifiques de fitness et d'activités physiques en direction des habitants les plus modestes et pour certains isolés (notamment féminin). Le renforcement de l'offre d'activités de remise en forme en direction des seniors est aussi en cours (yoga, gym douce..., musculation en direction des jeunes.	75 900 €	**8 000 €**	L'association compte aujourd'hui 1050 adhérents dont 302 nouveaux en 2010 notamment sur les secteurs musculation, fitness et gym douce.

Total :	516 253 €	**114 367 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/49**

OBJET

Politique de la Ville – Maison de quartier - Centre social des Bois-Blancs – Aide à l'emploi d'un adulte relais.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2000 et la création par l'Etat du dispositif adulte relais en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la Ville soutient des associations lilloises pour l'emploi d'adultes relais. En effet, l'amélioration de la cohésion sociale par la médiation en direction des publics les plus éloignés est un objectif prioritaire de la Ville. Cet accompagnement se traduit par un soutien financier annuel délivré par semestre pendant les 3 années de conventionnement de l'association avec l'Etat. Il s'accompagne d'une convention d'objectifs signée entre l'association et la Ville qui détermine les engagements de chacun. Il correspond au reste à charge de la structure et à la participation aux frais induits par les missions et la formation de chaque adulte relais, l'Etat intervenant à hauteur de 80 % du SMIC chargé.

C'est dans ce cadre que la Maison de quartier des Bois-Blancs sollicite le soutien financier de la Ville pour l'emploi d'un adulte relais au sein de son secteur jeunesse. En effet, le travail de redéfinition de la politique jeunesse du quartier des Bois-Blancs, élaborée en partenariat avec l'ensemble des structures d'accueil de jeunes, a mis en évidence la nécessité de renforcer le travail en direction des jeunes qui ne fréquentent pas les structures du quartier et de construire des relais vers la Mission Locale, les clubs de sport, l'association le Chalet. Placé sous la responsabilité de l'animateur d'insertion du Centre social, il sera chargé d'établir ces liens et de créer les conditions nécessaires à la participation de ces jeunes aux projets collectifs et individuels proposé par l'ensemble des partenaires jeunesse du quartier.

Ce soutien, d'un montant annuel de 6.097 €, s'effectuera par le biais d'une subvention annuelle reconduite pour la durée de la convention signée avec l'Etat. Elle sera versée par semestre. Le premier versement interviendra après réception d'une copie de la convention stipulant l'accord de l'Etat et du contrat de travail de la personne embauchée. Les suivants seront versés après réception des bulletins de salaire du semestre achevé.

Création d'un poste d'adulte relais
Coût total annuel : 26.670 €
Apport de l'Etat/an : 20.572 €
Subvention annuelle Ville de Lille : 6.097 €

Budget prévisionnel de l'action

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	3.048,5 €	3.048,5 €	3.048,5 €
Semestre 2	3.048,5 €	3.048,5 €	3.048,5 €

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement, au titre du dispositif des adultes-relais, d'une subvention annuelle de 6.097 € à la Maison de quartier – Centre social des Bois-Blancs ;

.../...

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention adulte-relais spécifique, ci-annexée ;

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 – Opération n° 210 APADR – Code service PBA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/50**

OBJET

Politique de la Ville – Réponse à l'appel à projets pour un partenariat avec la CNAF – Insertion professionnelle des femmes – Service de garde d'urgence de jeunes enfants.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Lille comporte un axe prioritaire concernant le retour ou l'accès à la formation et à l'emploi des femmes. Dans ce cadre, le manque de solutions de garde d'urgence des jeunes enfants a été constaté pour des femmes qui ont une démarche à effectuer comme un entretien d'embauche, un entretien préalable à une entrée en formation... En effet, les structures de garde lilloises sont en capacité de répondre aux besoins des femmes reprenant un emploi mais plus difficilement à celles ayant besoin d'effectuer des démarches ponctuelles de courte durée. Cette difficulté à trouver une réponse rapide et adaptée conditionne souvent les chances des femmes à se rendre disponibles pour entamer un parcours d'insertion professionnelle.

Afin de répondre à ce besoin spécifique, la Direction de la Politique de la Ville, en partenariat avec la Direction de la Petite Enfance, a répondu à un appel à projet lancé et financé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en février 2009 dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieue. En effet, celui-ci permettait de financer sur deux ans (2011 et 2012) des projets permettant l'insertion professionnelle des femmes par la levée du frein constitué par le manque de places de garde d'urgence.

Le projet déposé par la Ville a été retenu par la CNAF et la notification d'attribution de subventions est parvenue le 29 juillet 2010.

Celui-ci bénéficiera d'un financement de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à hauteur du reste à charge pour la Ville à concurrence d'un montant maximum de 64.175 € par an au regard du coût réel du projet, le coût prévisionnel de l'action s'établissant à 61.237 € pour l'année 2011.

Il s'agit par ce projet d'améliorer la réponse à la demande de garde d'urgence par un service innovant permettant de manière rapide de répondre aux demandes ponctuelles des femmes. Pour ce faire, une assistante maternelle dédiée à ce projet sera recrutée par la Ville dès que possible afin d'accueillir les enfants des femmes ayant ce besoin.

Cette assistante maternelle, rattachée à la crèche familiale, sera formée à la connaissance des publics et des organismes d'insertion qui la solliciteront.

Afin d'assurer l'information et l'organisation de ce nouveau service, la Fédération des Centres d'Insertion, qui regroupe un nombre important d'opérateurs de l'insertion accueillant des femmes, propose de recruter une personne en contrat aidé à compter du 1er mars 2011 afin d'assurer une plateforme d'accueil et d'information permettant le relais entre la crèche familiale et les organismes d'insertion susceptibles d'orienter des femmes ayant un besoin de garde d'urgence. Cette action fera l'objet d'une subvention de la délégation Politique de la Ville à hauteur de 16.707 €. Pour cette action spécifique, inscrite dans le cadre du projet avec la CNAF tel que décrit ci-dessus, la délégation Politique de la Ville a décidé d'octroyer 16.707 €.

.../...

Pour 2011, le coût prévisionnel s'établissant à 61.237 €, les recettes attendues se répartissent comme indiqué dans le budget prévisionnel ci-après :

Budget prévisionnel de l'action 2011

charges	
Action FCI :	28.597 €
1 CAE 12 mois	16.075 €
Temps de coordination du projet par chef de projet FCI	8.519 €
Formation de l'assistante maternelle	567 €
Frais de communication	1.500 €
Frais de gestion	1.936 €
1 assistante maternelle	32.640 €
Total	61.237 €

Les produits liés à la mise en œuvre de ce projet et notamment la subvention allouée par la Caisse d'Allocations Familiales couvriront les frais liés au recrutement et à la formation de l'assistante maternelle et ceux liés à la mise en place de la plateforme d'accueil et d'information par la Fédération des Centres d'Insertion qui seront financés par la subvention de la délégation Politique de la Ville.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention 16.707 €.à la Fédération des Centres d'Insertion ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention liant la Ville et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824 – Opération n° 215 ;
- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, et autoriser l'ouverture du crédit d'emploi sur les lignes suivantes: "programme Politique de la Ville", "action Développement social des territoires " - Chapitre 74, articles 74718 et 7472, fonction 824 - Code service PBA – Opération 215.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Walid HANNA

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/51**

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de quartier de Lille-Sud, des Bois-Blancs, de Saint-Maurice-Pellevoisin et du Faubourg de Béthune se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions, présentées dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseil de quartier qui a donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, la subvention sollicitée par l'association Grandir Ensemble avec le Centre social Lazare Garreau fera l'objet d'un avenant pris par le service pilote.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations proposées dans le tableau ci-joint ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Coordination des Quartiers,

Walid HANNA

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**Aide au démarrage 2010/2011** L'association sollicite une aide au démarrage qui lui permettra de développer des projets liés au développement du Futsal.	62 562 €	ASSOCIATION LILLE FUTSAL 12 RUE GODEFROY CAVAIGNAC 59000 LILLE N° DECL PREFECTURE W595017114	800 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 414 Opération 94
	Aide au démarrage 2010/2011 Initiation et pratique du football en salle sur terrain, proposer des activités aux jeunes et favoriser les liens sociaux.	3 500 €	ASSOCIATION LILLE METROPOLE 32 RUE DE LA MONNAIE 59000 LILLE N° DECL PREFECTURE W595014867	300 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct 414 Opération 94
	Marché de Noël à Bruges Emmener les familles défavorisées du quartier de Lille-Sud à un marché de Noël à Bruges et leur faire découvrir un patrimoine culturel et architectural exceptionnel.	2 070 €	PAROLES D'HABITANTS 13 RUE DE LA GARONNE 59000 LILLE N° SIRET 449 500 180 000 12	690 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94

AIDES FINANCIERES (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**La culture cinématographique sud méditerranée** Sensibilisation à la culture sud méditerranéenne en partageant des moments de découvertes culturelles par l'organisation de rencontres d'artistes acteurs et réalisateurs avec le public.	15 510 €	SUD NORD EVOLUTION 2/2 RUE DE CANNES 59000 LILLE N° SIRET 478 275 330 0014	1 000 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
	Sortie ludique et pédagogique au parc de la Villette Amener les collégiens suivis en soutien scolaire au parc de la Villette afin de lier l'aspect ludique et pédagogique, de leur apprendre de nouvelles expériences en créant des liens autres que ceux liés au soutien scolaire.	3 259,40 €	ASSOCIATION BREV AID 11 RUE DEGLAND 59000 LILLE N° SIRET 528 213 119	883,40 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
	Visite du centre Georges POMPIDOU Promotion d'actions citoyennes et culturelles sur le territoire de Lille-Sud. Visite du centre Georges Pompidou.	1 625 €	GRANDIR ENSEMBLE 45 RUE LAZARRE GARREAU 59000 LILLE N° SIRET 439 875 540 0015	300 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94

AIDES FINANCIERES (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**<u>Transformation du quartier / Lecture à voix haute</u>** Visite des chantiers de Lille-Sud pour les CM2 de l'école Painlevé et une classe de 6ème du collège Verlaine accompagnés des parents. Lecture hebdomadaire à voix haute d'albums proposés aux jeunes élèves non lecteurs.	2 543 €	COLLEGE VERLAINE 1 RUE BERTHELOT 59000 LILLE N° SIRET 195 902 713 000 13	2 143 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Opération 94
	<u>Voyage en Andalousie</u> Voyage de 5 jours et 4 nuits à Cordoue, Grenade et Séville. Visite de la grande Mosquée de Cordoue, du quartier Juif, de la Calahorra, de l'Alhambra, du palais de Dar Al Horra et de la cathédrale.	15 051 €	COLLEGE VERLAINE 1 RUE BERTHELOT 59000 LILLE N° SIRET 195 902 713 000 13	800 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Opération 94
BOIS BLANCS	**<u>Fleurissement de la façade de l'école Desbordes-Valmore</u>** Réalisation et maintenance par et pour les élèves de l'école.	4 000 €	AMICALE DES ECOLES DES BOIS BLANCS 4 RUE GUILLAUME TELL 59000 LILLE N° SIREN 502 181 266 000 11	2 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 60

AIDES FINANCIERES (4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	**Animations 2011 du quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin** Promouvoir, réaliser en 2011 toute action d'animation dans le quartier : repas familial, Maximômes, fête des associations, fête du sport, Allumoirs, Semaine Bleue, Bourse aux Livres, Journée des peintres, etc.	19 000 €	COMITE D'ANIMATION DE ST MAURICE PELLEVOISIN 2 BIS RUE VANTROYEN 59000 LILLE N° DECL PREFECTURE W595001574	6 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Opération 89
FAUBOURG DE BETHUNE	**La Santé des Femmes** L'Espace Santé souhaiterait une fois tous les quinze jours animer des séances de bien-être dispensées par une socio-esthéticienne et une sophrologue.	2 500 €	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ESPACE SANTE 76/1 BOULEVARD DE METZ 59000 LILLE N° SIREN 434 561 825 000 10	1500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95
	Le Taïso : un art martial pour une pratique sportive douce Renouvellement de l'action créée en 2009, par la création de deux nouveaux créneaux : le mardi et le jeudi.	4 850 €	FAUBOURG DE BETHUNE JUDO CLUB LILLOIS BP 80033 – 59006 LILLE CEDEX N° SIREN 419 29 333 7000 46	1 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95

AIDES FINANCIERES (5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	**Aide à l'Insertion des femmes** Création de deux nouveaux ateliers : un atelier esthétique pour leur bien-être physique et moral, un atelier informatique et écriture pour permettre aux personnes accueillies par l'association (en grande majorité, des femmes) de s'exprimer et les aider dans leurs démarches et leur vie personnelle.	3 257 €	ASSOCIATION EQUIPE SAINT-VINCENT GROUPE DE LILLE ET ENVIRONS 14 RUE DAVY 59000 LILLE N° SIREN 449 196 294 000 28	600 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95
	Bien vivre ensemble au Faubourg de Béthune Favoriser les initiatives des habitants ; organiser des fêtes, voyages, concours, repas, spectacles ; développer des activités nouvelles ; maintenir une dynamique d'animation. Contenu : concours de belote, fête du printemps, concours de pétanque, barbecue, braderie, spectacle d'Halloween, spectacle de Noël, visite d'un marché de Noël, Saint-Sylvestre. Public visé: l'ensemble des habitants du Faubourg de Béthune.	8 524 €	ASSOCIATION POUR LE BIEN ETRE EN HLM AU FAUBOURG DE BETHUNE PAV 8 AVENUE VERHAEREN 59000 LILLE N° SIREN 508 535 820 000 15	2 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95

AIDES FINANCIERES (6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	**Viv Cité** Développer des moments forts en partenariat avec les écoles, les habitants, les associations et tous les partenaires du quartier en organisant des manifestations permettant de lutter contre l'isolement, tout en favorisant l'intégration, la culture, les loisirs.	31 500 €	COMITE D'ANIMATION DU FAUBOURG DE BETHUNE 5 ET 7 RUE RENOIR 59000 LILLE N° SIREN 440 064 848 000 11	2 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95
	Explosition Urbaine 2011 Stage d'initiation au graff avec 10 jeunes du quartier qui précèdera le week-end d'Explosition Urbaine (juillet 2011) en vue de faire découvrir le graffiti aux jeunes intéressés avec des artistes nationaux et internationaux. Vernissage, fresque sur le mur du CHR avec des animations DJ et hip hop.	7 320 €	ASSOCIATION A BAZE D'ATOME 72/5 BOULEVARD DE METZ 59000 LILLE N° SIREN 512 0488 93 000 14	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
	Espace de citoyenneté au Faubourg de Béthune Cette subvention servira à récompenser, par des animations, les habitants qui s'investissent le plus fréquemment au quotidien.	2 590,61 €	ASSOCIATION SOLIDAR... FAUBOURG 65 RUE ST BERNARD 59000 LILLE N° SIREN 520 981 598 000 11	600 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95

AIDES FINANCIERES (7)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	**<u>Développement de l'atelier infographie</u>** Achat du logiciel PHOTOSHOP CCS afin de l'installer sur un des ordinateurs de l'atelier d'infographie de LEDA. L'objectif est d'accompagner la progression des usagers de cet atelier, de développer leur intérêt et leur créativité	1 016 €	LIBRE EXPRESSION DES ARTS 67 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD 59000 LILLE N° SIREN 499 700 698 000 16	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
	<u>Participation aux Championnats et Activités Sportives</u> Développer la pratique du Taekwondo pour tous. Pallier aux besoins matériels et financiers notamment dans les déplacements (championnats, stages enseignants, arbitrages). Avoir pour challenge d'être présent à l'initiative de la Coupe des Présidents sur un week-end. L'objectif est de développer les rencontres.	6 770 €	TAEKWONDO CLUB DE LILLE 5/5022 BOULEVARD DE LA MOSELLE BAT D1 59000 LILLE N° SIREN 499 700 698 000 16	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95

AIDES FINANCIERES (8)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	**Fanfare au Collège de Wazemmes** Apprendre à jouer d'un instrument au collège, sur la base d'une pratique collective. Cette activité aide les collégiens à se construire et à vivre ensemble.	11 520 €	FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE WAZEMMES 55 BOULEVARD MONTEBELLO 59000 LILLE N° SIREN 523 097 285 000 10	700 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 95
	Action globale de la Compagnie de l'Interlock sur le territoire du Faubourg de Béthune Mise en place d'un projet culturel intitulé "Esprit de Faubourg" entre la Compagnie de l'Interlock et le Centre social, qui aura lieu tous les mois de mars 2011 à mars 2012. Cette programmation a pour but de réunir et de sensibiliser les habitants du quartier, toutes générations confondues, à la culture pluridisciplinaire. Chaque spectacle donnera lieu à une rencontre avec l'artiste et à une intervention en lien avec le thème abordé.	43 326 €	COMPAGNIE DE L'INTERLOCK 39 RUE STAPPAERT 59000 LILLE N° SIREN 500 085 394 000 12	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95

AIDES FINANCIERES (9)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	**Faubourg Actif 4** Cette action s'inscrit dans plusieurs axes : la citoyenneté, l'éducation, la capacité des jeunes à adhérer au club en tant que licenciés. Organisation d'un évènement culturel le jour du Gala de Plein Air et d'un Festival Graff aux abords du ring avec une scène sur laquelle des jeunes autodidactes du quartier se mettront en scène.	16 762 €	ASSOCIATION PANTHERS CLUB DE LILLE 72/5 BOULEVARD DE METZ 59000 LILLE N° SIREN 501 907 760 000 18	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95
	Week-end Spectacle Tzigane et Roms (danses et percussions) et Master Class de Danse d'Orient avec Sagattes A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, un spectacle gratuit est ouvert à tous sur le thème des danses tziganes et roms qui se terminera par une participation des élèves (samedi 5 mars 2011 à 20 heures). Le lendemain, un master class sera organisé, ouvert à toutes danseuses intéressées, débutantes ou confirmées sur l'utilisation de sagattes (sortes de castagnettes). Il sera dirigé par Melisdjanc et son derboukiste.	2 056 €	ASSOCIATION CORPS ET METAPHORES 50 RUE SADI CARNOT 59000 LILLE N° SIREN 492 133 624 000 14	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95

AIDES FINANCIERES (10)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	**<u>Actions et Développement du LFFB</u>** A partir de la pratique footballistique, il s'agit de ponctuer l'année par des temps festifs (rencontres avec des partenaires (ex : les Eaux du Nord, d'autres clubs). Créer du lien avec les familles dont les jeunes fréquentent le club. Encadrer les 15 équipes et l'école de football pendant les stages et les vacances scolaires.	67 210 €	ASSOCIATION LILLE FOOTBALL FAUBOURG DE BETHUNE 97 RUE D'ESQUERMES 59000 LILLE N° SIREN 529 698 193 000 16	800 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/52**

OBJET

Associations sportives lilloises -
Attribution de subventions d'organisation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

- **Lille Université Club – Section Natation - 3ème meeting de Lille**
  (N° SIRET : 775 624 372 00022)

Les 11 et 12 décembre 2010, la piscine olympique Marx Dormoy a accueilli la 3ème édition du Meeting de Lille. Organisée par la section natation du Lille Université Club, cette compétition a réuni les meilleurs nageurs français avant les premiers rendez-vous internationaux tels que les championnats du Monde ou les Universiades.

Ce week-end a de nouveau connu un grand succès tant sportif que médiatique.

Avec un budget de 41.020 €, l'organisateur a sollicité le soutien financier de la Ville de Lille. Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention d'organisation d'un montant de 3.000 €, soit 7 % du budget de cette manifestation.

- **Lille Université Club – Echiquier du Nord – 2ème Luc Open 2011**
  (N° SIRET : 775 624 372 00022)

Le Lille Université Club – Echiquier du Nord organisera la 2ème édition du LUC Open, tournoi international d'Echecs du 25 avril au 1er mai 2011 à la salle Debeyre à Lille.

Des maîtres et grands maîtres internationaux seront présents pour disputer cette compétition.

Il faut également noter que des initiations à destination des jeunes et des scolaires seront mises en place en marge du tournoi afin de faire découvrir cette activité au grand public.

Avec un budget prévisionnel de 41.000 €, il est proposé de verser une subvention de 4.000 € à l'organisateur, soit 10 % du coût de cette manifestation.

- **Lille Métropole Hockey Club – Coupe d'Europe 2011.**
  (N° SIRET : 783 661 853 00011)

Le club de hockey sur gazon de notre ville brille chaque année par ses résultats sportifs aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

La saison 2011 n'échappera pas à cette règle puisqu'une fois de plus, les deux équipes premières se sont qualifiées pour les Coupes d'Europe.

Ainsi, l'équipe masculine, championne de France en salle, participera à la Coupe d'Europe à Prague du 18 au 20 février 2011.

.../...

L'équipe féminine disputera, quant à elle, le Championnat Challenge II sur ses terres puisqu'il aura lieu à Lille du 10 au 13 juin 2011.

De plus, le club présentera sa candidature pour accueillir dans le Nord, les phases finales du Championnat de France Jeune et senior.

Avec un coût total estimé à plus de 100.000 € pour ces compétitions, la délégation Sport souhaite apporter son soutien à ce club phare par l'octroi d'une subvention globale d'organisation d'un montant de 22.868 €.

➢ **Tennis Club Lillois Lille Métropole – 22ème Grand Prix des Jeunes et 21ème Open de Tennis de la Ville de Lille**
(N° SIRET : 783 729 775 000 40)

La 22ème édition du Grand Prix des Jeunes s'est déroulée du 18 décembre 2010 au 9 janvier 2011. Ce tournoi s'adresse aux jeunes joueurs de 8 à 18 ans de toute la région Nord/Pas-de-Calais et de Belgique. Ainsi près de 600 joueurs ont participé à ce tournoi considéré aujourd'hui comme le plus grand rassemblement de jeunes joueurs au Nord de Paris.

A la suite du Grand Prix des Jeunes, le Tennis Club Lille Métropole investira le Palais des Sports Saint-Sauveur pour le 22ème Open de la Ville de Lille. 120 matchs seront disputés par 56 joueurs internationaux sur les installations tennistiques Marcel Bernard dans le quartier du Faubourg de Béthune et en centre ville pour les phases finales.

Avec plus de 100.000 € de budget, ces deux manifestations phares du Tennis Club Lillois Lille Métropole gagnent en renommée d'année en année et ont un impact certain sur le rayonnement de la Ville de Lille.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'organisation globale au Tennis Club Lillois Lille Métropole d'un montant de 14.500 €, soit 14 % du coût de ces deux manifestations.

Le versement de ces subventions proposées pour l'organisation de ces manifestations s'établira de la façon suivante :

• 70% de la subvention seront versés à l'issue du Conseil Municipal soit :

↳ Lille Université Club – Section Natation	2.100 €
↳ Lille Université Club – Echiquier du Nord	2.800 €
↳ Lille Métropole Hockey Club	16.008 €
↳ Tennis Club Lillois Lille Métropole	10.150 €

• le solde de la subvention sera versé après réception et conformément à l'évaluation des rapports d'activités et des pièces justifiant des dépenses réellement engagées soit :

↳ Lille Université Club – Section Natation Sportive	900 €
↳ Lille Université Club – Echiquier du Nord	1.200 €
↳ Lille Métropole Hockey Club	6.860 €
↳ Tennis Club Lillois Lille Métropole	4.350 €

.../...

Ainsi, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat entre la Ville et le Tennis Club Lillois Lille Métropole, ci-annexée ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335 « Aide aux associations ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

MAIRIE DE LILLE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/53**

OBJET

Stade Baratte à Fives et stade avenue Delecaux à Lambersart – Rénovation des terrains en gazon synthétique – Marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un vaste programme de rénovation des terrains de football en gazon synthétique a été prévu.

C'est ainsi que les stades Driss Berkani à Lille-Sud et Jacqueline Auriol à Wazemmes ont bénéficié d'une réfection lourde en 2009.

A ce jour, il convient de poursuivre les efforts de la Ville et d'engager ce type de travaux pour le stade Baratte sis rue Anatole de la Forge à Fives et le stade sis avenue Delecaux à Lambersart.

Ces deux équipements ont été aménagés respectivement en 1998 et 2000. Au terme du chantier qui devrait se dérouler durant la période estivale, ces dates offriront aux nombreux utilisateurs de meilleures conditions d'entraînements grâce à la mise en œuvre d'un revêtement de dernière génération.

Ces travaux d'une durée d'exécution de 6 semaines par équipement, répartis en 2 lots spécifiques, sont estimés globalement à 542.450 € H.T répartis de la façon suivante :

- Lot 1 : Stade Baratte : 262.500 € H.T
- Lot 2 : Stade avenue Delecaux : 279.950 € H.T

Au regard de l'utilisation du stade Baratte par les élèves du collège Boris Vian et du lycée Francisco Ferrer ainsi que celle des équipements avenue Delecaux par le collège Anne Franck et par le lycée Jean Perrin, des financements du Conseil Général et du Conseil Régional sont envisageables. De même, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, la Ligue de Football est susceptible d'apporter une aide à hauteur maximale de 25.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation des travaux et la signature des marchés à venir par Madame le Maire ou l'élue déléguée, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter des aides financières auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Ligue de Football Amateur ;

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 412 – Opération n° 1223 intitulée « terrains synthétiques – Travaux d'Investissement » ;

.../...

- **ADMETTRE** les subventions, en temps opportun, au chapitre 23, article 2313, fonction 412 – Opération n° 1223 intitulée « terrains synthétiques – Travaux d'Investissement ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE NIMES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/54**

OBJET

ZAC Arras Europe – Déclassement du domaine public communal d'une parcelle non cadastrée sise à Lille rues de l'Escaut et de la Seine.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une concession d'aménagement, entrée en vigueur le 2 janvier 2008, a été confiée par Lille Métropole Communauté Urbaine à la SORELI pour la mise en œuvre de la ZAC Arras-Europe. Dans ce cadre, la SORELI, aménageur concessionnaire, doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville de Lille.

Parmi ces parcelles, figure une parcelle non cadastrée sise à Lille rues de l'Escaut et de la Seine d'une surface de 2 603 m² (plan joint) sur laquelle seront réalisées des constructions à usage résidentiel ainsi que des ouvrages d'infrastructures (voiries de desserte).

Cette parcelle, sur laquelle sont implantés deux terrains de proximité de football et de basket, appartient au domaine public de la Ville. En conséquence, sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal.

Par arrêté n° 11/07 du 12 janvier 2011, a donc été décidée la désaffectation des terrains de proximité. Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette désaffectation matérielle doit être à présent confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 18 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** le déclassement du domaine public communal de la parcelle non cadastrée sises à Lille rues de l'Escaut et de la Seine pour une surface de 2 603 m².

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/55**

OBJET

ZAC Arras Europe – Déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle sise à Lille rue de l'Escaut, cadastrée DK n° 13.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une concession d'aménagement, entrée en vigueur le 2 janvier 2008, a été confiée par Lille Métropole Communauté Urbaine à la SORELI pour la mise en œuvre de la ZAC Arras-Europe. Dans ce cadre, la SORELI, aménageur concessionnaire, doit réaliser un nombre important d'acquisitions foncières dont certaines concernent des parcelles appartenant à la Ville de Lille.

Parmi ces parcelles, figure la parcelle DK n° 13 sise à Lille rue de l'Escaut, d'une surface de 2 044 m² destinée, après remembrement, à constituer une partie de l'assiette foncière constructible de l'îlot 13 de la ZAC, d'ouvrages d'infrastructures et du futur parc actif.

Cependant, en raison du calendrier de mise en œuvre du projet d'aménagement, la vente de cette parcelle se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, la SORELI ne doit acquérir qu'une partie de la parcelle DK n° 13 pour une surface de 253 m², surface destinée à constituer une partie de l'assiette constructible du lot 13A sur lequel sera édifié le programme de construction de Nexity à usage résidentiel.

Cette parcelle, intégrée à l'école maternelle La Bruyère, appartient au domaine public de la commune. En conséquence, sa cession doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal.

Par arrêté n° 11/02 du 6 janvier 2011, a donc été décidée la désaffectation d'une partie de la parcelle DK n° 13 pour une surface de 253 m². Conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette désaffectation matérielle doit être à présent confirmée par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 18 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle sise à Lille rue de l'Escaut, cadastrée DK n° 13 pour une surface de 253 m².

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/56**

OBJET

Faculté de Droit de Lille Moulins – Transfert à titre gratuit de Lille Métropole Communauté Urbaine au profit de la Ville de Lille d'une parcelle sise place Déliot.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille II a été construite sur des parcelles appartenant à la Ville de Lille et à Lille Métropole Communauté Urbaine qui ont été mises à disposition de l'Etat par anticipation pour la réalisation des travaux d'implantation des bâtiments et d'aménagement des abords de la faculté.

Par délibération n° 97/750 du 15 décembre 1997, il a été décidé, préalablement à la cession du terrain d'assiette à l'Etat, de procéder à un échange sans soulte des parcelles issues du domaine public communautaire avec les parcelles appartenant à la Ville de Lille, utilisées lors de l'aménagement de voirie.

L'échange a eu lieu par acte notarié reçu le 21 janvier 2009.

Néanmoins, la parcelle cadastrée section MO n° 328, située place Déliot et d'une contenance de 557 m², a été omise de la liste de parcelles remises à la Ville par la Communauté Urbaine.

En outre, il apparaît que la parcelle cadastrée section MO n° 329 d'une contenance de 3 m² figurant dans l'acte d'échange de la Ville de Lille à la Communauté Urbaine appartenait déjà à celle-ci.

Les frais qui découlent des modifications à apporter seront partagés entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011 et après avis favorable du Conseil de quartier de Moulins réuni le 25 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le transfert à titre gratuit au profit de la Ville de Lille de la parcelle cadastrée section MO n° 328 d'une contenance de 557 m² ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- **IMPUTER** la dépense, estimée approximativement à 500 €, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2138, fonction 020 - Opération n° 1654.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/57**

OBJET

Grand Projet Urbain – Acquisition à Vilogia d'une partie de terrain jouxtant la structure Petite Enfance sur l'îlot Magenta Fombelle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 08/693 du 6 octobre 2008, l'acquisition de biens immobiliers auprès de Vilogia afin de réaliser une structure Petite Enfance.

Durant la réalisation des travaux, il est apparu que l'ajout d'une bande de terrain était nécessaire à l'agrandissement du jardin. Cette parcelle cadastrée section PV n° 505 est d'une contenance de 86 m².

Par courrier en date du 1er décembre 2010, Vilogia a donné son accord sur cette acquisition.

France Domaine a fixé le 21 novembre 2010 la valeur vénale de cette parcelle à 65 €/m², soit 5.590 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Wazemmes, réuni le 8 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section PV n° 505 d'une contenance de 86 m² au prix de 5.590 € conformément à l'estimation domaniale ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- **IMPUTER** la dépense, évaluée approximativement à 6.700 €, frais notariés et de géomètre compris, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2118, fonction 020 - Opération n° 1457 « acquisitions foncières QANRU ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/58**

OBJET

Achat par la Ville à la Société Pierres et Territoires de France Nord – Promotion Immobilière d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble à construire à l'angle des rues de l'Asie et Richard Wagner – Délibération modificative.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une opération d'environ 100 logements en accession sociale et maîtrisée, à l'angle des rues d'Asie et Richard Wagner dans le quartier de Lille-Sud, a été confiée à la société Pierres & Territoires de France Nord - Promotion Immobilière. Ce projet doit permettre de diversifier l'offre en logements et de favoriser la mixité sociale du quartier de Lille-Sud.

Sur ce terrain en friche existait un local municipal accueillant le club d'animation seniors Wagner, propriété de la Ville de Lille et géré par le CCAS de Lille. Le bâtiment en préfabriqué abritant le club Wagner a été démoli par la société Pierres & Territoires de France Nord - Promotion Immobilière dans le cadre de l'opération de création de logements.

Pour permettre la relocalisation du club Wagner sur site, l'acquisition par la Ville auprès de la Société Pierres & Territoires de France d'un local situé en rez-de-chaussée de l'immeuble «A» à construire, accessible depuis la rue Richard Wagner, sur les parcelles cadastrées section DL n°s 1049 et 1051, a été décidée par délibération n° 09/747 du 5 octobre 2009. Par avis en date du 11 juin 2009, France Domaine 59 a estimé la valeur de ce bien à 410.870 € HT, soit 491.400,52 € TTC.

Le lot à acquérir, d'une contenance de 215,93 m² (non inclus le jardin et les parkings) comprend un bureau, deux salles, un espace détente, un dégagement, un cellier, des sanitaires ainsi qu'un jardin privatif et 4 places de stationnement. Les services techniques Sud, qui seront en charge de l'entretien du local, ont demandé à ce que des prestations plus importantes que prévues soient néanmoins réalisées pour sécuriser le local (alarmes, contrôles d'accès, portes d'accès en acier, chauffage gaz, etc). Le coût de ces prestations supplémentaires avait été estimé à 77.300 € TTC par délibération du 29 mars 2010.

Depuis, il est apparu que Pierres & Territoires ne pouvait bénéficier d'un taux de TVA à 5,5 % mais à 19,6 % pour ces prestations supplémentaires, soit un coût de 87.631 € TTC. Le coût total de l'acquisition du local est de 579.031,52 € TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 19 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'acquisition du local et des quatre places de parking sus-mentionnés au prix de 579.031,52 € TTC ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense, évaluée approximativement à 586.631,52 € frais notariés compris, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2138, fonction 61 – Opération n° 1190 « Relocalisation Club Animation Seniors Wagner – Investissement » - AP : AEQPAENTAM.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/59**

OBJET

Protocole transactionnel avec la SCI des Bois Blancs

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 9 juin 2005, la Ville de Lille a fait part à la SCI des Bois Blancs de son accord pour acheter le bien lui appartenant situé à Lille 93 boulevard Montebello (lot 1) au prix de 115.000 €.

Cependant, par courrier du 18 janvier 2006, la Ville informait ladite SCI qu'elle renonçait finalement à cette acquisition, les projets d'aménagement urbain de la Ville ayant évolué et ne justifiant plus la réalisation d'une telle acquisition.

Dès lors, par lettre du 27 janvier 2006, Maître Pascal COBERT, avocat au barreau de Lille et conseil de la SCI des Bois Blancs, faisait part à la Ville du souhait de sa cliente d'être indemnisée du préjudice subi au motif que celle-ci n'a pas pu, entre le 9 juin 2005 et le 18 janvier 2006, disposer de son bien et chercher un nouvel acquéreur, étant liée par la promesse d'achat précitée. La SCI souhaite qu'un accord amiable puisse être trouvé, évitant ainsi la saisine du Tribunal Administratif.

La SCI des Bois Blancs ayant subi un préjudice du fait de la renonciation tardive de la commune à acquérir son bien, après négociations et afin d'éviter un contentieux devant le Tribunal Administratif, les parties se sont accordées sur les concessions réciproques suivantes :

- la SCI des Bois Blancs renonce à toute action devant le Tribunal Administratif relative à cette affaire,
- la Ville de Lille indemnise la SCI des Bois Blancs à hauteur de 9.000 € correspondant à six mois de loyers et charges.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du projet de protocole transactionnel ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le protocole transactionnel à intervenir avec la SCI des Bois Blancs, ci-annexé ;
- **AUTORISER** le versement de l'indemnité transactionnelle de 9.000 € à la SCI des Bois Blancs ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6718, fonction 020 – Opération n° 628 – gestion foncière et immobilière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/60**

OBJET

Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Secours Populaire Français soutient, dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du sous développement, des conflits armés. Au sein des permanences d'accueil de l'association, des familles, des personnes seules, des personnes âgées, des jeunes en situation de précarité reçoivent aide et soutien durant toute l'année, notamment par des aides alimentaires et vestimentaires.

L'hébergement d'urgence ou l'orientation vers une structure de soins reste aussi au cœur des préoccupations du Secours Populaire Français. L'association accompagne également, sur la durée, les personnes et familles dans leurs démarches et leurs droits : accès au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, aux sports, à l'insertion professionnelle.

Dans la nuit du 27 décembre 2010, l'entrepôt de la Fédération du Nord du Secours Populaire Français a été incendié. Six mois de denrées alimentaires ont été détruites.

Face à l'urgence et l'aide alimentaire particulièrement importante en cette période de l'année, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien au Secours Populaire par le versement d'une subvention exceptionnelle permettant de l'aider à reconstituer rapidement les stocks de denrées qui seront redistribuées aux plus démunis.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 20.000 € au Secours Populaire Français ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention entre la Ville et le Secours Populaire, ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Code ADAAC – Opération n° 965 soutien associations autres actions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Lutte contre les Exclusions,

Marie Christine STANIEC-WAVRANT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/61**

OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame.

Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans le tableau repris ci-après.

Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue.

N° du T.R.	N° et date du constat	Lieu du dépôt	Motif invoqué	Montant
2774/10	1001021134 du 19 janvier 2010	Cité Casseville	Dysfonctionnement de la collecte	65 €
12572/10	1006026451 du 29 mai 2010	Rue Pierre Legrand	Personne qui venait d'emménager et ne connaissait pas les jours de collecte	65 €
13035/10	1006026935 du 7 juin 2010	Rue de Flandres	Personne handicapée rencontrant des difficultés à se rendre au local poubelle de son immeuble	65 €
15588/10	1007028225 du 25 juin 2010	Rue de Madagascar	Containers brûlés en février 2010, remplacés en juillet 2010	65 €
12167/10	1005025757 du 24 avril 2010	Rue des Montagnards	Personne qui n'habitait plus sur Lille à la date du constat	65 €
12587/10	1006026727 du 23 mai 2010	Rue de Wattignies	Personne qui n'habitait plus sur Lille à la date du constat	65 €
			Montant Total	390 €

En accord avec la Commission de l'Environnement de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** la remise gracieuse totale des créances figurant ci-dessus et charger Madame le Maire ou l'élu délégué de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 673, fonction 01 – Opération n° 30.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté,

MAIRIE DE LILLE

Jacques RICHIR

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/62**

OBJET

Actualisation des tarifs des services municipaux en 2011 – Bains Douches.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de l'évolution du coût de la vie, il convient de revaloriser les tarifs appliqués pour les Bains Douches.

La dernière revalorisation de ces tarifs a été validée par délibération n° 09/1070 du 18 décembre 2009.

Par ailleurs, un travail de réflexion a permis de rationaliser la grille tarifaire applicable aux bains douches de la Ville et ainsi de réduire le nombre de tarifs pour une meilleure lisibilité.

Ces tarifs constituent les limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, respectivement réunies les 31 janvier et 7 février 2011, il est demandé de bien vouloir au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** les tarifs des Bains Douches repris dans le tableau ci-joint, applicables à compter du 1er mars 2011.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Bains Douches,

MAIRIE DE LILLE

Jacques RICHIR

Actualisation de la Tarification des Bains Douches en 2011

PRESTATIONS	Tarif origine		Proposition	
	Bain	Douche	Bain	Douche
Entrée Individuelle Tarif Normal Jeune Public (moins de 18 ans)	0,97 €	0,66 €	1,00 €	0,70 €
Entrée Individuelle Tarif Normal Adulte	1,89 €	1,17 €	1,90 €	1,20 €
Entrée Individuelle Tarif réduit Jeune Public (Titulaires de la Carte Pass'Sport)	0,77 €	0,51 €	0,80 €	0,55 €
Entrée Individuelle Tarif Réduit Adulte (Titulaire de la Carte Pass'Sport)	1,53 €	0,97 €	1,60 €	1,00 €
Entrée Individuelle Tarif Social (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du R.S.A., titulaires de la carte IRIS ou de la carte Mirabelle)	0,97 €	0,66 €	1,00 €	0,70 €
Carte abonnement Tarif Normal Jeune Public (moins de 18 ans)	8,20 €	5,20 €	8,40 €	5,30 €
Carte abonnement Tarif Normal Adulte	16,22 €	10,81 €	16,50 €	11,00 €
Carte abonnement Tarif réduit Jeune Public (Titulaires de la Carte Pass'Sport)	6,50 €	4,00 €	6,60 €	4,10 €
Carte abonnement Tarif Réduit Adulte (Titulaire de la Carte Pass'Sport)	13,01 €	8,67 €	13,20 €	8,80 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/63**

OBJET

Elimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes – Lancement d'un appel d'offres et autorisation de signature.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/12 du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet l'élimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Le marché n° 50255 portant sur l'élimination des tags attribué à la Société STOP-GRAFF pour une période de 5 ans est arrivé à expiration depuis le 25 novembre 2010.

Par délibération n° 10/918 du 22 octobre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le prolongement du marché en cours par la formalisation d'un avenant pour une durée de 5 mois afin de permettre de définir les objectifs de réalisation des prestations, en optimisant les interventions et notamment dans le secteur touristique pour le futur marché.

Il convient aujourd'hui de renouveler le marché d'élimination des tags sur les immeubles de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes.

Le montant estimatif annuel des dépenses est fixé à 420.000 € T.T.C.

Le marché est un marché à prix mixtes comprenant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande sans minimum et sans maximum, passé pour une durée maximale de 4 ans (période de 1 an reconductible 3 fois par période de 12 mois à compter de la date de notification).

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de la Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement du marché correspondant et la signature des pièces du marché par Madame le Maire ou l'élu délégué, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 611, fonction 813 - Opération n° 1691 QPROP – Propreté, AE QFPROPRETE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté,

Jacques RICHIR

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/64**

OBJET

Convention d'occupation des locaux de l'Institut français de l'Oriental (Oujda) par le volontaire, correspondant technique de la Ville de Lille à Oujda (Maroc).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'important programme de coopération de la Ville de Lille avec la Commune Urbaine d'Oujda, le Conseil Municipal a autorisé la Ville, par délibération n° 10/53 du 1er février 2010, à installer un volontaire de la solidarité internationale assurant le rôle de correspondant technique permanent à Oujda (Maroc). Une convention a été passée à ce titre entre la Ville et l'association France Volontaires afin que celle-ci prenne en charge le recrutement et gère les modalités de séjour et d'exécution de la mission.

La Ville souhaite aujourd'hui signer une convention tripartite avec l'association France Volontaires et l'Institut français d'Oujda établissant les modalités d'occupation des locaux de l'Institut français d'Oujda par le volontaire. Il est à préciser que la contrepartie financière est versée à l'Institut français d'Oujda par France Volontaires et n'implique pas de nouveau co-financement de la Ville.

En cohérence avec sa politique de coopération décentralisée et solidarité internationale et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre l'association France Volontaires et la Ville, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 3 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Coopération décentralisée et la Solidarité internationale,

Marie-Pierre BRESSON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/65**

OBJET

Mission d'expertise de l'association "Accueil Paysan Nord-Pas de Calais " dans la Région de l'Oriental dans le cadre de l'axe "développement d'une filière tourisme responsable" de la coopération de Lille-Oujda.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à l'étude "Du potentiel de l'Oriental dans le domaine du tourisme responsable" co-financée par la Ville de Lille, l'Institut français d'Oujda et l'Agence de développement de l'Oriental et réalisée en 2007, la Ville de Lille propose de contribuer au développement de la filière Tourisme responsable de l'Oriental en établissant un partenariat avec les différents acteurs intéressés par ce secteur.

La Fédération nationale "Accueil paysan" a développé une expertise reconnue en matière d'hébergement chez l'habitant en milieu rural et développe ses activités à l'international, dans 28 pays. L'association "Accueil paysan du Nord-Pas de Calais" est plus spécifiquement en charge du développement d'Accueil paysan au Maroc où plusieurs membres se sont déjà constitués localement en association.

Elle sollicite un appui de la Ville pour faire profiter la Région de l'Oriental de son expérience et y développer son réseau, en réalisant une mission d'expertise dans la Région d'Oujda en lien avec l'association "Accueil paysan Maroc" et l'Agence de développement de l'Oriental. Cette mission aura pour but de mettre en place un programme de travail conjoint pour développer des logements chez l'habitant et la réalisation d'un programme de formation et de labellisation des porteurs de projets.

Cette composante constitue une étape prioritaire dans la réalisation d'un programme plus large écrit conjointement avec la Commune d'Oujda, la Région Champagne Ardenne, la Région de l'Oriental et l'Agence de l'Oriental de mise en oeuvre de la filière de tourisme responsable.

La mission sera réalisée fin février 2011 à la suite des "Assises de la coopération décentralisées" organisées par la Région de l'Oriental, lesquelles offrent l'opportunité de réunir l'ensemble des partenaires impliqués sur le tourisme responsable de ce territoire.

Ce financement s'inscrivant pleinement dans les orientations de la délégation Coopération Décentralisée et le programme de coopération Lille-Oujda, la Ville souhaite apporter son soutien par l'octroi d'une subvention de 2.160 € sur un budget de 3.360 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.160 € à l'association "Accueil paysan Nord-Pas de Calais" (N° SIRET : 477 581 425 00014) ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 606.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **3 MARS 2011**

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Coopération
Décentralisée et la Solidarité Internationale,

Marie-Pierre BRESSON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/66**

OBJET

Soutien à un projet de solidarité internationale d'étudiants et de sensibilisation aux initiatives de compensation carbone – Subvention à l'assocation Asie Mut'.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Asie Mut' a été créée en 2008. Composée d'étudiants de l'Université Catholique de Lille, elle a pour but de contribuer au développement de l'économie responsable en Asie, en faisant la promotion d'un modèle économique durable et innovant au service du plus grand nombre.

L'association Asie Mut' organise ainsi un travail de sensibilisation à l'économie solidaire et à la solidarité internationale auprès des lycéens de la Région Nord/Pas-de-Calais. Les membres de l'association ont déjà mis en place des animations dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale en 2008. Ils restituent chaque année leur expérience de terrain à l'occasion du World Forum.

A partir du mois de février et jusqu'au mois de juin 2011, les membres de l'association vont mettre a disposition d'associations de solidarité internationale leurs compétences en matière de gestion, marketing, management et communication et ce, en particulier auprès de deux initiatives : le Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités (GERES) et le projet 1001 Fontaines.

Les étudiants s'engagent par ailleurs à produire un document de capitalisation et d'analyse sur les projets financés par des mécanismes de compensation carbone dans les pays du Sud (par exemple : des projets de fabrication de charbon de bois durable, de fours solaires, etc.). L'objectif de ce document est de contribuer au renforcement des compétences des agents municipaux dans ce domaine et ce, dans un souci de bonne gestion du fonds de compensation carbone solidaire (délibération n° 10/200 du 29 mars 2010) de la Ville de Lille.

D'autre part, ils mettront en place des actions de sensibilisation aux projets de solidarité internationale à visée climatique auprès des agents municipaux et des associations lilloises.

Ce soutien s'inscrivant pleinement dans les orientations de la délégation Solidarité Internationale, qui gère le fonds de compensation carbone solidaire de la Ville et finance des initiatives dans le cadre de l'appel à projet solidarité climatique, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien par l'attribution d'une subvention de 2.000 € sur un budget total de l'action s'élevant à 14.190 €.

En accord avec Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association Asie Mut' (N° SIRET : 528 976 830 000 18) ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération 606 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le – 3 MARS 20[illegible]

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Coopération décentralisée et la Solidarité internationale,

Marie-Pierre BRESSON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/67**

OBJET

Programme de coopération 2010/2012 avec Saint-Louis du Sénégal.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Subvention à l'association XIPPI pour ses actions de prévention sur le paludisme à Saint-Louis du Sénégal.

Des jeunes professionnels du CHRU de Lille et des étudiants dans le domaine de la santé ont créé l'association Xippi en 2004 afin de promouvoir et développer, en lien avec les acteurs sénégalais, des projets de santé communautaire. L'association effectue ainsi un travail de prévention, de sensibilisation et d'éducation auprès des familles de la région de Saint-Louis.

Les principaux objectifs poursuivis par Xippi sont les suivants :

- Renforcer l'autonomie des acteurs locaux dans la mise en place d'actions de prévention aux risques du paludisme ;
- Associer la population du Nord/Pas-de-Calais à la lutte contre le paludisme au Sénégal.

En août 2010, l'association Xippi a inauguré **un centre d'accueil** à Saint-Louis qui est un point ressource permanent d'information et de prévention sur le paludisme. 1 200 moustiquaires imprégnées ont également été distribuées à l'hôpital et dans la Ville de Saint-Louis après les importantes inondations connues par la ville pendant la saison des pluies.

En 2011, Xippi souhaite pérenniser son action en consolidant des accords de partenariat avec les autorités locales et en développant les activités génératrices de revenus du centre d'accueil afin d'atteindre une autonomie financière. Les actions de Xippi s'intègrent dans le volet santé du programme de coopération 2010/2012 entre la Ville de Lille et Saint-Louis du Sénégal.

La Ville souhaite apporter son soutien à l'association Xippi pour ces actions de prévention du paludisme à Saint-Louis du Sénégal par l'octroi d'une subvention de 7.000 €, sur un budget total de l'action s'élevant à 79.582 €, hors valorisations. Ce projet est également soutenu par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Général du Nord.

Versement de la première tranche à l'Agence de Développement Communale de Saint-Louis (ADC)

La Ville de Lille a engagé un programme de coopération triennal avec Saint-Louis du Sénégal cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes sur la base de deux dossiers :

- un dossier proposant une approche géographique, centrée sur la vallée du fleuve Sénégal et concernant en particulier les domaines du tourisme, du patrimoine et de la culture,
- un dossier adoptant une approche thématique et se concentrant sur le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires.

.../...

Pour la Ville de Lille, les grands axes de ce programme concernent :

- la culture
- le cadre de vie
- la santé et l'action sociale
- l'économie urbaine
- la démocratie participative

En accord avec la Ville de Saint-Louis, il a été convenu que, pour la partie saint-louisienne du programme, l'Agence de Développement Communale assurerait la mise en œuvre de la plupart des actions et contribuerait à la coordination des projets, en lien avec le correspondant technique de la Ville de Lille sur place.

Un premier programme d'action a été élaboré pour le premier semestre 2011 entre la Ville de Lille et l'ADC. Afin de mettre en œuvre cette première partie du programme, la Ville souhaite verser à l'ADC une première tranche des cofinancements correspondant au programme de coopération, d'un un montant de 41.250 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.000 € à l'association XIPPI (numéro de SIREN: 492 634 225) et le versement d'une tranche de 41.250 € à l'Agence de Développement Communale de Saint-Louis ;

- **IMPUTER** la dépense correspondant à Xippi (7.000 €) sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 606 et la dépense correspondant à la première tranche du programme 2010/2012 (41.250 €) sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 606.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 3 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale
et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/68**

OBJET

Subvention à l'association Amitié Lille Naplouse - Convention d'objectifs pluriannuelle 2011/2014.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Amitié Lille-Naplouse, créée le 7 novembre 2008, rassemble les acteurs de la société civile désireux, aux côtés des acteurs institutionnels lillois et naboulsis, de soutenir la Ville de Lille dans sa politique active de promotion de la paix et de la solidarité au Proche-Orient.

L'association a, depuis sa création, développé une expertise en termes :

- de rassemblement dans la métropole lilloise des initiatives de la société civile en direction de Naplouse,
- d'initiation de projets de coopération à Naplouse
- de communication sur les actions menées
- de services proposés en accompagnement du programme de coopération développé par la Ville de Lille, dans le cadre institutionnel du partenariat.

La Ville de Lille a soutenu plusieurs actions menées par l'association depuis sa création.

En cohérence avec sa politique d'éveil à la solidarité internationale, de soutien aux projets d'éducation au développement en lien avec ses villes partenaires, désireuse de répondre aux besoins de structuration de l'association Amitié Lille-Naplouse comme lieu-ressources, espace de concertation, d'échanges et de coordination des acteurs de la coopération Lille-Naplouse, issus de la société civile, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier par l'octroi d'une subvention de 12.000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle (3 ans).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 12.000 € à l'association Amitié Lille Naplouse (numéro de SIRET : 339 821 134 000 22) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention, ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 606 « Partenariats solidaires » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 3 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/69**

OBJET

Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 18 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats,

MAIRIE DE LILLE

Martine FILLEUL

OBJET DE L'AILLE DU MARCHE	MODE DE PASSATION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	DUREE / DELAI D'EXECUTION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
Captation et retransmission sur Internet des conseils municipaux et autres conseils.	Marché négocié Art 35-II-3° du CMP	12/01/2011	Un an reconductible deux fois pour une période d'un an pour un durée maximale de trois ans	lot 3 Traduction en langue des Signes Française	VIA 139 rue des Arts 59100 ROUBAIX	Marchés à bons de commande avec un minimum annuel de : 3 000 € HT et un maximum annuel de : 15 000 € HT
Contrôle d'accès des bâtiments communaux de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme	Appel d'offres ouvert	10/11/2010	2 ans reconductible une fois pour une durée maximale de deux ans	Lot unique	TRENOIS DESCAMPS 5 rue du Centre Parc de la Pilaterie 59443 WASQUEHAL	Marché à bons de commandes sans minimum ni maximum
Acquisition de matériels pour les manifestations de la Ville de Lille et ses communes associées -	Marché négocié 35 I 1er du CMP	15/012/2010	4 ans	Lot unique « tables »	SAMIA DEVIANNE 16 Avenue de la Gardie 34510 FLORENSAC	Marché à bons de commandes sans minimum ni maximum
Marché négocié relatif à la campagne d'affichage au sein de la gare Lille Flandres pour les besoins en communication du Palais des Beaux-Arts	Marché négocié Art 35-II-8° du CMP	19/01/2011	1 an	Lot unique « voir annexe n° 1 »	MEDIATRANSPORTS 1 rond-point Victor Hugo 92137 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX	10 536,07 € TTC
Fourniture, pose et maintenance d'un local pour les gardiens avec sanitaires publics à nettoyage automatique dans le Parc Jean Baptise Lebas.	Marché négocié Art 35-I-I° du CMP	09/02/2011	4 ans	Lot n° 1 : Fourniture, pose et maintenance d'un bâtiment modulaire avec bloc sanitaire et local des gardiens.	SAGELEC BP 1014561 Boulevard Pierre et Marie Curie 44154 ANCENIS CEDEX	Marché à prix mixte : Montant forfaitaire : 144 716 € TTC Montant à prix unitaires : bons de commande sans minimum et sans maximum
				Lot n° 3 : Voierie Réseaux Divers et Branchements divers	SOCIETE DES EAUX DU NORD 217 Boulevard de la liberté 59000 Lille	64 270,53 € TTC

OBJET DETAILLE DU MARCHE	MODE DE PASSATION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	DUREE / DELAI D'EXECUTION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
Conservation préventive et curative des œuvre Marché n°10S0212	Prestation de services soumis à un régime assoupli (art. 30 CMP)	26/01/2011	4ans	Lot n°31 : Conservation des collections de documents manuscrits et signalé des archives et de la bibliothèque municipale de Lille et Lomme et du service population de Lomme	Reliure du Limousin Avenue Tour de Loyre 19360 MALEMORT	Marché à bons de commandes avec un minimum de 15 050 € HT et sans maximum
		15/12/2010	4 ans	Lot n°9 : Conservation des collections de mobilier pour le palais des Beaux-Arts	Catherine JONES 18 rue André Antoine 75018 PARIS	Marché à bons de commandes sans minimum ni maximum

ATTESTATION D'EXCLUSIVITE

Je soussigné, Benjamin BADINTER, agissant en qualité de gérant de la société MediaGare, Président du Conseil d'Administration de MEDIA TRANSPORTS, Groupement d'Intérêt Economique ayant son siège social à Issy-les-Moulineaux, 1 Rond Point Victor Hugo, immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 504 437 591,

atteste que :

MediaGare exploite les emplacements publicitaires du domaine « en gare » de la SNCF depuis le 1er avril 2008 suite à un appel d'offre en date du 31 juillet 2007.

MediaGare a confié à MEDIA TRANSPORTS le mandat d'établir en son nom et pour son compte les contrats de vente d'espace sur les emplacements dont elle assure l'exploitation sur les domaines précités ainsi que de gérer les facturations y afférentes.

Fait à Issy-les-Moulineaux
Le 4 décembre 2008

B. Badinter

MEDIATRANSPORTS

Madame, Monsieur,

METROBUS a remporté l'appel d'offres lancé par RFF pour l'exploitation des emplacements publicitaires situés sur son domaine ferroviaire « en gare » ainsi que, dans le cadre d'un groupement solidaire d'entreprises avec JC DECAUX, l'appel d'offres lancé par la SNCF pour l'exploitation des emplacements publicitaires situés sur son domaine ferroviaire « en gare » et « hors gare ».

- Les emplacements « en gare » de RFF sont exploités depuis le 1er avril 2008 par MediaRail, filiale à 100 % de METROBUS,

- Les emplacements « en gare » de la SNCF sont exploités depuis le 1er avril 2008 par MediaGare, filiale à 100 % de METROBUS.

Afin de permettre notamment la présentation d'une offre globale aux annonceurs, MediaRail et MediaGare ont mis en commun les informations relatives aux emplacements publicitaires qu'elles exploitent (bases patrimoniales, localisation, nature, nombre, etc...) au sein d'un groupement d'intérêt économique dénommé « Media Transports », que METROBUS vient de rejoindre afin d'élargir son offre commerciale.

Les tarifs et conditions générales de vente de cette nouvelle offre Transports sont notamment accessibles sur le site mediatransports.com.

Dans ce cadre, METROBUS, MediaGare et MediaRail ont confié à MEDIA TRANSPORTS le mandat d'établir en leur nom et pour leur compte, les contrats de vente d'espace sur les emplacements dont elles assurent respectivement l'exploitation, ainsi que la gestion des facturations y afférentes.

C'est donc Media Transports qui assure pour le compte de METROBUS et/ou MediaRail et/ou MediaGare, la gestion de votre contrat d'achat d'espace : la prise de commande, l'édition de l'ordre de publicité et du contrat ainsi que la facturation correspondante.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous fournir tout renseignement ou document qui vous serait nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Marc RHETO
Directeur Général

Siège social : 1, rond-point Victor Hugo – 92137 Issy-les-Moulineaux cedex
Tél / +33(0)1 46 90 52 00 • Fax / +33(0)1 46 90 52 53
www.mediatransports.com

Groupement d'intérêt économique Media Transports
Membres du G.I.E. : MediaGare – MediaRail - Metrobus
RCS Nanterre 504 437 591 • APE 5619 A • TVA FR71504437591

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/70**

OBJET

Subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille pour la mise en place d'un service congrès.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 2006, la Ville de Lille, membre fondateur aux côtés de Lille Métropole Communauté Urbaine, la Chambre de Commerce, Lille Grand Palais et l'Office de Tourisme de Lille apportait un financement de 30.000 € à Lille Métropole Europe Convention Bureau.

En 2010, de profonds changements ont eu lieu dont le départ du directeur sans remplacement immédiat, et l'arrivée au budget d'un financement important du Conseil Régional, qui a reconsidéré, par la même occasion, le territoire d'intervention de ses actions.

Un nouveau schéma de gouvernance territoriale a été proposé par la région et sera mis en place en 2011. Le Bureau des Congrès devient donc régional et sera essentiellement chargé de la promotion du territoire. Lorsqu'un organisateur de congrès ou séminaires sera intéressé par l'offre régionale, il sera alors, en fonction des spécificités du congrès, orienté vers l'un ou l'autre des territoires identifiés comme structurés pour l'accueillir, en l'occurrence Lille Métropole ; Arras et le Hainaut ; Le Touquet et la Côte d'Opale ainsi que Dunkerque Dunes de Flandres.

Il s'agit, par conséquent, que, d'ores et déjà, chaque territoire se structure à son niveau pour traiter au plus près des partenaires professionnels et au plus vite, les dossiers émanant du Bureau des Congrès Régional. Dans les quatre territoires cités précédemment, les Offices de Tourisme de la ville centre ont été sollicités pour mettre en place ce service.

Pour le territoire de Lille Métropole, c'est donc naturellement l'Office de Tourisme de Lille, devenu après modification de ses statuts en assemblée générale, Office de Tourisme et des Congrès de Lille, qui est identifié. C'est lui qui représentera la métropole lilloise, avec Lille Métropole Communauté Urbaine, son principal financeur sur le projet, aux instances régionales.

Afin de créer ce nouveau service, l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille sollicite la Ville de Lille afin que celle-ci lui attribue la subvention jusqu'alors versée à Lille Métropole Europe Convention Bureau, soit 30.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou l'élue déléguée de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2010/2012 à intervenir entre la Ville de Lille et l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille, ci-annexée ;

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 30.000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille dont le siège est situé Palais Rihour, place Rihour à Lille (Siret n° 78368168700027) pour la mise en place d'un service congrès ;

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 95 - Opération n° 690 « Tourisme ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Tourisme,

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/71**

OBJET

Partenariat lycée Pasteur – Leeds Metropolitan University - Déplacement d'étude à Leeds sur les formations aux métiers de l'immobilier.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Pasteur a établi un partenariat entre sa section B.T.S. "Professions Immobilières" et une formation équivalente dispensée au sein du département « Géographie humaine, option Urbanisme » de la *Leeds Metropolitan University*.

Les objectifs de cette coopération sont les suivants : impulser une coopération pédagogique sur les programmes de formation aux métiers de l'immobilier et instaurer une dynamique d'échanges entre élèves/étudiants dans les domaines de l'habitat et de l'architecture.

Les professeurs de la section B.T.S. "Professions Immobilières" du lycée Pasteur ont organisé un parcours d'études à Leeds (Royaume-Uni), ville partenaire de Lille, du 16 au 19 février 2009.

Celui-ci a notamment été consacré à une étude comparative du marché de l'immobilier, l'acquisition de la propriété, les successions, le droit de la location, la copropriété et la fiscalité des immeubles. Les étudiants ont complété cette étude par la visite d'un éco-quartier et la découverte du patrimoine architectural de la ville partenaire.

Les deux promotions du BTS Professions immobilières (42 élèves) et 6 enseignants se rendent à Leeds du 14 au 18 février 2011 afin d'approfondir leurs compétences linguistiques, la connaissance de l'aménagement urbain au Royaume-Uni et suivre une formation sur l'organisation de vente auprès de professionnels de l'immobilier.

Le lycée Pasteur recevra à son tour une délégation de la *Leeds Metropolitan University* du 21 au 25 mars 2011.

En cohérence avec la politique d'éveil à l'enrichissement linguistique, culturel, d'encouragement à la mobilité professionnelle et au développement d'échanges de pratiques et des savoir-faire européens, et dans le cadre de la politique de soutien aux projets de moyen et de long terme développés avec les cités partenaires de la Ville de Lille, il est proposé d'apporter à cette action un soutien à hauteur de 3.102 € sur un coût total estimé à 12.072 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.102 € au lycée Pasteur (N° SIRET : 19590117800010) ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 602 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales,



Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/72**

OBJET

Subvention de fonctionnement à l'association Cologne-Lille-Erfurt.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Cologne-Lille-Erfurt est un partenaire de longue date de la Ville sur les questions touchant aux partenariats que Lille entretient avec des Villes allemandes de Cologne et Erfurt. Elle organise plusieurs projets et événements chaque année en lien avec les cités partenaires.

L'objectif de l'association est de créer, promouvoir et entretenir des liens entre ses adhérents et ceux des organismes et associations franco-allemands ou germano-français des trois Villes jumelées : Lille, Cologne, Erfurt. L'association contribue ainsi au développement des relations franco-allemandes dans un sens favorable à l'intégration européenne, en permettant la rencontre et l'échange entre les citoyens des trois Villes jumelées et de leurs régions respectives.

Dans ce cadre, la Ville de Lille souhaite soutenir l'association Cologne-Lille-Erfurt par l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1.500 € au titre de l'année 2011.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association Cologne-Lille-Erfurt (n° SIRET 44921186100017) ;
- **AUTORISER** la signature, par Madame le Maire ou l'élue déléguée, de la convention d'objectifs ci-jointe
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041 - Opération n° 602 « Subventions récurrentes » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Rayonnement International, aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes,

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/73**

OBJET

Projet « SAM Eurométropole » (Solidarité, Activation, Mobilité Eurométropole / Solidariteit, Activering, Mobiliteit Eurometropool) - Appel à propositions européen Interreg IV A France-Wallonie-Vlaanderen.
(Annule et remplace la délibération n° 10/1038 du 26 novembre 2010)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le projet « SAM Eurométropole » ("Solidarité, Activation, Mobilité Eurométropole") a été déposé conjointement le 15 septembre dernier par la Ville de Lille, l'Union Départementale des CCAS du Nord (UDCCAS du Nord), les CCAS de Lille, Roubaix et Tourcoing, les CPAS de Tournai et Mouscron, les OCMW de Kortrijk et Menen, dans le cadre du programme Interreg IV A de la Commission Européenne (programme de coopération transfrontalière de proximité).

Dans l'hypothèse de son acceptation par la Commission Européenne au premier trimestre 2011, le projet se déroulera de juillet 2010 (principe de rétroactivité) à avril 2014. Il se traduira par un programme transfrontalier d'actions et d'échanges de bonnes pratiques relatif à l'innovation en matière d'action sociale.

Sont inscrites les actions suivantes :

1. Chantiers d'insertion transfrontaliers pour bénéficiaires du RSA (et équivalents belges)
2. Travail d'insertion par la mise en place de projets collectifs réunissant des bénéficiaires wallons, flamands et lillois (Journée eurométropolitaine de Refus de la misère, carnavals transfrontaliers dans les quartiers, travail transfrontalier sur l'alimentation…)
3. Jumelages de personnes âgées de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
4. Stages d'immersion eurométropolitains pour professionnels de l'action sociale
5. Mise en place d'un schéma d'analyse eurométropolitain des besoins sociaux
6. Echanges eurométropolitains de bonnes pratiques sur la promotion du volontariat/bénévolat

Les partenaires français du projet sont : l'Union Départementale des CCAS du Nord, qui assurera le rôle de chef de file du projet SAM – Eurométropole, la Ville de Lille, le CCAS de Lille, le CCAS de Roubaix, le CCAS de Tourcoing. Et les partenaires belges sont : l'OCMW Kortrijk (Courtrai), l'OCMW Menen (Menin), le CPAS de Tournai, le CPAS de Mouscron

Le coût prévisionnel de ce projet transfrontalier, pour l'ensemble des partenaires, est de 1.899.796 €. Une subvention est sollicitée auprès de la Commission Européenne (FEDER programme Interreg IV) à hauteur de 49,43 %, représentant 939.012,39 €.

.../...

Compte tenu du fait que, d'une part, le cofinancement du projet par la Commission Européenne (FEDER/Interreg IV) s'effectue sous forme de remboursement, par le FEDER/Interreg IV, des dépenses effectives des partenaires du projet sur la base de présentation des documents probants et que, d'autre part, la Ville de Lille bénéficiera d'un remboursement à 50 %, par le FEDER, desdites dépenses, le niveau prévisionnel des dépenses totales (avant remboursement) liées au projet s'élèvera, pour la Ville de Lille, à 30.576 €.

Ainsi, sur la base de la production des documents attestant de ces dépenses, le **coût effectif** du projet sera donc, pour la Ville de Lille après remboursement, **de 3.675 € par an**, soit 14.700 € sur la durée totale du projet (4 ans).

Les dépenses totales de la Ville de Lille (soit 30.576 €), avant remboursement, se répartissent de la manière suivante :

- un montant de 18.000 € (soit 6.000 € par an) sera versé à l'UDCCAS du Nord, chaque structure participante s'engageant à verser à cette dernière un septième des frais liés à la gestion.
  Par application du principe de remboursement par le FEDER (à hauteur de 50 %), le coût effectif pour la Ville de Lille de cette participation sera donc de 3.000 € par an (correspondant aux trois ans de coordination du projet 2011/2014), soit 9.000 € sur la durée totale du projet. Une convention partenariale sera établie entre la Ville de Lille et l'UDCCAS du Nord à cet effet.

- un montant de 11.400 €, subdivisé de la manière suivante :
  - 5.700 € correspondant à la valorisation des frais de personnel municipal consacrés au montage du projet SAM Eurométropole (juillet – septembre 2010)
  - 5.700 € correspondant au cofinancement FEDER que génère la valorisation susmentionnée, lesquels seront consacrés à l'organisation, à **Lille**, de la Conférence finale du projet "SAM Eurométropole".

- A ces dépenses s'ajoute une dépense obligatoire de 1.176 € correspondant aux frais de validation des dépenses, lesquels donnent cependant lieu à un remboursement à 100 % par la Commission (FEDER).

  La présence de cette dépense obligatoire de 1.176 € explique que :

  - le financement du FEDER/Interreg IV sera à concurrence de 15.876 € (14.700 € liés au projet et 1.176 € de frais de validation des dépenses)
  - le financement FEDER/Interreg IV représentera, au total, pour la partie lilloise (Ville de Lille) 51,92 % des dépenses total du projet.

L'ensemble des dépenses (hors valorisations) ne débutera qu'à compter de l'acceptation du projet par le Secrétariat Interreg (soit au premier trimestre 2011).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APROUVER** le projet « SAM Eurométropole » proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût prévisionnel de 30.576 € et son plan de financement, dès lors qu'il sera accepté par le Comité de Pilotage Interreg IV ;

.../...

- **SOLLICITER** le financement d'INTERREG IV à concurrence de 15.876 € (dont 1.176 € de frais de validation des dépenses) représentant 51,92 % des dépenses du projet ;

- **SOLLICITER** les cofinancements prévus au plan de financement ;

- **AUTORISER** le cofinancement du projet à hauteur de 14.700 € sur fonds propres (dont 9.000 € en subvention à l'UDCCAS du Nord et 5.700 € en valorisation de frais de personnel) ;

- **DESIGNER** l'Union Départementale des CCAS du Nord (UDCCAS du Nord) » en qualité d'opérateur chef de file et lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage INTERREG IV pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs ;

- **CERTIFIER :**

  - que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets ;
  - que la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public sera respectée ;
  - que la Ville de Lille est assujettie à la TVA ;
  - que les statuts sont conformes et légalement publiés, s'engageant à les communiquer à la première demande ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention bipartenariale avec l'opérateur chef de file et, dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage INTERREG IV, la convention « concours FEDER relative à la mise en œuvre du projet SAM Eurométropole » ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, cette subvention au chapitre 74, article 7477, fonction 041 - Opération n° 602 ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 041 - Opération n° 602.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 2 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales
et aux Affaires Européennes,

Martine FILLEUL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/74**

OBJET

Marché à bons de commande d'études techniques et de suivi des travaux d'effacement des réseaux sur les espaces publics.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché portant sur les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer le suivi des études et des travaux d'effacement des réseaux sur les espaces publics est arrivé à expiration. Il convient donc de procéder au renouvellement de ce marché compte tenu des opérations à réaliser.

Ces prestations consistent à :

- Réaliser les études préalables en liaison avec les concessionnaires
- Prévoir toutes les démarches administratives
- Transmettre les dossiers de convention d'autorisation, participer aux réunions avec les exploitants
- Procéder à l'ouverture des chantiers
- Suivre leurs exécutions
- Réceptionner les travaux avant et pendant la mise sous tension
- Réaliser les dossiers des ouvrages exécutés

Le marché sera un marché à bons de commande dont le seuil minimum annuel est fixé à 20.000 € HT et le seuil maximum annuel à 80.000 € HT. Un seul opérateur économique sera retenu.

La durée du marché sera de 4 ans et son estimation maximale est donc 320.000 € HT.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation relative aux études techniques et au suivi des travaux d'effacement des réseaux sur les espaces publics ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à nos budgétaires en fonction des opérations réalisées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement
de la Voirie,

Marc SANTRÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/75**

OBJET

Renouvellement du marché à bons de commande de travaux d'effacement des réseaux dans le cadre d'aménagements d'espaces publics – Autorisation de signature des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché portant sur les travaux d'effacement des réseaux pour la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme arrive à expiration. Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation afin de disposer d'opérateurs économiques en charge de ces travaux compte tenu des opérations à réaliser.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, il est proposé de retenir trois opérateurs économiques pour assurer ces travaux.

Le montant minimum annuel par opérateur économique sera de 50.000 € HT et le montant maximum annuel par opérateur économique de 200.000 HT.

La durée du marché est fixée à 4 ans. Le montant maximal du marché sera de 2.400.000 € HT.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **AUTORISER** le lancement de la consultation qui donnera lieu au lancement de marchés publics ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires en fonction des opérations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture 23 FEV 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement
de la Voirie,

Marc SANTRÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/76**

OBJET

Grand Projet Urbain – Secteur « Cannes Arbrisseau » - Opération « Nice-Cannes » - Travaux d'accompagnement de voirie - Autorisation de signature d'un marché négocié sur la mission de maîtrise d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1198 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement du secteur « Cannes Arbrisseau ».

Cette opération de rénovation urbaine a pour objet de requalifier ou de créer des espaces publics permettant de retrouver un maillage cohérent et de redonner de la qualité dans cette partie du quartier de Lille-Sud.

L'intervention sur le secteur « Cannes Arbrisseau » est décomposée en 3 opérations :

- Opération « Nice-Cannes » regroupant :
  - l'aménagement du boulevard de Cannes et de la rue Richard Wagner
  - l'aménagement des rues André Gide et Jules Vallès
- Opération « prolongement de la rue de l'Asie »
- Opération « square et voie Asie-Wagner ».

Pour la désignation du maître d'œuvre en charge de l'opération « Nice-Cannes », la Ville de Lille s'est associée en groupement de commande avec la Ville de Loos, Lille Métropole Communauté Urbaine et Lille Métropole Habitat.

Le marché de maîtrise d'œuvre sur l'opération « Nice-Cannes » a été signé avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Pierre GANGNET pour un montant de 941.467,23 € TTC, décomposé en :

- Mission de base de maîtrise d'œuvre urbaine pour un montant de 624.263,29 € TTC,
- Missions complémentaires d'OPC (ordonnancement – pilotage et coordination), d'études d'impact/concertation et de mission d'urbaniste en chef pour un montant de 317.203,94 € TTC.

Un premier marché complémentaire portant sur la mission d'urbaniste en chef a été attribué à Pierre GANGNET pour un montant de 32.100 € HT, soit 38.391,60 € TTC. Ce marché porte sur une étude de cohérence urbaine entre l'étude menée par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille sur une emprise foncière d'environ 15 hectares lui appartenant au pourtour de l'hôpital Calmette et celle menée par le groupement de commande.

Par délibération n° 09/373 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ce premier marché pour un montant de 38.391,60 € TTC.

.../...

Un second marché complémentaire de maîtrise d'œuvre a été attribué à Pierre GANGNET qui s'est associé, pour ce faire, au Bureau d'études OGI, spécialisé dans le traitement des cavités souterraines.

Préalablement aux travaux de consolidation des sols, les études microgravimétriques réalisées initialement doivent être complétées afin de préciser l'état de comblement des cavités souterraines.

Ce marché complémentaire a donc deux objectifs : les études relatives aux méthodes de remblais et le suivi des travaux de comblement des cavités souterraines.

Par délibération n° 10/401 du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ce marché complémentaire d'un montant de 71.809,91 € HT, soit 85.884,53 € TTC,

Afin d'établir un diagnostic précis qu'à l'impact des principes de réinfiltration des eaux pluviales et afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'eau, des études complémentaires en hydrogéologie sont devenues nécessaires afin de garantir les travaux d'assainissement. Or, les études géotechniques menées en préalable au lancement de cette opération n'intégraient pas ces études en raison de la nature constatée des sols.

Pour permettre la continuité des études de maîtrise d'œuvre sur les travaux d'assainissement et d'aménagements, il convient de faire procéder à des études hydrogéologiques en complément des études géotechniques déjà réalisées.

Considérant que ces études doivent être réalisées par le maître d'œuvre de cette opération eu égard à sa responsabilité sur l'exécution des travaux et en particulier sur les travaux relevant de l'assainissement et de l'infiltration des eaux pluviales, il est proposé de confier un marché négocié au maître d'œuvre de l'opération « Cannes Arbrisseau ».

Ce marché complémentaire au titre de la mission de maîtrise d'œuvre sera passé conformément aux dispositions de l'article 35 – II – 5° du Code des Marchés Publics afin de garantir l'exécution de la prestation.

L'article 35-II-5°- a) précise que *« peuvent être passés des marchés négociés sans publicité et sans mise en concurrence, les marchés complémentaires de services [...] qui consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires à la suite d'une circonstance imprévue, à l'exécution du service [...] tel qu'il est décrit dans le marché initial, à condition que l'attribution soit faite à l'opérateur économique qui a exécuté ce service [...]. »*.

La prestation d'études hydrogéologiques ne peut être techniquement séparée du marché initial sans inconvénient majeur pour le pouvoir adjudicateur en raison de la garantie attendue sur l'exécution des travaux et donc des études préalables.

Cette mission est estimée à 22.554,58 € HT, soit 26.975,28 € TTC, pour la part Ville. Ce marché complémentaire représente 2,87 % du montant du marché initial.

L'ensemble des marchés complémentaires est donc de 126.464,49 € HT, soit 151 251,53 € TTC. Cette somme représente 16,07 % du montant du marché initial.

Conformément aux dispositions de l'article 35-II-5°, le montant cumulé de ces marchés complémentaires ne dépasse pas 50 % du montant du marché principal.

.../...

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché négocié n° 3 avec Monsieur Pierre GANGNET pour la réalisation des études hydrogéologiques nécessaires à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 823 – Opération QRCVT n° 1321 « Rue Gide Vallès – travaux d'accompagnement de voirie ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement de la Voirie,



Marc SANTRÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/77**

OBJET

Grand Projet Urbain – Secteur « Cannes Arbrisseau » - Opération « Nice-Cannes » - Travaux d'accompagnement de voirie – Autorisation de signature de conventions de groupement de commande pour les marchés de travaux et un marché d'O.P.C général.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1198 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement du secteur « Cannes Arbrisseau ».

Cette opération de rénovation urbaine a pour objet de requalifier ou de créer des espaces publics permettant de retrouver un maillage cohérent et de redonner de la qualité à cette partie du quartier de Lille-Sud.

L'intervention sur le secteur « Cannes - Arbrisseau » est décomposée en 3 opérations :

- Opération « Nice-Cannes » regroupant :
  - l'aménagement du boulevard de Cannes et de la rue Richard Wagner
  - la requalification du secteur des rues André Gide et Jules Vallès
- Opération « prolongement de la rue de l'Asie »
- Opération « Square et voie Asie-Wagner ».

Pour la désignation du maître d'œuvre en charge de l'opération « Nice-Cannes », la Ville de Lille s'est associée en groupement de commande avec la Ville de Loos, Lille Métropole Communauté Urbaine et Lille Métropole Habitat.

Le marché de maîtrise d'œuvre sur l'opération « Nice-Cannes » a été signé avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Pierre GANGNET.

A ce jour, les études sont terminées et il convient de procéder au lancement de la consultation de travaux.

1/ Convention de groupement de commande pour le lancement et le suivi de la consultation de travaux

La convention initiale entre les quatre maîtres d'ouvrages avait pour objet de désigner un maître d'œuvre unique en charge de l'opération d'aménagement. Afin de permettre la poursuite du projet en toute cohérence, il convient d'établir une nouvelle convention de groupement de commande permettant le lancement et le suivi de la procédure de travaux entre les quatre maîtres d'ouvrage : LMCU, LMH, Ville de Loos et Ville de Lille.

Lille Métropole Communauté Urbaine sera désigné en qualité de coordonnateur du groupement de commande.

.../...

1.1/ Marché de travaux :

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 19.406.195 € HT (valeur décembre 2010), soit 23.209.809,22 € TTC, représentant une enveloppe de travaux de 17.352.110 € HT et une enveloppe liée au traitement des confortements de sols de 2.054.085 € HT, répartis comme suit entre les quatre maîtres d'ouvrages :

1) Pour LMCU, sur ses compétences assainissement et voirie : 23,95 % du montant des travaux et 50 % des travaux liés aux confortements des sols, soit 5.182.872,50 € HT, soit 6.198.715,51 € TTC
2) Pour la Ville de Lille, sur ses compétences éclairage public, mobiliers et espaces verts : 33,44 % du montant des travaux et 50 % des travaux liés aux confortements des sols, soit 6.829.588,50 € HT, soit 8.168.187,85 € TTC
3) Pour la Ville de Loos, sur ses compétences éclairage public, mobilier et espaces verts : 9,25 % du montant des travaux, soit 1.605.070 € HT, soit 1.919.663,72 € TTC
4) Pour LMH sur la résidentialisation de l'Epi de Soil, de Léo Lagrange, de Gide Vallès, de Pierre loti et de la Briqueterie : 33,36 % du montant des travaux, soit 5.788.664 € HT, soit 6.923.242,10 € TTC.

Le marché de travaux sera organisé de la façon suivante :

Lot	Intitulé
01	VRD
02	Jardins
03	Eclairage Public
04	Fontainerie
05	Serrurerie

Le montant estimatif de ce marché, pour la part ville, est de 6.829.588,50 € HT, soit 8.168.187,85 € TTC pour la part Ville. La durée des travaux est estimée à 48 mois.

1.2/ Référé préventif

La nature des sols sur le quartier de Lille-Sud oblige les maîtres d'ouvrage à mettre l'accent sur la diminution du risque pour les populations en place, en privilégiant la recherche d'une solution optimisée du traitement des cavités souterraines.

Les travaux liés à la mise en œuvre de ces solutions seront réalisés par les maîtres d'ouvrage dans la limite de l'emprise du projet « Nice – Cannes ». La réalisation de ces travaux peut avoir une incidence sur les propriétés voisines.

Aussi, afin de prémunir les maîtres d'ouvrage contre toute intervention contentieuse ultérieure, il serait souhaitable de faire déposer un référé préventif par un expert désigné par le Tribunal Administratif de Lille.

Ce référé préventif sera déposé au nom des quatre maîtres d'ouvrages par le coordonnateur du groupement de commande.

.../...

2/ <u>Convention de groupement de commande pour le lancement et le suivi de la consultation relative à l'O.P.C. général</u>

Par ailleurs, compte tenu des opérations avoisinantes de résidentialisation et de construction menées par des maîtres d'ouvrages privés et publics, afin de coordonner l'ensemble des projets et de les mener en cohérence à l'échelle du quartier, il est nécessaire de désigner un opérateur économique en charge de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination des différentes opérations.

Cet opérateur devra exercer ses missions tant avec les différentes entreprises désignées par le groupement de commande pour l'exécution des travaux sur l'opération « Nice – Cannes » qu'avec chacune des entreprises désignées par les intervenants extérieurs au groupement de commande sur les opérations avoisinantes.

La coordination entre elles des entreprises désignées par le groupement de commande fait déjà l'objet d'une mission de coordination assurée par l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par P. GANGNET dans le cadre de son marché.

Par commodités, l'opérateur économique en charge de la coordination des interventions entre les entreprises désignées par le groupement de commande pour les travaux du secteur « Nice – Cannes » et les intervenants extérieurs au projet sera dénommé « O.P.C. général ».

La procédure relative à ce marché ne concernant que Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille, elle doit faire l'objet d'une seconde convention de groupement de commande entre les deux collectivités.

Le marché d'O.P.C. général est estimé à 150.000 € HT, soit 179.400 € TTC pour la part Ville. Sa durée est estimée à 36 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à se joindre en groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine, Lille Métropole Habitat et la Cille de Loos pour lancer les procédures de consultation relatives au marché de travaux et pour le suivi de la procédure administrative relative au dépôt d'un référé préventif au nom des quatre maîtres d'ouvrage ;

- **AUTORISER** la Ville à se joindre en groupement de commande avec LMCU pour lancer la procédure de consultation relative à la mission d'O.P.C. général ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commande avec LMCU, LMH et la Ville de Loos pour le suivi de la procédure de consultation relative au marché de travaux et pour le dépôt d'un référé préventif ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commande avec LMCU pour la procédure de consultation relative à la mission d'O.P.C général ;

.../...

- **AUTORISER** le coordonnateur du groupement de commande à signer les marchés à intervenir (marché de travaux et marché d'O.P.C général) ;

- **IMPUTER** le montant des dépenses sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires : Opération QRCVT n° 1321 « Rue Gide Vallès – travaux d'accompagnement de voirie » - Chapitre 23, article 2312, fonction 823 ;

- **PROCEDER** à l'élection des membres représentant la Ville de Lille à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande parmi les membres de sa Commission d'Appel d'Offres ayant voix délibérative.

Ont été élus :

Monsieur Marc SANTRE, en qualité de membre titulaire
Madame Martine FILLEUL, en qualité de membre suppléant

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement
de la Voirie,

Marc SANTRÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/78**

OBJET

Grand Projet Urbain - Quartier de Wazemmes - Résidentialisation et requalification des espaces publics de la résidence sociale Magenta Fombelle - Lancement de la consultation de travaux.
(Annule et remplace la délibération n° 08/327 du 28 avril 2008).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/197 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a accepté que la Ville se joigne en groupement de commande avec le groupe CMH afin de désigner un concepteur unique sur l'opération d'aménagement de la résidence Magenta Fombelle.

Ce projet doit permettre de :

- Requalifier et privatiser le cœur de la résidence
- Réhabiliter et retourner les halls d'entrée de la résidence
- Requalifier les espaces publics et le square existant de l'îlot
- Créer de nouveaux espaces publics (voies, placettes)
- Réutiliser les parkings en sous-sol et réaménager ceux en surface
- Créer de nouveaux équipements publics et en particulier un centre de la petite enfance et un terrain multisports.

Afin de réaliser les études sur cette requalification urbaine, le groupement dont l'architecte mandataire est le cabinet SCHEUER NAUDIN, a été déclaré titulaire du marché de maîtrise d'œuvre en date du 23 février 2007.

Il convient désormais de lancer la consultation portant sur les travaux de réhabilitation de l'îlot. Les marchés de travaux ont été organisés afin que les membres du groupement de commande, la Ville de Lille et le groupe CMH, lancent, chacun pour ce qui le concerne, la consultation selon leurs compétences respectives.

Pour la Ville, le marché sera organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	VRD
2	Serrurerie et grilles
3	Plantations
4	Jeux et multisports

Le montant total du marché de travaux est estimé à 560.000 € HT, soit 681.720 € TTC. Le coût d'opération est donc fixé à 720.000 € TTC, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre. La durée du marché sera de 24 mois à compter de la date de notification.

.../...

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés à intervenir après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **AJUSTER** le coût d'opération à 720.000 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine les recettes afférentes à cette opération et les inscrire au budget correspondant ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 820 – Opération n° 1314 « Magenta Fombelle » - AP : QANRUPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement
de la Voirie,

Marc SANTRÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/79**

OBJET

Renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations Les Rencontres, I.E.T.M. et F.N.C.C. pour l'année 2011 – Règlement des cotisations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Les Rencontres », association des villes et régions de la « Grande Europe » pour la culture, a pour vocation de rassembler les élus délégués à la culture des villes, régions, provinces et départements européens et se définit comme une structure de coopération, de réflexion et d'action de la politique culturelle.

Elle compte près de 300 adhérents issus de 25 pays européens et organise régulièrement des réunions thématiques notamment dans les capitales européennes de la culture. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu à Lille en octobre 2004. Elle édite également un bulletin mensuel.

Pour 2011, le montant de la cotisation est de 1.000 €.

L'association « I.E.T.M, Informal European Theater Meeting », réseau international des arts du spectacle, est une association internationale de droit belge créée en 1981. Elle réunit plus de 400 organisations professionnelles publiques et privées d'une quarantaine de pays différents, actives dans le secteur du théâtre, de la danse et de projets d'artistes contemporains qui se consacrent à la collaboration et aux échanges artistiques dans un cadre européen et international.

L'I.E.T.M. initie et facilite le travail en réseau professionnel ainsi que la communication, l'échange dynamique d'informations, la mobilité des artistes et des professionnels du secteur, la transmission de savoir-faire et la présentation de pratiques exemplaires à travers des rencontres régulières et l'échange d'information sur un site Internet dédié.

Pour 2011, la cotisation est de 920 €.

La F.N.C.C, Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, a pour objectif la mise en réseau des communes et régions ainsi que l'organisation de rencontres, séminaires et sessions de formation. Elle édite également un bimestriel et a créé un site Internet.

Pour 2011, la cotisation est de 1.100 €.

Ces montants demeurent identiques à ceux de l'année 2010.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **RENOUVELER** l'adhésion de la Ville aux associations Les Rencontres, I.E.T.M. et F.N.C.C. pour l'année 2011 ;

.../...

- **AUTORISER** le versement des cotisations annuelles susvisées ;
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 30 - Opération n° 168 CCOTI - Service CEA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 2 8 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/80**

OBJET

Subventions aux associations culturelles.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations culturelles s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle et dont les projets sont repris dans le tableau ci-après.

Les conventions financières et avenants aux conventions établis entre la Ville et les associations sont joints à la présente délibération afin de permettre l'attribution par la délégation Culture des subventions reprises dans ce tableau.

Association	**Budget prévisionnel 2011**	**Descriptif du projet**	**Subvention Culture proposée**
Lieux de création et de diffusion			
Biplan – Vol de Nuit 19 rue Colbert 59000 Lille N° SIRET : 422 829 705 000 17	**230.000 €**	L'association Biplan - Vol de Nuit est soutenue pour le développement de son projet artistique et culturel au sein de la salle du Biplan. Le fonctionnement de la structure est assuré par quatre salariés et une équipe importante de 50 bénévoles. Les objectifs de l'association sont, dans les champs du théâtre et des musiques actuelles : - la découverte de nouveaux talents régionaux, - le soutien à la diffusion d'artistes régionaux, - le soutien à la diffusion des répertoires peu représentés sur les scènes régionales. Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre, l'association propose une politique tarifaire attractive. Par ailleurs, en 2011, l'association étendra son action en faveur des personnes en situation de handicap, notamment les publics mal et non-voyants. *La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 25.000 €.*	**Subvention totale 2011 : 25.000 €** Acompte voté au CM du 17 décembre 2010 : 12.000 € **Solde de subvention proposé : 13 000 €**

.../...

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Théâtre Populaire du Nord Théâtre Massenet rue Massenet 59000 Lille N° Siret : 500 961 883 000 13	**199.910 €**	Le Théâtre Populaire du Nord poursuit le développement de son projet après deux ans et demi de fonctionnement au sein du Théâtre Massenet à Fives. L'association soutient les compagnies émergentes et les jeunes compagnies professionnelles par un accompagnement logistique, technique et administratif. La saison 2010/2011, à l'instar de la précédente, offre une programmation au croisement du théâtre et des autres disciplines des arts vivants. Le TPN propose une nouvelle édition du festival Jeune public du 5 au 22 avril 2011 qui sera réalisé en partenariat avec différents lieux du territoire (maison Folie de Wazemmes, maison Folie de Moulins, Théâtre de la Verrière, Univers). Le TPN accueillera quatre compagnies en résidence de création. En 2011, le TPN ambitionne de devenir un pôle de la création régionale. Dans cette optique, il poursuivra la démarche entamée en 2009 visant à déconcentrer ses activités en région notamment dans le département du Pas-de-Calais (partenariat avec la Ville d'Audruicq). Parallèlement à la programmation artistique professionnelle, l'association développe différentes actions autour de la pratique amateur par l'accueil du Festival de Théâtre amateur en septembre 2011, des ateliers pour adultes et enfants et des stages proposés toute l'année. Enfin il consolidera et développera les actions de médiation mises en place en 2011 avec les partenaires du quartier de Fives. *La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 49.000 €.*	**Subvention totale 2011 : 46.000 €** Acompte voté au CM du 17 décembre 2010 : 23.000 € **Solde de subvention proposé : 23.000 €**
Musique			
Les Amis de l'Art Lyrique 72-74 rue Royale 59000 Lille N° Siret	**35.250 €**	Les Amis de l'Art Lyrique organisent leur traditionnelle Journée Lyrique à Lille, en avril 2011 au Théâtre Sébastopol, qui comprend un concert, un repas et un spectacle lyrique. Elle présente également un récital lyrique au Conservatoire de Lille et propose à ses adhérents des sorties à des spectacles en région et en Belgique. *La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 1.000€.*	**1.000 €**
Théâtre			
Théâtre de la Licorne 16 rue Colson 59000 Lille N° SIRET : 338 311 327 00054	**743.529 € HT**	La compagnie du Théâtre de la Licorne, installée à Lille, est soutenue pour le développement de son projet autour du théâtre, au croisement des arts du cirque, des arts de la rue, de la marionnette et avec une recherche spécifique sur le masque. Les projets de création du Théâtre de la Licorne en 2011 seront, entre autres, le "Bestiaire africain" qui fera l'objet d'une collaboration artistique avec des plasticiens et des comédiens africains, créé en 2011 au Théâtre du Nord à Lille et à Saint-Louis du Sénégal. La compagnie poursuit, par ailleurs, la diffusion de spectacles créés en 2008 et 2009 : "La griffe des escargots", "Chère famille !" et "Le bestiaire de la Licorne et ses animaux sauvages". *La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 40.000 €.*	**40.000 € TTC**

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Festivals et Projets annuels d'activité			
Latitudes Contempo-raines 58 rue Brûle Maison 59000 Lille N° SIRET : 453 205 437 000 32	**Actions : 251.035 €**	Le solde de la subvention 2011 proposé est attribué à l'association à hauteur de 25.000 € pour son festival et à hauteur de 10.000 € pour les activités du bureau de production. Le bureau de production Latitudes Prod. regroupe sept compagnies d'envergures nationale et internationale : Rémy Héritier, Emmanuel Eggermont, Steven Cohen, Benoît Lachambre, Latifa Laâbissi, Louise Lecavalier et Claudia Triozzi. Il accompagnera en 2011 cinq productions développées par ces artistes. L'association proposera une nouvelle édition du Festival "Latitudes Contemporaines" du 7 au 19 juin 2011 à la maison Folie de Wazemmes et sur la métropole lilloise. Le Festival offrira une programmation hybridant les formes scéniques de jeunes artistes et d'artistes internationaux, parmi lesquels Mylène Benoît de la Cie Contour Progressif, la Compagnie Maguy Marin, Mathilde Monnier, Marie-Caroline Hominal ou encore Miguel Gutierrez. Des actions de sensibilisation en amont du festival sont programmées dans les établissements scolaires et les universités de la région. Un colloque est organisé en partenariat avec l'Office National de Diffusion Artistique et la Région Nord/Pas-de-Calais. Des installations plastiques et vidéo seront présentées en parallèle des spectacles et les Instants critiques seront reconduits autour d'échanges entre les artistes et le public, proposés à l'issue des représentations. *La subvention attribuée à l'association en 2010 pour le festival et le bureau de production s'est élevée à 70.000 €.*	**Subvention totale 2011 : 70.000 €** Acompte voté au CM du 17 décembre 2010 : 35.000 € **Solde de subvention proposé : 35.000 €**
Culture et Flonflons Flandres 32/2 rue de l'hôpital St Roch 59000 Lille N° SIRET : 440 962 306 000 13	**Action : 507.056 €**	L'association Culture et Flonflons Flandres est soutenue pour la 13ème édition du festival "Wazemmes l'accordéon", programmée du 24 mai au 5 juin 2011 à la maison Folie de Wazemmes autour d'artistes régionaux, nationaux et internationaux. Les artistes internationaux seront également mis à l'honneur avec le Sabar sénégalais en collaboration avec l'association Ch'ti Teranga. On retrouvera les manifestations hors les murs associées à "Wazemmes l'accordéon" avec la Caravane Vanne, randonnée transfrontalière s'achevant à Baisieux autour d'un pique-nique musical ainsi que la Waz Pétanque Cup. *La subvention attribuée à l'association en 2010 par la délégation Culture pour le festival Wazemmes l'accordéon s'est élevée à 130.000 €.*	**Subvention totale 2011 : 130.000 €** Acompte voté au CM du 17 décembre 2010 : 65.000 € **Solde de subvention proposé : 85.000 €**

.../...

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Métalu – A Chahuter 4 rue Jules Ferry 59120 Loos N° SIRET : 418 706 248 000 22	**569.150 €**	L'association Métalu - A Chahuter est soutenue pour son projet annuel qui comprend la création avec la production, la diffusion et la gestion des tournées en France et l'étranger de 36 spectacles et d'installations ainsi que l'événementiel (conception et organisation d'événements artistiques), l'accompagnement de compagnies extérieures et des prestations de services administratifs. Le collectif comprend onze équipes artistiques, parmi lesquelles le marionnettiste Julien Aillet, la compagnie Cendres la Rouge, Les Proto-Types, qui sont constructeurs, musiciens et comédiens, le collectif de décoration Hirsute ainsi que des plasticiens, vidéastes, metteurs en scène et des techniciens du spectacle. La musicienne Laure Chailloux et le duo Les 2 Ailes, composé de Laure Chailloux et de Louise Bronx, ont récemment intégré le collectif. En 2011, le collectif produira 4 nouveaux projets : • *Vestiges* de la compagnie Cendres la Rouge ; • *Collections d'Anges* et *Le cabaret Pop Up* du collectif Amalgamix ; • *Pink Lady* de Pauline Delerue. L'association travaillera également sur la production de trois événements dans l'espace public à Lille : • du 5 au 11 juillet à l'occasion des championnats du monde d'athlétisme cadet, • du 16 au 18 septembre à la Gare Saint-Sauveur, • le 4 décembre pour la Saint-Nicolas dans le quartier des Bois-Blancs. *La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 73.000 €.*	**Subvention totale 2011 : 73.000 €** Acompte voté au CM du 17 décembre 2010 : 36.000 € **Solde de subvention proposé : 37.000 €**
Attacafa 24 rue de la Barre 59000 Lille SIRET : 339 821 134 000 22	**400.750 €**	L'association Attacafa poursuit, après 25 ans d'existence, le développement de son projet qui s'articule en 2011 autour des découvertes et de la transmission d'un patrimoine musical, le développement de la participation citoyenne aux actions de l'association et la promotion des cultures du monde. Attacafa est soutenu pour l'ensemble de ses activités développées à Lille dans le cadre de son projet artistique et culturel : interventions artistiques en milieu scolaire, dans les équipements culturels et sociaux, les maisons de retraite, les commerces, etc. L'association organisera le Festival de la Louche d'Or le 1er mai 2011 à Wazemmes, avec une programmation artistique pluridisciplinaire autour de la maison Folie, en favorisant comme chaque année l'aspect participatif de la construction de l'événement, la meilleure compréhension des diverses cultures présentes sur le territoire et la valorisation des savoir-faire de chaque participant. L'association programme également des concerts de musiques du monde dans le cadre des Mercredis de l'Opéra, à la maison Folie de Wazemmes et sur le quartier de Lille-Sud. *La subvention attribuée à l'association en 2010 s'est élevée à 90.000 €.*	**Subvention totale 2011 : 90.000 €** Acompte voté au CM du 17 décembre 2010 : 45.000 € **Solde de subvention proposé : 45.000 €**

.../...

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Cultures urbaines			
ABAZE-DATOME 72/5 Boulevard de Metz 59000 Lille N° SIRET : 512 048 893 00014	**Action : 17.000 €**	Située au cœur du quartier du Faubourg de Béthune, l'association Abaze-datome propose en 2011 deux projets : • « Explosion Urbaine » est une Jam de graff avec des artistes internationaux (Allemagne, Pologne…) mixé avec des combats de boxe thaïlandaise, le ring sera situé sur le parking du centre commercial du quartier. • « Les 10 ans d'Abazedatome » : l'exposition se fera à la Galerie « Espace le Carré ». Ce temps fort sera une vitrine du travail de l'association qui mettra en avant ses compétences dans le domaine graphique des cultures urbaines (toiles de grands formats, photos des différents temps forts de l'association depuis 10 ans, reportage sur New York…). *L'association a reçu une subvention de 8.500 € de la délégation Culture en 2010.*	**10.000 €**
NASDAC 65, rue du Long Pot 59000 LILLE N° SIRET : 503003097 00014	**197.187 €**	NASDAC organisera la troisième édition de son festival « Festi Fives » les 6 et 7 mai 2011, à la Salle des Fêtes de Fives et au Square des Mères. Ce festival s'accompagne d'actions de sensibilisation des publics prioritaires (jeunes et parents issus du quartier) réfléchies en concertation avec les publics et les structures d'accueil de ces actions. Un rendu final est proposé sur les « Fest'Off » via des ateliers de pratiques artistiques dédiés aux non pratiquants et des concerts de proximité. *L'association a bénéficié d'une subvention de 5.000 € en 2010 de la délégation « Cultures Urbaines » pour le projet « Festi-Fives ».*	**5.000 €**
Littérature			
Culture et bibliothèques pour tous 84 rue des Stations 59000 Lille N° SIRET : 778 119 305 000 36	**87 970 €**	Les bibliothèques pour tous sont des équipements de proximité qui permettent l'emprunt de livres de façon conviviale. Ce réseau organise chaque année le prix littéraire LIRE ELIRE. Ce prix est décerné pour la 23e fois par les lecteurs du réseau des bibliothèques pour tous. Quatre jeunes auteurs de roman sont sélectionnés par les bibliothécaires et proposés pour le vote. Une soirée riche en rencontres littéraires sera organisée pour remettre le prix. *L'association a bénéficié d'une subvention de 1.000 € en 2010.*	**1 000 €**
Bibliothèque des Hôpitaux CHRU de Lille 59037 Lille Cedex N° SIRET : 783 712 268 000 29	**1 690 €**	La bibliothèque des Hôpitaux a pour but de développer la lecture auprès des patients et du personnel soignant. Une bibliothèque est située dans les différents services des hôpitaux. Une subvention est demandée pour l'achat de livres ainsi que la mise en place de formation pour les bibliothécaires bénévoles qui interviennent dans les différents services du CHU de Lille. *L'association a bénéficié d'une subvention de 1.500 € en 2010.*	**1 500 €**

…/…

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée
Zazie Mode d'Emploi 178 rue du Fbg de Roubaix 59000 Lille N° SIRET : 492 633 540 000 17	**11 300 €**	Zazie Mode d'Emploi a pour but de développer et promouvoir les pratiques créatives inspirées des propositions de l'Oulipo. Partenaire de nombreux festivals littéraires, Zazie mode d'emploi propose cette année une résidence d'auteur en avril. L'auteur intervient auprès de collégiens et d'un public d'individus. En clôture, une lecture et une projection de film auront lieu au Prato. Parallèlement, les ateliers d'écriture mensuels sont proposés. *L'association a bénéficié d'une subvention de 4.500 € en 2010.*	**4 500 €**
Le Jardin d'Hiver 35 rue des Postes 59000 Lille N° SIRET : 507 956 332 000 13	**34 291 €**	Le Jardin d'Hiver propose de façon ludique des ateliers d'écritures à l'attention des Lillois. Organisation d'ateliers d'écriture pour enfants et adultes qui ont lieu régulièrement à la maison des associations à Lille. Au mois de juin, lors d'une lecture publique, les participants présenteront leurs travaux. *L'association a bénéficié d'une subvention de 2.500 e en 2010.*	**2 500 €**
Escales des Lettres 11 rue de la taillerie 62000 Arras N° SIRET : 423 527 969 000 20	**1 500 €**	Le lycée Montebello organise chaque année des interventions de deux auteurs de renom auprès de ses classes de seconde et de première. Cette année Sylvie Germain interviendra pour un atelier d'écriture avec les élèves et une rencontre publique dans une des librairies indépendantes de Lille. Le second auteur reste à déterminer. *L'association a bénéficié d'une subvention de 1.000 € en 2010.*	**1 000 €**
Centre Culturel Britannique 3 rue Jean Bart 59000 Lille N° SIRET : 508 982 782 000 15	**9 493 €**	Le centre culturel britannique promeut et diffuse la culture britannique en France, notamment un centre de documentation ouvert à tous. Régulièrement, l'équipe de bénévoles organise des rencontres, projections de films ou expositions thématiques à destination de divers publics (enfants, jeunes, familles, étudiants, seniors, ...). Un travail important est proposé avec les écoles lilloises. *L'association a bénéficié d'une subvention de 1.500 € en 2010.*	**1 500 €**
No Man's Langues 20 rue Faidherbe 59000 Lille N° SIRET : 488 850 454 000 15	**45 580 €**	L'association organisera le 7è festival des langues In V.O. veritas à la CCI de Lille Métropole, les 8 et 9 avril 2011. Il s'agit d'une approche économique et culturelle de la diversité culturelle. Les publics ciblés sont les scolaires, universitaires et grandes écoles, entreprises ainsi que le grand public. Au programme : ateliers, initiations, rencontres, théâtre, concours, débats, conférences, conversations en langues étrangères. *L'association a bénéficié d'une subvention de 10.000 € en 2010.*	**10 000 €**

Les subventions reprises dans le tableau ci-dessus et attribuées pour l'organisation de manifestations ponctuelles, telles que les festivals, seront versées à hauteur de 80 % avant le 15 avril 2011. Le solde, à hauteur de 20 % de la subvention, sera versé à l'issue de la manifestation. Les modalités d'attribution de subvention des associations Biplan – Vol de Nuit, Théâtre Populaire du Nord, Latitudes Vontemporaines, Culture et Flonflons Flandres, Métalu - A Chahuter et Attacafa ont été précisées dans les avenants et les conventions financières annexés à la délibération n° 10/1157 du 17 décembre 2010, autorisant le versement d'acomptes sur subventions aux associations pour l'exercice 2011.

Un avenant à la convention financière du Théâtre de la Licorne est par ailleurs annexé à la présente délibération afin de permettre le versement de la subvention reprise dans le tableau ci-dessus.

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention financière du Théâtre de la Licorne, ci-annexé ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux libellés et n° d'opération suivants :
  - libellé de l'opération : Associations spectacle vivant et musique, n° d'opération : 250, code opération : CASVM, chapitre 65, article 6574, fonction 33, code service : CMA pour les subventions aux associations suivantes : Biplan - Vol de Nuit, les Amis de l'Art Lyrique, le Théâtre de la Licorne, le Théâtre Populaire du Nord pour un montant de 1.000 €, Métalu - A Chahuter et No Man's Langues,
  - libellé de l'opération : Théâtre Populaire du Nord, n° d'opération : 167, code opération : CTHPN, chapitre 65, article 6574, fonction 313, code service : CMA pour la subvention à l'association Théâtre Populaire du Nord,
  - libellé de l'opération : Festival Latitudes Contemporaines, n° d'opération : 254, code opération : CFELC, chapitre 65, article 6574, fonction 311, code service : CMA pour la subvention à l'association Latitudes Contemporaines,
  - libellé de l'opération : Festival Wazemmes l'accordéon, n° d'opération : 258, code opération : CFEWA, chapitre 65, article 6574, fonction 311, code service : CMA pour la subvention à l'association Culture et Flonflons Flandres,
  - libellé de l'opération : Métalu – A Chahuter, n° d'opération : 150, code opération CFCLO, chapitre 65, article 6574, fonction 313, code service : CMA pour la subvention à l'association Métalu - A Chahuter,
  - libellé de l'opération : Festival La Louche d'Or, n° d'opération : 255, code opération : CFELO, chapitre 65, article 6574, fonction 33, code service : CMA pour la subvention à l'association Attacafa,
  - libellé de l'opération : Cultures Urbaines, n° d'opération : 264, code opération : CCULU, chapitre 67, article 6745, fonction 33, code service : CMA pour les associations Abaze-datome et NASDAC,
  - libellé de l'opération : Associations de lecture publique, n° d'opération : 272, code opération : CASLP, chapitre 65, fonction 321, article 6574, code service : CR pour les subventions aux associations Culture et bibliothèques pour tous, Bibliothèque des hôpitaux, Zazie mode d'emploi, Le jardin d'hiver, Escales des lettres et Centre culturel britannique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/81**

OBJET

Arts visuels - Atelier Wicar à Rome - Lauréats du 2ème semestre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 14 décembre 2010, la Ville de Lille a réuni le jury composé de Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture, du Président et de représentants de la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts et de professionnels du monde culturel et artistique afin de désigner les futurs candidats à l'atelier - résidence Wicar de Rome dont la Ville est responsable, selon les termes du legs du Chevalier Wicar et les conditions définies dans le dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la Ville de Lille.

Les candidats retenus sont :

Pour la période juillet - septembre 2011 :
Butz et Fouque : photographie

Pour la période octobre - décembre 2011 :
Audry Liseron-Monfils : photographie, vidéo, dessin, performances

Une recherche de mécénat est mise en œuvre afin d'offrir aux candidats une bourse leur permettant de mener à bien leur résidence artistique.

En cas d'échec sur les recherches de mécénat, la Ville de Lille se réserve la possibilité d'apporter aux artistes une aide compensatoire. Ainsi, en complément de la délibération n° 10/216 du 29 mars 2010, une aide financière forfaitaire de 2.000 € sera versée par chèque bancaire aux artistes, avant leur départ, afin de couvrir les frais d'achat de matériel artistique. La Ville de Lille prend en charge un aller - retour Lille Rome, selon les conditions fournies par le prestataire retenu par la Ville.

Au terme de la résidence, les artistes s'engagent contractuellement à présenter un travail abouti, dans un délai maximum de 6 mois après leur retour en France. Ce travail fera l'objet d'une exposition collective à l'espace le Carré, rue des Archives.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** les candidatures retenues par le jury de sélection ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention, ci-annexée ;
- **AUTORISER** la recherche de mécénat privé et/ou public ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions de mécénat entre la Ville, le mécène et l'artiste ;

.../...

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les aides des mécènes au chapitre 74, article 7478, fonction 312, code service CFA, code opération CBWIC – Opération n° 153 « Bourse Wicar » Participations autres organismes publics et leur versement aux artistes qui font l'objet d'un mécénat ;

- **IMPUTER** les dépenses afférentes sur les lignes budgétaires suivantes :

  - opération CBWIC 153, Bourse Wicar, chapitre 011, article 6288, fonction 312 ; service CFA,
  - opération CBWIC 153, Bourse Wicar, chapitre 67, article 6714, fonction 312, charges exceptionnelles sur Bourses et Prix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 28 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/82**

OBJET

Subvention à l'association Lille3000.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Après la réussite d'« Europe XXL » en 2009, le projet culturel et artistique de lille3000 se poursuivra par une nouvelle édition intitulée « Fantastic » qui se déroulera à l'été et à l'automne 2012 sur le thème du fantastique. Le visiteur qui parcourra Lille et ses alentours sera confronté au surnaturel, au merveilleux, à l'étrange et se verra proposer des univers artistiques parallèles poétiques ou technologiques. Porté par l'association Lille3000, ce projet rassemblera de nombreux partenaires, à l'instar de l'édition 2009 qui a vu la participation de 43 Villes de la métropole lilloise, Lille Métropole, les Villes de Tournai, Courtrai, Mons (Belgique), le Conseil Général du Nord, la Région Nord/Pas-de-Calais, l'Etat et de grandes entreprises telles que SFR, Accor, EDF, Auchan, la Caisse d'Epargne, Air France, la SNCF, Transpole, la Poste, Eiffage, le C.I.C. ou encore Radio France.

Par ailleurs, après le succès de l'exposition « La Route de la Soie » (126 917 visiteurs) au Tri Postal d'octobre 2010 à janvier 2011 qui a présenté une sélection d'œuvres de la Saatchi Gallery, Lille3000 organisera, avec le Centre National des Arts Plastiques, à l'automne 2011 dans ce même lieu, une exposition d'œuvres du Fonds National d'Art Contemporain intitulée « French Collector ».

Le Conseil Municipal a précédemment décidé du principe de prendre part aux côtés des partenaires de la Ville à l'association Lille3000 et d'en soutenir les objectifs. La présente délibération a pour objet de fixer les conditions d'application de ces décisions pour l'année 2011.

Pour la préparation de « Fantastic » et la présentation de l'exposition « French Collector », l'association Lille3000 sollicite une subvention auprès de la Ville à hauteur de 1.900.000 €, sur un budget prévisionnel pour l'année 2011 de 8.677.678 € H.T.

Par délibération n° 10/1157 du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution d'un acompte de 950.000 € à l'association Lille3000. Il est donc proposé de lui verser le solde de la subvention 2011, d'un montant de 950.000 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement du solde de la subvention 2011, d'un montant de 950.000 €, à l'association Lille3000 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention financière, ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 30 – Code service CEA - libellé de l'opération « Lille 3000 » - Opération n° 276 CCILP.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/83**

OBJET :

Animation de la Gare Saint-Sauveur durant l'année 2011 – Reconduction du dispositif et subvention à l'association Lille3000.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis son ouverture en 2009, la Gare Saint-Sauveur connaît un succès sans précédent auprès d'un très grand public. La fréquentation de la Gare Saint-Sauveur, 600 000 personnes depuis l'ouverture du site, témoigne en effet d'un véritable engouement de la population pour ce lieu, ressenti comme un espace populaire de qualité, facilement accessible, avec des animations à caractère familial, des expositions artistiques de très grande qualité, une ambiance conviviale, des week-ends autour d'une thématique culturelle, des rencontres et débats, l'activité du bar-restaurant et l'installation de Lille Neige pendant la période des fêtes. La poursuite de l'activité à la Gare Saint-Sauveur est un élément essentiel au développement futur de ce nouveau quartier pour Lille.

En 2010, la Ville de Lille est devenue propriétaire du site dont elle assure la gestion directe. Elle prend en charge notamment les dépenses de gardiennage, d'entretien et de maintenance. Elle confie l'exploitation du bar/restaurant de la halle A à un exploitant par contrat de mise à disposition d'un an renouvelable. Elle souhaite en poursuivre l'animation en concertation et en lien avec les nombreux artistes et associations culturelles qui y sont intervenus et notamment Lille3000 qui a proposé un programme pour 2011, coordonné avec ces différents acteurs.

Pour l'année 2011, la Ville se propose de reconduire ce dispositif.

Trois périodes sont identifiées :

- jusqu'au 12 avril 2011, le bar/restaurant fonctionne du mardi au dimanche, le site est ouvert occasionnellement en fonction de mises à disposition d'associations et d'occupations temporaires publiques ou privées ;
- du 13 avril au 30 octobre 2011, le site est ouvert au public dans le cadre d'un programme d'animations, monté avec les associations et structures culturelles et coordonné par Lille3000. Durant cette période, le site est mis à disposition gracieuse de Lille3000 et des associations, à l'exception du bar/restaurant ;
- du 31 octobre jusqu'à la fin de l'année, le site est ouvert au public avec des projets proposés par les associations, des locations, des mises à disposition et des manifestations menés par la Ville en direct comme Lille Neige.

La programmation du 13 avril au 30 octobre est bâtie en collaboration avec de nombreux acteurs culturels lillois et métropolitains et proposée par Lille3000 au sein d'un collectif les réunissant pour y organiser des temps forts durant les week-ends. Une programmation cinéma est proposée par un collectif d'associations lilloises.

.../...

A titre d'exemple, le collectif Muzzix, l'ADAV, l'Entorse, le Tire-Laine, le Carré des halles, Bazar, l'Orchestre National de Lille, la MRES, Cellofan, Cinéligue Nord Pas-de-Calais, le Cinéma l'Univers. De la Suite dans les Images, Krysalide diffusion, l'Hybride, les Rencontres audiovisuelles, la Cie du 8 renversé, Colores Latino, Wuga Wuga, les Bretons du nord, Swinging partout, le Collectif de la Girafe, On a slamé sur la lune, Art.M, le Théâtre de La Licorne, Métalu, Maisons de Mode, Attacafa, la Cie de l'Oiseau Mouche, Wazemmes l'accordéon, le Prato, l'Opéra de Lille, Revival Vintage et Comm'un hommage, le Concert d'Astrée, Call 911, la Générale d'imaginaire, A Gauche de la Lune ont déjà fait part de projets pour cette période.

Durant cette période, le public peut réserver des tentes anniversaires ou une chambre de l'Hôtel Europa, les familles et enfants peuvent emprunter des jeux.

Pendant la période d'été, une attention particulière est portée à l'articulation entre les animations menées à la Gare Saint-Sauveur, les dispositifs Lille Plage et Lille Ranch et les animations proposées par les mairies de quartier.

Lille3000 propose en outre :

- l'exposition « Paranoïa », panorama d'installations empruntées au répertoire de la science fiction, vision imaginaire d'une société futuriste en perpétuel questionnement (du 13 avril au 14 août 2011),
- l'ouverture de nouvelles chambres de l'Hôtel Europa autour de l'exposition,
- deux expositions photographiques « jeunes talents » en collaboration avec SFR,
- la Ménagerie Mécanique : installation/spectacle du Théâtre de la Licorne (de juillet à début septembre),
- une sélection d'œuvres du Centre National des Arts Plastiques (du 1er septembre au 30 octobre), en préfiguration de l'exposition qui sera présentée à l'automne au Tri Postal.

Pour la réalisation de cette programmation, l'association Lille3000 sollicite une subvention auprès de la Ville à hauteur de 1.500.000 €, pour un budget de 1.975.194 € H.T.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** les activités mises en place par les associations et Lille3000 sur le site de la Gare Saint-Sauveur telles que décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.500.000 € à l'association Lille3000
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention financière établie avec Lille3000, ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 33 - Opération CSAUV n° 1546 « Saint-Sauveur » - Code service CEA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/84**

OBJET

Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines : Maison du Hip Hop, extension de la maison Folie de Moulins et création d'une salle de diffusion - Autorisation de signature des avenants n°s 1 et 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/782 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours pour la construction du Centre Eurorégional des Cultures Urbaines dans le quartier de Moulins à Lille.

Par délibération n° 10/413 du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'atelier d'architecture KING KONG, Architecte mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre. Ce marché était organisé de la façon suivante :

1) Tranche ferme comprenant une construction neuve accueillant le Centre Eurorégional des Cultures Urbaines comprenant :

   - halle d'accueil, éventuellement une boutique et un espace de rencontres, un kiosque jeunes, un lieu de ressources aux fins d'expositions, un bar associatif, une scène permettant le déroulement de manifestations (conférences, danse, musique, projections, etc.),
   - des studios de répétition et un studio d'enregistrement,
   - des studios de répétition de danse,
   - des ateliers de peinture graff et un espace graff extérieur en terrasse,
   - des bureaux et une salle de réunion,
   - une régie générale son, vidéo, informatique reliée à tous les studios, salle de diffusion et hall.
   - une salle de diffusion commune aux deux structures (Centre Eurorégional des Cultures Urbaines et maison Folie de Moulins)

2) Tranche conditionnelle portant notamment sur :

   - la réhabilitation d'un bâtiment existant non repris lors de la création de la maison Folie de Moulins pour l'aménagement d'un plateau d'exposition,
   - la réhabilitation de « l'écurie », bâtiment du 18ème siècle qui deviendrait, en particulier, un « café des enfants ».

Le taux de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base a été négocié à 14,03 % pour les travaux de la tranche ferme sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 6.460.000 € HT, soit un montant de rémunération de 906.338 € HT.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base a été négocié à 15 % pour les travaux de la tranche conditionnelle sur la base d'un montant prévisionnel de 1.240.000 € HT, soit un montant de rémunération de 186.000 € HT.

.../...

A cette mission de base ont été ajoutées les missions complémentaires de Synthèse et de Systèmes de Sécurité Incendie.

Sur la tranche ferme, la mission SYN est de 48.450 € HT et la mission SSI est de 19.380 € HT, sur la tranche conditionnelle, la mission SYN est de 9.300 € HT et la mission SSI est de 3.720 € HT.

En conséquence, le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'établit sur la tranche ferme à 974.168 € HT, soit 1.165.104,93 € TTC et sur la tranche conditionnelle à 199.020 € HT, soit 238.027,92 € TTC.

Par courrier en date du 2 août 2010, le pouvoir adjudicateur a affermi la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre. Le forfait provisoire de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre a donc été établi à 1.173.188 € HT, soit 1.403.132,85 € TTC, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 7.700.000 € HT (valeur février 2010), toutes tranches confondues.

Conformément aux clauses du marché, le montant de cette rémunération revêt un caractère provisoire et doit être affiné au cours des études. Le maître d'œuvre s'engage alors sur un montant prévisionnel définitif des travaux lui permettant d'établir le forfait définitif de ses honoraires.

Au stade de l'avant projet définitif, le montant prévisionnel définitif des travaux a été fixé à 8.200.000 € HT (valeur juin 2010), soit 8.042.078,49 € HT (valeur février 2010) réparti de la façon suivante :

- 6.746.990,53 € HT (valeur février 2010) pour les travaux de la tranche ferme,
- 1.295.087,96 € HT (valeur février 2010) pour les travaux de la tranche conditionnelle.

Sur la base du montant du coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, a été négocié le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le montant de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre permettant de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre a été calculé de la manière suivante :

	Coût prévisionnel définitif travaux HT (valeur février 2010)	**Mission de base**		**Missions complémentaires rémunérées forfaitairement (HT)**		**Forfait total HT définitif de rémunération du maître d'œuvre (valeur février 2010)**
		Taux de rémunération du maître d'œuvre	**Forfait HT définitif de rémunération du maître d'œuvre**	**SYN**	**SSI**	
Tranche ferme	6 746 990,53 €	14,03 %	946 602,77 €	48 450,00 €	19 380,00 €	**1 014 432,77 €**
Tranche conditionnelle	1 295 087,96 €	15,00 %	194 263,19 €	9 300,00 €	3 720,00 €	**207 283,19 €**
					Total HT :	**1 221 715,97 €**
					Montant HT du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre :	**1 173 188,00 €**
					Montant HT de l'avenant n°1 :	**48 527,96 €**
					% d'évolution du marché de maîtrise d'œuvre :	4,14%
					TVA (19,6 %) :	**9 511,48 €**
					Montant TTC de l'avenant n°1 :	**58 039,44 €**

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sur la construction de l'ouvrage a été fixé à 1.221.715,97 € HT, soit 1.461.172,30 € TTC (valeur février 2010), sur la base d'un engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel définitif des travaux fixé à 8.042.078,49 € HT soit 9.618.325,87 € TTC (valeur février 2010).

.../...

Afin de permettre la réfection de la voirie permettant une accessibilité plus aisée et une identification de ce nouvel ouvrage au sein du quartier de Moulins, il a été demandé au Maître d'œuvre, conformément aux dispositions du concours et à l'issue de la validation des études de présenter sa proposition pour le traitement de la voirie.

Ces travaux de réhabilitation de voirie seront réalisés par Lille Métropole Communauté Urbaine, sur la base de cahiers des charges remis par la Ville de Lille qui interviendra en accompagnement pour les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public et de pose de mobiliers urbains.

Le maître d'œuvre a remis la proposition suivante :

Phase 1 : Aménagement de la voirie le long du bâtiment CECU tant au niveau de la rue d'Arras que de la rue Dupetit Thouard et traitement de l'entrée du nouveau bâtiment.

Phase 2 : Traitement de la voirie de l'autre côté de la rue d'Arras (en vis à vis) et traitement du carrefour avec la rue de Wazemmes.

Les travaux estimatifs de ces phases sont évalués (valeur juillet 2010) à :

Phase 1 :

- Travaux d'infrastructure	300.000 € HT
- Mobiliers urbains	30.000 € HT
- Taux de rémunération :	14,70 %
- Montant du marché de maîtrise d'œuvre :	49.980 € HT

Phase 2 :

- Travaux d'infrastructure	400.000 € HT
- Mobiliers urbains	60.000 € HT
- Taux de rémunération :	14,70 %
- Montant du marché de maîtrise d'œuvre :	67.620 € HT

Le planning prévisionnel a été établi conjointement avec LMCU et les travaux de la phase 1 pourront se dérouler en 2012 et ceux de la phase 2 courant 2014.

Aussi, le montant de l'avenant n° 2 est donc de 117.600 € HT, soit 140.649,60 € TTC (valeur juillet 2010) et représente une augmentation de 10,02 % du montant du marché initial. Cet avenant n° 2 porte donc sur une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Le montant total de l'avenant n° 1 et de l'avenant n° 2 est de 166.127,96 € HT, soit 198.689,04 € TTC, représentant une augmentation de 14,16 % du montant du marché initial. Le nouveau forfait définitif des honoraires du maître d'œuvre s'élève donc à 1.339.315,97 € HT, soit 1.601.821,90 €TTC.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est donc fixé à 1.221.715,97 € HT, soit 1.461.172,30 € TTC, sur la base d'un engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel définitif des travaux de bâtiment fixé à 8.042.078,49 € HT, soit 9.618.325,87 € TTC et le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 117.600 € HT, soit 140.649,60 € TTC sur la base d'un montant prévisionnel provisoire des travaux de voirie fixé à 790.000 € HT, soit 944.840 € TTC.

Le montant d'opération est de 13.643.546 €.

.../...

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants n°s 1 et 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, Atelier d'architecture KING KONG, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** le montant des dépenses relatives à l'ouvrage sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 33 - Opération n° 751 « Centre Eurorégional des Cultures Urbaines » – AP : CSPECVIVAP ;

- **IMPUTER** le montant des dépenses relatives aux travaux de voirie sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 33 – Opération n° 751 3 Centre Eurorégional des Cultures Urbaines » – AP : CSPECVIVAP.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

MAIRIE DE LILLE

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/85**

OBJET

Approbation d'une convention d'adhésion au réseau « Pro Pass Tourisme ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Nord propose à la Ville d'intégrer le réseau « Pro Pass Tourisme » et d'accroître ainsi la visibilité des musées et services municipaux qui le souhaitent.

Alors que le CDT coordonne, anime et promeut le réseau « Pro Pass Tourisme », le Palais des Beaux-Arts et le Musée d'Histoire Naturelle, comme tous les adhérents du réseau, accordent la gratuité d'accès aux détenteurs de la carte « Pro Pass Tourisme » (personnel d'accueil, service des publics des Offices de Tourisme et sites culturels - Syndicats d'Initiatives, C.C.I, Parcs Naturels, personnels d'accueil des sites touristiques, bases de plein air, hôteliers, restaurateurs classés).

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion au réseau « Pro Pass Toursime» et autoriser l'accès gratuit aux détenteurs de la carte « Pro Pass Tourisme » aux collections permanentes ainsi qu'aux expositions temporaires ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention d'adhésion « Pro Pass Tourisme » établie avec le Comité Départemental du Tourisme du Nord, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/86**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Approbation d'une convention de partenariat « Pass Régional Grand'TER ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A l'initiative du Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais et de la Délégation Régionale TER, le Pass Régional Grand'TER a été créé pour permettre de voyager sur le réseau Nord/Pas-de-Calais à tarif préférentiel seul ou à plusieurs les week-ends, les jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires.

La Délégation Régionale TER souhaite développer des idées de sortie pour les titulaires du Pass régional Grand'TER et propose d'assurer la promotion de son partenariat avec le Palais des Beaux-Arts sur plusieurs de ses supports de communication.

De son côté, le Palais des Beaux-Arts propose aux titulaires du Pass Régional et leurs accompagnants (4 au maximum) un tarif privilégié pour accéder aux collections permanentes ainsi qu'aux expositions temporaires les week-ends, les jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires de la zone B.

En accord avec la Commission Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat Pass régional Grand TER avec la Délégation Régionale TER du Nord/Pas-de-Calais, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/87**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Approbation d'une convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite accompagner, en 2011, le Palais des Beaux-Arts dans l'organisation de son exposition « Portraits de la Pensée, la figure du philosophe au siècle d'or », programmée du 11 mars au 14 juin 2011. Pour cela, elle propose un mécénat à hauteur de 7.000 €.

En contrepartie, le Palais des Beaux-Arts autorise la tenue d'une visite privée à l'intérieur du Musée, pour un coût de 1.224 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, ci-annexée ;
- **ADMETTRE** la recette de 7.000 € au chapitre 74, article 7478, fonction 322 - Opération CBAEA n° 159 - Code CPA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/88**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition temporaire « Boilly » - Approbation des droits d'entrée.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts souhaite organiser, du 4 novembre 2011 au 6 février 2012, une exposition consacrée à Louis Léopold Boilly (1761-18545), composée de plus de 130 œuvres et première du genre depuis 1933.

Natif de La Bassée, Louis Léopold Boilly compte parmi les peintres majeurs des XVIIIe et XIXe siècles français. Fort d'une célébrité internationale, ses œuvres sont répandues à New York, Washington, Boston, Chicago, Fort-Worth mais aussi à Londres, Cambridge, Moscou, Saint Petersbourg... alors que la région du Nord/Pas-de-Calais et Paris (musées du Louvre, du Petit Palais et Carnavalet) possèdent déjà un très bel échantillon de l'ensemble de l'œuvre du peintre.

Le talent et la virtuosité de Boilly sont sources d'admiration universelle : comme fin portraitiste naturellement, mais par ailleurs d'autres aspects de son œuvre sont mieux connus aujourd'hui tels l'art extraordinaire et incisif du trompe l'œil et de la caricature ainsi que celui, facétieux, du chroniqueur de la vie citadine et historique de l'Ancien Régime à la Restauration. En définitive, Boilly préfigure l'artiste moderne de par sa sensibilité romantique et humaine, son goût prononcé pour l'actualité et la caricature ainsi que son intérêt précurseur pour la lithographie et la science de l'optique.

Les droits d'entrée au Musée, pendant toute la durée de l'exposition, proposés sont les suivants :

		Tarif collections permanentes (CP) Pour mémoire	*Tarif « Boilly » seule*	*Billet couplé CP + « Boilly »*
INDIVIDUELS	**PLEIN TARIF**	*5.50 €*	*7.50€*	*11.00 €*
	TARIF REDUIT 12-25 ANS CARTE FAMILLE NOMBREUSE AMIS DES MUSEES PRO DU TOURISME ET COMITES D'ENTREPRISE (SOUS CONDITION DE PREACHAT)	*3.80 €*	*6.00€*	*7.50 €*
	PASS SENIOR VILLE DE LILLE	*3.80 €*	*6,00 €*	*7,50 €*
	PASS MAP	*5.50 €*	*6.00 €*	*7.50 €*

.../...

	GRATUIT -12 ANS ACCOMPAGNES D'UN ADULTE DEMANDEURS D'EMPLOI, RSA BENEFICIAIRES CREDIT LOISIRS TITULAIRES D'UNE CARTE D'INVALIDITE ET ACCOMPAGNATEURS AYANTS DROITS, MUTILES DE GUERRE PRESSE ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS HISTOIRE DE L'ART, ARTS PLASTIQUES ET ARCHITECTURE ADHERENTS CENTRE D'ARTS PLASTIQUES WAZEMMES PASS SENIOR NON IMPOSABLES ICOM, CONSERVATEURS, DRAC NORD PAS DE CALAIS CARTE DE CONFERENCIER NATIONAL, DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, GUIDE INTERPRETE NATIONAL, REGIONAL	*0.00 €*	*0.00 €*	*0.00 €*
DROITS D'ENTREE GROUPES	ADULTES	*4.00 €*	*6.00 €*	*7.50 €*
	ADULTES CE & PROS TOURISME	*3.50 €*	*5.50 €*	*7.00 €*
	SCOLAIRES LILLOIS	*0.00 €*		*1.00 €*
	SCOLAIRES NON LILLOIS	*1.50 €*		*2.00 €*
	MEDIATION	*0.00 €*	*0.00 €*	*0.00 €*

Ces tarifs prendront effet à compter du 4 novembre 2011 jusqu'à la fin de l'exposition « Boilly », les autres tarifs restant inchangés.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs des droits d'entrée permettant l'accès à l'exposition consacrée à « Boilly » ainsi qu'aux collections permanentes ;

- **ADMETTRE** en recettes les droits d'entrée et les visites guidées de cette exposition au chapitre 70, article 7062, fonction 322 - Opération CEXBO n° 1765 Code CPA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/89**

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Exposition temporaire « Velazquez, Giordano, Ribera : Portraits de la Pensée - Approbation des droits d'entrée.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Palais des Beaux-Arts souhaite organiser, du 11 mars au 13 juin 2011, une exposition « Portraits de la Pensée », consacrée à la figure du philosophe au siècle d'or, à Madrid, Naples et Utrecht. Comment rendre visible l'acte de penser ? L'exposition aborde, à partir de cette question, la peinture des plus grands maîtres du XVIIe siècle espagnol, napolitain et hollandais : Diego Vélasquez, Luca Giordano, Jusepe de Ribera, Dirck van Baburen, Jan Lievens... 45 chefs-d'œuvre sur le thème de la figure imaginaire du philosophe au siècle d'or, autour de l'installation de Bill Viola sur Saint Jean de la Croix, composent une galerie de portraits habités par le silence, le plaisir ou le pathétique d'une pensée qui rayonne dans la matière.

Par ailleurs, les Amis des Musées de Lille souhaitent accompagner le Palais des Beaux-Arts dans la mise à disposition d'un outil d'aide à la visite (visioguide à disposition du public), à hauteur de 11.000 €.

Les droits d'entrée au Musée, pendant toute la durée de l'exposition, proposés sont les suivants :

		Tarif collections permanentes (CP) Pour mémoire	*Tarif* « Portraits de la Pensée » seule	*Billet couplé CP + « Portraits de la Pensée »*
INDIVIDUELS	PLEIN TARIF	*5.50 €*	*7.00€*	*9.00 €*
	TARIF REDUIT 12-25 ANS CARTE FAMILLE NOMBREUSE AMIS DES MUSEES PRO DU TOURISME ET COMITES D'ENTREPRISE (SOUS CONDITION DE PREACHAT)	*3.80 €*	*5.00€*	*7.00 €*
	PASS SENIOR VILLE DE LILLE	*3.80 €*	*5,00 €*	*7,00 €*
	PASS MAP	*5.50 €*	*5.00 €*	*7.00 €*
	GRATUIT -12 ANS ACCOMPAGNES D'UN ADULTE DEMANDEURS D'EMPLOI, RSA BENEFICIAIRES CREDIT LOISIRS TITULAIRES D'UNE CARTE D'INVALIDITE ET ACCOMPAGNATEURS AYANTS DROITS, MUTILES DE GUERRE PRESSE ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS HISTOIRE DE L'ART, ARTS PLASTIQUES ET ARCHITECTURE ADHERENTS CENTRE D'ARTS PLASTIQUES WAZEMMES PASS SENIOR NON IMPOSABLES ICOM, CONSERVATEURS, DRAC NORD PAS DE CALAIS CARTE DE CONFERENCIER NATIONAL, DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, GUIDE INTERPRETE NATIONAL, REGIONAL NUIT DES MUSEE	*0.00 €*	*0.00 €*	*0.00 €*

DROITS D'ENTREE GROUPES	ADULTES	*4.00 €*	*5.00 €*	*7.00 €*
	ADULTES CE & PROS TOURISME	*3.50 €*	*4.50 €*	*6.50 €*
	SCOLAIRES LILLOIS	*0.00 €*	-	*1.00 €*
	SCOLAIRES NON LILLOIS	*1.50 €*	-	*2.00 €*
	MEDIATION	*0.00 €*	*0.00 €*	*0.00 €*

MISE A DISPOSITION D'UN VISIOGUIDE DEDIE A L'EXPOSITION « PORTRAITS DE LA PENSEE »	1 € SUPPLEMENTAIRE PAR VISIOGUIDE (GRATUIT POUR LES AMIS DES MUSEES DE LILLE)

Ces tarifs prendront effet à compter du 11 mars 2011 jusqu'à la fin de l'exposition « Portraits de la Pensée », les autres tarifs restant inchangés.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs des droits d'entrée permettant l'accès à l'exposition « Portraits de la Pensée » ainsi qu'aux collections permanentes ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mécénat avec les Amis des Musées, ci-annexée ;

- **ADMETTRE** en recettes les droits d'entrée et les visites guidées de cette exposition au chapitre 70, article 7062, fonction 322 - Opération CBAEA n° 159 - Code CPA et la recette en mécénat au chapitre 74, article 7478, fonction 322 - Opération CBAEA n° 159 - Code CPA

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/90**

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Valorisation des collections permanentes – Demandes de mécénat auprès de la Société des Amis des Musées de Lille et de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord – Pas-de-Calais.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la valorisation des collections permanentes, le Musée de l'Hospice Comtesse propose de solliciter un mécénat auprès de la Société des Amis des Musées de Lille pour :

- la fabrication d'outils de médiation : impression et façonnage de puzzles grand format sur support forex,
- l'impression d'un carnet de découverte – 52 pages – quadrichromie – reliure spiralée - en 800 exemplaires.

Ce document, à destination des établissements scolaires et des structures d'accueil de jeune public ou de public en voie d'exclusion ou de handicap, délivre une information documentée autour de l'histoire du lieu et de ses collections et fournit des clefs de lecture devant permettre aux visiteurs de s'engager dans une démarche d'appropriation de l'histoire de la ville et de son patrimoine.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord – Pas-de-Calais sera également sollicitée pour une subvention au taux maximum afin d'aider à ce deuxième projet.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer la convention de mécénat avec la Société des Amis des Musées de Lille pour ces opérations, ci-annexée ;

- **ADMETTRE** en recettes le montant des subventions sollicitées sur l'opération n° 129, chapitre 74, article 7478, fonction 322 – Code service COA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/91**

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition « De femmes en femmes. Regards sur l'histoire des femmes dans le Nord » - Convention et tarification.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Durant l'année 2010, le Département du Nord a axé sa programmation culturelle autour du thème de la femme. Pour prolonger cette dynamique, le Musée de l'Hospice Comtesse propose d'accueillir dans la Salle des Malades du 3 février au 17 avril 2011 une exposition organisée par les Archives Départementales du Nord, intitulée « De femmes en femmes. Regards sur l'histoire des femmes dans le Nord ». Une version itinérante sur ce thème et un cycle de conférences dans les locaux des Archives Départementales du Nord viendront parachever ce programme.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention liant la Ville au Conseil Général du Nord ainsi que la création de droits d'entrée et de médiation à la charge et au profit du Musée de l'Hospice Comtesse

Le billet d'entrée sera proposé à :

Individuels	**Exposition seule**	**Exposition + collections permanentes**
Plein tarif	3 €	4,50 €
Tarif réduit selon la grille tarifaire des collections permanentes	2 €	4,50 €
Groupes	**Exposition seule**	**Exposition + collections permanentes**
Droit d'entrée adultes	2 €	4,50 €
Droit d'entrée moins de 18 ans	0 €	0 €

La gratuité sera appliquée selon la grille tarifaire des collections permanentes ainsi qu'en cohérence avec la politique tarifaire du Département du Nord, à toute personne de moins de 18 ans et aux agents du Département et de la Ville sur présentation de leur carte professionnelle.

.../...

Des visites guidées spécifiques seront entièrement prises en charge par la Ville, la tarification est fixée selon les modalités suivantes :

Individuels		**Exposition seule**	**Exposition + collections permanentes**
Visite guidée adultes 1 h 30	Plein tarif		6 €
	Tarif réduit		4 €
Visite guidée jeune public 1h30		3,50 €	3,50 €
Groupes		**Exposition seule**	**Exposition + collections permanentes**
Visite guidée adultes		71 € (1 h) 92 € (1 h 30) + droit d'entrée à 2 €	91 € (1 h 30) + droit d'entrée à 4,50 €
Visite guidée adultes en dehors des heures d'ouverture du musée		87 € (1 h) + droit d'entrée à 6 €	107 € (1 h 30) + droit d'entrée à 6 €
Visite guidée scolaires et périscolaires		56 € (1 h)	71 € (1 h 30)
Visite jeu scolaires et périscolaires 1h30		71 €	71 €

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention établie entre le Département du Nord et fixant les modalités d'organisation et de tarification de l'exposition, ci-annexée ;
- **ACCEPTER** la création d'une tarification particulière de droits d'entrée ;
- **ADMETTRE** en recettes les droits d'entrée et de médiation au chapitre 70, article 7062, fonction 322 - Code opération CMHCG - Code service COA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 28 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/92**

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Développement de la boutique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite enrichir sa boutique en développant des produits personnalisés. A cette fin, il a fait réaliser des parapluies, des boîtes de crayons de couleur, des boîtes de craies grasses, des clés USB comportant le sigle et l'image du Musée.

Il est proposé de mettre en vente les produits figurant ci-après à la boutique du Musée, selon la tarification suivante :

- 40 parapluies noir doublés bleu	à 10 €	et 10 gratuits
- 750 boîtes de craies grasses	à 1,50 €	et 250 boites gratuites
- 200 boîtes de crayons de couleur	à 2,50 €	et 50 gratuites
- 80 clefs USB 1 GO	à 8 €	et 20 gratuites

Les exemplaires gratuits, destinés à communiquer sur les collections en diffusant l'image du Musée de l'Hospice Comtesse seront réservés à des opérations promotionnelles du Musée et de la Ville.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal conformément à la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la vente des produits désignés ci-dessus aux tarifs susvisés ;
- **ADMETTRE** en recettes le montant des sommes perçues au chapitre 70, article 7088, fonction 322 - Opération n° 129CMHCG – Code service COA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 2 8 FEV 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/93**

OBJET

Prolongation de la gratuité d'accès des Villeneuvois à la Bibliothèque municipale de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/76 du 1er février 2010, la Bibliothèque municipale de Lille a offert aux Villeneuvois l'accès gratuit au réseau lillois au même titre que les habitants de Lille, Hellemmes et Lomme à partir du 1er janvier 2010 et pendant toute la durée des travaux de rénovation de la Médiathèque de Villeneuve d'Ascq de novembre 2009 à décembre 2010.

Les travaux de rénovation se poursuivent sur l'année 2011 et la Médiathèque de Villeneuve restera fermée au public.

Il convient par conséquent de prolonger la modification de la délibération n° 06/586 du 3 juillet 2006 et l'annexe 4, tarifs d'abonnement, de la délibération n° 09/78 du 2 février 2009 relative à l'adoption du nouveau règlement intérieur de la Bibliothèque municipale en autorisant la gratuité pour les habitants de Villeneuve d'Ascq durant toute la prolongation de la durée des travaux de rénovation.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la modification temporaire de l'annexe 4, tarifs d'abonnement, à la délibération n° 09/78 du 2 février 2009 relative à l'adoption du nouveau règlement intérieur ;

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de l'avenant à la convention de partenariat ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **28 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture Publique,



Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/94**

OBJET

Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement – Appel à projet 2011 - Versement d'avances sur subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville est sollicitée par diverses associations pour la réalisation d'actions liées au logement.

L'appel à projet annuel de la délégation Logement a été lancé en novembre 2010 et pour l'année 2011 pour les thématiques suivantes :

- Lutte contre l'insalubrité, l'indécence et les bailleurs indélicats :
  - Actions d'accompagnement individuel et spécifique des personnes
  - Médiation
  - Auto-réhabilitation
- Aide au maintien dans les lieux :
  - Lutte contre les expulsions
  - Maîtrise budgétaire des dépenses liées aux logements (précarité énergétique…)
  - Actions pédagogiques sur les droits et devoirs des locataires
- Aide aux démarches :
  - Recherche d'un logement dans le parc social (HLM ou conventionné)
  - Informations et conseils liés au logement (propriétaires, locataires…)
  - Obtentions de garanties locatives
  - Actions judiciaires à l'encontre des marchands de sommeil

Les associations candidates à l'appel à projet doivent déposer un dossier argumenté de demande de subvention pour chacune des actions envisagées en 2011.

En 2010 des subventions avaient été accordées selon le tableau en annexe, les dossiers 2011 en cours de dépôt par les associations seront examinés prochainement. Néanmoins pour faciliter la gestion de ces associations et la continuité de leurs actions, il est proposé de leur verser un acompte, comme détaillé en annexe.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'avances de subventions aux associations APU de Wazemmes, APU de Moulins, APU du Vieux-Lille, OSLO, GRAAL, Champ Marie et ADIL selon le tableau ci-joint, pour un montant total de 63.500 €
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 72, article 6574 - Opération QPHAB n° 605 « plan action habitat »

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

Délégation logement - appel à projet 2011 – Avance sur subvention

Association	Montant de la Subvention 2010 Pour rappel	**Avance de subvention 2011 Montant proposé**
Atelier populaire d'urbanisme de Lille Wazemmes 90 rue Racine - 59000 Lille	30 000 €	**10 000 €**
Atelier populaire d'urbanisme de Lille Moulins 84 rue d'Arras - 59000 Lille	30 000 €	**6 500 €**
Atelier populaire d'urbanisme du Vieux – Lille 14 rue des Tours - 59000 Lille	30 000 €	**10 000 €**
Organisme social de logement (OSLO) 284 rue Pierre Legrand - BP 35 - 59007 Lille Cedex	55 000 €	**10 000 €**
GRAAL 50 rue Nicolas Leblanc - 59000 Lille	35 000 €	**5 000 €**
Champ Marie 142 Bld Montebello - 59000 Lille	6 000 €	**2 000 €**
Habitat et Humanisme 219 bis, Bld de la liberté - 59000 Lille	10 000 €	**0 €**
DAL 68 rue du Marché - 59000 Lille	1 500 €	**0 €**
PACT Métropole Nord, Antenne de Lille 73 bld de la Moselle - 59000 LILLE	46 000 €	**0 €**
ADIL 2 rue Alexandre Desrousseaux - 59000 LILLE	75 000 €	**20 000 €**
UNIS CITE 68 rue Jordaens - 59000 LILLE	6 300 €	**0 €**
TOTAUX :	**324 800 €**	**63 500 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/95**

OBJET

GPU – Indemnités pour l'accession sociale - Conditions d'octroi de primes municipales pour l'accession sociale dans le GPU Quartiers Anciens.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 2007, la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ont lancé un projet ambitieux de rénovation des quartiers d'habitat ancien dégradés.

Ainsi, la Ville de Lille, par délibération n° 07/1054 du 12 novembre 2007 et LMCU, par délibération n° 07 C 0659, ont autorisé la signature de la convention inter partenariale avec l'ANRU qui a eu lieu le 10 décembre 2007.

Le projet porte sur 3 grands volets :

- la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU) avec l'objectif de réhabiliter 900 logements sur les quartiers de Fives, Moulins, Lille-Sud, Wazemmes ainsi que sur une partie d'Hellemmes et le Marais de Lomme,
- le recyclage immobilier de 265 logements environ au sein de 3 périmètres opérationnels dans les quartiers de Fives, Moulins et Wazemmes,
- le traitement complet de 6 îlots sur ces mêmes quartiers.

Les enjeux de ce projet ne sont pas seulement d'améliorer le patrimoine privé et de le rendre plus confortable mais aussi de produire du logement plus diversifié et accessible aux personnes à ressources modestes (locatif privé à loyer maîtrisé, accession sociale, locatif social ou très social en diffus), de favoriser le maintien des habitants dans les quartiers et notamment des familles dans des logements adaptés, de rechercher une nouvelle attractivité sur des secteurs déqualifiés, d'améliorer les services à la population par un renforcement des services, l'intégration d'équipements structurants, la gestion urbaine de proximité et ainsi de favoriser la promotion sociale, économique et culturelle dans ces quartiers.

Plusieurs îlots ou courées entières feront l'objet d'une restructuration lourde avec démolitions, désenclavement, restructurations d'immeubles et reconstructions de logements diversifiés.

Les îlots Lys, Brunswick et Morel à Fives, les îlots Vanlaton et Vanhoenacker à Moulins et l'îlot Lafargue à Wazemmes font ainsi l'objet de requalification totale, qui nécessite au préalable le relogement de 85 ménages.

La mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Quartiers Anciens est de compétence communautaire. LMCU a délégué à la SPLA LIMAH la réalisation de ce projet par le biais d'une concession d'aménagement, approuvée par délibération n° 10/419 du 10 mai 2010. La SPLA LIMAH a confié par voie de convention en lien avec LMCU l'acquisition des biens à l'EPF et l'accompagnement au relogement des ménages au PACT Métropole Nord.

.../...

La Ville de Lille est cependant garante du relogement des ménages, au même titre que pour le GPU Habitat Social. Parmi ceux-ci, un certain nombre de ménages sont déjà propriétaires et occupent leur logement.

Pour faciliter les opérations de relogement, alors même qu'il est privilégié des acquisitions à l'amiable tout au long du processus et notamment avant la mise en œuvre d'une DUP aménagement, la Ville de Lille souhaite mettre en place des indemnités à l'accession sociale destinées à favoriser le maintien de la qualité de propriétaire occupant des ménages à ressources modestes devant être relogés.

Cette indemnité à l'accession sociale s'adresse aux ménages propriétaires occupants à ressources modestes concernés par l'opération GPU quartiers Anciens, dans les îlots nécessitant un rachat de leurs biens et un relogement, dans le cadre d'une procédure d'acquisition amiable. Elle est destinée à favoriser le maintien du statut de propriétaire occupant en permettant de financer les frais de notaires relatifs à l'acquisition du nouveau bien, ou quelques travaux d'installation dans ce même bien.

Selon les estimations faites à partir des enquêtes de relogement, une quinzaine de ménages pourraient être concernées.

L'indemnité de la Ville pour l'accession sociale dans le GPU Quartiers Anciens sera octroyée dans les conditions suivantes :

Bénéficiaires :

- les propriétaires occupant leur logement répondant aux 3 conditions suivantes :
  - concernés par le GPU Quartiers Anciens, nécessitant rachat du bien et relogement (ménages identifiés par le PACT Métropole Nord, prestataire du relogement, au 1er janvier 2011),
  - bénéficiant de ressources inférieures aux plafonds PLS,
  - souhaitant rester propriétaires occupants et achetant un bien pour l'occuper pendant une durée de 6 ans minimum.

Niveau d'intervention de l'indemnité :

L'indemnité de la Ville de Lille s'élève à 12 % du prix d'acquisition du bien vendu dans le cadre du GPU Quartiers Anciens et proposé par l'EPF. L'indemnité de la Ville sera plafonnée à 16.000 €.

Conditions d'octroi:

Le logement acquis devra correspondre aux besoins du ménage et devra répondre aux critères de décence et présenter une performance énergétique de classe D minimum. Sinon, le propriétaire devra s'engager à réaliser les travaux sous un délai de 3 ans. Le propriétaire devra, dans ce délai, apporter la preuve de la réalisation des travaux, sous peine de devoir rembourser l'intégralité de l'aide à Ville de Lille.
Cette aide est cumulable avec les aides à la rénovation.

.../...

Modalités d'instruction de la demande :

Les propriétaires occupants souhaitant bénéficier de l'indemnité de la Ville de Lille devront produire les pièces suivantes :

- Dernier(s) avis d'imposition des personnes occupant le logement
- Proposition écrite d'acquisition du bien de la part de l'EPF pour les propriétaires occupants
- Promesse de vente signée pour l'acquisition du nouveau bien, purgée des clauses suspensives avec DPE
- Attestation de visite du nouveau bien acheté par le ménage, produite par la SPLA LIMAH avec rapport de décence
- Si nécessaire : engagement signé de réalisation des travaux de mise aux normes de décence et thermique

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'indemnités pour l'accession sociale dans le cadre du GPU Quartiers Anciens dans les conditions définies ci-dessus ;

- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 70 - Opération QHANN n° 1311 intitulée « Habitat ancien ANRU – Investissement » - AP référencée QANRUHABPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

MAIRIE DE LILLE

Audrey LINKENHELD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/96**

OBJET

Indemnités pour l'accession sociale - Octroi d'indemnités pour l'accession sociale dans le GPU Quartiers Anciens.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 2007, la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ont lancé le projet de rénovation des quartiers d'habitat ancien dégradés, par délibération n° 07/1054 du 12 novembre 2007 et LMCU, par délibération n° 07 C 0659. La signature de la convention inter partenariale avec l'ANRU a eu lieu le 10 décembre 2007.

Le projet porte notamment sur le traitement complet de 6 îlots dans les quartiers de Fives, Moulins et Wazemmes. Les îlots Lys, Brunswick et Morel à Fives, les îlots Vanlaton et Vanhoenacker à Moulins et l'îlot Lafargue à Wazemmes font ainsi l'objet d'une restructuration lourde avec démolitions, désenclavement, restructurations d'immeubles et reconstructions de logements diversifiés, ce qui nécessite au préalable le rachat de l'ensemble des habitations et le relogement des ménages.

Par délibération n° 11/95 en date du 17 février 2011, la Ville de Lille, en tant que garante du relogement des ménages et pour faciliter les opérations de relogement ainsi que les acquisitions des biens à l'amiable, souhaite mettre en place des indemnités pour l'accession sociale destinées à favoriser le maintien des ménages propriétaires occupants à ressources modestes devant être relogés.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des indemnités pour l'accession sociale proposées, conformément au tableau ci-annexé ;

- **IMPUTER** la dépense, d'un montant total de 57.040 €, sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 70 - Opération QHANN n° 1311 intitulée « Habitat ancien ANRU – Investissement » - AP référencée QANRUHABPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

Nom	Adresse logement actuel	Quartier	Type d'indemnité	Montant acquisition du bien par EPF	Indemnité accession sociale	Adresse nouveau logement	Prix acquisition nouveau logement	Date signature promesse vente
SANTER Françoise	16 Cité Brunswick, 60 rue de Lannoy	Fives	ACCESSION SOCIALE GPU QA	130 000 €	15 600 €			
DESCAMP Michel	X cour Morel, 40 rue de Philadelphie	Fives	ACCESSION SOCIALE GPU QA	81 000 €	9 720 €			
MANCEAUX David	4 cité Brunswick, 60 rue de Lannoy	Fives	ACCESSION SOCIALE GPU QA	130 000 €	15 720 €			
DELPLANQUE Christian et Myriam (née Demeyer)	40 rue d'Avesnes	Moulins	ACCESSION SOCIALE GPU QA	140 000 €	16 000 €			
		TOTAL			**57 040 €**			

Avis favorable de la Commission réunie **le 03 février 2011 sur** l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de dossiers **d'indemnité** d'un montant total de 57 040 €.

Audrey LINKENHELD
Adjointe déléguée au Logement

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/97**

OBJET

Travaux de requalification de 14 courées - Réalisation de l'assainissement et aménagement des espaces extérieurs – Lot 2 : cour Dewolf rue Sainte Aldegonde à Lille - Transaction avec la société Nord Travaux Publics.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/697 du 21 septembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres portant sur les travaux de requalification de 15 à 23 courées dont la cour Dewolf sise rue Saint Aldegonde à Lille.

La société Nord Travaux Publics a été déclarée titulaire du lot 2 : travaux de requalification de la cour Dewolf rue Saint Aldegonde à Lille par notification en date du 10 juillet 2006 pour un montant de 15.248,86 € TTC.

Les travaux prévus au Cahier des Clauses Techniques doivent être modifiés à la demande des Services Techniques de la Ville, par la réalisation de travaux de reprise du domaine public contigu aux travaux de requalification de la courée.

Ainsi, ces travaux doivent être complétés pour un montant de 2.702,38 € TTC pour la réfection de trottoirs sur 27 m², le décapage du sol et la pose d'enrobé sur 14 m² ainsi que la fourniture et pose de pavés béton sur 3,5 ml.

Afin de permettre le règlement des travaux à la société Nord Travaux Publics, il convient de procéder à l'élaboration d'une transaction.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la transaction avec l'entreprise Nord Travaux Publics pour un montant de 2.702,38 € TTC ;

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits aux chapitre 45812, article 45812, fonction 01 - Opération QCOUR n° 1357 « Courées participation requalification R02 – Investissement », AP QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/98**

OBJET

Primes habitat durable – Octroi de primes municipales : rénovation durable de l'habitat, OPAH R-U, sortie d'insalubrité.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à des aides ciblées.

C'est l'objet de :

- l'OPAH de Renouvellement Urbain, qui a été lancée en collaboration avec la Communauté Urbaine mais aussi avec le Conseil Général et le Conseil Régional, sur des périmètres ciblés de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme. La mobilisation de l'ensemble des partenaires dans un objectif d'amélioration du patrimoine bâti, des conditions de vie des habitants, de maîtrise des charges et de respect des principes de développement durable, permet d'inciter les propriétaires aux ressources modestes à réaliser les travaux d'amélioration avec un niveau de subvention important, pouvant aller jusqu'à 85 % du montant des travaux.

- la prime à la rénovation durable de l'habitat qui permet d'inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement (isolation, chauffage, ventilation…)

- la prime à la sortie d'insalubrité, pour les logements les plus dégradés, qui permet aux propriétaires d'engager une réhabilitation totale de leur logement lorsque l'état d'insalubrité a été constaté.

Ces aides complètent, avec les primes pour l'installation d'équipements solaires et les primes pour l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales, le panel des subventions que la Ville de Lille a mis en place en faveur d'un habitat rénové et durable.

Par délibération n° 08/534 du 23 juin 2008, la Ville a approuvé le dispositif d'attribution des primes aux propriétaires dans le périmètre de l'OPAH Renouvellement Urbain.

Par délibération n° 08/761 du 6 octobre 2008, la Ville a approuvé le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat, modifié par la délibération n° 10/233 du 29 mars 2010.

Par délibération n° 09/388 du 18 mai 2009, la Ville a approuvé le dispositif de primes de sortie d'insalubrité, complété par la délibération n° 10/237 du 29 mars 2010.

Par délibération n° 09/590 du 29 juin 2009, la Ville a approuvé la mise en place d'écoconditionnalités d'octroi des primes dans le périmètre de l'OPAH Renouvellement.

.../...

Conformément à ces délibérations et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable pour l'attribution des primes sollicitées figurant dans le rapport joint, pour un montant total de 297.393 €, dont 153.865 € pour la Ville de Lille, 40.763 € pour le Département du Nord et 102.765 € pour la Région Nord/Pas-de-Calais ;

- **AUTORISER** l'attribution et le paiement des primes proposées, dans la limite des montants attribués aux pétitionnaires, sous réserve que les travaux le nécessitant aient fait l'objet d'une déclaration préalable et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de ladite autorisation. Au moment du paiement, le montant de la prime pourra être revu à la baisse dès lors que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé ;

- **IMPUTER** les dépenses liées aux primes rénovation durable de l'habitat et sortie d'insalubrité sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 830 - Opération QAIPA n° 1241 intitulée « Habitat ancien aide aux particuliers – Investissement » - AP référencée QRHABDUR ;

- **IMPUTER** la dépense liée aux primes OPAH RU sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 70 - Opération QHANN n° 1311 intitulée « Habitat ancien ANRU – Investissement » - AP référencée QANRUHABPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

Titre	Nom	Prénom	Quartier	Adresse logement	Type prime	Montant total travaux TTC	Dépense subventionnable	Montant subvention		dont Ville	dont Département	dont Région	statut	Nb lgt subventionnés	Observations
PRIME RENOVATION DURABLE															
Monsieur	DE WITASSE THEZY	Augustin	Bois Blancs	50 rue Championnet	RENOVATION DURABLE	39 795 €	25 000 €	6 275 €	25%	6 275 €	0 €	0 €	PO	1	Dont 25 € de DPE
Madame	COVILLERS	Christelle	Lomme	18 rue de l'hôtel de ville Mont à Camps	RENOVATION DURABLE	16 466 €	15 836 €	3 959 €	25%	3 959 €	0 €	0 €	PO	1	
Monsieur	BISSIER	Xavier	Moulin	33 bis rue de Thumesnil	RENOVATION DURABLE LCS	155 988 €	56 708 €	14 377 €	25%	14 377 €	0 €	0 €	PB LCS	5	Dont 200€ de DPE
				SOUS TOTAL Prime RENOVATION DURABLE		**212 249 €**	**97 544 €**	**24 611 €**		**24 611 €**	**0 €**	**0 €**		7	
PRIME OPAH															
Monsieur et Madame	BARTHOLOMEUS	Patrick	Hellemmes	78 rue Roger Salengro	OPAH RU plafond majoré	33 225 €	30 000 €	13 501 €	45%	7 969 €	2 438 €	3 094 €	PO	1	
Madame	BATAILLE	Maryline	Lille Sud	29 rue Victor Renard - 2ème étage	OPAH RU Plafond base	14 787 €	14 016 €	4 906 €	35%	1 402 €	3 504 €		PO	1	
Monsieur et Madame	WILSON	Gareth et sabine	Fives	58 rue de Rivoli	OPAH RU Plafond base	7 662 €	7 262 €	1 816 €	25%		1 816 €		PO	1	
Monsieur et Madame	QUENELLE	Achille	Moulins	33 rue d'Arras	OPAH RU Plafond base	5 571 €	5 280 €	1 848 €	35%	528 €	1 320 €		PO	1	
Mademoiselle	MOREAU	Laurence	Wazemmes	11 rue d'Ennetières	OPAH RU plafond TSO	41 000 €	30 000 €	22 648 €	75%	10 105 €	4 063 €	8 480 €	PO	1	
Mademoiselle	BOIDEIN	Annick	Wazemmes	25 rue d'Arcole	OPAH RU plafond majoré	2 760 €	2 616 €	392 €	15%		392 €		PO	1	
Madame	LEROY	Marie-Pierre	Lille Sud	7 rue des Jasmins	OPAH RU Plafond base	20 145 €	19 095 €	7 680 €	40%	2 621 €	4 063 €	996 €	PO	1	
Madame	FROIDEVAL	Janine	Wazemmes	25 rue de la Justice - Appt 9	OPAH RU plafond majoré	4 153 €	3 937 €	591 €	15%		591 €		PO	1	
Monsieur	GANOOTE	Benoît	Moulins	39 rue Montaigne	OPAH RU Plafond base	52 624 €	40 000 €	22 314 €	56%	9 938 €	4 063 €	8 313 €	PO	1	
Monsieur	DEHDOUH	Farid	Wazemmes	29 rue Jules Guesde	OPAH RU plafond majoré	6 064 €	5 748 €	2 586 €	45%	1 724 €	862 €		PO	1	
Monsieur	SOUAG	Yvir	Moulins	75bis rue des Meuniers, 21 cité Letombe	OPAH RU sortie insalubrité LCTS	92 583 €	74 583 €	7 458 €	10%	3 729 €		3 729 €	PB	1	
Monsieur	EVERAERE	Patrick	Lille Sud	24 rue des Myosotis	OPAH RU - LCS	22 013 €	20 865 €	2 086 €	10%	1 043 €		1 043 €	PB	1	
Monsieur	OUAHAB	Abdelkader	Fives	124 rue Eugène Jacquet	OPAH RU - LCTS	87 907 €	56 233 €	5 632 €	10%	2 816 €		2 816 €	PB	1	
Monsieur	FERRAG	Bachir	Wazemmes	9 rue Carpeaux - 1 cour Leroux	OPAH RU sortie insalubrité LCTS	41 063 €	38 068 €	5 710 €	15%	2 855 €		2 855 €	PB	1	
Melle et Monsieur	DEGUIGNES DOUSSEAU	Isabelle Jean-Philippe	Fives	9 place du Prieuré	OPAH RU plafond majoré	21 395 €	20 290 €	9 126 €	45%	4 563 €		4 563 €	PO	1	
Madame et Monsieur	PENARD JEAN	Isabelle Nicolas	Hellemmes	16 rue Roger Salengro	OPAH RU plafond PTZ	37 169 €	28 172 €	9 860 €	35%	4 930 €		4 930 €	PO	1	
Melle et Monsieur	DOMINIAK GORSKI VERCAIGNE	Rosalie Jérome	Fives	35 rue de Madagascar	OPAH RU plafond majoré	34 949 €	30 000 €	13 500 €	45%	6 750 €		6 750 €	PO	1	

Monsieur	BOITEAU	Matthieu	Hellemmes	30bis rue Etienne Dollet appt 24	OPAH RU plafond majoré	7 900 €	7 488 €	3 370 €	45%	1 685 €		1 685 €	PO	1	
Monsieur	SOTOME	Richard	Wazemmes	222 rue des postes 9-10 cour Mignot	OPAH RU plafond PTZ	23 977 €	22 727 €	7 954 €	35%	3 977 €		3 977 €	PO	1	
Madame	ZAKAMAROK	Hélène	Lomme	58 rue des Martyrs de la Résistance	OPAH RU plafond majoré	32 186 €	30 000 €	13 500 €	45%	6 750 €		6 750 €	PO	1	
Madame	BAILLY	Hélène	Moulins	14 rue de Marseille	OPAH RU Plafond base	17 863 €	16 932 €	11 852 €	70%	5 926 €		5 926 €	PO	1	
Madame	BAILLET	Céline	Wazemmes	25 rue de la Justice - Appt 8	OPAH RU plafond majoré	10 456 €	9 911 €	4 460 €	45%	2 230 €		2 230 €	PO	1	
Madame	BOUBACIR	Aimkhaltome	Wazemmes	38 rue d'Austerlitz	OPAH RU Plafond TSO	47 273 €	40 000 €	23 500 €	59%	10 531 €	4 063 €	8 906 €	PO	1	
Monsieur	ABBAS	ahmed	Moulins	2 rue Albert Samain	OPAH RU plafond majoré	17 015 €	16 128 €	7 257 €	45%	4 838 €	2 419 €		PO	1	
Madame et Monsieur	FREYMONT	Daniel	Fives	25 rue Traversière	OPAH RU Plafond TSO	19 188 €	18 187 €	4 063 €	22%		4 063 €		PO	1	
Madame	BREUILLART	Marthe	Wazemmes	11 avenue Albert	OPAH RU plafond PTZ	112 145 €	45 872 €	16 056 €	35%	8 028 €		8 028 €	PO	1	
Monsieur	LEROY	Fabrice	Fives	74 rue de Philadelphie	OPAH RU - LCTS	30 672 €	29 073 €	2 908 €	10%	1 454 €		1 454 €	PB	1	
Melle et Monsieur	MOREL DECOSTER	Julie et Jean	Lomme	176 avenue Arthur Notebart	OPAH RU Plafond base	12 842 €	12 173 €	4 260 €	35%	1 217 €	3 043 €		PO	1	
Monsieur	LELIEVRE	Philippe	Lomme	284 avenue Arthur Notebart	OPAH RU plafond PTZ	4 847 €	4 594 €	1 608 €	35%	804 €		804 €	PO	1	
Monsieur	KENDOUZI	Ahmed	Lomme	7 rue du docteur Lepan	OPAH RU sortie insalubrité LCTS	105 623 €	95 358 €	14 304 €	15%	7 152 €		7 152 €	PB	1	Sous réserve label BBC après tx
Monsieur et Madame	HUYGHE	Francis	Lomme	14 rue Léo Lagrange	OPAH RU sortie insalubrité LCTS	80 273 €	75 014 €	11 252 e	15%	5 626 €		5 626 €	PB	1	Sous réserve label BBC après tx
Monsieur	SEKKACHE	Rabah	Fives	9 rue Kepler	OPAH RU Plafond TSO	24 623 €	23 339 €	11 004 €	47%	4 283 €	4 063 €	2 658 €	PO	1	
				SOUS TOTAL Prime OPAH		**1 071 953 €**	**872 961 €**	**269 002 €**		**125 474 €**	**40 763 €**	**102 765 €**		**32**	
PRIME SORTIE D'INSALUBRITE															
Monsieur Madame	HERTAULT - BECU	Jacques	Centre	20 rue de Fleurus – Rez de chaussée	MOUS INSALUBRITE Loyer Loi 48	53 171 €	50 399 €	3 780 €	7,5%	3 780 €			PB Loi 48	1	
				SOUS TOTAL Prime OPAH		**53 171 €**	**50 399 €**	**3 780 €**		**3 780 €**				**1**	
				TOTAL TOUTES PRIMES		**1.337.373 €**	**1.020.904 €**	**297.393 €**		**153.865 €**	**40.763 €**	**102.765 €**			

Avis favorable de la Commission réunie le 3 février 2011 sur l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de dossiers de prime d'un montant total de 297.393 € (sous réserve d'obtention par les propriétaires des autorisations administratives pour la réalisation des travaux). Les primes pourront être recalculées par la commission dans la limite maximale attribuée initialement, après examen des pièces justificatives fournies pour le paiement (factures).

Audrey LINKENHELD
Adjointe déléguée au Logement

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/99**

OBJET

Programme « Maintien des courées » initié en 2002 – Modification du montant des travaux - Marché 50460 – Avenant n° 2 au lot n° 6 cour Carole, 27 bis rue Faraday à Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/367 du 17 mai 2004, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux d'assainissement et de requalification dans le cadre du programme 2002 « maintien des courées ».

Une convention a été signée entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille dans laquelle figurent les modalités de mise en œuvre de ce programme.

La Ville a procédé à un appel d'offres ouvert avec un allotissement par cour afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux. Le lot 6 (cour Carole, 27 bis rue Faraday, à Saint-Maurice) a été attribué à l'entreprise Nord Travaux Publics, NTP, rue Gay Lussac 59147 Gondecourt, puis 102 rue de Don 59112 Annoeulin pour un montant de 31.601,26 € TTC.

Des travaux en plus-value et moins value (assainissement et requalification) se sont avérés nécessaires pour ce lot du fait de suggestions techniques imprévues (délibération n° 10/798 du 20 septembre 2010) avec un nouveau montant de travaux de 33.129,15 € TTC suite à l'avenant n° 1 (soit + 4,83 %).

En cours de chantier, à la demande d'un riverain, il a dû être procédé au déplacement d'un regard avec siphon cloche qui était situé sous les fenêtres de son habitation et qui était susceptible d'occasionner des nuisances. Le montant de ces travaux d'assainissement s'élève à 733,23 € TTC, ce qui porte le montant total des travaux à 33.862,38 € TTC (soit + 2,32 % par rapport au montant initial).

L'incidence financière cumulée des avenants n° 1 et n° 2 est de 2.261,12 € TTC et représente une augmentation de 7,16 % du montant du marché initial.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'ajustement du programme comme indiqué ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses d'assainissement correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 45811, article 45811, fonction 01 - Opération n° 1355 QCOUR « courées participation requalification A02 - Investissement » ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants correspondants, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/100**

OBJET

Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement : la production de 12 000 nouveaux logements d'ici 2014 dont 4 000 sociaux, la rénovation de près de 5 000 logements sociaux et de 6000 logements privés dégradés ainsi que la réalisation de logements en accession aidée à la propriété, comme définis dans la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2008.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par LMCU avec son PLH, accompagner financièrement, conformément à l'article L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisition-amélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Priorité sera donnée aux opérations comprenant de grands logements familiaux, des logements aux loyers abordables et aux charges réduites et tendant à répondre aux performances énergétiques exigées par le label BBC.

Pour formaliser les engagements des collectivités et des bailleurs, une convention ci-annexée sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille dans le cas d'aide à la résidentialisation, réhabilitation et construction neuve ou acquisition-amélioration

En accord avec la Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011 il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable pour l'attribution d'aides conformément au tableau ci-annexé, pour un montant total de 578.000 € au titre des opérations en faveur de la production ou l'amélioration de 107 logements sociaux ;
- **AUTORISER** l'attribution et le paiement des aides proposées, dans la limite des montants attribués aux maîtres d'ouvrage, sous réserve de disposer des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, selon le tableau ci-annexé ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat avec chaque maître d'ouvrage pour les opérations faisant l'objet d'une aide de la Ville dans les cas de résidentialisation, réhabilitation et construction neuve , suivant les modèles ci-joints ;
- **IMPUTER** les dépenses liées aux opérations de construction neuve, de réhabilitation, de résidentialisation, et d'acquisition-amélioration soit 578.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 20417, fonction 70 - Opération n° 1267 libellée « Habitat Social Développement et Requalification – Investissement » de l'AP QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

[illegible]	Quartier Ville associée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Margueritois Lots 7 et 9	Lille Sud	Accession aidée	Vilogia	45	45	BBC Neuf		270 000€
Margueritois Lot 6	Lille Sud	Locatif Social	Vilogia	32	32	BBC Neuf		134 000 €
Mozaic, Wazemmes privé Annule et remplace la délibération passée le 26 Novembre 2010	Wazemmes	Accession aidée	Marignan	38	9	THPE Neuf		63 000 €
Ex-EDHEC 24 rue du Sabot	Vauban	Locatif Social	LMH (achat en VEFA à Finapar)	67	19	BBC Neuf		76 000€
34 rue Mourmant	Wazemmes	Acquisition-amélioration	SAUES Habitat Pact	5 (avant tx) 2 (après tx)	5 (avant tx) 2 (après tx)	HQE	2011	35 000 €
TOTAL				**184**	**107**			**578 000 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/101**

OBJET

Convention de partenariat relative au dispositif de lutte contre l'indécence et l'indignité des logements entre la Ville de Lille et la CAF de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

➢ **La Ville de Lille et la lutte contre l'habitat indigne :**

La Ville de Lille a fait de la lutte contre l'habitat indigne et indécent une priorité politique. Depuis plusieurs années elle a mobilisé et mis en œuvre d'importants moyens en ce sens et des résultats très encourageants ont d'ores et déjà été obtenus dans le cadre de son Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne.

Celui-ci repose fondamentalement sur les principes suivants :

1. Intensifier, par la mobilisation municipale mais aussi de l'ensemble des partenaires, le repérage des situations d'habitat indigne, au-delà des seules plaintes déposées par les occupants :
   - généralisation des cellules opérationnelles Insalubrité dans tous les quartiers lillois, à Lomme et Hellemmes (500 dossiers traités en 2009 et 2010),
   - mise en place d'un plan d'action sur les meublés (32 immeubles identifiés suite à l'étude action menée en 2008),
   - mise en œuvre d'une convention de partenariat entre la ville et la CAF pour le dépistage de l'habitat indécent et indigne depuis 2008,

2. Augmenter les prescriptions de travaux et toutes démarches volontaristes voire coercitives à l'encontre des bailleurs indélicats, en se donnant les moyens, lorsque cela est justifié, de mener les procédures à leur terme :
   - renforcement de la lutte contre les immeubles vacants abandonnés par la mise en œuvre de la procédure des Immeubles en état d'abandon manifeste (64 immeubles concernés à ce jour),
   - mise en place récente de procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) travaux qui concernera 45 immeubles en mauvais état,
   - renforcement des actions judiciaires par le développement de la coopération avec le Parquet (15 dossiers déposés depuis 2009, des condamnations exemplaires obtenues),
   - engagement de façon plus fréquente de procédures de travaux d'office (péril, insalubrité) avec recouvrement des frais auprès des propriétaires,

.../...

3. Développer des outils d'accompagnement financiers et techniques pour permettre aux propriétaires de bonne foi de mettre leurs logements aux normes :
   - mise en œuvre des procédures communautaires d'aide aux propriétaires pour les opérations de sortie d'insalubrité : PIG Insalubrité (2006-2009) puis MOUS Insalubrité (2010-2012) afin de traiter les bâtiments les plus dégradés,
   - création d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) depuis début 2009 principalement sur les quartiers de Fives, Moulins et Wazemmes avec l'objectif de réhabiliter 900 logements en 5 ans,
   - création par la ville d'un système de subventions communales à la réhabilitation (subventions de sortie d'insalubrité, primes habitat durable, subventions OPAH) avec budget annuel de 600.000 € jusqu'à la fin du mandat,

4. Favoriser l'accès aux droits des occupants de bonne foi des logements indignes, par un meilleur accompagnement individuel :
   - renforcement de l'accompagnement social et juridique des familles par les services sociaux de la ville, du CCAS et de la Maison de la Médiation mais aussi avec les associations partenaires : PACT, APU, OSLO, ADIL,
   - relogement prioritaire des familles frappées par l'insalubrité avec la mise en place de comités de pilotage et présence active dans les commissions d'attribution des bailleurs sociaux permettant d'aboutir chaque année au relogement de 20 à 30 familles lilloises dont le logement a été déclaré insalubre,
   - développement des solutions d'hébergement temporaire le temps de réaliser les travaux par la mobilisation actuelle de quelques logements tiroir du parc HLM ou communal,

Actuellement, 1200 plaintes et signalements sont transmis en mairie chaque année qui donnent lieu de la part du Service Communal d'Hygiène et de Santé à environ 800 prescriptions annuelles de travaux sur les insalubrités mineures, prés de 200 logements étant à ce jour déclarés insalubres et interdits à l'habitation sur le territoire communal.

Forte des évolutions réglementaires qui lui donnent des pouvoirs d'intervention supplémentaires, la Ville souhaite renforcer davantage encore son implication dans la lutte contre l'habitat indigne et indécent, notamment par un partenariat accru avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

➢ **Les orientations sociales de la Caisse d'Allocations Familiales dans le domaine de l'habitat :**

Le logement figure parmi les axes prioritaires de l'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille. Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales souhaite mettre en œuvre, toutes les actions qui contribueront à offrir à ses allocataires, des conditions de logement dignes, leur permettant de développer un projet familial et social.

.../...

La Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille s'inscrivent ainsi pleinement dans les dispositions issues du décret du 30 janvier 2002, pris en application de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (Loi S.R.U.), qui définit les caractéristiques du logement décent.

Une première convention entre la Ville et la CAF de Lille a été signée le 16 janvier 2008 pour une durée de 3 ans. Elle a permis :

- de finaliser et développer le partenariat déjà engagé dans les Cellules Opérationnelles Insalubrité créées dans tous les quartiers de Lille ainsi que sur Lomme et Hellemmes. Ainsi ces Cellules Insalubrité ont eu à traiter en 2009 et 2010 de prés de 900 dossiers au total, 222 nouveaux signalements ayant été réalisés par la CAF de Lille.
- de mettre en place une expérimentation sur le quartier de Fives qui consistait à une vérification systématique par le Service Communal d'Hygiène et de Santé des conditions de décence des logements anciens du parc privé (hors logement étudiant) qui faisaient l'objet d'une nouvelle demande d'Allocation Logement auprès de la CAF de Lille. Ce nouveau dispositif a permis la visite en 3 ans de prés de 800 logements avec ouverture par le SCHS d'une trentaine de dossiers d'injonction de travaux pour des indécences moyennes ou lourdes.
- Suite à ce bilan jugé très positif par les deux partenaires il a semblé utile de poursuivre le dispositif de partenariat dans les Cellules Opérationnelles Insalubrité et d'étendre le contrôle systématique sur les quartiers ayant le plus fort pourcentage de logements anciens vétustes (notamment Wazemmes et Moulins) en le couplant au dispositif incitatif déjà en place depuis 2009 des périmètres d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH R-U).

Objet de la convention :

La nouvelle convention vise à mettre en oeuvre et à pérenniser deux dispositifs de partenariat entre la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille :

1. un dispositif général sur l'ensemble des territoires de Lille, Hellemmes et Lomme, reposant sur des signalements provenant des locataires eux-mêmes ou des partenaires au sein des Cellules Opérationnelles Insalubrité,

2. un dispositif particulier sur le quartier de Fives ainsi que sur les périmètres OPAH R-U (Wazemmes, Moulins, Lille Sud, Saint Maurice et communes de Lomme et Hellemmes), reposant sur une méthode de contrôle systématique de décence afin d'accélérer sur ces quartiers le repérage et le traitement de l'habitat indigne.

Durée de la convention :

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

Elle fera l'objet d'une évaluation, un mois avant son échéance.

.../...

La convention pourra être renouvelée tacitement, pour une durée d'une année, sous réserve qu'elle demeure compatible avec d'éventuelles nouvelles directives qui pourraient être définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Evaluation de la convention :

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des présents dispositifs, un Comité de Pilotage regroupant les services concernés de la Ville de Lille et de la CAF se réunira une fois par semestre.

Un bilan annuel du dispositif sera établi par la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à procéder à la signature de la convention de partenariat ci-annexée relative au dispositif de lutte contre l'indécence et l'indignité des logements entre la Ville de Lille et la CAF de Lille,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,

Audrey LINKENHELD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/102**

OBJET

Amélioration de l'habitat ancien - Adaptation des primes municipales insalubrité, OPAH-RU et rénovation durable à la réforme ANAH 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée de longue date dans une politique volontaire de lutte contre l'insalubrité, l'indécence, l'inconfort des logements en visant l'amélioration des logements privés anciens. Plus généralement, la Ville s'engage auprès des propriétaires du parc privé ancien, et notamment des plus modestes, pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à des aides ciblées. Engagée dans le développement durable et soucieuse de réduire le poids des charges pour les habitants, la Ville de Lille a conditionné le versement de ses aides à l'atteinte de performances énergétiques et environnementales.

C'est l'objet de :

- **La prime OPAH de Renouvellement Urbain**, qui a été lancée en collaboration avec la Communauté Urbaine mais aussi avec le Conseil Général et le Conseil Régional, sur des périmètres ciblés de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme (délibérations n° 08/534 du 23 juin 2008 et n° 09/590 du 29 juin 2009). Cette prime s'appuie sur une complémentarité entre les aides financières des différents partenaires que sont Lille Métropole Communauté Urbaine, le Conseil Général du Nord, la Région Nord Pas de Calais, et l'ANAH

- **la prime à la sortie d'insalubrité**, pour les logements les plus dégradés, qui permet aux propriétaires d'engager une réhabilitation totale de leur logement lorsque l'état d'insalubrité ou de dangerosité a été constaté (délibération n°10/237du 29 mars 2010)

- **la prime à la rénovation durable** qui permet d'inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique et durable de leur logement : isolation, chauffage, ventilation... (délibération n°10-233 du 29 mars 2010)

Ces aides, non cumulables entre elles, s'appliquent à l'ensemble du territoire communal de Lille ainsi que sur Lomme et Hellemmes. Elles complètent, avec les primes façades, les primes végétalisation de toiture et façade, les primes locaux vélos, les primes pour l'installation d'équipement solaire et les primes pour l'installation de système de récupération des eaux pluviales, le panel des subventions que la Ville de Lille a mis en place en faveur d'un habitat rénové et durable.

Au 1er janvier 2011, l'ANAH a engagé une réforme importante de son dispositif d'aides, en se recentrant sur l'accompagnement des propriétaires occupants, au détriment des propriétaires bailleurs qui voient leur régime de subvention particulièrement bouleversé.

.../...

Face à ces évolutions, la ville de Lille souhaite adapter son dispositif :

- en maintenant un niveau d'aides globalement équivalent pour les propriétaires occupants avec une amélioration du financement pour les plus modestes ;
- en compensant en partie le désengagement de l'ANAH sur le locatif conventionné et intermédiaire afin de favoriser le logement abordable ;
- en accompagnant désormais les copropriétés dans leurs projets de rénovation durable ;
- en harmonisant ses trois primes sur le volet développement durable ;

En ce qui concerne la prime OPAH RU, dans l'attente des décisions de nos partenaires, la Ville de Lille se doit d'assurer la pérennité du dispositif afin d'assurer aux propriétaires une continuité dans la prise en charge de leur projet d'amélioration de l'habitat.

Par la présente délibération, la Ville de Lille définit les nouvelles conditions d'octroi des 3 primes municipales à l'amélioration de l'habitat :

Les grands principes des 3 primes sont les suivants :

Logements éligibles : logements privés de plus de 5 ans situés à Lille, Hellemmes ou Lomme.

Bénéficiaires :

- Propriétaires bailleurs dès lors que le logement fait l'objet d'une convention ANAH à hauteur du loyer plafond intermédiaire, ou social, ou très social
- Propriétaires occupants bénéficiant de ressources inférieures aux plafonds précisés ci dessous.
- Syndics de copropriétés
- Propriétaires bailleurs HLM en sortie d'insalubrité uniquement (en loyer PLAI uniquement)

Conditions générales d'octroi des aides :

- Eco conditionnalité des primes : Les aides sont allouées aux propriétaires qui s'engagent dans une démarche logique d'amélioration de leur logement en respectant un niveau minimal de performance énergétique et en s'engageant dans un bouquet de travaux cohérent, précisé en annexe. Exceptionnellement, notamment pour les parties communes des immeubles collectifs, il pourra être dérogé à la règle s'il est démontré l'impossibilité de les atteindre.

- Dépenses éligibles :
  - tous travaux éligibles de l'ANAH pour les primes OPAH RU et insalubrité
  - pour les primes rénovation durable : travaux du bouquet de travaux et travaux de mise aux normes de décence
  - en sortie d'insalubrité : travaux urgents de mise en sécurité (uniquement pour les bailleurs HLM ou associatifs)
  - audits thermiques, assistance à maîtrise d'ouvrage (hors OPAH et hors MOUS), maîtrise d'oeuvre : en déplafonnement dans les conditions précisées ci après

Les conditions techniques d'éligibilité et d'instruction de la demande sont précisées en annexe.

.../...

Les taux de subvention et plafonds de travaux, applicables à compter du 1er janvier 2011, sont les suivants :

MAJ 27/01/2011

PRIME A LA RENOVATION DE L'HABITAT

	Type de prime :	Prime rénovation durable	Prime secteur prioritaire (OPAH) * taux cumulé des collectivités (ville,conseil général,conseil régional)				Prime insalubrité
			30 000 € HT		Si insalubrité : 80 000 € HT		80 000 € HT
PROPRIETAIRE OCCUPANT	Plafonds de travaux HT auxquels s'ajoute la maitrise d'œuvre correspondante = dépense subventionnable	25 000 € HT	de 0 à 20 000€	de 20 000 à 30 000 €	0 à 62 500€	de 62 500 € à 80 000 €	
	- **propriétaires occupants à très faibles ressources revenus très modestes** (plafonds très sociaux ANAH)	**25 %**	**35 %***	**75 %***	**20 %***	**20 %**	**20 %**
	- **propriétaires occupants aux revenus modestes** (plafonds ANAH)		**35 %***	**70 %***		**10 %**	**10 %**
	- **propriétaires occupants aux revenus modestes majorés** (plafonds majorés ANAH)		**45 %***	**45 %***		**10 %**	**10 %**
	- **propriétaires occupants aux revenus moyens** (ressources inférieurs au prêt locatif social - PLS)		**35 %***	**35 %***	**17,5%**		**17,5%**
PROPRIETAIRE BAILLEUR	Plafonds de travaux auxquels s'ajoute la maitrise d'œuvre correspondante = dépense subventionnable	Plafond travaux ANAH (2011 : 500 HT/m2)			Plafond travaux ANAH (2011 : 1250 HT/m2)		
	- **bailleurs privés** qui appliquent à leur logement un Loyer **Conventionné Social (LCS) ou Très Social (LCTS)** ou en maintien en **loi 1948** après travaux.	**25 %**	**25 %***		**30 %***	**LCTS**	**30 %**
					20 %*	**LCS**	**20 %**
	- **bailleurs privés** qui appliquent à leur logement un Loyer **Conventionné Intermédiaire (LI)**	**10 %**	**10%**		**0 %**		**10 %**
	- **bailleurs sociaux** (ou organisme agréé) qui appliquent à leur logement un **Loyer Conventionné Très Social**	-	-		**10 %**		**10 %**
COPROPRIETE	Sans condition de ressource et de loyer	**10%** des travaux de performance thermique dans la limite de 15 000€ HT de travaux/logement					

La subvention minimum sera de 500€ dès lors que les obligations de performance énergétique sont respectées.

MAJORATIONS

Utilisation d'éco-matériaux sur au moins 2 postes de travail	Majoration du taux de base	+ 2,5 %
Performance de niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC)	Pour les PROPRIETAIRES OCCUPANTS : majoration du plafond de travaux	+ 5 000 €
		+ 10 000 €
	Majoration du taux de base	+ 5 %
création ou maintien de grands logements locatifs	Prime « grand logement » complémentaire aux primes précédentes	T4 : 5000 € T 5 : 7 000 € T 6 et + : 10 000 €

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	Mission d'accompagnement du propriétaire pas obligatoire	300 € / logement si participation AMO ANAH Sinon 500 € / logement
Etude thermique		50% de l'étude thermique, plafonnée à 1000 € HT/immeuble de moins de 5 logements Copropriété/Collectif de 5 logements et plus : 30% de l'étude, plafonnée à 200€ HT/logt

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution d'aides de la Ville de Lille dans les conditions prévues dans la présente délibération ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
  - pour les primes rénovation durable et les primes insalubrité au chapitre 204, fonction 830, article 2042 - Opération QAIPA n° 1241 intitulée « Habitat ancien aide aux particuliers – Investissement », de l'AP QPLANACTPG.
  - pour les primes OPAH RU sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 70 - Opération QHANN n° 1311 intitulée « Habitat ancien ANRU – Investissement » - AP référencée QANRUHABPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Politique du Logement,



Audrey LINKENHELD

ANNEXE : CONDITIONS PARTICULIERES

1) Eco conditionnalité des aides versées :

L'octroi d'aides est conditionné par l'engagement dans une démarche visant 3 familles de travaux :

- De façon prioritaire l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment (par des travaux d'isolation principalement) : isolation de toiture ou combles perdus, isolation de toiture terrasse, isolation des murs, isolation dalle basse/cave, changement de menuiseries (fenêtres, portes y compris volets).
- En second lieu l'efficacité des équipements permettant de chauffer, ventiler, produire l'eau chaude du logement : chaudière performante avec régulation, pompe à chaleur performante, ballon d'eau chaude thermodynamique, VMC (obligatoire si changement de menuiseries),
- En troisième lieu le recours aux énergies et ressources renouvelables : solaire thermique, bois, récupération d'eaux pluviales…

Pour bénéficier de l'aide, il est obligatoire de réaliser au moins travaux deux travaux dans cette liste, dont au moins un dans la famille « enveloppe du bâtiment ».

Par ailleurs, pour garantir un véritable gain de performance énergétique pour l'occupant du logement, il est exigé le respect de deux garde fous :

- les niveaux de performance des différents éléments mis en œuvre doivent être supérieurs ou égaux à ceux exigés pour bénéficier de crédits d'impôts pour les parois opaques et les menuiseries, ou conformes à la réglementation thermique élément par élément pour le poste ventilation (avec une exigence supplémentaire pour l'isolation des toitures : résistance thermique minimale R = 5,5 m².K/W). Par ailleurs, pour des travaux qui incluent une modification de système de chauffage (changements d'appareils, modification d'énergie) les systèmes de chauffage électrique (hors pompe à chaleur (PAC)) ne sont pas éligibles aux aides.
- Le logement après travaux doit avoir une performance énergétique globale inférieure
  - Pour les propriétaires occupants : d'au moins 40 % à celle établie avant travaux (référence DPE) ou doit respecter les valeurs limites ci-après, sans être inférieure à 25% :
    - maxi 230 Kwh ep/m²/an si chauffage gaz et ECS gaz,
    - maxi 250 Kwh ep/m²/an si chauffage gaz et ECS électrique
    - maxi 330 Kwh ep/m²/an si chauffage électrique et ECS électrique
  - Pour les propriétaires bailleurs : respecter une consommation de référence après travaux (DPE) inférieure ou égale à 150 Kwh ep/m2/an

Par dérogation, il sera possible d'octroyer des aides, dans certains cas où ces gardes fous ne seraient pas respectés uniquement s'il est démontré, par un argumentaire ou une étude spécifique, l'impossibilité d'atteindre ce niveau de 150 Kwh ep/m²/an (exemples : impossibilité de raccordement gaz, impossibilité de changement d'ECS électrique, chauffage bois …).

2) Précisions sur les travaux éligibles

Il est précisé que les travaux suivants ne sont pas éligibles :

- Les dômes et couvertures en polycarbonate des extensions
- Les travaux portant sur une création d'extension qui augmente la surface habitable de plus de 14 m^2
- L'installation d'un système de chauffage électrique hors PAC

3) Instruction de la demande

Ces nouvelles conditions sont applicables aux dossiers déposés aux services instructeurs de la ville et le cas échéant de l'ANAH à compter du 1er janvier 2011.

Les dossiers de demande doivent être déposés en Mairie avant le démarrage des travaux. Le propriétaire doit fournir toutes les pièces justificatives nécessaires à la vérification de l'éligibilité des logements à la prime demandée, qui lui seront demandées par les services municipaux (justificatifs de propriété, justificatifs de ressources, description du projet, devis, DPE ou audit thermique...) Il ne peut pas s'opposer à la visite par les services municipaux des logements concernés par la demande.

En particulier, pour bénéficier de la prime insalubrité, la situation d'insalubrité, de péril, d'indécence grave l'état manifeste d'abandon ou l'insécurité en cas de risque grave pour les occupants, doit être attestée et constatée par les services municipaux ou faire suite à une injonction administrative.

4) Calcul, acompte et paiement de la prime

Lorsque la prime de la Ville est complétée par une prime de l'ANAH, elle peut être recalculée au moment du paiement du solde afin que l'opération ne soit pas surfinancée par le biais des différentes aides publiques octroyées (cf. règles applicables par l'ANAH).

Le cas échéant, la subvention communale sera recalculée en fonction du montant des travaux effectivement réalisés ou autorisés.

Le versement de la prime municipale est subordonné au respect du Plan local d'Urbanisme et aux prescriptions administratives et architecturales des services municipaux.

A titre exceptionnel, dans le cas où des immeubles insalubres ou dangereux seraient préemptés au profit d'opérateurs sociaux (associations ou bailleurs sociaux), en vue de leur réhabilitation, il pourra être attribué une subvention couvrant l'intégralité des dépenses de travaux d'urgence. Sont alors éligibles les travaux strictement nécessaires à la suppression du danger immédiat.

Les travaux subventionnés devront avoir commencé dans les neuf mois après la délibération du conseil municipal validant la subvention.

A l'achèvement d'un délai de dix-huit mois après la date de la délibération et à défaut de présentation des factures acquittées correspondant au projet initial, la subvention sera soit diminuée si les travaux réalisés permettent d'atteindre un certain niveau de gains thermiques, soit annulée.

A la demande du bénéficiaire, la prime pourra être versée au profit d'un dispositif de caisse d'avance mis en place par la Ville de Lille ou LMCU.

Le versement du forfait AMO peut être mandaté directement à l'AMO, à la condition que la demande en soit faite par le propriétaire et l'AMO, et sous réserve que cette AMO ait un statut associatif.

En cas de revente du bien avant la 9ème année suivant l'octroi de la subvention, le propriétaire devra reverser une partie de la subvention avec affectation d'un coefficient suivant les barèmes de l'ANAH. Ce reversement ne sera pas demandé si l'acquéreur reprend les engagements initiaux en cas de location ou, dans le cas des propriétaires occupants lorsque ceux-ci respectent les conditions d'octroi (plafond de ressources).

S'il n'y a pas de mandatement d'une caisse d'avance, la Ville de Lille peut verser des acomptes au démarrage des travaux pour faciliter la réalisation des travaux. Cet acompte, à hauteur de 50% maximum du montant de la prime octroyée par la Ville de Lille, pourra être versé, à la demande du propriétaire, sur présentation d'un ordre de service du propriétaire à l'entreprise ou d'une première facture des travaux. Pour le forfait AMO, il pourra également être versé un acompte dès le dépôt des dossiers de demande de subvention. Il est également possible, à la demande du propriétaire et de l'AMO de faire l'avance de l'AMO versée par l'ANAH, à la condition que celle-ci ait été accordée par l'ANAH. Dans ces conditions, la Ville de Lille diminuera d'autant le montant de sa prime.

Le solde de la prime municipale sera versé en fin d'opération sur présentation de l'ensemble des factures des travaux et maîtrise d'œuvre et après, en tant que de besoin, d'une visite de contrôle d'un représentant de la Direction de l'Habitat de la Ville de Lille. Tout refus de visite du logement concerné par le propriétaire entraînera le remboursement intégral de la prime versée.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle des travaux, le propriétaire devra reverser à la Ville de Lille le trop perçu entre les acomptes versés et le montant de prime recalculé au regard du changement de projet du propriétaire par rapport à sa demande initiale. A titre exceptionnel, et uniquement pour les propriétaires occupants à revenus très sociaux, le reversement du forfait AMO pourra ne pas être exigé s'il est démontré que la non réalisation du projet initial est indépendante de la volonté du propriétaire résulte d'un cas de force majeure.

5) Conditions spécifiques à la prime OPAH

Les taux et plafonds de subvention sont modifiés à compter du 01/01/2011 suite à la réforme de l'ANAH, dans les conditions définies dans les tableaux figurant dans la présente délibération. Ces tableaux définissent les taux globaux de subvention de l'ensemble des collectivités participant à l'opération.

La Ville de Lille assurant le paiement des subventions pour le compte du Conseil Général et du Conseil Régional, selon les conventions approuvées par délibérations n° 08/534 du 23 juin 2008 et 09/590 en date du 29 juin 2009, la Ville appliquera les taux en vigueur de chacune de ces collectivités au moment du dépôt de dossier.

Le Conseil Général comme le Conseil Régional pourront être amenés à l'avenir à modifier leurs taux de subvention aux propriétaires, ce qui nécessitera un avenant aux conventions avec la Ville de Lille. Le taux global de subvention de l'ensemble des trois collectivités ne sera quant à lui pas modifié.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/103**

OBJET

Maison de l'habitat durable –
Réhabilitation HQE du site retenu –
Marché de conception-réalisation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un des axes forts du mandat municipal concerne l'éco-construction et l'éco-rénovation des logements. La Ville de Lille a, pour ce faire, engagé un projet cohérent et opérationnel afin d'atteindre ses objectifs : lancement d'une OPAH-RU, aides financières à la rénovation durable des logements privés, soutien technique aux propriétaires (création d'un référentiel et d'un guide en matière d'éco-rénovation dans l'habitat ancien, conseils et accompagnement personnalisés), création de la Maison de l'Habitat Durable qui sera à la fois un guichet unique pour les particuliers et un centre de ressources et de valorisation pour particuliers et professionnels, qualification des entreprises…

La Maison de l'Habitat Durable s'implantera sur le site de la Halle aux Pigeons et salle Baggio (quartier de Wazemmes), qui fera l'objet d'une réhabilitation HQE.

Par délibération n° 08/691 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de conception-réalisation pour la création de la Maison de l'Habitat Durable sur le site à réhabiliter, permettant de confier à une équipe pluridisciplinaire une mission portant à la fois sur l'établissement des études et l'exécution des travaux, conformément aux dispositions des articles 37, 67 et 69 du Code des Marchés Publics.

La Ville de Lille a donc engagé un travail de collaboration entre concepteurs et entrepreneurs (procédure de conception-réalisation lancée sous forme d'un dialogue compétitif) afin de mener à bien la conception et la réalisation de cet ouvrage particulièrement ambitieux et complexe, d'un point de vue énergétique et environnemental notamment. Afin de garantir la qualité architecturale du projet, le maître d'ouvrage s'attache également à accorder une part importante à ce thème dans la désignation du futur titulaire.

Le montant des travaux et des prestations d'ingénieries du projet est estimé à 2.702 000 € HT. Le montant global de l'opération toutes dépenses confondues, comprenant les travaux et prestations d'ingénierie, les honoraires divers, les prestations d'AMO et le futur mobilier du site, s'élève donc à 3.850.000 € TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le marché de conception-réalisation après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter toute subvention et financements auprès des partenaires concernés ainsi qu'à signer tous documents et conventions y afférent ;

.../...

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions escomptées ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 21 et 23, articles 2188 et 2313, fonction 830 – Opération n° 1275 intitulée « Maison habitat durable construction – Investissement ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 22 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Maison de l'Habitat Durable,

Audrey LINKENHELD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/104**

OBJET

Grand Projet Urbain - Création du nouveau centre social de l'Arbrisseau - Avenants n° 1 aux marchés de travaux

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 09/802 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour la construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau situé dans le quartier de Lille Sud.

Lors de l'exécution du chantier, des travaux complémentaires sont rendus nécessaires. Ils sont dus essentiellement à des demandes du maître d'ouvrage et concernent :

- **Le marché de travaux n° 2009S0147COF01 – Lot n° 01 : VRD - GROS OEUVRE - CHARPENTE METALLIQUE - ETANCHEITE ENTERREE**, attribué au groupement d'entreprises EIFFAGE CONSTRUCTION, 35 allée du Chargement BP 327 - 59666 Villeneuve d'Ascq Cedex et VASSEUR & ROVIS, ZI la Voye Grard - 62680 Méricourt, pour un montant de 1.972.204,00 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la réalisation de semelles pour la mise en place d'un portillon piétons supplémentaire, les calfeutrements des encadrements des portes de l'ascenseur et la pose d'une finition en sol souple sur la dalle d'absorption phonique de la salle polyvalente initialement prévue en finition brut de béton. Le montant total de ces prestations représente un montant de 17.390,44 € HT, soit une augmentation de 1,05 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 1.666.390,44 € HT, soit 1.993.002,97 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0250COF01 – Lot n° 02 : BARDAGE - COUVERTURE - ETANCHEITE**, attribué à l'entreprise LUC DANIEL COUVERTURE, 35 rue Condorcet - 59950 Auby, pour un montant de 585.297.28 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la création d'un chevêtre en toiture, la motorisation de la fermeture des châssis de désenfumage et l'habillage en bardage du coffret d'alimentation électrique. Le montant total de ces prestations représente un montant de 4.730,00 € HT, soit une augmentation de 0,97 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 494.109 € HT soit 590.954,36 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0147COF02 – Lot n° 03 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE**, attribué à l'entreprise HORIZONS, Rue Jacques Boutry ZI de Cantimpré - 59400 Cambrai, pour un montant de 483.592,05 € TTC.

.../...

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour le remplacement de 9 portes acier par des portes coupe-feu une heure, la réalisation d'un totem support des boîtes aux lettres et l'ajout d'un portillon piétons donnant sur le parvis. Le montant total de ces prestations représente un montant de 14.232 € HT, soit une augmentation de 3,52 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 418.573,18 € HT soit 500.613,52 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0250COF02 – Lot n° 04 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS**, attribué à l'entreprise KARPINSKI, 24 rue du Mont de Templemars - BP 213 - 59472 Seclin Cedex, pour un montant de 489.459,14 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la réalisation d'un plafond en médium perforé sur l'atrium, l'ajout de compléments au système de contrôle d'accès et la mise en place d'oculus dans le service multi-accueil. Le montant total de ces prestations représente un montant de 13.554,59 € HT, soit une augmentation de 3,31 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 422.801,36 € HT soit 505.670,43 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0147COF03 – Lot n° 05 : CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS**, attribué à l'entreprise MODULE, 1195 chemin de Wallon Cappel - BP 50179 - 59523 Hazebrouck Cedex, pour un montant de 227.638,71 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la mise en place de tablettes MDF sur les allèges et la création de niches pour les extincteurs et les radiateurs. Le montant total de ces prestations représente un montant de 9.478,00 € HT, soit une augmentation de 4,98 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 199.811,37 € HT soit 238.974,40 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0147COF04 – Lot n° 06 : SOLS SOUPLES - PEINTURE**, attribué à l'entreprise RUDANT & FILS, 244 rue de l'Yser - BP 20062 - 59200 Tourcoing, pour un montant de 171.016,04 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la pose de sols souples dans des locaux initialement prévus en béton brut et la mise en œuvre de nez de marches antidérapants. Le montant total de ces prestations représente un montant de 6.817,86 € HT, soit une augmentation de 4,77 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 149.807,86 € HT soit 179.170,20 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0147COF05 – Lot n° 07 : ELECTRICITE**, attribué à l'entreprise INEO NORD PICARDIE, Agence Tertiaire ZI A de Seclin - rue Augustin Lhermitte - 59139 Noyelles les Seclin, pour un montant de 373 364,80 € TTC.

.../...

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la création d'une baie de brassage indépendante pour le service de la PMI, l'ajout de sirènes avec flash dans les sanitaires et la mise en place de contacteurs à badges supplémentaires. Le montant total de ces prestations représente un montant de 10.951,67 € HT, soit une augmentation de 3,51 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 323.129,60 € HT soit 386.463,00 € TTC.

- **Le marché de travaux n° 2009S0147COF06 – Lot n° 08 : CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION**, attribué à l'entreprise COEXIA, 2, allée Jacques Messager Zone d'Activités B - 59175 Templemars, pour un montant de 520.920,71 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 correspondant à des demandes de travaux complémentaires pour la modification du type de corps de chauffe, la mise en place d'une auge dans la salle à manger des enfants et la fourniture et pose de 7 éviers inox. Le montant total de ces prestations représente un montant de 15.978 € HT, soit une augmentation de 3,67 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 451.530,43 € HT soit 540.030,39 € TTC.

Le bilan financier du marché travaux de la construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau dans le quartier de Lille Sud s'établit donc comme suit :

Lot	Entreprise	Montant initial € HT	Montant avenant 1 € HT	%	Nouveau montant du marché € HT
1	EIFFAGE / VASSEUR & ROVIS	1 649 000,00	17 390,44	1,05%	1 666 390,44
2	LUC DANIEL COUVERTURE	489 379,00	4 730,00	0,97%	494 109,00
3	HORIZONS	404 341,18	14 232,00	3,52%	418 573,18
4	KARPINSKI	409 246,77	13 554,59	3,31%	422 801,36
5	MODULE	190 333,37	9 478,00	4,98%	199 811,37
6	RUDANT & FILS	142 990,00	6 817,86	4,77%	149 807,86
7	INEO NORD PICARDIE	312 177,93	10 951,67	3,51%	323 129,60
8	COEXIA	435 552,43	15 978,00	3,67%	451 530,43
9	OTIS	43 000,00	-	-	43 000,00
	Total marchés	4 076 020,68	93 132,56	2,28%	4 169 153,24

Montant initial des marchés de travaux 4.076.020,68 € HT
Total des Avenants n° 1 93.132,56 € HT, soit + 2,28 %
Nouveau montant des marchés 4.169.153,24 € HT, soit 4.986.307,28 € TTC.

Ces travaux complémentaires n'ont pas d'incidence sur le coût d'opération.

.../...

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 – article 2313 – fonction 422 - Opération : QCSAR n° 1305 « Centre social de l'Arbrisseau » - AP : QANRUPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en préfecture le **2 3 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux
et Maisons de quartier,

Marc BODIOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/105**

OBJET

Centres sociaux et Maisons de quartier – Avenants aux contrats d'objectifs pris en application de la convention cadre du 15 janvier 2003.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/698 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille relative au financement des centres sociaux.

Cette convention, dont l'application a été étendue par la Ville aux Maisons de quartier, a été suivie de contrats d'objectifs pluriannuels signés par les trois parties précitées et chacune des structures concernées.

Suivant accord donné par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et le Département du Nord, ces contrats sont désormais automatiquement prorogés dès lors que l'agrément centre social est renouvelé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et ce, pour la durée dudit renouvellement.

L'actualisation des contrats arrivant à échéance implique la Ville au sein du comité technique institué par la CAF dans le cadre de la convention cadre précitée.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville est tenue de conclure une convention avec toute association à laquelle, tous crédits confondus, elle accorde un financement annuel égal ou supérieur à 23.000 €.

Des subventions sont attribuées en conformité avec des délibérations prises par ailleurs lors de la présente séance et/ou de séances antérieures, il importe donc de les reprendre également dans les contrats d'objectifs précités.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des avenants aux contrats d'objectifs, ci-annexés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en préfecture le 23 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux
et Maisons de quartier,

Marc BODIOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/106**

OBJET

Équipements de Proximité, Centres Sociaux, Maisons de quartier – Convention cadre de partenariat entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 370.1272 du 3 août 1972 du Ministère de la Santé définit un Centre social comme "un équipement où doit s'effectuer en priorité un travail social familial, se coordonner des activités médico-sociales et socio-éducatives en vue de mettre à la disposition des familles les moyens de remplir leur rôle". A ce titre, [son action globale], si elle s'adresse à toute la population, doit être particulièrement orientée vers les moins favorisées, socialement ou culturellement".

Ainsi, un Centre social :

- est un Équipement de Quartier d'animation globale ayant obligation de prendre en compte les difficultés économiques des familles et des jeunes et de répondre en priorité aux problèmes sociaux des populations les moins favorisées ;
- a une vocation familiale et plurigénérationnelle consistant notamment à aider les familles dans l'exercice de leur responsabilité parentale mais également dans leur vie économique et sociale ;
- est un lieu d'animation de la vie sociale : il doit donc favoriser et susciter la participation des usagers et des habitants à la définition des besoins et aux prises de décision mais également promouvoir la vie associative ;
- enfin, est un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices. Il doit faire en sorte d'associer les collectivités locales, les associations, les institutions et les travailleurs sociaux à l'élaboration puis à la mise en œuvre de son projet. En outre, il doit promouvoir et soutenir les interventions ponctuelles (insertion, femmes, jeunes...) susceptibles d'éviter l'isolement ou la ségrégation.

Equipement "généraliste" à raison d'un type de public ou de champ d'action précis, un Centre social se distingue des équipements "spécialisés " auxquels il n'a pas lieu de se substituer. A ce titre, son action est collective et non individuelle en ce qu'elle s'adresse à des groupes d'individus – les habitants du territoire -, dont la participation active se doit d'être toujours sollicitée, facilitée et non à des individus, isolés ou non.

En même temps, il se doit de développer une action globale, déclinée en activités particulières, dans une double proximité, l'une géographique, le territoire et l'autre, socioculturelle, la relation de voisinage, pour ne pas dire d'"intimité" parce que nécessairement de confiance et de respect.

En même temps, il doit s'attacher à faire en sorte que son action soit complémentaire de celle menée par divers Services publics et, notamment, ceux du Département sans pour autant, là encore, se substituer à eux.

.../...

Si elles sont de nature fondamentalement sociale, ces activités ne sont pas exclusives du loisir, du sport, de la culture... et s'inscrivent nécessairement dans une démarche, globale et cohérente, celle d'un projet construit avec les habitants et acteurs du territoire et mené pour les habitants du territoire.

Le Département, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales adhèrent et souscrivent à cette définition.

Par délibération n° 02/698 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention cadre définissant les attentes, les principes et les modes de collaboration et de financement permettant de pérenniser et qualifier les projets des Centres sociaux. Les objectifs respectifs des partenaires signataires de la convention définissaient le cadre de négociations à mener avec chaque Centre social en vue de la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs.

Aussi, principaux financeurs des Centres sociaux lillois, la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont considéré qu'il était nécessaire d'actualiser ce cadre contractuel commun définissant les attentes, les principes, les modes de collaboration et de financement permettant de pérenniser et qualifier les projets des Centres sociaux.

Les financeurs souhaitent poursuivre la démarche initiée en 2003. Pour ce faire, il convient de développer et ajouter certains axes à la convention cadre dans le respect des valeurs caractérisant les centres sociaux et leurs contrats de projet respectifs.

L'enjeu de cette nouvelle convention porte sur la volonté d'un «construire ensemble ». Les partenaires signataires s'engagent dans de nouveaux modes de coopération afin de contribuer au développement et à la cohésion sociale du territoire. L'élaboration de cette convention a duré plus d'une année. Elle a mobilisé l'ensemble des partenaires, y compris les centres sociaux. Il s'agit d'une élaboration collective.

Cette convention est un accord politique et stratégique entre les centres sociaux lillois, la Fédération des Centres Sociaux, la Ville de Lille, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et le Département du Nord.

Elle définit la coopération entre ces institutions et les centres sociaux, la coopération entre les centres sociaux, la coordination des financeurs.

Les quatre modifications majeures sont :

1) un outil commun de demande de subvention dit « dossier unique »
2) ***un besoin de fonds de roulement compris entre 3 et 5 mois,***
3) l'affectation des excédents du compte de résultat au chapitre « fonds dédiés »
4) les financeurs sont consultés préalablement à toutes initiatives visant à un projet d'investissement significatif

Les engagements de la CAF de Lille :

La procédure d'agrément des centres sociaux relève d'une décision du Conseil d'Administration des Caisses d'Allocations Familiales.

Toutefois, dans le cadre de la présente convention, la Caisse d'Allocations Familiales sollicitera l'avis de la Ville et du Département sur toute demande d'attribution ou de renouvellement d'agrément qui lui sera adressée.

.../...

Les engagements de la Fédération des Centres Sociaux :

La Fédération Départementale s'engage à développer des pôles d'animation territoriale et des ressources en ingénierie de projet permettant d'accompagner les processus de développement locaux et la montée en qualification des acteurs professionnels et bénévoles.

Les engagements des Centres Sociaux :

Les centres sociaux s'engagent à favoriser l'ouverture et le décloisonnement.

Le centre social doit susciter la participation des usagers et des habitants à la définition des besoins, à l'animation locale, aux prises de décisions les concernant. (comités d'habitants).

Le centre social a vocation à promouvoir la vie associative. Lieu d'accueil des associations, le centre social peut, à l'occasion, les héberger et les soutenir.

Il définit des objectifs de coopération et de mise en œuvre d'actions partenariales.

Il s'engage à développer la lisibilité et la transparence de ses actions et à poursuivre la formation et le renouvellement des bénévoles.

Les engagements de la Ville de Lille :

La Ville reste le principal financeur des centres sociaux (70 % de leur budget).

Désormais, les subventions aux centres sociaux sont établies à partir de bases et de ratios financiers précis.

Les 3 secteurs constitutifs de l'activité des centres sociaux impactés par les nouvelles règles de financement sont :

- la délégation Enfance
- délégation Petite Enfance ;
- l'Animation Globale.

Aussi, figure en annexe de cette délibération le projet d'une nouvelle convention pluriannuelle, fruit d'une co-production impliquant non seulement la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Nord mais également la Fédération Départementale des Centres Sociaux et les centres sociaux eux-mêmes.

La qualité de notre relation avec les centres sociaux va être poursuivie à partir, notamment, des réunions régulières avec les Présidents et les Directeurs de structure. Par ailleurs, les centres sociaux sont impliqués dans l'élaboration actuelle du PEG .2.

Nous sommes engagés dans l'amélioration de notre positionnement institutionnel vis-à-vis d'eux grâce à la mise en place, en décembre dernier, d'une coordination politique confiée à l'élu en charge des Centres sociaux qui réunit les élus thématiques, inclus la Politique de la Ville et le Premier Adjoint délégué aux Finances.. Parallèlement, une coordination technique a été confiée à la Direction Jeunesse Animation.

.../...

Les centres sociaux sont, pour la Ville de Lille, des partenaires importants dans la conduite de la politique éducative et sociale qu'elle souhaite mener au plus près des quartiers. Ils sont, notamment, les acteurs de l'action sociale en direction des familles et les vecteurs de l'innovation sociale, en réponse aux besoins exprimés par les habitants. Cette place unique dans le projet social municipal est renforcée par cette nouvelle convention-cadre.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature, par Madame le Maire ou l'élu délégué, de la convention cadre, ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux
et Maisons de quartier,





Marc BODIOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/107**

OBJET

Association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise) - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement – Subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville soutient depuis 1999 l'association Agir Ensemble contre le chômage - Métropole Lilloise (AC ! Métropole Lilloise) dont le siège social est situé au 4, rue du Professeur Lamaze à Lille. L'association développe ses initiatives et ses activités contre les exclusions et le chômage, pour l'emploi et la solidarité et rassemble des chômeurs, des précaires mais aussi des retraités et salariés solidaires.

Depuis plusieurs années, l'association a eu de très nombreuses initiatives et a été présente sur tous les lieux pour la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion, pour le droit au travail et pour le droit à un revenu décent.

Ses responsables assurent des permanences régulières chaque semaine au 4 rue du Professeur Lamaze (quartier du Faubourg de Béthune), à Fives (Mairie de quartier), à Lille-Lomme ainsi qu'à Mons-en-Baroeul, Villeneuve d'Ascq et Tourcoing.

Consciente des besoins et des attentes, l'association AC ! Métropole Lilloise souhaite en 2011 :

- développer son action et ses initiatives,
- multiplier les débats dans les quartiers et les rencontres avec les populations en difficultés,
- augmenter ses moyens pour être plus efficace et plus présente et encore mieux participer à la vie citoyenne sur Lille et la Métropole.

Le montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Ville à hauteur de 9.150 € est justifié par l'activité déployée par l'association et notamment ses permanences d'accueil auprès des chômeurs et des précaires sur Lille et Lomme.

En effet, et pour répondre aux besoins, l'association AC ! Métropole Lilloise poursuit en 2011 ses actions afin :

- d'accroître sa présence aux côtés des demandeurs d'emploi et précaires,
- de développer ses permanences d'accueil pour conseiller ces derniers et éventuellement accompagner les personnes dans leurs démarches vis-à-vis des organismes tels que le Pôle Emploi, la CAF (mission de médiation pour la défense des droits des chômeurs),
- de développer ses campagnes d'information et d'action et de continuer à organiser chaque mois, dans les différents quartiers lillois et notamment ceux où la population de chômeurs et précaires est très forte (Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Fives, Wazemmes, Moulins) des débats publics essentiellement à destination des chômeurs et précaires (formation sur le logement, le problème de l'emploi des jeunes (18-25 ans), le revenu, les droits sociaux avec des intervenants extérieurs tels des responsables sociaux, des associations…),

.../...

- de mener également des campagnes d'actions :
  - sur la renégociation de l'asssurance chômage,
  - pour le droit à la santé des plus démunis, avec une enquête faite auprès des personnes en précarité à la CAF, Pôle-emploi, CPAM,
  - sur la montée du surendettement des chômeurs et précaires,
  - actions pour les talents des quartiers. L'association envisage de mettre en valeur des initiatives des demandeurs d'emploi et précaires de Lille (peinture, poème, musique,)
- d'envisager des initiatives publiques telles que :
  - la continuité des Etats Généraux de la Précarité,
  - l'information concernant la loi sur le RSA (Revenu de Solidarité Active) et le contrat unique d'insertion,
  - le développement de l'action pour l'accès à l'emploi menée auprès du MEDEF et des entreprises aux fins de promouvoir l'embauche et la création d'emplois,
- de continuer son action, notamment en :
  - développant ses informations avec un bulletin diffusé aux chômeurs et précaires de Lille et ses environs,
  - participant à la création du Centre Régional des Ressources pour les associations de demandeurs d'emplois et précaires du Nord/Pas-de-Calais,
  - développant sa participation dans la vie locale : l'association fait déjà partie du Comité de liaison de Pôle Emploi et du groupe technique régional ainsi que de la Commission Locale d'Insertion (CALI) et du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Lille.
  - d'organiser le 25 juin prochain, un grand moment de partage, de solidarité et de convivialité pour les 15 ans de l'association avec une initiative « les 15 h » pour les 15 ans d'AC Métropole (témoignages des militants, un débat, des expos photos, des vidéos, soirée festive).

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, en soulignant que l'association devra présenter un rapport d'activité de son action fin 2011.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 9.150 € à l'association Agir Ensemble contre le chômage (AC ! Métropole Lilloise) (N° SIRET : 442 229 209 000 14) ;
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention ci-annexée ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 025 - Opération n° 491 « Soutien à l'Emploi - Syndicats ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie **18 février 2011**

Réception en Préfecture **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/108**

OBJET

Organisations Syndicales Locales - Subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille entretient, depuis de longues années, des relations avec les Organisations Syndicales Locales représentatives du monde professionnel. Ces organisations constituées en associations bénéficient, au titre des actions mises en œuvre au niveau local, de subventions de la Ville conformément à l'article L.2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec une administration prescrit la mise en place de conventions d'objectifs pour toute subvention supérieure à 23.000 €.

Dans l'attente de leur installation dans la nouvelle Bourse du Travail, des conventions annuelles de financement avec les unions locales des syndicats lillois concernées sont renouvelées en 2011 (Unions Locales CFE CGC, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA Education, Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais) afin de soutenir les actions qu'elles mettent en œuvre chaque année et destinées à :

- l'organisation des permanences d'accueil ouvertes à l'ensemble des Lillois, des forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés,
- prévenir les conflits du travail.

La représentativité des organisations syndicales est déterminée d'après les critères suivants :

- les effectifs,
- l'indépendance,
- les cotisations,
- l'expérience et l'ancienneté du syndicat.

Eu égard aux actions entreprises et à la représentativité des organisations syndicales sur le territoire lillois, il a été décidé d'arrêter le montant des subventions pour l'année 2011 suivant le tableau détaillé ci-dessous :

C.F.E. – C.G.C. (Confédération Française de l'encadrement - CGC)	7.623 €
Union Locale des Syndicats C.N.T. (Confédération Nationale du Travail)	8.050 €
C.F.D.T. UTI METROPOLE LILLOISE (Confédération Française Démocratique du Travail)	100.516 €
Union Locale C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)	15.687 €

.../...

Union Locale C.G.T. (Confédération Générale du Travail)	100.516 €
Union Locale F.O. (Force Ouvrière)	100.516 €
UNSA Education (Union Nationale des Syndicats Autonomes Education)	42.381 €
Union Syndicale Solidaires Nord/Pas-de-Calais	25.000 €
Total	**400.289 €**

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des conventions ci-annexées,
- **AUTORISER** le versement des subventions allouées aux organisations syndicales suivant le tableau susvisé,
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 025 - Opération n° 491 « Soutien à l'Emploi - Syndicats ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie **18 février 2011**

Réception en Préfecture **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Emploi,

MAIRIE DE LILLE

Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/109**

OBJET

Fourrière municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage ou l'annulation de la dette en cas de destruction en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Certaines de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif) et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

bénéficiaire	infraction	circonstances	somme
Madame BAUDIER Line	Stationnement gênant par panneaux (arrêté municipal EUT 3509) rue Béranger à Lille	Madame BAUDIER a eu des problèmes de santé qui l'on empêché de déplacer son véhicule	114,60 €
Monsieur FINTZ Simon	Stationnement gênant par panneaux (arrêté municipal SPM 2676) rue du Faubourg des Postes à Lille	Monsieur FINTZ a été contraint de déplacer son véhicule à la suite de l'incendie d'une voiture garée à côté de la sienne.	114,60 €
Madame SEUROT Mélanie	Stationnement gênant par panneaux (arrêté municipal EUT 3139) rue Aubert à Lille	Quand Madame SEUROT a garé son véhicule, il n'y avait pas de panneaux d'interdiction de stationner.	119,20 €
Madame BOUREZ Thérèse	Stationnement gênant par panneaux (arrêté municipal EUT 4206 validité du 8 au 29 novembre 2010)	Panneaux d'interdiction de stationner non visibles.	114,60 €

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le remboursement des frais aux intéressés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le
- 1 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police Municipale,

Roger VICOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/110**

OBJET

Plan d'Actions de Prévention - Subventions à diverses associations - Programme 2011 – Adoption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir diverses actions, entrant dans le cadre d'un programme local d'actions mené pour l'année 2011, sur les axes prioritaires suivants :

- *Sécuriser les espaces publics* : Sécuriser les bas d'immeubles et autres lieux publics par un accompagnement des jeunes inactifs, sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement urbain, réduire les comportements à risque des deux roues et sensibiliser à la sécurité routière

- *Prévenir la délinquance des mineurs* : Favoriser la mise en place d'actions de prévention de la délinquance sur les micro-secteurs en difficulté, accompagner les parents de primo-délinquants, lutter contre les violences à l'école, prévenir les violences dans le sport amateur, assurer la cohérence globale du suivi individualisé des jeunes en rupture

- *Accompagner les populations fragilisées* : Communiquer sur la prévention des conduites addictives et à risque, accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, sensibiliser, informer, former les personnels associatifs et municipaux

- *Adapter les réponses judiciaires* : éviter la récidive des personnes sortant de prison par un accompagnement social et professionnel, impulser le suivi médico-psychologique post carcéral, renforcer l'accueil et le suivi des femmes victimes de violences conjugales, développer l'accompagnement et la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, développer l'accès au droit.

Les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de tableaux récapitulatifs par thématique, arrêtant le coût des actions et l'engagement financier de la Ville, pour un montant global de 149.733 €.

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23.000 € de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions à intervenir avec les associations.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe (soit 149.733 € pour 9 actions aidées) ;

.../...

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention entre la Ville et le Club Léo Lagrange et l'avenant à la convention entre la Ville et l'association REUSSIR-la Mission locale de Lille, ci-annexés ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 110 – Opération n° 434 - Mission citoyenneté proximité – programme sécurité prévention – actions CLSPD – Plan d'actions de prévention CLSPD.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

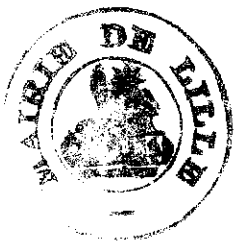

Roger VICOT

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 1ère répartition

Thématique : Sécuriser les espaces publics

Quartiers	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres participations	Financement contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	R	ARCM	Deux roues pour la prévention de la délinquance, la citoyenneté et l'insertion des jeunes	Stages code de la route/sécurité routière, mécanique et pilotage en vue de réduire les comportements à risques et délictueux de jeunes	4000	4 574,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	214 126,00	0,00	**271 000,00**
						4 574,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 300,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**214 126,00**	**0,00**	**271 000,00**

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 1ère répartition

Thématique : Prévenir la délinquance des mineurs

Quartiers	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS (autres villes)	FIPD (autres villes)	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres financements	Financements contrats aidés	Montant total de l'action
Lille-Sud	N	Fédération Léo Lagrange	"Face à la violence, je réagis" Atelier de prévention des violences pour de jeunes de 12/25 ans	Prise de conscience des différents types de violences, de leur impact sur les victimes, des risques encourus, amélioration de la vie de groupe au sein et en dehors du collège, trouver des alternatives à la violence (sous forme d'ateliers)	Toucher deux classes du Collège Verlaine (5° et 4°) de 25 élèves environ (soit 50 élèves)	900,00										220,00		**1 120,00**
Hellemmes	R	Club Léo Lagrange Hellemmes - 329 704 738 000 23	Projet CLSPD 2011	Offre de loisirs, prévention par le sport, prévention routière, prévention santé, intégration des gens du voyage, animation périscolaire...	700 hellemmois de 8 à 30 ans, toutes activités confondues	30 600,00							4 300,00		3 000,00	6 550,00		**44 450,00**
Ville	R	ADNSEA - Unité éducative	La boîte à mots	Education à la citoyenneté, prévention des violences, lutte contre le décrochage scolaire.	250 enfants sur Lille.	8 000,00	7 000,00				18 000,00		25 000,00	23 000,00		21 500,00		**102 500,00**
Ville	R	Itinéraires - Siret 382721124000 24	Accueil de jour "Mistral gagnant": Implication des parents d'enfants en grandes difficultés scolaires, comportementales et psychologiques dans l'élaboration de leur projet de vie	Aider les parents d'adolescents collégiens à la marge à regagner une place qu'ils n'ont plus, auprès de leurs enfants. Réenvisager des projets de vie pour ces jeunes par une prise en charge individualisée et construite avec les parents.	15 à 22 adolescents concernés.	32 850,00							319 259,46			12 474,40	2 470,77	**367 054,63**
						72 350,00	**7 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 000,00**	**0,00**	**348 559,46**	**23 000,00**	**3 000,00**	**40 744,40**	**2 470,77**	**515 124,63**

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 1ère répartition

Thématique : Accompagner les populations fragilisées

Quartiers	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs Qualitatif	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Départ.	Région	CAF	Autres financements	Financements Contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	R	Itinéraires - Siret 38272112400024	Jeunes en errance accompagnés de chiens	Améliorer les possibilités d'insertion sociale des jeunes en prenant en compte leur animal de compagnie comme support de la relation éducative. Sensibiilser aux nuisances causées par les chiens. Améliorer la santé de ses chiens.	15	10 000,00												10 000,00
						10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 1ère répartition

Thématique : Adapter les réponses judiciaires

Quartiers	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres financements	Finance-ments contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	R	Association Intercommunale d'Aide aux Victimes - Siren : 340734235	Aide aux victimes	Mettre en œuvre toute forme d'accompagnement de victimes de traumatismes.	3500	36 035,00			15 930,00	173 360,00			34 244,00			187 071,00	7 051,00	**453 691,00**
Ville	R	MISSION LOCALE DE LILLE - 326 866 258 0030	Insertion sociale et professionnelle de personnes détenues ou sortant de prison	Maintien d'un dispositif spécifique d'accueil, d'orientation, de suivi. Développement d'actions mobilisables pour ce public	500	26 124,00			9 093,00	25 000,00								**60 217,00**
Ville	R	TRAIT D'UNION - 384 911 020 000 12	Aide aux familles et aux proches des détenus à la maison d'arrêt de Loos	Favoriser le lien familial, aider à la réinsertion, inclure les familles dans le réseau citoyen.	1800	650,00				500,00			1 000,00	1 800,00		1 630,00		**5 580,00**
						62 809,00	**0,00**	**0,00**	**25 023,00**	**198 860,00**	**0,00**	**0,00**	**35 244,00**	**1 800,00**	**0,00**	**188 701,00**	**7 051,00**	**519 488,00**

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - PROGRAMMATION 2011 - 1ère répartition

Récapitulatif

THEMATIQUES	VILLE CLSPD	CUCS autres villes	FIPD	VILLE AUTRES DELEGATIONS	ETAT AUTRES	DEPARTEMENT	REGION	CAF	FSE	ERE	AUTRES FINANCEMENTS	MONTANT TOTAL ACTIONS
Sécuriser les espaces publics	4 574,00	0,00	0,00	0,00	22 300,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 126,00	271 000,00
Prévenir la délinquance des mineurs	72 350,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	348 559,46	23 000,00	3 000,00	18 000,00	0,00	43 215,17	515 124,63
Accompagner les populations fragilisées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Adapter les réponses judiciaires	62 809,00	0,00	0,00	25 023,00	198 860,00	35 244,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	195 752,00	519 488,00
TOTAL	**149 733,00**	**7 000,00**	**0,00**	**25 023,00**	**221 160,00**	**413 803,46**	**24 800,00**	**3 000,00**	**18 000,00**	**0,00**	**453 093,17**	**1 315 612,63**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/111**

OBJET

Plan d'Actions de Prévention - Volet Prévention de la Délinquance du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programme 2011 - 1ère répartition – Adoption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le programme local d'actions 2011 relatif à la Prévention de la Délinquance constitue un volet particulier du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, fixant le cadre des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du développement social urbain en faveur des habitants de quartier en difficulté, dont le Conseil Municipal, par délibération n° 07/24 du 12 février 2007 a autorisé la signature.

Ces actions entrent dans le cadre d'un programme local d'actions mené pour l'année 2011, sur les axes prioritaires suivants :

- *Sécuriser les espaces publics* : Sécuriser les bas d'immeubles et autres lieux publics par un accompagnement des jeunes inactifs, sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement urbain, réduire les comportements à risque des deux roues et sensibiliser à la sécurité routière
- *Prévenir la délinquance des mineurs* : Favoriser la mise en place d'actions de prévention de la délinquance sur les micro-secteurs en difficulté, accompagner les parents de primo-délinquants, lutter contre les violences à l'école, prévenir les violences dans le sport amateur, assurer la cohérence globale du suivi individualisé des jeunes en rupture
- *Accompagner les populations fragilisées* : Communiquer sur la prévention des conduites addictives et à risque, accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, sensibiliser, informer, former les personnels associatifs et municipaux
- *Adapter les réponses judiciaires* : éviter la récidive des personnes sortant de prison par un accompagnement social et professionnel, impulser le suivi médico-psychologique post carcéral, renforcer l'accueil et le suivi des femmes victimes de violences conjugales, développer l'accompagnement et la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, développer l'accès au droit.

Conformément à la procédure d'instruction fixée par l'Etat et le Conseil Régional, partenaires financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les différents projets d'actions à mener sont présentés sous la forme de tableaux récapitulatifs par thématique, arrêtant le coût des actions et l'engagement financier de la Ville, pour un montant global de 296.479 € en vue de la négociation à intervenir avec les services de l'Etat.

Afin d'assurer la plus grande lisibilité et de garantir la transparence de l'intervention de la délégation thématique municipale en charge du Contrat Local de Sécurité et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et dans le cadre du dispositif mis en œuvre en vue de l'élaboration de conventions avec les associations percevant plus de 23.000 € de la Ville, différents services ont été désignés comme pilotes pour la conclusion des conventions à intervenir avec les associations.

.../...

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance, joint en annexe, établi pour l'année 2011 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, (soit 296.479 € pour 25 actions aidées) ;

- **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions entre la Ville et les associations ARS, Mouvement du Nid, A.D.N.S.E.A, le Cèdre Bleu, ci-annexées.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien et autoriser la Ville à mener les négociations nécessaires à cet effet ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions escomptées ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 110 – Opération n° 391 – Mission citoyenneté proximité – programme sécurité prévention - action CLSPD – FIPD volet prévention de la délinquance du CUCS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011

MAIRIE DE LILLE

Roger VICOT

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2011

Thématique : Sécuriser les espaces publics

Quartiers	Reconduite/Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres financements	Finance-ment contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	N	Spiritek- Siret : 42160817500020	Elaboration d'un label de prévention santé et de réduction des nuisances en direction des bars lillois	Augmenter les comportements responsables, renforcer les compétences des professionnels et tenanciers de bars.	5 bars labelisés	20 000,00	20 000,00											**40 000,00**
						20 000,00	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2011

Thématique : Prévenir la délinquance des mineurs

Quartier	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres financements	Finance-ments contrats aidés	Montant total de l'action
Bois Blancs	N	Association FCP Formation Culture Prévention	"Un collège, deux théâtres, trois actions"	Accompagnement des jeunes exclus temporaires du Collège Claude Lévi-Strauss (reflexion sur le sens de la sanction, préparation au retour dans le collège), Création d'un atelier de théâtre dans le collège et dans le quartier bois blancs (création de lieux d'expression et de socialisation)	Une vingtaine de collégiens et une dizaine de familles en recherche de repères dans leurs rapports parents/enfants	3 815,00	3 815,00						1 000,00					**8 630,00**
Ville	N	ADAJ du Nord - Siret 334 356 367 000 14	Prévention et médiation des violences en milieu scolaire.	Favoriser l'édcuation à la citoyennté dans et autour des collèges et lycées, sensibilsier les jeunes à l'existence de règles de droit , éveiller leurs conscience sur les conséquences des incibilités et actes délictueux	12 interventions dans 3 établissements	3 500,00	3 500,00									660,00		**7 660,00**
Lille Sud	N	AVENIR Enfance - Siret 42118799800016	Vues de mon quartier	Permettre à des jeunes de s'exprimer, et de repérer les différentes structures et professionnels de Lille sud. Réaliser avec eux des films documentaires pour transmettre les connaissances acquises sur le quartier	12 à 16 jeunes de 14 à 25 ans, répartis en deux groupes.	6 200,00	6 200,00									707,00		**13 107,00**
Ville	R	Le Cèdre Bleu - Service ARPEJ - Siret 33478166300029	Points Parents	Soutien à la fonction parentale en vue de prévenir ou de réduire les conduites à risques et comportements déviants des jeunes (informer, soutenir, accompagner)	660 familles soit 810 personnes	76 225,00	40 245,00		11 000,00	134 000,00		35 000,00	70 500,00			12 000,00		**378 970,00**
Wazemmes	R	Parlons d'Avenir	Bande à part	Faire prendre conscience des conduites à risque, tisser du lien avec les jeunes, leur faire prendre conscience de leur marginalisation	50 lillois de moins de 30 ans	6 000,00		6 000,00		3 500,00						90,00	8 875,00	**24 465,00**
Faubourg de Béthune	R	PROJET Centre social du Faubourg de Béthune - 445 140 809 000 10	Tolérance et civilité	Favoriser l'amélioration des relations au quotidien et la communication à l'intérieur et à l'exterieur de la famille. Faire connaître des alternatives aux incivilités, aux conflits et à l'intolérance par la médiation et la communication non violente.	40 enfants et jeunes	2 250,00	2 250,00											**4 500,00**
Ville	R	Temps Fort - Siren : 378474720	Responsabilisation des adolescents : identité, citoyenneté et prévention de la violence	Action de prévention de la violence et de mobilisation des collégiens et de leurs parents sur leur devenir et leur orientation, et sur l'amélioration de la relation à l'autre	245 élèves	5 000,00	5 000,00									2 773,00		**12 773,00**
						102 990,00	**61 010,00**	**6 000,00**	**11 000,00**	**137 500,00**	**0,00**	**35 000,00**	**71 500,00**	**0,00**	**0,00**	**16 230,00**	**8 875,00**	**450 105,00**

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2011

Thématique : Accompagner les populations fragilisées

Quartiers	Reconduite /Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat autres	FSE	ERE	Départ.	Région	CAF	Autres financements	Financements Contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	R	Association de Défense de la Famille et des Individus A.D.F.I.	Prévention et information aux phénomènes sectaires totalitaires. Accueil et soutien aux familles et Individus - Formation des acteurs sociaux	Orientation, information, accueil, soutien et aide personnalisée aux victimes du phénomène sectaire	5200 personnes	12 000,00	12 000,00		10 000,00	8 000,00			21 000,00	13 500,00		16 752,00	3 383,00	**96 635,00**
Vieux-Lille	R	Itinéraires - Siret 38272112400024	Entr'actes : Intervention en milieu prostitutionnel	Aider les personnes prostituées à mobiliser les ressources nécessaires à l'émergence d'un projet d'insertion et/ou poser les conditions de base qui réduiront les dommages inhérents à l'activité de la prostitution	342 personnes différentes en antenne mobile + 161 au local	26 429,00	26 429,00											**52 858,00**
Ville	R	Le Mouvement du Nid	La prostitution : une approche globale	Agir pour une réinsertion durable des personnes quittant la prostitution - Rencontres, formations, prévention	7000	26 500,00	29 552,00							8 000,00		18 118,00		**82 170,00**
Ville	R	Spiritek- Siret : 42160817500020	Formation des professionnels confrontés aux consommateurs de drogues à l'intervention précoce	Permettre aux travailleurs sociaux et/ou aux professionnels de santé d'être en capacité d'accompagner les consommateurs à risque tenant compte de la trajectoire de consommation. Education et accompagnement	2 x 20 participants	2 000,00	2 000,00									2 000,00		**6 000,00**
						66 929,00	**69 981,00**	**0,00**	**10 000,00**	**8 000,00**	**0,00**	**0,00**	**21 000,00**	**21 500,00**	**0,00**	**36 870,00**	**3 383,00**	**237 663,00**

Ville de Lille - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2011

Thématique : Adapter les réponses judiciaires

Quartiers	Reconduite/ Nouvelle	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	Ville autres délégations	Etat autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres financements	Finance-ments contrats aidés	Coût total de l'action
Ville	R	ADNSEA	Accès au Droit en direction des jeunes et des aultes qui l'entourent	Accueillir, informer, conseiller ou orienter dans le domaine de l'accès au droit les jeunes âgés de moins de 25 ans, leurs parents, les professionnels de l'action sociale, l'éducation Nationale et le secteur associatif	1500	20 000,00	20 000,00			130 371,00			55 400,00			31 707,00		**257 478,00**
Ville	R - *interco*	Association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) - Siren : 77562413300010	Centre d'aide pour enfants et mamans exposés aux violences conjugales et de prévention	Communiquer sur l'existant, constituer un lieu ressource pour les institutionnels, professionnels et habitants, groupes de parole pour enfants et mamans, construire d'autres façons d'envisager l'existence	300 enfants, 50 pros, 100 parents	6 250,00		66 000,00	3 000,00	2 500,00			20 000,00	3 000,00		17 143,00		**117 893,00**
Ville	R - interco	Association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) - Siret : 77562413300010	SOS violences conjugales/familiales Ecoute Brunehaut	Ecoutes téléphoniques, accueil et aide personnalisée, aide psyhologique, groupes de parole, mises à l'abri et hébergement temporaire. Travail en réseau, informations/formations	458 familles suivies - 1556 appels téléphoniques	15 000,00		70 000,00	13 678,00	73 252,00			10 000,00		24 920,00	10 000,00		**216 850,00**
Ville	R	Association Intercommunale d'Aide aux Victimes - Siren : 340734235	Programme E.V.E. (Espace Violence Ecoute) : prise en charge des femmes victimes de violences conjugales	Réinscription dans une dynamique familiale et sociale du public femmes victimes de violences conjugales	300	5 310,00	5 310,00						15 244,00			5 448,00		**31 312,00**
Ville	R	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Siren : 31631723900036	Prévention des violences sexistes et éducation à l'égalité entre les sexes	Prévenir les violences sexistes, sensibiliser à la problématique de l'égalité, proposer d'autres modèles de relations.	120 élèves de CM2	1 500,00	1 500,00										3 316,00	**6 316,00**
Ville	R	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Siren : 31631723900036	Groupe de parole victimes de violences sexuelles	Après diagnostic en entretien individuel, apporter l'échange et la dynamqiue d'un groupe de parole. Favoriser l'autonomie des personnes.	12 personnes maximum	3 875,00	3 875,00										1 005,00	**8 755,00**
Ville	R	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Siret : 31631723900036	Femmes et violence... silence	Lutter contre les violences, apporter un appui et un suivi psychologique, une information juridique, une orientation.	400	3 875,00	3 875,00										1 005,00	**8 755,00**
Ville	R	FCP - Atelier de préformation de Marquette Siret : 77562520500080	Action pour un accompagnement de *jeunes sous main de* justice, détenus ou sortants de prison (ex ENERGIE)	Lutter contre la récidive par un accompagnement renforcé visant l'accès à l'emploi et à la formation, et le développement des compétences citoyennes.	60 jeunes majeurs	3 750,00	3 750,00			*6 000,00*			4 087,00	35 775,00				**53 362,00**
Ville	R	LE PARI - 392 057 923 00022	Accompagnement médico-social en alcoologie pour les personnes sous main de justice	Faire un lien entre le milieu carcéral et un structure spécialisée dans la prise en charge et l'accompagnement d'un sortant de prison ayant une problématique alcool ou toxicomanie. Favoriser l'accès aux soins et l'insertion sociale	200	7 000,00	7 000,00			10 226,00						26 564,00		**50 790,00**
Ville	R	PARCOURS DE FEMMES	Accompagnement, aide à la réinsertion et prévention de la récidive des femmes incarcérées, placées sous *main de justice ou sortant* de prison	Eviter la récidive des femmes incarcérées, placées sous main de justixe ou sortant de prison, aider à préparer la sortie, informer et sensibiliser le public à la question *carcérale*	225 et 300/400 grand public	12 000,00	12 000,00		7 950,00	21 800,00			25 000,00	12 500,00	25 160,00	10 065,00		**126 475,00**
Ville	R	Relais Enfants Parents Nord Pas de Calais - Siret : 43488410200014	Aide au maintien du lien familial entre des enfants et leurs parents incarcérés	Accompagnement d'enfants au parloir, animation d'espaces enfants, animation d'ateliers)	60 familles	5 000,00	5 000,00		3 000,00	35 000,00			22 000,00	15 000,00	21 000,00	19 350,00		**125 350,00**
Ville	R	R'Libre - Siren : 410075048 0042	Prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales	Eviter la récidive en proposant une pirse en cahrge glocale (sociale, éducative, et psychologique) des auteurs de violences dans le cadre du contrôel judiciaire ou post sentenciel	*50*	*7 000,00*	*7 000,00*											**14 000,00**
Ville	R - interco	R'Libre - Siren : 410075048 0042	Action SAS "Sortants de prison"	Accueil et aide dans réinsertion sociale et professionnelle des sortants de prison	200	16 000,00	62 454,00			12 000,00	83 645,00		60 500,00			77 065,00		**311 664,00**
						106 560,00	**106 454,00**	**136 000,00**	**27 628,00**	**291 149,00**	**83 645,00**	**0,00**	**212 231,00**	**66 275,00**	**71 080,00**	**197 342,00**	**5 326,00**	**1 303 690,00**

PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2011

Récapitulatif

THEMATIQUES	VILLE CLSPD	CUCS	FIPD	VILLE AUTRES DELEGATIONS	ETAT AUTRES	DEPARTEMENT	REGION	FSE	ERE	CAF	AUTRES FINANCEMENTS	MONTANT TOTAL ACTIONS
Sécuriser les espaces publics	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
Prévenir la délinquance des mineurs	102 990,00	61 010,00	6 000,00	11 000,00	137 500,00	71 500,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	25 105,00	450 105,00
Accompagner les populations fragilisées	66 929,00	69 981,00	0,00	10 000,00	8 000,00	21 000,00	21 500,00	0,00	0,00	0,00	40 253,00	237 663,00
Adapter les réponses judiciaires	106 560,00	106 454,00	136 000,00	27 628,00	291 149,00	212 231,00	66 275,00	83 645,00	0,00	71 080,00	202 668,00	1 303 690,00
TOTAL	**296 479,00**	**257 445,00**	**142 000,00**	**48 628,00**	**436 649,00**	**304 731,00**	**87 775,00**	**83 645,00**	**35 000,00**	**71 080,00**	**268 026,00**	**2 031 458,00**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/112**

OBJET

Bilan des Etats généraux "Violences et enfants" - Subvention du Conseil Général du Nord - Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du XXI° anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre) et de la Journée Internationale de Lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), la Ville de Lille a souhaité s'engager contre les violences faites aux femmes et aux enfants et a donc décidé d'organiser une semaine de réflexion, de rencontres, d'ateliers et d'échanges autour de ces questions, du 20 au 25 novembre 2010.

L'un des temps forts de cette semaine fut l'organisation, les 23 et 24 novembre 2010, de grands Etats généraux « Violences et enfants » rassemblant les plus grands experts et tous les professionnels concernés par ces questions, c'est-à-dire les professeurs des écoles, les fédérations de parents d'élèves, les travailleurs sociaux, les associations qui travaillent au plus près des familles dans les quartiers, les animateurs de centres sociaux mais aussi les assistantes maternelles, les agents des cantines, les animateurs sportifs, les médecins généralistes…

Cet événement, première à Lille, fut l'aboutissement des travaux d'un groupe pluridisciplinaire de professionnels engagés sur les problématiques d'enfance et de violence. Ce groupe, réuni à la demande de Martine Aubry et animé par Pierre Delion, pédopsychiatre au CHRU de Lille, propose depuis deux ans des réflexions et des actions pour mieux comprendre les enjeux que soulèvent ces questions complexes, pour les prévenir et en diminuer la fréquence et engager, au-delà des professionnels, un débat avec les citoyens et, parmi eux, les premiers concernés, les parents.

Le Conseil Général a pleinement participé à l'ensemble de cet événement en étant représenté dans le groupe pluridisciplinaire, dans les séances de travail pour l'organisation de ces Etats généraux et par sa grande mobilisation les 23 et 24 novembre, autant à la tribune des intervenants que dans la salle.

Durant ces deux journées, 600 personnes ont assisté avec grand intérêt aux conférences plénières ainsi qu'aux ateliers thématiques. Les participants ont pu découvrir l'exposition photographique d'Olivier Touron, coproduite par l'association Hors cadre et intitulée « Moi et la justice pénale : parcours mineurs ». Grâce aux stands associatifs, ils ont également pu prendre connaissance des actions de diverses structures et associations, dont Lille Ville de la Solidarité, l'ADFI (Association pour la Défense des Familles et de l'Individu), l'AIVI (Association Internationale des Victimes de l'Inceste) et Couleurs d'empreintes.

Pour les organisateurs, il était important d'associer, outre les professionnels qui œuvrent auprès des enfants, les parents, les particuliers et toutes les personnes intéressées par le sujet à ces états généraux. Ainsi, le soir du 24 novembre, environ 1 500 personnes ont assisté à la conférence de Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, autour de la question de la résilience. Cette dernière est un phénomène psychologique qui désigne la capacité de se développer dans des conditions incroyablement adverses, c'est-à-dire de refaire une vie et de s'épanouir en surmontant un choc traumatique grave.

.../...

Conformément à la délibération n° 10/941 du 22 octobre 2010, une subvention a été sollicitée par la Ville de Lille auprès du Conseil Général du Nord au titre de l'organisation des Etats généraux « Violences et enfants ». Le 6 décembre 2010, la Commission permanente du Conseil Général du Nord a statué favorablement sur l'attribution d'une subvention de 12.000 € à la Ville.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce bilan ;
- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention du Conseil Général du Nord, d'un montant de 12.000 € au chapitre 74, article 7473, fonction.110 - Opération n° 371.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

MAIRIE DE LILLE

Roger VICOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/113**

OBJET

Ajustement du tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/1165 du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté l'ajustement du tableau des emplois de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

En accompagnement de l'évolution des besoins des services et des parcours professionnels des agents municipaux, une nouvelle proposition de tableau des emplois budgétaires de la Ville a été faite lors de la séance du 25 janvier 2011 du Comité Technique Paritaire.

Le document annexé présente, par filière et cadre d'emplois :

- les effectifs budgétaires actuels (à la date du 1er novembre 2010)
- les postes effectivement occupés à la date du 1er novembre 2010
- les effectifs budgétaires actualisés projetés

Le tableau des emplois reprend les postes budgétaires de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, hors restaurant municipal qui correspond à un budget annexe.

Le tableau reprend, dans les effectifs pourvus, les personnels en position d'activité (y compris les agents en position de congé longue durée et longue maladie) et rémunérés par la Ville. Ne sont pas comptabilisés les personnels non rémunérés par la Ville, tels que les situations de disponibilité (quel qu'en soit le motif), congé parental, congé sans solde...

Les modifications apportées aux effectifs budgétaires ont été définies dans le cadre d'une perspective de stabilité des effectifs globaux. Les emplois budgétaires ouverts permettent de couvrir l'ensemble des emplois effectivement pourvus actuellement et prévoient les marges de manœuvre nécessaires pour opérer les recrutements, promotions et avancements de grade et les requalifications de postes nécessaires aux évolutions de l'organisation des services.

Aussi, les effectifs budgétaires proposés intègrent la création d'un emploi fonctionnel : Directeur Général Adjoint délégué aux fonctions d'Inspecteur Général des Services.

Les effectifs budgétaires intègrent également les emplois à créer dans le cadre de l'ouverture de la structure multi accueil (petite enfance) sur la Commune associée d'Hellemmes, en mars 2011. Cette création a été approuvée par délibération n° 06/91 du 14 décembre 2006.

.../...

Les effectifs nécessaires au fonctionnement de la structure sont les suivants (postes permanents à temps complet) :

- 3 Educateurs de Jeunes Enfants,
- 16 Auxiliaires de Puériculture
- 4 Adjoints Techniques faisant fonction d'agent polyvalent entretien/cuisine.
- 1 Adjoint Administratif

La Commune associée d'Hellemmes crée également 10 postes permanents d'adjoints d'animation à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin de répondre à l'exigence d'amélioration des conditions d'accueil, d'encadrement et d'animation des enfants des écoles élémentaires et maternelles dans le cadre péri et extra scolaire.

Par ailleurs, afin de respecter les décrets relatifs aux déroulements de carrière, des ajustements ont été opérés dans les intitulés de certains grades.

En outre, le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux a entériné l'intégration du cadre d'emplois des contrôleurs de travaux dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, avec effet au 1er décembre 2010.

Enfin, l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou pour faire face à un besoin occasionnel.

La nature et l'ampleur de l'activité des services municipaux variables au cours de l'année ainsi que l'exigence de la continuité du service public rendent nécessaire le recours à de tels personnels.

Ainsi, le tableau des emplois est proposé, modifié comme suit (cf. annexe).

Après avis du Comité Technique Paritaire, réuni le 19 janvier 2011 et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le tableau des emplois modifié, ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 11 MARS 2011

MAIRIE DE LILLE

Jean-Louis FREMAUX

ANNEXE
État du personnel
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET D'HELLEMMES

EMPLOIS FONCTIONNELS

GRADE OU EMPLOI	cat		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des services	A		1	1		1
Directeur Général Adjoint	A		8	8		9
Directeur Général des services Commune Associée d'Hellemmes	A		1	1		1
Directeur Général des services Commune Associée de LOMME	A		1	1		1
Total Emplois Fonctionnels - ADM			11	11	0	12
Emploi fonctionnel (Art 47)						
D G S T de LILLE	A		1	0		1
D G S T de LOMME	A		1	0		1
Total Emplois Fonctionnels - TECH			2	0	0	2

EMPLOIS REFERENCES A UN GRADE

GRADE OU EMPLOI	cat		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Cadre d'emplois des Administrateurs territoriaux						
Administrateur Hors classe	A		13	7	1	13
Administrateur ou élève administrateur	A					
Cadre d'emplois des Attachés territoriaux						
Directeur territorial	A					
Attaché principal	A		231	228	1	234
Attaché	A					
Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux						
Rédacteur chef	B					
Rédacteur principal	B		246	246		251
Rédacteur	B					
Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C					
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C					
Adjoint administratif de 1ère classe	C		733	704	6	730
Adjoint administratif de 2ème classe	C					
TOTAL (1) - FILIERE ADMINISTRATIVE			1223	1185	8	1 228
TOTAL filière administrative + emplois fonctionnels administratifs			1234	1196	8	1240

GRADE OU EMPLOI	cat		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
FILIERE TECHNIQUE						
Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A					
Ingénieur en chef de classe normale	A		116	111		119
Ingénieur principal	A					
Ingénieur	A					
Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux (modifié par décret du 1er décembre 2010)						
Technicien Chef devient Technicien de 1ère classe	B					
Technicien principal devient Technicien de 2ème classe	B		97	92		126
Technicien supérieur devient Technicien	B					
Cadre d'emplois des Contrôleurs (intégré au cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux décret du 01/12/2010)						
Contrôleur de travaux en chef	B					
Contrôleur principal de travaux	B		27	25		0
Contrôleur de travaux	B					
Cadre d'emplois des Agents de maitrise territoriaux						
Agent de maîtrise principal	C					
Agent de maîtrise	C		170	160		170
Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C					
Adjoint technique principal de 2ème classe	C					
Adjoint technique de 1ère classe	C		1430	1381	46	1 424
Adjoint technique de 2ème classe	C					
TOTAL (2) - FILIERE TECHNIQUE			**1840**	**1769**	**46**	**1 839**
total Filière technique + emplois fonctionnels techniques			**1842**	**1769**	**46**	**1841**
FILIERE MEDICO- SOCIALE / SOCIALE / MEDICO-TECHNIQUE						
Secteur Social						
Cadre d'emplois des Conseillers socio-éducatifs	A		12	4		11
Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs						
Assistant socio-éducatif principal	B					
Assistant socio-éducatif	B		7	4		7
Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux						
Agent social principal de 1ère classe	C					
Agent social principal de 2ème classe	C					
Agent social de 1ère classe	C		2	0		2
Agent social de 2ème classe	C					
Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants						
Educateur-chef de jeunes enfants	B					
Educateur principal de jeunes enfants	B		40	32	3	40
Educateur de jeunes enfants	B					
Cadre d'emplois des ATSEM						
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C					
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C		206	155		193
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C					
Cadre d'emplois des Médecins territoriaux						
Médecin hors classe	A					
Médecin de 1ère classe	A		4	2	1	4
Médecin de 2ème classe	A					
Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux						
Psychologue hors classe	A		9	6	1	8
Psychologue de classe normale	A					
Cadre d'emplois des Puéricultrices cadre de santé						
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A		9	3		9
Puéricultrice cadre de santé	A					
Cadre d'emplois des Infirmiers cadres de santé	A		2	0		2
Cadre d'emplois des Rééducateurs cadres de santé	A		0	0		0

GRADE OU EMPLOI	cat		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
Cadre d'emplois des Puéricultrices territoriales						
Puéricultrice de classe supérieure	A		13	10		13
Puéricultrice de classe normale	A					
Cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux						
Infirmier de classe supérieure	B		11	4		9
Infirmier de classe normale	B					
Cadre d'emplois des Rééducateurs territoriaux						
Rééducateur de classe supérieure	B		3	1	1	3
Rééducateur de classe normale	B					
Cadre d'emplois des Psychomotriciens (Fil d'Ariane)	B		0	0		0
Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux						
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C		156	141	3	166
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C					
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C					
Cadre d'emplois des Auxiliaires de soins territoriaux						
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C		3	0		3
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C					
Auxiliaire de soins de 1ère classe	C					
Secteur Médico Technique						
Cadre d'emplois des Biologistes, Vétérinaires et Pharmaciens						
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien de classe exceptionnelle	A		2	2		2
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien Hors classe	A					
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien de 1ère classe	A					
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien de 2ème classe	A					
Cadre d'emplois des Assistants médico-techniques	C		0	0		0
TOTAL (3) - FILIERE MEDICO- SOCIALE / SOCIALE / MEDICO-TECHNIQUE			**479**	**364**	**9**	**472**
FILIERE SPORTIVE						
Cadre d'emplois des Conseillers territoriaux des APS						
Conseiller principal des activités physiques et sportives de 1ère classe	A		10	10		10
Conseiller principal des activités physiques et sportives de 2ème classe	A					
Conseiller des activités physiques et sportives	A					
Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des APS						
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B		88	79		89
Educateur des activités physiques et sportives de 1ère classe	B					
Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe	B					
Cadre d'emplois des Opérateurs territoriaux des APS						
Opérateur principal des activités physiques et sportives	C		20	6		16
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	C					
Opérateur des activités physiques et sportives	C					
Aide opérateur des activités physiques et sportives	C					
TOTAL (4) - FILIERE SPORTIVE			**118**	**95**	**0**	**115**

GRADE OU EMPLOI	cat	effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
FILIERE CULTURELLE					
Cadre d'emplois des Conservateurs du patrimoine					
Conservateur du patrimoine en chef	A	8	7		8
Conservateur du patrimoine ou élève	A				
Cadre d'emplois des Conservateurs des bibliothèques					
Conservateur des bibliothèques en chef	A	2	0		2
Conservateur des bibliothèques ou élève	A				
Cadre d'emplois des Attachés de Conservation du patrimoine et des bibliothèques					
Attaché de conservation du patrimoine	A	18	17	1	18
Cadre d'emplois des Bibliothécaires					
Bibliothécaire	A	13	11		13
Cadre d'emplois des Directeurs d'enseignement artistique					
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	A	3	1		3
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	A				
Cadre d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	77	74	17	77
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A				
Cadre d'emplois des Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques					
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	B	35	33	2	35
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	B				
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2ème classe	B				
Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	B	27	22		26
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	B				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe	B				
Cadre d'emplois des Assistants spécialisés d'enseignement artistique					
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	112	112	59	112
Cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique					
Assistant d'enseignement artistique	B	67	66	57	67
Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine					
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	149	143	2	148
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C				
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C				
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C				
TOTAL (5) - FILIERE CULTURELLE		**511**	**486**	**138**	**509**

GRADE OU EMPLOI	cat	effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
FILIERE ANIMATION					
Cadre d'emplois des Animateurs territoriaux					
Animateur Chef	B	58	54		58
Animateur Principal	B				
Animateur	B				
Cadre d'emplois des Adjoints d'animation					
Adjoint d'Animation principal de 1ère classe	C	280	234	1	290
Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	C				
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C				
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C				
TOTAL (6) - FILIERE ANIMATION		**338**	**288**	**1**	**348**
POLICE MUNICIPALE					
Cadre d'emplois des Directeurs de police municipale					
Directeur de Police Municipale	A	3	3		3
Cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale (Classe exc + Classe normale)					
Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	B	15	14		15
Chef de service de police municipale de classe supérieure	B				
Chef de service de police municipale de classe normale	B				
Cadre d'emplois des Agents de police municipale					
Chef de police municipale	C	117	98		114
Brigadier chef principal de police municipale	C				
Brigadier de police municipale	C				
Gardien de police municipale	C				
TOTAL (7) - POLICE MUNICIPALE		**135**	**115**	**0**	**132**

TOTAL GENERAL 1 (fonctionnels+1+2+3+4+5+6+7)		**4 657**	**4 313**	**202**	**4 657**

EMPLOIS CONTRACTUELS

GRADE OU EMPLOI		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
Communication					
Chargé de mission au protocole et relations publiques		1			1
Responsable du service Communication et Information Municipale		1	1		1
Chargé de mission au SCIM		2	1		2
Journaliste		1	1		1
Journaliste		1	1		1
Journaliste		1			1
Journaliste		1			1
Chef de service informatique écrite		1			1
Chef de service graphique et multimédia		1			1
Photographe reporter		1	1		1
Attaché de presse		1	1		1
Chargé de mission relations internationales, jumelages, affaires européennes		1			1
Responsable de la sécurité des élus et du personnel municipal		1			1
Environnement Développement Urbain					
Directeur Général du Développement économique de l'emploi et de l'insertion		1			1
Chargé de mission au Développement et Vie Economique		1			1
Chargé de mission au Développement Economique et Emploi		1			1
Chargé de mission au Développement Economique et Grands Projets		1			1
Directeur de la Politique de la Ville et de la Prévention de la délinquance		1			1
Directeur de l'Action économique du Commerce et du Tourisme		1	1		1
Chargé de mission "Relation Entreprise"		1			1
Chef de projet (Politique de la Ville)		1	1		1
Chef de projet (Politique de la Ville)		1	1		1
Chef de projet		1			1
Chef de projet		1			1
Chef de projet		1			1
Chef de projet		1			1
Chef de projet		1			1
Chef de projet		1			1
Chargé de mission démocratie participative		1			1
Chargé de mission au Développement Economique		1			1
Chargé de mission transversale habitat et logement		1			1
Chargé de mission au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance		1			1
Chargé de mission au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance		1			1
Agent de Développement Economique		1			1
Agent de Développement Social		1			1
Chef de projet au schéma local d'intégration des populations étrangères		1			1
Collaborateur dans le cadre du Conseil Communal de Concertation		1	1		1
Chargé de mission à la Commune Associée d'Hellemmes		1			1
Chargé de mission à l'Urbanisme		1			1

GRADE OU EMPLOI		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme Novembre 2010	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
Secteur Culturel					
Directeur administratif et financier de l'Opéra		1			1
Directeur de la communication de l'Opéra		1			1
Assistant de direction à l'Opéra		1			1
Directeur technique de l'Opéra de Lille		1			1
Directeur du Patrimoine Culturel		1			1
Directeur de la Maison Folie Wazemmes		1			1
Directeur des Arts du spectacle		1			1
Directeur de la Production		1			1
Directeur technique des lieux de spectacle vivants et d'exposition		1	1		1
Responsable de l'Action Culturelle du Palais des Beaux-Arts		1			1
Directeur de la Création et du développemnt culturel		1			1
Coordinateur secteurs adolescents adultes au Faubourg des musiques		1	1		1
Chargé de mission au Développement culturel		1			1
Chargé de mission au Développement culturel		1			1
Directeur des relations publiques et de la Communication pour les musées de la Ville de Lille		1			1
Responsable chargé du suivi techn et de l'entretien du parc instrumental (CNR)		1			1
Attaché de direction aux relations extérieures (CNR)		1			1
Registreur		1			1
Directeur de la MEP		1			1
Secteur Sportif - Animation					
Directeur de la jeunesse, animation, cultures urbaines, lutte contre les discriminations		1			1
Animateur sportif de terrains de proximité		6			6
Chargé de mission à la vie associative (Jeunesse, animation, cultures urbaines)		1			1
Chargé de mission créations artistiques (Jeunesse, animation, cultures urbaines)		1			1
Chargé de mission pour la mise en œuvre des préconisations du rapport Bodiot(Jeunesse, animation, cultures urbaines)		1	1		1
Chef de projet à la CLAVID (Jeunesse, animation, cultures urbaines)		1			1
Chargé de mission Animation - Cultures Urbaines- Jeunesse		1	1		1
Chef de projet Jeunesse Politique de la Ville		1	1		1
Chargé de mission à l'occupation de l'espace public et à l'animation nocturne		1			1
Chargé de mission au Développement de la vie associative des quartiers		1			1
Secteur Sanitaire et Social					
Chargé de mission à l'intégration des personnes handicapées		1			1
Médecin responsable du service Solidarité Santé		1			1
Pédopsychiatre au Fil d'Ariane		1			1
Médecin-pédiatre à la Pouponnière		1			1
Psychologue au Fil d'Ariane (17 h 30)		1	1		1
Total Contractuels		**79**	**16**	**0**	**79**

EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

GRADE OU EMPLOI		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme Novembre 2010	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
Collaborateurs de cabinet		6	6		6
Total Collaborateurs de cabinet		6	6	0	6

	effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme Novembre 2010	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
emplois statutaires (TOTAL GENERAL 1) y compris emplois fonctionnels	4 657	4 313	202	4 657
emplois contractuels	79	16	0	79
collaborateurs de cabinet (article 110)	6	6	0	6
TOTAL GENERAL 2	**4 742**	**4 335**	**202**	**4 742**

EMPLOIS NON TITULAIRES - MOYENS DES GROUPES POLITIQUES

GRADE OU EMPLOI	Cat			nombre	dont temps non complets	
Non titulaires moyens des groupes politiques Non titulaires moyens des groupes politiques Non titulaires moyens des groupes politiques	A B C			5		
Total Non titulaires moyens des groupes politiques				**5**	**0**	

EMPLOIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

GRADE OU EMPLOI	Cat		effectif budgétaire Lille Hellemes Lomme CM du 17/12/2010	Effectifs pourvus Lille Hellemmes Lomme Novembre 2010	dont temps non complets	Proposition de nouvel effectif budgétaire
Assistantes maternelles	C		77	62		
Total Assistantes maternelles			**77**	**62**	**0**	**77**

ANNEXE AU TABLEAU DES EMPLOIS CONTRACTUELS

EMPLOIS DE CONTRACTUELS (Art. 3 Al. 4 ou 5) référencés à un grade
(ces emplois sont comptabilisés dans le premier tableau avec les postes référencés à un grade)

Contractuels référencés à un grade	Cat				Grade de référence	Effectifs pourvus
EMPLOIS CONTRACTUELS (Art.3 - Al.3-4-5-6)						
Secteur Administratif						
Maison des Associations	A				Directeur	1
Equipe spectacle vivavant	A				Directeur	
Directeur de la maison folie Wazemmes	A				Directeur	1
Directeur de la maison folie Moulins	A				Directeur	1
Directeur du Projet Educatif Global	A				Directeur	1
Chargé de mission à la direction Générale Vie citoyenne	A				Directeur	1
Responsable au C L S P D	A				Conseiller socio éducatif	
Chargé de mission à la direction Culture	A				Directeur	1
Directeur de l'Observatoire du Développement Economique et Social	A				Directeur	1
Adjoint au Directeur de l'Atelier d'Images et Arts Plastiques	A				Attaché	1
Chargé de mission a la promotion du sport dans les quartiers	A				Administrateur	1
Secteur Technique						
Chef de projet informatique	A				Ingénieur	1
Secteur Sanitaire et Social						
Directeur du Parc Zoologique - Responsable du service animalier	A				Vétérinaire	1

ANNEXE : AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - non titulaires

(ces emplois sont comptabilisés dans le premier tableau avec les postes référencés à un grade)

AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS (art3 - al1) (emplois pourvus)	Catégorie		Effectifs pourvus	Effectifs pourvus lille	Secteur
Directeurs Territoriaux	A		4	4	Administratif
Attachés principaux	A		3	3	Administratif
Attachés territoriaux	A		55	53	Administratif
Rédacteurs	B		37	36	Administratif
Agents administratifs de 2ème cl.	C		0	0	Administratif
Ingénieurs principaux	A		1	1	Technique
Ingénieurs chef cl. norm.	A		2	2	Technique
Ingénieurs	A		27	27	Technique
Techniciens	B		25	25	Technique
Contrôleurs des travaux	B		4	4	Technique
Adjoints techniques 2ème cl.	C		5	5	Technique
Adjoint d'animation de 2eme cl	C		2	1	Animation
Attachés de conservation du patrimoine	A		6	6	Culture
Professeurs d'enseignement artistique hors classe	A		1	1	Culture
Professeurs d'enseignement artistique	A		10	10	Culture
Assistants spécialisés d'enseignement artistique	B		37	35	Culture
Assistants d'enseignement artistique	B		41	25	Culture
Assistant de conservation de 2ème classe	B		1	1	Culture
Psychologues	A		1	1	Médico Social
Bio véto pharma	A		1	1	Médico Social
Rééducateurs	B		1	1	Médico Social
E J E	B		2	2	Médico Social
Auxiliaires de puériculture	C		1	1	Médico Social
Éducateurs des APS	B		13	12	Sportif
Animateurs	B		1	1	Animation

ANNEXE : AGENTS MIS A DISPOSITION DES MOYENS DES GROUPES POLITIQUES

(ces emplois sont comptabilisés dans les premiers tableaux)

EMPLOI	Cat	Nombre
Chargés de mission	A	8
Chargés de mission	B	1
Secrétaires	C	3
TOTAL		**12**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/115**

OBJET

Protocole d'accord – Prise en compte des sujétions particulières dans le cadre indemnitaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n° 03/88 du 3 février 2003, modifiée notamment par les délibérations n° 03/1023 du 15 décembre 2003 et n° 07/35 du 12 février 2007, fixe les conditions et modalités d'attribution d'une majoration indemnitaire du travail du dimanche et des jours fériés applicable aux agents municipaux, dans le respect du principe de parité avec les agents de l'Etat.

Cette majoration, d'un montant de 26,68 € par journée travaillée, peut être versée dès lors que les agents travaillent au moins deux dimanches ou jours fériés par mois en moyenne, dans le cadre de leur cycle normal de travail, sur la base d'états mensuels transmis auprès du Service des Traitements.

Néanmoins, ces dispositions peuvent parfois apparaître insuffisantes ou inadaptées compte tenu des sujétions que le travail du dimanche ou des jours fériés implique et la coexistence des différents régimes de compensation peut aboutir à des inégalités de traitement.

Par ailleurs, les agents travaillant le dimanche ne peuvent bénéficier de certaines facilités, telles que permises par exemple par le Restaurant Municipal pour la restauration des agents assurant leurs fonctions selon un cycle de travail hebdomadaire classique.

Ainsi, conformément aux perspectives prévues par le protocole d'accord signé avec les partenaires sociaux le 9 juillet 2009 relativement à la prise en compte, sur le plan indemnitaire, des sujétions et contraintes inhérentes au poste occupé, il est proposé de revaloriser le montant et d'ajuster les conditions d'attribution de la majoration indemnitaire du travail du dimanche et des jours fériés, dans les conditions suivantes :

- La majoration est versée dès le premier dimanche ou jour férié travaillé, quel que soit le nombre de jours concernés travaillés dans l'année. Elle ne peut se cumuler avec le versement de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés, instituée par l'arrêté ministériel du 19 août 1975, pour une même journée de travail.

- Le montant de la majoration indemnitaire pour travail du dimanche et des jours fériés est fixé à 28,65 € par dimanche ou jour férié travaillé dans le cadre du cycle normal de travail, intégrant notamment une part ayant vocation à contribuer à la prise du repas. Ce montant est fixé à 55,33 € par journée considérée à compter de la 11ème journée indemnisée dans l'année.

- Les agents éligibles au versement de l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche instituée par divers textes réglementaires au bénéficie de quelques cadres d'emplois spécifiques de la filière médico-sociale (et notamment : puéricultrices cadres de santé, puéricultrices, infirmiers, auxiliaires de puériculture, agents sociaux) continuent de bénéficier de ce régime d'indemnisation spécifique pour le travail dominical, dès lors que celui-ci apparaît plus favorable au vu du nombre de dimanches travaillés.

.../...

- Par ailleurs, les agents éligibles à l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés ou à l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche, qui sont appelés à assurer des heures de travail le dimanche ou un jour férié dans le cadre de leur cycle normal de travail, sans que la somme de ces heures puisse être considérée comme constituant une journée de travail, seront indemnisés sur la base du régime applicable à ces deux indemnités.

- La revalorisation de la majoration indemnitaire pour travail du dimanche et des jours fériés s'inscrit dans le respect du principe de parité avec les agents de l'Etat prévu à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Elle se traduit par une revalorisation, dans les conditions précitées, du coefficient appliqué à l'indemnité de référence lorsque celle-ci se fonde sur un montant moyen affecté d'un coefficient de modulation ou par une revalorisation du montant de référence dans les autres cas, dans la limite du maximum réglementairement applicable. Les agents qui, compte tenu du plafond indemnitaire correspondant à leur statut, leur cadre d'emplois ou leur grade, ne peuvent bénéficier de la majoration indemnitaire pour travail du dimanche et des jours fériés, continuent de percevoir l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés ou l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche, s'ils en remplissent les conditions.

Toutes les dispositions antérieures qui n'ont pas été modifiées par la présente délibération continuent de s'appliquer.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** les nouvelles modalités d'attribution de la majoration indemnitaire pour travail du dimanche et des jours fériés à compter du 1er janvier 2011 ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder aux attributions individuelles dans les limites prévues par les textes réglementaires en vigueur ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant annuel évalué à 125.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64111 – 64131 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 11 MARS 2011

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines,



Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/116**

OBJET

FIPHFP - Mise en œuvre des contrats d'apprentissage aménagés – Aides destinées aux apprentis.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1995, la Ville de Lille mène une politique volontariste d'accueil de jeunes en apprentissage comme dans les métiers du bâtiment, des espaces verts, de l'animation et pour préparer des diplômes de différents niveaux de qualification.

Par délibération du 22 juin 2004, il a été mis en place un accompagnement spécifique assuré par l'APEI Papillons Blancs/SISEP pour les apprentis atteints de handicap mental.

Par délibération du 18 décembre 2009, la Ville de Lille s'est engagée avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans le cadre d'un plan d'action 2010/2012 pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés au sein des services municipaux.

Parmi les objectifs opérationnels sur les trois années de la convention, la Ville a décidé a minima le recrutement de 20 personnes handicapées dont 10 sous contrats d'apprentissage aménagés.

Sur la base d'un partenariat avec les acteurs locaux mobilisés sur cet enjeu que sont la Mission Locale de Lille et le Centre de Gestion du Nord, la Collectivité a procédé, depuis septembre 2010, à la mise en œuvre de 5 contrats d'apprentissage aménagés dans ses différents services.

Au terme de la convention établie avec le FIPHFP, il est convenu que la Ville de Lille versera à chaque apprenti, lors de la première année, une aide forfaitaire à hauteur de 1.524 € dès signature du contrat d'apprentissage adapté. Cette aide financière est destinée à l'acquisition du matériel scolaire et professionnel nécessaire à la formation de l'apprenti.

La Ville mobilisera les fonds du FIPHFP dans le cadre de la convention.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le principe du versement de l'aide forfaitaire à destination des apprentis dans les conditions définies ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 011-020-6713 - Opération n° 1720.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 11 MARS 2011

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines,

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/117**

OBJET

Rapport annuel 2010 sur l'accessibilité aux personnes handicapées.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme des droits fondamentaux en termes d'accès à de nouvelles prestations sociales, d'accessibilité, de scolarité, d'emploi pour les personnes handicapées.

De son côté, la Ville de Lille s'efforce depuis longtemps de faciliter l'intégration des personnes handicapées, en essayant de prendre en compte tous les domaines de la vie. Il y a d'abord eu, au début des années 1990, la mise en place d'une commission extra municipale relative à l'intégration des personnes handicapées dans la ville. Avec les associations réunies au sein de cette commission, la Ville a pu identifier les besoins, définir ses actions, actualiser ses réponses et évaluer ses résultats, toujours dans le sens du mieux être des personnes handicapées. Sous l'impulsion de la commission et du Conseil Municipal, les réalisations concrètes se sont multipliées au fil des ans pour que chaque personne en situation de handicap vive bien dans sa ville.

De même, une commission d'accessibilité « technique », rassemblant les services de la Ville, de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) et de l'Association des Paralysés de France, décerne les avis favorables ou défavorables et rappelle la réglementation sur l'accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public faisant l'objet d'une déclaration de travaux ou de permis de construire. Elle articule son activité avec la commission départementale qui autorise ou non les dérogations.

Il y a néanmoins encore beaucoup d'efforts à déployer pour améliorer encore la vie quotidienne des personnes handicapées. A cet égard, les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », incitent la Ville à accélérer son action sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public et sur l'emploi des personnes handicapées. C'est une loi ambitieuse qui fixe des obligations déterminantes sur lesquelles la Ville ne doit pas reculer.

Le présent rapport dresse l'état des lieux global des outils, services et dispositifs mis en place par la Ville de Lille et synthétise les grandes réalisations de l'année 2010 ainsi que les perspectives pour 2011 et les années à venir.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 23 FEV 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Personnes Handicapées et à l'Accessibilité,

Sylviane DELACROIX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/118**

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de contribuer à la valorisation du programme d'activités et à l'organisation du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) au Conservatoire à Rayonnement Régional, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais lui alloue chaque année une subvention d'aide au fonctionnement.

Dans la perspective d'achever d'ici cinq ans la mise en place de nouvelles disciplines proposées dans le cadre du CEPI au Conservatoire et de compenser le coût d'organisation des jurys de l'examen régional, il est sollicité auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 733.525 € pour l'année 2011.

Cette aide contribuera à assurer le rayonnement régional de l'établissement qui accueille 97 % d'élèves et étudiants originaires du Nord/Pas-de-Calais avec pour objectifs :

- la valorisation du programme d'activités,
- l'organisation du CEPI dans les disciplines existantes,
- l'organisation de nouvelles disciplines proposées dans le cadre du CEPI,
- l'organisation de l'examen régional,
- les projets artistiques avec les partenaires régionaux.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, cette subvention sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7472, fonction 311 – Opération n° 183 - Libellé de l'opération Conservatoire - Code opération CCONS - Code service CCA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et l'Enseignement Artistiques

Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/119**

OBJET

Aménagement d'une structure multi accueil de la petite enfance – Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Création d'un espace extérieur sécurisé - Autorisation de signature des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/1019 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération d'aménagement d'une structure multi accueil de la petite enfance dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin et a ajusté le coût d'opération à hauteur de 850.000 € Toutes Dépenses Confondues.

Par délibération n° 09/214 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour l'aménagement de la structure multi accueil de la petite enfance, impasse de Prague dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Par délibération n° 10/1071 du 26 novembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace extérieur sécurisé pour la structure multi accueil de la petite enfance, impasse de Prague dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Les études de conception du projet étant en phase terminale, il convient désormais de lancer la procédure de consultation portant sur les travaux.

La consultation sera organisée de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	VRD / Gros Oeuvre
2	Métallerie Serrurerie
3	Sol extérieur caoutchouc

Le montant global des travaux est estimé, de façon prévisionnelle, à 37.627 € HT, soit 45.000 € TTC. La durée des travaux est prévue pour 2 mois, y compris un mois de préparation.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés de travaux, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **23 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Modes de garde et à la Parentalité,

Lise DALEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/120**

OBJET

Subvention à l'association Lesbian and Gay Pride.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée depuis longtemps à soutenir les associations qui luttent contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a aussi souhaité développer des actions spécifiques favorisant le bien-vivre ensemble. Or, c'est dans cette optique non communautaire et conviviale que l'association Lesbian and Gay Pride (LGP) a proposé, le week-end des 29 et 30 janvier 2011, le premier salon LGBT de Lille, à la salle du Gymnase de la place Sébastopol.

Ce salon tout public a proposé stands, spectacles et présentation d'associations LGBT. Les visiteurs ont notamment pu discuter avec 25 exposants, une vingtaine d'associations et profiter de diverses animations allant du défilé de mode au spectacle transformiste en passant par des concerts.

Avec plus de 1 800 entrées, ce salon a rencontré un franc succès et a su attirer un public diversifié. Placé sous le signe de l'ouverture d'esprit, le premier salon LGBT de Lille fait partie de ces événements qui, mêlant loisir et information, réduisent les sources d'incompréhension des différences et favorisent ainsi le vivre ensemble.

L'association LGP a présenté une demande de financement concernant ce salon. Cette aide financière s'élève à 3.400 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.400 € à l'association Lesbian and Gay Pride, selon le tableau ci-annexé;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Opération n° 736.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Lutte contre les Discriminations,

Dalila DENDOUGA

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en préfecture le 23 FEV. 2011

PROGRAMMATION DH-LCD 2011
Subvention à l'association Lesbian and Gay Pride

Structures	Objectifs de l'association	Action	Budget global de l'action	Montant de l'aide financière sollicitée	Montant de l'aide financière accordée
Lesbian & Gay Pride SIREN : 510 403 017 00013	Lesbian & Gay Pride Lille organise chaque année la Marche des Fiertés, le Village des Associations et le Festival Culturel, ces manifestations ont lieu de fin mai jusqu'au 1er samedi de juin, avec en clôture, la soirée officielle. L'association participe aussi toute l'année à des manifestations liées aux Droits des LGBT et plus largement aux Droits de l'Homme.	1er salon LGBT de Lille, salle du Gymnase au 7, place Sébastopol, le week-end des 29 et 30 janvier 2011.	4 500 €	3 400 €	3 400 €
Total			**4 500 €**	**3 400 €**	**3 400 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/121**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'Association des Commerçants et Artisans de Wazemmes, Artois et environs.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février 2011, l'Association des Commerçants de Wazemmes, Artois et environs, sise au 93 rue de Wazemmes à Lille, souhaite organiser un loto à la salle du Gymnase sur la place Sébastopol.

L'opération aura pour objectif de faire gagner des lots aux participants du loto. Elle sera animée par un professionnel. Les commerçants seront associés à l'opération par le biais de bons d'achat offerts comme gain du loto. Ces bons d'achat permettront d'inciter les participants à se rendre dans les commerces participants, membres de l'Union Commerciale.

Cette opération contribuera à l'animation du quartier et au développement de la clientèle en augmentant la notoriété des rues commerçantes.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 2.600 €. La subvention sollicitée dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services s'élève à 60 % du budget prévisionnel total, soit 1.560 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille sont sollicités afin de participer au financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 936 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et l'Association des Commerçants et Artisans de Wazemmes, Artois et environs, ci-annexée ;

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.560 € à l'Association des Commerçants et Artisans de Wazemmes, Artois et environs (Siret n° 47754404300011) dont une avance de 936 € est versée après signature de la convention et le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » de nos documents budgétaires ;

- **SOLLICITER** la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour leur participation financière ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,



Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/122**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (F.L.C.A.S) – Reconduction du financement de la mission de coordination et des postes d'agents de développement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1970 pour fédérer le commerce du centre-ville et des différents quartiers de la Ville, la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services, sise Immeuble le Souham, 12 place Saint-Hubert à Lille, est une association à but non lucratif. Elle a pour adhérents les unions commerciales lilloises. Elle est aujourd'hui considérée par les institutions comme l'un des interlocuteurs privilégiés pour le commerce lillois.

Au-delà de son rôle de défense et de représentation, la FLCAS a pour objectif d'accompagner les unions commerciales dans l'ensemble de leurs démarches administratives et dans le montage de leurs projets d'animation.

La FLCAS organise également des opérations d'animation et de promotion commerciale en propre, soutenues dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce de l'Artisanat et des Services.

1. Le poste de coordinateur :

La Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services a créé, en 1998, un poste de coordinateur. Ses missions ont été définies en association avec la Ville de Lille afin, notamment, que la Fédération puisse, par l'intermédiaire de ce coordinateur, participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille.

La mission du **coordinateur** se décline comme suit :

- **Gestion interne de la FLCAS :**
  - Gestion du secrétariat de l'association et du Président,
  - Gestion budgétaire et comptable de l'association,
  - Gestion des ressources humaines,
  - Organisation générale des temps forts de l'association (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, réunion…),
  - Encadrement du personnel salarié.

- **Gestion de projets :**
  - Coordination des événements montés par les unions commerciales,
  - Gestion globale du marché de Noël de Lille,
  - Recherche de partenaires financiers,
  - Montage de dossiers économiques avec les partenaires institutionnels,
  - Participation active aux réunions des partenaires institutionnels,
  - Elaboration de projets visant la promotion du commerce lillois.

.../...

En 2011, le coût du poste chargé est évalué à 45.842 €. La subvention sollicitée dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014 s'élève à 15.000 €.

La Ville, au titre de la délégation Commerce est sollicitée afin de participer à ce financement.

2. Les postes d'agents de développement et d'animation commerciale polyvalents (3) :

Les agents de développement polyvalents sont au service des unions commerciales qui les sollicitent notamment pour :

- **L'organisation des animations commerciales :**
  - Elaboration du budget,
  - Recherche de prestataires et de partenariats,
  - Création de supports de communication,
  - Diffusion de la communication chez les commerçants,
  - Mise en place de l'animation le jour J …

- **La gestion administrative des unions commerciales :**
  - Organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales,
  - Correspondances (courriers aux institutionnels),
  - Appels à cotisations et recherche de nouveaux adhérents,
  - Elaboration du bilan financier et moral,
  - Suivi du budget annuel,
  - Elaboration des dossiers de demande de subvention et des bilans d'opération…

- **Communiquer et diffuser auprès des unions commerciales les outils proposés par la Ville dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services («Pochette « Mon bail commercial », opération « Les vitrines de … », etc.…)**

Le coût chargé des postes des trois agents de développement en 2011 est évalué à 60.664 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 10.000 € pour chaque poste, soit au total 30.000 €.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services, ci-annexée,

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 45.000 € à la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (Siret n° 33074403800010),

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/123**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (G.A.E.L.) – Reconduction du partenariat pour le financement des missions de coordination et des postes de stewards urbains - Subvention pour deux animations commerciales.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL), sis Immeuble le Souham, 12, Place Saint-Hubert à Lille, contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville en augmentant la qualité du service et de la convivialité ainsi que le confort du client. Il promeut et anime le centre-ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle et assure avec les décideurs et acteurs locaux sa bonne gestion. Il favorise également toutes autres actions permettant la dynamisation du commerce et du centre-ville.

Depuis la création du GAEL en 1997, la Ville de Lille soutient financièrement l'association à différents niveaux : postes, communication, animations... En 2011, la Ville décide de reconduire ce soutien.

I. Les postes du GAEL

1. Financement des missions de coordination du GAEL :

Les missions de coordination ont été définies en association avec la Ville afin, notamment, que le Groupement puisse participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille.

Les missions de coordination répondent aux objectifs suivants :

- Etablir une stratégie de communication et d'animation en renforçant le lien entre le commerce, la culture et le tourisme, afin de développer l'attractivité du centre-ville ;
- Initier et favoriser toutes les initiatives d'entreprises et de commerces visant à renforcer la notion d'accueil et de confort d'usage du centre-ville ;
- Participer à la mise en œuvre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille ;
- Encadrer l'équipe de stewards urbains.

Le coût total de ce poste de coordination en 2011 est évalué à 36.000 €. Dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014, la Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 15.000 €.

.../...

2. Financement de postes de stewards urbains (3 équivalents temps plein) :

Le GAEL sollicite la Ville pour le renouvellement du financement de quatre postes de stewards urbains qui opèrent notamment au sein de kiosques mobiles en hyper centre-ville et qui ont pour mission d'accueillir et d'informer tout public désirant mieux s'orienter et découvrir les commerces du secteur et ceux situés dans l'ensemble des quartiers de la Ville.
Ils diffusent les informations culturelles et touristiques de la Ville auprès des commerçants et du grand public et contribuent également au confort du chaland en proposant divers services et en aidant les personnes en difficultés (port de paquets, accompagnement des mal voyants...).

Le coût total chargé de l'emploi des stewards en 2011 est évalué à 73.000 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 30.000 €.

Il convient donc de verser pour le soutien aux postes du GAEL, la somme de 45.000 € selon le détail suivant :

Objet	Coût total	Subvention Ville
Missions de coordination	36.000 €	15.000 €
Financement des postes de stewards urbains (3 équivalents temps plein)	73.000 €	30.000 €
TOTAL	**109.000 €**	**45.000 €**

II. Animations commerciales

1. « Support congressistes »

Lille Grand Palais accueille un million de congressistes par an. 11% de leurs dépenses sont consacrées au commerce de centre-ville. Devant l'opportunité que représente cette cible de consommateurs à fort pouvoir d'achat, le GAEL souhaite réitérer un support de communication leur étant destiné de façon à leur proposer un large panel d'offres commerciales, en les incitant à se rendre dans les commerces du centre-ville (la dernière édition date de 2008).

Ce support sera annexé au plan du GAEL déjà existant et édité chaque trimestre à 50 000 exemplaires. Cette annexe aura la forme d'un dépliant qui sera glissé dans le plan et distribué lors de congrès.

Huit milles exemplaires dont les offres commerciales seront valables toute l'année 2011 seront édités dans un premier temps. Si cette opération connaît un large succès au premier semestre, elle sera renouvelée au deuxième.

L'objectif de cette opération est d'inciter les congressistes à revenir à Lille grâce à une offre de service et à un accueil de qualité mais également de valoriser la diversité du tissu commercial du centre-ville et de dynamiser et générer du trafic dans les commerces.

.../...

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 2.477,50 €. La subvention sollicitée dans le cadre du futur PLA 2011-2014 s'élève à 50 % du budget prévisionnel total, soit 1.238,75 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais sont sollicités afin de participer à ce financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 743,25 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

2. « Haut les cœurs »

Depuis 4 ans, le GAEL réalise une opération commerciale pour la Saint Valentin. Cette année, il organise un grand lâcher de ballons depuis la Grand Place de Lille le samedi 12 février 2011. Des cartes de jeu (accrochées ensuite aux ballons) seront diffusées dans les enseignes 15 jours avant l'opération.

Le samedi 12 février 2011, une animation photo sera proposée afin d'attirer les chalands et les inciter à participer à un jeu-concours. Pour obtenir sa photo souvenir, il faudra remplir un bon de participation qui sera accroché à un ballon. Vingt gagnants remporteront des bons d'achats valables chez les commerçants de centre-ville (adhérant au GAEL).

Les gagnants seront désignés par retour des cartes de jeu. En effet, lorsqu'une personne trouvera un ballon avec une carte accrochée dessus, elle devra l'envoyer au GAEL et remportera un bon d'achat (d'une valeur de 15 euros). Il fera gagner par la même occasion la personne qui a rempli la carte. Dans le cas où il n'y aurait pas de retour de carte de jeu, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants. Pour promouvoir cette animation, des affiches et flyers seront édités. La presse sera également sollicitée.

L'objectif de cette opération est de valoriser la diversité du tissu commercial du centre-ville et de dynamiser et générer du trafic dans les commerces.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 6.409,92 €. La subvention sollicitée dans le cadre du futur PLA 2011-2014 s'élève à 50 % du budget prévisionnel total, soit 3.204,96 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais sont sollicités afin de participer à ce financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 1.922,97 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

La somme totale à verser au GAEL pour le soutien aux postes et l'animation commerciale s'élève donc à 49.443,71 €.

.../...

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL) ci-annexée,

- **AUTORISER** le versement d'une subvention globale de 49.443,71 € au GAEL (Siret n° 42059955700030) comme suit :

  - pour le poste de coordinateur : 15.000 € ;
  - pour les 3 postes de stewards urbains : 30.000 € ;
  - pour les animations commerciales : 4.443,71 € dont une avance de 2.666,22 €. versée après signature de la convention et le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées,

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » de nos documents budgétaires,

- **SOLLICITER** la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour leur participation financière,

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/124**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta - Fête de la Saint Valentin.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Du 8 février au 14 février 2011, l'Union Commerciale de la rue Léon Gambetta, sise au 12 Place Saint-Hubert – Immeuble le Souham à Lille, souhaite réaliser une opération d'animation autour de la fête des amoureux, période propice à l'achat de cadeaux.

L'opération intitulée « Gambetta fête la Saint-Valentin » aura pour objectif de faire gagner des lots aux clients des commerces participants par le biais de tickets à gratter. Ces lots seront en lien avec la Saint Valentin et pourront être offerts directement par le commerçant participant ce qui permettra de créer un lien entre le client et le commerçant. Les commerçants participants seront mis en avant par des affiches, tracts et drapeaux en façade de leur commerce.

Cette opération a pour objectif d'animer la rue avec un événement à caractère festif et de créer un lien de proximité entre les commerçants de la rue Léon Gambetta et les clients.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 1.000 €. La subvention sollicitée dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014 s'élève à 60 % du budget prévisionnel total, soit 600 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais sont sollicités afin de participer à ce financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance de 360 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et l'Union Commerciale Gambetta, ci-annexée ;

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 600 € à l'Union Commerciale Gambetta (Siret n° 42009053200011) dont une avance de 360 € est versée après signature de la convention et le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » de nos documents budgétaires ;

- **SOLLICITER** la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour leur participation financière ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2011-2014 » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

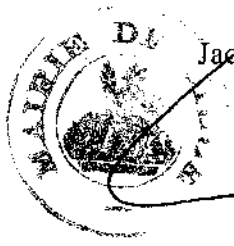

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/125**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'association « Les Boutiques du Faubourg » - Reconduction du financement du poste d'agent de développement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du premier Plan Local d'Action pour le développement du Commerce à Lille, datant de 1998, et plus particulièrement de son Axe 3.1 "Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales", l'association « les Boutiques du Faubourg » (ex union commerciale de Lille-Sud) sise au 84, rue du Faubourg des Postes à Lille, a créé, en 1998, un poste d'agent de développement et d'animation commerciale, soutenu depuis par la Ville.

Dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014, la Ville reconduit ce soutien en 2011.

Les missions de ce poste se définissent pour l'année 2011 de la façon suivante :

- Favoriser le travail avec le tissu associatif, les habitants, dans la perspective du développement commercial : comment générer des échanges, des interventions des associations, des habitants dans et autour des commerces.
- Mobiliser le réseau commerçant sur les grands projets urbains du quartier : lien avec tous les projets de l'ANRU, préparation de l'arrivée du nouveau centre commercial (liens avec le commerce traditionnel, les animations, etc....).
- Accompagner les problématiques commerciales en lien avec les Institutions : signalement des cessions de bail, des ventes d'immeubles, recherche de commerces différenciés, travail sur les enseignes, sur les ravalements de façades...
- Créer un plan de communication commercial : définition des domaines d'intervention pour valoriser le commerce de la rue, en faire connaître les centres d'intérêts, les spécificités.
- Rechercher un lien avec les unions commerciales des autres quartiers, les autres temps forts commerciaux lillois, pour générer des flux de public : travail avec le Marché de Noël du centre-ville, recherche de partenariats sur des semaines communes, sur des temps calendaires « productifs ».
- Valoriser les dispositifs lillois d'accès à l'emploi (Maison de l'Emploi) auprès des commerçants.
- Réaliser une programmation festive annuelle. Proposition de partenariat formalisé avec les Maisons de Mode : s'associer aux 48h de la Mode, aux nuits des soldes...
- Promouvoir le PLA commerce et artisanat, ses objectifs et ses opérations [en fonctionnement et en investissement (ex : programme FISAC)].
- Mener une réflexion sur l'extension du périmètre de l'union commerciale (commerces créés ou à venir) : voir les captations nouvelles possibles, les mobilisations.
- Evaluer les actions et formalisation des bilans semestriels d'activité.
- Effectuer la gestion administrative et financière de l'association.

.../...

En 2011, le coût du poste chargé est évalué à 45.000 €. Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, la Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 21.000 €.

D'autre part, la Ville de Lille, au titre de la délégation Politique de la Ville, est sollicitée en 2011 pour le paiement d'une subvention de 9.000 €, dans le cadre du CUCS, pour la réalisation de l'opération « du Faubourg des Postes au Faubourg des Modes ». A cet effet, une délibération est présentée lors cette même séance par la délégation Politique de la Ville.

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et l'association « Les Boutiques du Faubourg », ci-annexée ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 21.000 € à l'association « Les Boutiques du Faubourg » (SIRET n° 42053487700014) correspondant à la participation de la délégation Commerce ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

MAIRIE DE LILLE

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/126**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Subvention à l'association Caulier Fives Animation – Opérations d'animation commerciale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 2011, l'Association Caulier Fives Animation, sise au 91/21 rue Eugène Jacquet à Lille, souhaite réaliser trois opérations d'animation commerciale.

1. Journée flamande à Caulier

Le dimanche 13 février 2011, de 10 h à 13 h place Madeleine Caulier, l'association Caulier Fives Animation animera le marché avec des dégustations de soupe à l'oignon, des jeux à l'ancienne et quatre personnes vêtues de costumes flamands. Le géant Degeyter sera également présent.

Le coût total de l'opération est estimé à 935 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014, s'élève à 60 % du budget total, soit 561 €.

La Ville, au titre de la délégation Marchés de plein air, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais sont sollicités afin de participer à ce financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance totale de 336,60 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

2. Opération « Caddies »

Le dimanche 17 avril 2011, de 10 h à 13 h place Madeleine Caulier, l'association Caulier Fives Animation proposera aux clients du marché et des commerces de la place, de gagner un caddie en le pesant et en devinant son poids ainsi qu'en répondant à une série de questions sur l'histoire de Madeleine Caulier. Cette opération sera présentée par un animateur professionnel. Des jeux seront également proposés.

Le coût total de l'opération est estimé à 800 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014, s'élève à 60 % du budget total, soit 480 €.

La Ville, au titre de la délégation Marchés de plein air, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais sont sollicités afin de participer à ce financement.

.../...

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance totale de 288 €.

Le solde de la subvention, déterminé suivant le montant du budget réalisé, est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

3. La Fraich'attitude

A l'occasion de la Semaine Nationale de la Fraich'Attitude qui se déroulera début juin 2011, l'association Caulier Fives Animation souhaite organiser des dégustations de fruits et de légumes frais sur le marché de Fives, Place Madeleine Caulier.

Le dimanche 5 juin 2011, les clients du marché se verront offrir des dégustations de fruits et légumes. Des cocktails de fruits et légumes seront également proposés. Les produits seront issus des commerçants sédentaires et non sédentaires de la place Madeleine Caulier.

Le jeudi 9 juin 2011, les enfants des écoles du quartier seront invités à leur tour à venir déguster les produits frais des commerçants sédentaires et non sédentaires du secteur (brochettes de fruits et légumes, jus de fruits frais...). Cela sera également l'occasion de leur faire découvrir certains fruits exotiques.

Cette opération, qui connaît un grand succès depuis 2007, a pour objectif d'inciter à la consommation de produits frais et de saison et de faire découvrir le marché et la place Madeleine Caulier sous un aspect beaucoup plus ludique et récréatif notamment auprès des enfants du quartier.

Le coût total de l'opération est estimé à 520 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du futur Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2011-2014, s'élève à 60 % du budget total, soit 312 €. La Ville, au titre de la délégation Marchés de plein air, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais sont sollicités afin de participer à ce financement.

Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance totale de 187,20 €.

Le solde de la subvention est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations soutenues.

L'objectif de ces opérations est d'attirer les chalands sur la Place Madeleine Caulier, de faire connaître et animer le marché de la Place.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention entre la Ville et l'association Caulier Fives Animation, ci-annexée, ;

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1.353 € à l'association Caulier Fives Animation (N° Siret : 44423248200018), dont une avance de 811,80 € est versée après signature la convention et le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées,

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 94 - Opération n° 679 « PLA Marchés de plein air Ville » ;

- **SOLLICITER** le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille au titre de leur participation financière ;

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7472, fonction 94 - Opération n° 750 « Marchés de plein air Partenaires » et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air Partenaires » - Chapitre 74, article 7478, fonction 94.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué aux Marchés
de Plein Air,

Jacques MUTEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/127**

OBJET

Vie associative - Subventions à plusieurs associations – Aide au démarrage.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées. Dans le cadre de la délégation Vie Associative, Bénévolat, Maison des Associations, il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES AU SENEGAL - AVERS

Cette association, dont le siège social est situé 190, rue Jules Guesde à Lomme, a été déclarée en Préfecture du Nord le 17 février 2010 sous le n° W 595016429.

Elle a pour objet la conception de projets de développement destinés aux populations rurales du Sénégal. Afin de sensibiliser les publics du Nord, un tournoi de football sera organisé en avril 2011 au stade des Ormes à Lomme.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 4.790 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 300 €.

ASSOCIATION EN AVANT FOOT !

Cette association, dont le siège social est situé 149, rue d'Artois à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 23 mars 2010 sous le n° W 595016611.

Elle a pour objet, à l'initiative d'étudiants de l'EDHEC, l'intégration par le football, sport fédérateur véhiculant des valeurs citoyennes. A cet effet, un premier tournoi sera organisé à Lille-Sud au stade Raymond Kopa, chemin des Margueritois en avril 2011.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 3.353,66 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 600 €.

ASSOCIATION LE K

Cette association, dont le siège social est situé 12, rue Malakoff à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 20 novembre 2009 sous le n° W 595015897.

Elle a pour objet l'insertion sociale par la mise en œuvre d'activités artistiques et culturelles, notamment théâtrales, dans des écoles et des maisons de quartier, avec des habitants-acteurs de plusieurs quartiers lillois.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 419,70 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 300 €.

.../...

ASSOCIATION LES AMIS DU SQUARE VICTOR HUGO

Cette association, dont le siège social est situé 107, rue Victor Hugo à Hellemmes, a été déclarée en Préfecture du Nord le 29 avril 2010 sous le n° W 595016824.

Elle a pour objet d'améliorer le cadre de vie des habitants de la rue Victor Hugo et du quartier de la Barrière ainsi que les utilisateurs du square la longeant. Elle agit pour favoriser des actions à haute valeur environnementale, sociale et culturelle.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1.550 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 750 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement aux associations des subventions proposées ci-dessus ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 - Opération n° 633 « Subvention Soutien à la Vie Associative ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Vie Associative,

MAIRIE DE HELLEMMES

Evelyne LEDEZ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/128**

OBJET

Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 09/838 du 5 octobre 2009, le renouvellement de la convention passée avec l'association Office Central de Coopération de l'Ecole du Nord (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseil de quartier du Centre, de Vauban-Esquermes et de Lille-Sud se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Par ailleurs, le Conseil Communal d'Hellemmes a attribué 11.343 € à l'OCCE.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer cette aide par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-joint ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant, ci-annexé ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
  - soit 1.425 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574
  - soit 687 € sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Reconnaître les instruments : écouter et jouer de la musique** Percevoir, sentir, imaginer, créer pour acquérir des repères dans l'univers culturel. Eprouver des émotions, reconnaître les instruments. Accroître les possibilités sensorielles des enfants et leurs capacités d'expressions.	148 €	OCCE N° 1911 ECOLE DAUDET 26 RUE DES AUGUSTINS 59000 LILLE	75 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
	Projet théâtre Organisation de représentations de théâtre à l'intention des parents, mais également des élèves de l'école Branly. Un intervenant théâtre aide à la mise en scène. Des costumes et des décors sont confectionnés par les enseignants, les parents et les enfants. Un spectacle au Grand Bleu est proposé aux élèves.	1 220 €	OCCE N° 1403 ECOLE SOPHIE GERMAIN 95 BOULEVARD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
	Voyage à Douvres Voyage à Douvres pour les 52 élèves de CM1 de l'école. Visite du Château de Douvres. Rencontre avec les correspondants.	1 782 €	OCCE N° 1403 ECOLE SOPHIE GERMAIN 95 BOULEVARD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Correspondances et rencontres scolaires avec les élèves de Steenbergen** Toute l'année, correspondance par le biais de la visio-conférence, échanges de courriers, de mails. Réception des correspondants à Lille, visite des principaux monuments et déplacement à Steenbergen dans le cadre des échanges linguistiques.	1 600 €	OCCE N° 1403 ECOLE SOPHIE GERMAIN 95 BOULEVARD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	276 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
	Découverte du violoncelle et de la danse contemporaine avec l'association « Buena Ventura » Sensibiliser les élèves au spectacle vivant et à l'imaginaire de deux artistes. Offrir aux élèves un lieu privilégié d'expression et d'apprentissage, les sensibiliser à la danse contemporaine et à la musique classique, éveiller la sensibilité artistique, développer les processus d'écoute, de gestuel, d'intention et de plaisir.	720 €	OCCE N° 2050 ECOLE DU BELLAY 11 RUE DES PYRAMIDES 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
VAUBAN ESQUERMES	**Défi lecture** Participation des enfants de l'école Littré à un défi lecture avec l'école Madame De Maintenon et l'école Boucher de Perthes portant sur l'ensemble des albums étudiés pour l'apprentissage de la lecture en CP. Achats de livres.	175 €	OCCE N°1873 ECOLE PRIMAIRE LITTRE 7 RUE FULTON 59000 LILLE	174 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 62

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	**<u>Découverte du monde du cirque</u>** Présentation d'enchaînements et de numéros par les élèves devant les parents. Développer les actions motrices pour favoriser la coordination, les enchaînements de gestes et d'actions maîtrisées (jonglage et acrobatie).	1 787 €	OCCE N°1423 ECOLE MATERNELLE LA CROISETTE 35 RUE RICHARD WAGNER 59000 LILLE	687 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Opération 94

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/129**

OBJET

Marchés de prestation de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes font appel à des prestataires afin d'effectuer le nettoyage des équipements éducatifs lillois. Le marché « entretien des écoles primaires », autorisé par délibération n° 06/52 du 6 février 2006, arrivant à échéance, la Ville souhaite reconduire cette prestation.

La Ville fait le choix, pour effectuer la prestation de nettoyage, de lancer deux consultations distinctes.

La première est une prestation d'insertion ayant pour support le nettoyage de certains équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Cette consultation est lancée selon l'article 30 du Code des Marchés Publics sous forme d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum.

L'étendue des superficies, objet du présent marché, à nettoyer mensuellement par le prestataire est estimée à 21 125,45 m². Ces superficies seront nettoyées selon une fréquence décrite au cahier des charges.

La seconde consultation est une prestation de nettoyage de certains équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme contenant une clause d'insertion par l'économie. Cette consultation est lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert sous forme d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum.

L'étendue des superficies, objet du présent marché, à nettoyer mensuellement par le prestataire est estimée à 26 901.84 m². Ces superficies seront nettoyées selon une fréquence décrite au cahier des charges.

Ces deux marchés sont passés pour une période de deux ans à compter de la date de notification. Ils sont reconductibles deux fois, par période d'un an, pour une durée maximale de quatre années.

Les prestataires interviendront, pour ces deux marchés, au sein des équipements éducatifs sur le temps scolaire et des vacances.

En accord avec la Commission de la Solidarité et Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés à passer suite aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres ;

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6283, fonction 212 – Opération n° 566 « frais de nettoyage des locaux ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,



Maurice THORÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/130**

OBJET

Grand Projet Urbain - Travaux de restructuration du groupe scolaire Richard Wagner et du restaurant scolaire Croisette - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/819 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de restructuration du groupe scolaire Richard Wagner situé dans le quartier de Lille Sud.

Le programme de l'opération comporte les éléments suivants :

- déconstruction de l'école maternelle actuelle et du restaurant scolaire,
- construction d'une nouvelle école maternelle (9 classes),
- construction d'un nouvel office de restauration,
- réhabilitation de l'école élémentaire,
- réalisation de l'ensemble des espaces extérieurs : parking du personnel, cour de récréation et jardins,
- réalisation d'un logement pour agent logé.

Les équipes pouvant participer à la consultation de maîtrise d'œuvre devaient disposer des compétences suivantes : architecture, bureau d'études techniques structure, fluides et VRD, cuisiniste, économie de la construction et HQE.

A l'issue de l'examen des candidatures et sur proposition du jury, 5 équipes sur 48 dossiers de candidatures réceptionnés, ont été retenues, après examen de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Par arrêté n° 4285 du 8 décembre 2009, la liste des candidats admis à remettre une offre pour l'opération de restructuration du groupe scolaire Richard Wagner a été établie de la façon suivante :

Candidat n° 1 : Equipe dont l'architecte mandataire est SERERO Architecte, COPLAN INGENIERIE, Bureau d'études techniques tous corps d'état, économiste de la construction et cabinet HQE.

Candidat n° 2 : Equipe dont l'architecte mandataire est le cabinet HARDEL ET LE BIHAN, AIX ARKITEKTER AB, architectes associés, KRAGH & BERGLUND, paysagiste, IOSIS Nord, Bureau d'études techniques tous corps d'état, économiste de la construction et IOSIS CONCEPT, cabinet HQE.

Candidat n° 3 : Equipe dont l'architecte mandataire est le cabinet Jérôme DE ALZUA, SODEG INGENIERIE, Bureau d'études techniques tous corps d'état et économiste de la construction, BEHA LEGRAND, Bureau d'études spécialisé en restauration collective, SOLENER, Cabinet HQE.

.../...

Candidat n° 4 : Equipe dont l'architecte mandataire est le cabinet Luc SAISON, Isabelle MENU, SODEG INGENIERIE, Bureau d'études techniques tous corps d'état, économiste de la construction et cabinet HQE, BEHA LEGRAND, Bureau d'études spécialisé en restauration collective.

Candidat n° 5 : Equipe dont l'architecte mandataire est GAZEAU Architecte, SUDECO INGENIERIE, Bureau d'études techniques tous corps d'état, économiste de la construction et cabinet HQE.

Ces cinq équipes ont déposé, à l'issue de la première étape du concours de maîtrise d'œuvre, un dossier de niveau Avant Projet Sommaire avec maquette. Les projets ont été rendus anonymes.

Le jury de concours, réuni le 22 septembre 2010, a procédé à l'analyse et au classement des projets. Il en ressort le classement suivant :

- Candidat n° 1 : Equipe MENDELSSOHN
- Candidat n° 2 : Equipe SCHUMANN
- Candidat n° 3 : Equipe SCHUBERT
- Candidat n° 4 : Equipe BEETHOVEN
- Candidat n° 5 : Equipe BRAHMS

Après la levée de l'anonymat, il a été constaté que :

- l'offre remise par le candidat MENDELSSOHN est celle remise par l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence Jérôme DE ALZUA
- l'offre remise par le candidat SCHUMANN est celle remise par l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence HARDEL et LE BIHAN
- l'offre remise par le candidat SCHUBERT est celle remise par l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence SAISON MENU ARCHITECTURE
- l'offre remise par le candidat BEETHOVEN est celle remise par l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence SERERO ARCHITECTES
- l'offre remise par le candidat BRAHMS est celle remise par l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence GAZEAU ARCHITECTE

Par arrêté n° 6618 du 6 décembre 2010, le Pouvoir Adjudicateur a désigné l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence Jérôme DE ALZUA, comme lauréat du concours.

Le montant total des travaux s'élève à 7.600.000 € HT (valeur décembre 2010). Le montant de l'opération est fixé à 12.000.000 € toutes dépenses confondues.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre sur la mission de base est de 10,89 % sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 7.600.000 € HT. Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est donc de 827.640€ HT, soit 989.857,44 € TTC.

A cette rémunération provisoire, il convient d'ajouter la mission de synthèse pour un montant forfaitaire de 83.600 € HT et le forfait pour la mission SSI (systèmes de sécurité incendie) pour un montant de 26.600 € HT.

Le montant de la rémunération provisoire du maître d'œuvre s'établit donc à 937.840 € HT, soit 1.121.656,64 € TTC sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 7.600.000 € HT.

.../...

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire Richard Wagner et du restaurant scolaire Croisette à l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence Jérôme DE ALZUA ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est l'agence Jérôme DE ALZUA ;

- **AUTORISER** le versement de l'indemnité de concours aux cinq candidats admis à remettre une offre pour un montant de 60.000 € HT par équipe, ce montant représentant une avance sur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'équipe lauréate ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 211 – AP : QANRUPG. - Opération 1323 « Réhabilitation du groupe scolaire Richard Wagner »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/131**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Prolongation du plan jusqu'au 31 mars 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a autorisé la mise en œuvre, pour la période de mi-2007 à mi-2010, d'un deuxième plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Conseil Général du Nord. Ce plan s'articule en onze mesures autour de quatre objectifs.

Par délibération n° 10/115 du 1er février 2010, le Conseil Municipal a autorisé la prolongation jusqu'au 31 décembre 2010 du deuxième plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire, afin de réaliser et d'analyser le bilan final du 2ème PLDESS et de fixer les perspectives du 3ème PLDESS 2011/2015 en lien avec les orientations du PMDESS (Plan Métropolitain de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire), l'un des volets du PMDE qui se mettra en œuvre en 2011 également.

Ce plan, dénommé également « Lealille », a permis de soutenir de nombreuses actions animées et entreprises par les acteurs eux-mêmes, dans les secteurs suivants : finances, insertion, habitat, loisirs, services aux personnes, commerce équitable, agriculture biologique, aide à la création d'activité…

La mission d'évaluation des réalisations de ce plan et la définition des objectifs de la mise en œuvre du Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2011-2015 a été confiée au Cabinet AMNYOS 11 avenue Philippe Auguste 75011 Paris.

Le dernier comité de pilotage programmé le 4 février 2011 a permis de valider les orientations du plan 2011-2015.

Un troisième PLDESS sera présenté à l'approbation du Conseil Municipal du 28 mars 2011, et établi pour la période 2011/2015, en partenariat avec les acteurs du territoire et les financeurs potentiels : Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil Général du Nord et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Afin de poursuivre le processus de concertation avec les partenaires sans interrompre ou pénaliser les actions initiées par les acteurs locaux, il est nécessaire de prolonger le plan actuel jusqu'au 31 mars 2011.

Cette prolongation fera l'objet d'un avenant à la convention pour l'année 2010 signée avec le Conseil Régional, sans financement supplémentaire.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la prolongation jusqu'au 31 mars 2011 du 2ème plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire,

.../...

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de toute convention ou avenant avec chacun des partenaires financiers potentiels qui interviendrait au titre du plan au titre du 1er trimestre 2011 que sont la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département du Nord,

- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la participation financière des partenaires,

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur l'ensemble des lignes budgétaires relatives aux opérations n° 688 « Economie Solidaire » et n° 689 « Commerce Equitable ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011



Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire,

Christiane BOUCHART

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/132**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association GABNOR - Action Biocabas.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 1 « Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire », dont le thème 1 « produire et consommer autrement » vise à participer à la promotion et à la diffusion de modes de consommation responsables permettant de renforcer, entre autres, le développement des filières locales de l'agriculture biologique.

Afin de poursuivre le processus de concertation avec les partenaires sans interrompre ou pénaliser les actions initiées par les acteurs locaux, il est nécessaire de prolonger le plan actuel jusqu'au 31 mars 2011. Aussi, une délibération prolongeant le PLDESS jusqu'au 31 mars 2011 est présentée lors de cette même séance.

Par délibération n° 10/1093 du 26 novembre 2010, la délégation Santé a initié un projet « Alimentation Enfance – Famille et modes de vie » à l'échelle de la Ville de Lille. Il s'intègre dans une cohérence Politique de la Ville de Lille en matière de santé, nutrition et développement durable : Agenda 21 Santé. Ce projet vise à améliorer la qualité de vie et augmenter le bien être des personnes fréquentant les structures sociales de proximité en leur donnant envie d'adopter des comportements favorables à la santé et à l'environnement, en particulier dans les domaines de l'alimentation et l'activité physique. La Ville mène également, au travers des directions du Développement Durable et de la Restauration Scolaire, le projet d'introduction de 50 % de produits biologiques au sein de la restauration collective. Ce projet, animé par un groupe de travail intitulé « 50 % bio », prend en compte les délégations thématiques existantes pour une meilleure coordination politique et technique, en terme d'emploi, de filières de productions locales, d'économie locale, sociale et solidaire et développement durable.

Depuis 2006, le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais) réalise pour le Conseil Général du Nord une action expérimentale de découverte et de sensibilisation d'acteurs sociaux de proximité aux produits liés à l'agriculture biologique. Dans ce cadre, le GABNOR propose d'élargir cette action au territoire de la Ville de Lille.

A l'issue de la campagne « Equitable au Quotidien », la préoccupation de l'accessibilité des produits « Bio » pour tous et notamment les familles à faibles revenus s'est avérée un véritable enjeu. C'est pourquoi, l'objectif de la présente action consiste à déployer un dispositif d'« accessibilité Bio » au profit des centres sociaux lillois, similaire à l'expérience menée par le Conseil Général du Nord dans le Douaisis.

Auparavant, diverses opérations de sensibilisation dont « la graine à l'assiette », financée par la délégation Santé, ont permis de mettre en évidence l'intérêt de la part des habitants et la capacité des centres sociaux à mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

.../...

Pour ces centres sociaux, le projet « Biocabas accessible » offre l'opportunité de travailler avec leur public sur des thèmes variés, touchant aussi bien à la santé et à l'éducation qu'à l'environnement. L'intérêt exprimé par les structures montre l'existence d'une demande potentielle non satisfaite, notamment au sein des usagers en difficulté (Allocataires du RSA, demandeurs d'emploi, étudiants boursiers…), dont la situation financière entraîne des freins à la consommation de produit « bio ».

Toute l'importance de ce projet tient dans sa capacité à faire la promotion des produits biologiques et plus largement d'une alimentation équilibrée auprès d'un public peu sensibilisé à ces problématiques. L'enjeu est de limiter l'impact des freins à la consommation des produits biologiques et d'induire des comportements alimentaires plus sains pour la santé.

Pour mener ce projet, le GABNOR interviendra en amont de la distribution des Biocabas, auprès des animateurs chargés d'informer et d'accompagner le public :

→ ***Action A :*** Une formation collective de 3 jours organisée à compter de mars 2011 pour les animateurs des structures partenaires afin de leur permettre d'accompagner l'évolution des habitudes de leur public. Chaque jour de formation est espacé d'un mois afin de permettre aux animateurs de tester les pratiques acquises lors de la formation.

12 places sont mises à disposition des animateurs des centres sociaux lillois. Il aborderont aussi bien les aspects théoriques (prix, labels, différences entre bio et raisonné conventionnel…) que pratiques (ateliers cuisine, visite d'une ferme bio…)

→ ***Action B :*** Une fois la première journée de formation réalisée, 50 Biocabas seront mis à disposition des centres sociaux afin de permettre un premier contact avec les produits à travers des « ateliers cuisine » à vocation pédagogique et de découvrir les utilisations possibles des fruits et légumes contenus dans le Biocabas.

Les animateurs seront chargés d'identifier les personnes intéressées et de les intégrer ou non au dispositif « Biocabas accessibles ».

→ ***Action C :*** La création d'une mallette pédagogique rassemblant données théoriques, fiches méthodes et ressources pour animer des actions autour de l'agriculture bio auprès des usagers. Une journée d'appropriation du contenu de la mallette est prévue, permettant aux formateurs de GABNOR d'organiser un suivi personnalisé pour chaque centre social. Cette action est prévue pour juin 2011, une fois les trois sessions de formation terminées.

Pour initier cette action dont le budget s'élève à 11.934 € et comprend la mise en place des formations auprès des animateurs ainsi que 50 % du coût total des 50 Biocabas distribués au centres sociaux lillois, les 50 % restants seront pris en charge par les utilisateurs.

L'association GABNOR sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 9.308 € dont 50 % dans le cadre du PLDESS et 50 % dans le cadre de la délégation Santé.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 9.308 € à l'association GABNOR située Le Paradis à Phalempin (Siret n° 41015722600029) dont 4.654 € par la délégation Economie Sociale et Solidaire et 4.654 € par la délégation Santé ;

.../...

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de la convention entre la Ville et l'association GABNOR, ci-annexée ;

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 – Opération n° 688 « Economie Solidaire ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire,

MAIRIE DE LILLE

Christiane BOUCHART

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/133**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Association Les Potes en Ciel - Annulation d'une décision de financement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/1079 du 26 novembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 464 € à l'association Les Potes en Ciel, située à Lille 47 rue Chappe, pour l'organisation en 3 étapes du concours de cuisine intergénérationnel en décembre 2010.

L'association Les Potes en Ciel ayant fait part à la Ville de l'annulation de cette opération, il n'y a donc pas lieu de lui accorder la subvention susvisée.

En accord avec la Commission du de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ANNULER** le versement de la subvention allouée, selon les termes de la délibération n° 10/1079 du 26 novembre 2010, à l'association Les Postes en Ciel (SIRET n° 49143623400026).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire
la Conseillère déléguée au Commerce Equitable,

Christiane BOUCHART

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/134**

OBJET

Publications de la Direction du Patrimoine Culturel de la Ville de Lille - Actualisation des conditions de diffusion.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Direction du Patrimoine Culturel de la Ville de Lille édite régulièrement des publications, le plus souvent diffusées gratuitement auprès d'un large public. Cependant, quelques ouvrages plus prestigieux sont vendus selon les conditions établies par la délibération n° 08/592 du 23 juin 2008 qui fixe les modalités d'édition et de diffusion du guide de la « Promenade des remparts ».

La Direction du Patrimoine Culturel de la Ville souhaite réajuster les modalités de diffusion selon la disposition suivante : mise à disposition pour le Service Ville d'Art et d'Histoire et la Direction de l'Espace Public et du Cadre de Vie de 100 exemplaires gratuits supplémentaires de cet ouvrage.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la gratuité de 100 exemplaires supplémentaires du guide de la « Promenade des remparts ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/135**

OBJET

La Citadelle de Lille et ses abords - Etude d'évaluation, étude historique et préliminaire - Prise en compte de besoins complémentaires - Ajustement de l'estimation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'étude d'évaluation même (selon décret monument historique).

Par délibération n° 09/850 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'étude d'évaluation sur la Citadelle comportant quatre niveaux de définition conformément au décret de juin 2009 sur la maîtrise d'œuvre des monuments historiques classés :

1. le récolement « *des études documentaires scientifiques, techniques et historiques* »,
2. l'étude de l'évolution des ouvrages (bâtis, levés de terre et fossés, arbres, eaux),
3. le bilan sanitaire global,
4. des propositions de travaux avec estimation des durées et évaluation financière générale.

Sur cette base, le coût de l'étude avait été évalué à 200.000 € TTC.

Depuis, cette étude d'évaluation a nécessité des ajustements et des consolidations pour prendre en compte :

- les précisions de la circulaire d'application du décret de juin 2009 publiée en décembre 2009,
- la demande de la DRAC d'une instruction unique en Commission Nationale des Monuments Historiques sous couvert de l'étude d'évaluation de l'ensemble des projets portant sur la Citadelle,
- la proposition d'harmonisation des protections de la Citadelle,
- l'ensemble des besoins du schéma directeur.

et fournir à la Ville un outil de suivi des opérations de la Citadelle au long terme.

Les compétences de l'équipe ont été élargies en conséquence.

Suite à l'intégration de ces éléments complémentaires, l'estimation de l'étude a été réajustée à 370.000 €TTC.

Les autres études (hors décret)

Pour répondre à des besoins complémentaires liés soit :

- aux autres projets ou études en cours (avenue du Peuple Belge, Cœur de Deûle, Porte de Saint-André, Schéma Directeur des Eaux de Lille, canal Saint-Pierre et canal du Cirque),
- à l'état de dégradation d'ouvrages non protégés ou non soumis au décret de juin 2009 (Jardin de la Poterne),

.../...

- aux intentions de protection au titre des sites (protection partielle du Front Nord)

et pour profiter de l'opportunité de la présence d'une équipe compétente, trois études sont proposées et pourront être exécutées au moment opportun selon les besoins de la Ville de Lille.

Deux études liées au Plan Bleu :

L'étude historique du Front Nord et du système fluvial de la Deûle :
Prise de connaissance globale de l'évolution de l'ensemble du Front Nord et des canaux et égouts du Vieux-Lille pour un montant de 50.000 € TTC.

L'étude préliminaire du Front Nord et du Jardin de la Poterne :
Historique, intérêt patrimonial, diagnostic des ouvrages fortifiés et des aménagements et propositions de travaux pour un montant de 90.000 € TTC.

Une étude liée à l'implantation du zoo :
Le diagnostic technique et sanitaire des ouvrages défensifs de la « Porte de Dunkerque », lequel permettra de lancer, au moment opportun, la restauration et la mise en valeur des parties protégées au titre des monuments historiques pour un montant de 40.000 € TTC.

Le montant cumulé des études s'élève à 550.000 € TTC.

Subvention de l'Etat au titre des monuments historiques et des sites

Sur l'étude d'évaluation même, une demande de subvention au titre des monuments historiques est en cours d'instruction auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais (DRAC).

Sur l'étude préliminaire du Front Nord et du jardin de la Poterne, une demande de subvention au titre des sites et espaces naturels est en cours d'instruction auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord/Pas-de-Calais (DREAL).

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ajustement du montant de l'étude ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les subventions auprès de partenaires extérieurs et à signer les documents nécessaires à leur obtention ;
- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions obtenues sur cette même opération au chapitre 13, article 1321, fonction 324 – Code de service CJB Opération CCSEN n° 827 – AP : CPATARCHEP ;

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 324 – Opération CCSEN n° 827 – AP : CPATARCHEP.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

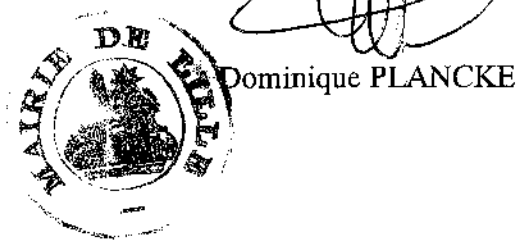

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/136**

OBJET

Restauration fondamentale des quatorze stations du chemin de croix de l'église Sainte Catherine.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le chemin de croix de l'église Sainte Catherine est une oeuvre monumentale d'Oscar de Haes datant de 1862 et inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, au titre d'objet, le 9 septembre 1986.

Six stations sont exposées dans l'église Sainte Catherine mais n'ont bénéficié d'aucun entretien depuis des décennies. Les tableaux sont donc de mauvaise qualité. La poussière, l'humidité et les insectes xylophages attaquent les œuvres.

Les huit autres stations sont entreposées au Centre Technique Municipal dans de mauvaises conditions de conservation (poussière, variations de températures considérables, hygrométrie non stabilisée et présence d'insectes xylophages).

L'objectif est de donner à cette œuvre une cohésion dans la restauration curative, de rassembler enfin toutes les stations et de les présenter au public.

Le présent marché, décomposé comme suit, est un appel d'offres, constitué de 5 lots. Les prestations seront exécutées à compter de la notification du marché.

Lot 1 : nettoyage, consolidation et restitution des quatorze cadres
Lot 2 : intervention sur la couche picturale des quatorze toiles
Lot 3 : consolidation et entretien des supports toiles des quatorze toiles
Lot 4 : traitement chimique des cadres, toiles et support toiles des quatorze stations
Lot 5 : transport, manipulation et accrochage des quatorze stations

La durée du marché est de douze mois à compter de la notification. Le présent marché est un marché à prix mixtes avec une prestation forfaitaire et une prestation sur bons à prix unitaires sans mini ni maxi pour les lots 1, 2 et 3, un marché sur prix forfaitaire pour les lots 4 et 5.

L'ensemble de l'opération est estimé à 300.000 € TTC sur la durée du marché.

La Ville souhaite solliciter une subvention au titre de l'Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) de l'œuvre auprès de la DRAC au taux le plus élevé possible.

De même, l'association des Amis de Sainte Catherine souhaite participer au financement de la restauration de la première station engagée au titre de mécénat.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres permettant la restauration fondamentale du chemin de croix de l'église Sainte Catherine ;

.../...

- **AUTORISER** la signature du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appels d'offres, par Madame le Maire ou l'élu délégué ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2161, fonction 324 - Opération 2010 CREOA 1834 code service CJB ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les subventions auprès des partenaires extérieurs et à signer les conventions attributives correspondantes ;

- **ADMETTRE** en recette, en temps opportun, les subventions obtenues :
  - au chapitre 13, article 1321, fonction 324 – Code service CJB – Opération CREOA n° 1834 – AP CPATARCHEP
  - au chapitre 13, article 1328, fonction 324 – Code service CJB – Opération CREOA n° 1834 – AP CPATARCHEP.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/137**

OBJET

Aménagement d'un parvis semi-public – Terrasse Sainte Catherine - Lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/277 du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence Walter CHIANI pour un montant de 17.500 € HT soit 20.930 € TTC afin de réaliser les études et le suivi des travaux de l'opération d'aménagement du parvis semi public, terrasse Sainte Catherine à Lille.

Les études de conception étant achevées, il convient à présent de lancer une consultation pour l'attribution des marchés de travaux.

Le lancement de la consultation des marchés de travaux est organisé de la façon suivante :

Lot	Intitulé
01	VRD Génie civil espaces verts
02	Serrurerie
03	Courants forts et faibles

Le montant global prévisionnel des travaux est de 145.000 €HT, soit 173.420 € TTC et la durée du marché est de 12 mois.

Au regard du montant prévisionnel des travaux et des révisions de prix à intégrer, tant au niveau des prestations de maîtrise d'œuvre que des travaux, il convient d'ajuster le coût de cette opération à 210.000 € toutes dépenses confondues.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux qui donnera lieu au lancement de marchés publics ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés de travaux à intervenir, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 324 - Opération CEGSC n° 857 « Eglise Sainte Catherine » AP : CPATARCHEP

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/138**

OBJET

Immeuble 84 rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte rendu d'activités 2009 au concédant.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 90/372 du 9 juillet 1990, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI, située 7 boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement et la gestion de l'ancienne filature Le Blan, 84 rue de Trévise. Compte tenu des modalités particulières de cette convention, la SORELI assure notamment la gestion financière, technique et commerciale des locaux (qui restent sa propriété). L'opération est réalisée avec la participation de la Ville à l'équilibre d'exploitation (délibération n° 93/594 du 13 décembre 1993).

Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI a adressé le compte rendu d'activités au concédant, établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2009.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2010 fait apparaître un besoin financier de 51.985 € pour atteindre l'équilibre. Ce budget prévisionnel tient compte des éléments suivants :

- le paiement au cours de l'année 2010 des loyers de 2009 d'une société passés en créances douteuses en 2009 ;
- de la réalisation de la 1ère phase d'étanchéité de la toiture votée lors de l'assemblée générale de copropriétaires de l'immeuble en 2009 ;
- d'une provision pour travaux équivalent à 50 % des dépenses prévisionnelles du programme de travaux envisagé en 2011. Ces travaux comprennent une 2ème phase de travaux d'étanchéité, la mise aux normes des ascenseurs et le renouvellement du portail et du montant pour une expertise technique pour préparer la remise des installations par la SORELI à la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu d'activités 2009, ci-annexé ;
- **AUTORISER** le versement de la participation d'équilibre de 51.985 € à la SORELI ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 67, article 6745, fonction 824 – Opération n° 628 QGFON.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion du Patrimoine Privé,

Dominique PLANCKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/139**

OBJET

Marché à bons de commande de prestations en contrôle technique de bâtiments (hors génie civil) -Lancement de la procédure de consultation et autorisation de signature du marché.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché à bons de commande portant sur les missions de contrôle technique des bâtiments (hors génie civil) arrivera à échéance le 31 juillet 2011.

Ces missions contribuent à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages.

Les missions de base portent notamment sur la vérification de la solidité des constructions et de la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public (art. L.111-23 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Certaines missions complémentaires peuvent être confiées par le maître d'ouvrage aux contrôleurs techniques en matière d'hygiène, d'accessibilité, de vérification des systèmes de sécurité incendie.

Le marché sera d'une durée de 4 ans. Il sera retenu trois opérateurs économiques pour réaliser ces prestations.

Le montant minimum annuel est de 50.000 € HT par opérateur économique et le montant maximum annuel de 200.000 € HT par opérateur économique. Le montant total du marché sur sa durée est donc estimé à 2.400.000 € HT.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses inscrites à nos documents budgétaires en fonction des opérations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **25 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion Technique des Bâtiments Communaux,

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/140**

OBJET

Marché à bons de commande de prestations de gardiennage de chantiers - Lancement de la consultation - Autorisation de signature du marché.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille entreprend un grand nombre de travaux de construction, de rénovation et de réhabilitation d'ouvrages, notamment dans le cadre du Grand Projet Urbain.

Dans ce contexte, de nombreux chantiers sont initiés et se poursuivront sur les quatre années à venir.

Ces chantiers d'importance peuvent être soumis à des actes de vandalisme ou à des vols de nature à compromettre les objectifs du maître d'ouvrage (décalage dans la livraison de l'équipement).

Afin de se prémunir contre ces risques, la mise en place d'un gardiennage de chantier doit être envisagée, le cas échéant. Le marché actuel dont dispose la collectivité est arrivé à échéance. Il est donc proposé de procéder à son renouvellement.

Le seuil minimum annuel de ce marché est fixé à 30.000 € HT et le seuil maximum annuel à 120.000 € HT.

La durée du marché sera de quatre ans. Il ne sera retenu qu'un opérateur économique pour ces prestations.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation relative à ces prestations et la signature du marché correspondant, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** le montant de la dépense sur les crédits afférents à chaque opération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **25 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion Technique des Bâtiments communaux,

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/141**

OBJET

Travaux de désamiantage des bâtiments communaux de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret n° 96-97 du 7 février 1996, relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, la Ville de Lille a réalisé les diagnostics techniques amiante sur l'ensemble de son patrimoine.

Afin de se conformer à la réglementation, la collectivité souhaite procéder aux travaux de désamiantage des bâtiments communaux. Pour ce faire, la Ville a lancé un accord cadre le 12 février 2008 afin de désigner plusieurs opérateurs économiques. Suite à cette consultation, deux entreprises SOTRAMIANTE et SIGENCI ont été retenues pour la réalisation de ces travaux de désamiantage.

Le présent marché subséquent est un marché de travaux, constitué de 30 lots pour une durée d'un an, lancé selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, à savoir selon une procédure adaptée.

L'ensemble de ces lots, détaillé ci-dessous, est estimé à 750.000 € TTC sur la durée du marché.

Lot 1	Ateliers municipaux
Lot 2	Tennis couvert Marcel Bertrand
Lot 3	Théâtre du Nord
Lot 4	Serre équatoriale et Jardin des plantes
Lot 5	Médiathèque municipale
Lot 6	Ecole Jules Ferry
Lot 7	Base de loisirs Petite Forestière
Lot 8	Piscine de Lille-Fives
Lot 9	Salle Alain Colas
Lot 10	Presbytère 123, rue Royale
Lot 11	Presbytère « Sainte Catherine »
Lot 12	Musée d'Histoire Naturelle
Lot 13	Bourse du Travail
Lot 14	Maison de l'Education Permanente
Lot 15	Les Francas
Lot 16	Ecole primaire Lalo
Lot 17	Ecole primaire Cabanis
Lot 18	Logement de fonction Louis Blanc
Lot 19	Secteur technique Est
Lot 20	Logement de fonction Jean Zay
Lot 21	Ecole maternelle Hachette
Lot 22	Ecole primaire Ampère
Lot 23	ASPTT
Lot 24	Ecole maternelle Mozart

.../...

Lot 25	Centre social Salengro
Lot 26	Logement de fonction Bardou
Lot 27	Logement de fonction La Bruyère
Lot 28	Logement de fonction Philippe de Comines
Lot 29	Logement de fonction Thierry Launay
Lot 30	Cave école Jean Jaurès Hellemmes

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement d'un marché subséquent sous forme de procédure adaptée relatif aux travaux de désamiantage des bâtiments municipaux de la Ville de Lille et de sa commune associée d'Hellemmes ;

- **AUTORISER** la signature des marchés à intervenir, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, par Madame le Maire ou l'élu délégué ;

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 21, fonctions 020, 20, 23, 24, 211, 212, 213, 251, 30, 411, 422, 61 et 64, articles 21312 ou 21318 - Opération n° 1327 QAMIA - AP : QMISNORMPG.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **25 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion Technique
des Bâtiments Communaux,

MAIRIE DE LILLE

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/142**

OBJET

Travaux d'entretien dans les propriétés communales de la Ville de Lille, des communes associées de Lomme et d'Hellemmes, du CCAS de Lille et du SICGFA - Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite lancer un appel d'offres pour effectuer les travaux d'entretien d'un montant compris entre 0 € et 29.999 € H.T. dans ses propriétés communales, celles des communes associées de Lomme et d'Hellemmes, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lille et du Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux Errants (SICGFA).

Le marché sera lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à bons de commande sans minimum, ni maximum, pour une durée de 4 ans. Ce marché sera composé de lots multi-attributaires. Le montant estimatif global de ces lots s'élève à 20 millions d'€ HT pour la durée du marché.

Actuellement, les travaux d'entretien sont réalisés dans le cadre d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum, composé de 61 lots, regroupant 22 corps de métier. L'ensemble de ces marchés prendra fin le 5 juillet 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes sera passé entre la Ville de Lille, le CCAS de Lille et le SICGFA par voie de convention.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** le lancement d'un marché à bons de commande multi-attributaires sans minimum, ni maximum par appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'entretien dont le montant est compris entre 0 et 29 999 € H.T dans les propriétés communales de la Ville de Lille et celles des communes associés de Lomme et d'Hellemmes, du C.C.A.S de Lille et du SICGFA ;
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué du marché à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **AUTORISER** la signature de la convention de groupement de commande entre la Ville de Lille, le CCAS de Lille et le SICGFA, ci-annexée ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres, fonctions, articles, opérations et autorisations de programme correspondants aux différentes thématiques des prestations à réaliser.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 25 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/143**

OBJET

Aménagement du Centre Technique Municipal - Autorisation de signature d'un marché de travaux pour la consolidation des sols et des marchés de travaux portant sur la création de la nouvelle déchetterie à destination des services de la propreté de la Ville.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/1161 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a attribué l'accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'aménagement du Centre Technique Municipal, sis à Lille rue de Bargues, à l'équipe dont l'architecte mandataire est le Cabinet GOULARD-BRABANT, 10 rue Marcel Dassault à Marcq en Baroeul (59705).

Par délibération n° 10/284 du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature du premier marché subséquent à l'accord cadre, portant sur le diagnostic du site.

Suite à la remise du diagnostic et à la validation des grandes orientations d'aménagement, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 10/666 du 28 juin 2010, la signature de trois marchés subséquents de maîtrise d'œuvre portant sur :

- la mise en œuvre d'une déchetterie municipale à usage exclusif des services de la Propreté de la Ville,
- la réhabilitation de la station carburant et l'aménagement de la zone de dépôt de sel de déneigement,
- l'aménagement des locaux du service Manifestations.

1/ Travaux de consolidation des sols

Préalablement à l'aménagement des locaux du service Manifestations, il convient de procéder aux travaux de consolidation des sols sur la première partie du site.

En effet, les études géotechniques ont montré de nombreuses cavités souterraines, dont certaines éboulées et des sols très friables ne permettant pas une reconstruction durable des nouveaux locaux.

Ce marché de travaux de comblement de cavités souterraines sur le site du Centre Technique Municipal sera un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, dont le montant estimatif est fixé à 1.300.000 € HT. Sa durée sera de 48 mois afin de permettre la vérification des travaux par sondages et l'éventuelle reprise des vides résiduels.

2/ Travaux de construction de la déchetterie

D'autre part, le maître d'œuvre a finalisé ses études sur la création d'une nouvelle déchetterie à destination des services de la propreté de la Ville. Cette déchetterie va remplacer celle existante rue de l'Asie et qui va être déclassée à partir d'avril 2011 afin d'effectuer les travaux d'aménagement urbain sur Lille-Sud à partir de septembre 2011.

.../...

Le marché de travaux portant sur la création de cette déchetterie sera organisé de la façon suivante :

Lot	Intitulé	Estimation en € HT
01	A – VRD B – Terrassement et traitement des sols	1.250.000
02	Gros œuvre étendu	850.000
03	Electricité – Courants forts et courants faibles	85.000
04	Plomberie – Sanitaire	66.000
05	Peinture - Lasure	35.000

Le montant total de ce marché est donc de 2.286.000 € HT, soit 2.734.056 € TTC. Sa durée est fixée à 9 mois, y compris 1 mois de préparation.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché à bons de commande de travaux de consolidation des sols, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés de travaux pour la création de la nouvelle déchetterie sur le site du CTM, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 020 – AP : QPATHDV - Opération 1513 « Centre Technique Municipal – Aménagement ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 25 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,

MAIRIE DE LILLE

Philippe TOSTAIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/144**

OBJET

Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration et l'aménagement du Théâtre du Nord - Autorisation de signature des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/122 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74-III-b du Code des Marchés Publics et selon la procédure de l'accord cadre conformément à l'article 76 du Code des Marchés Publics afin de procéder à la restauration et à l'aménagement du Théâtre du Nord. Ce bâtiment est également appelé « Grand Garde ».

Par délibération n° 09/242 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord cadre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le Cabinet BLOND & ROUX.

Par délibération n° 09/858 du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature du premier marché subséquent à l'accord cadre portant sur le diagnostic de l'édifice.

A l'issue de la restitution de ce diagnostic, par délibération n° 10/849 du 20 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé la signature du second marché subséquent à l'accord cadre portant sur une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation intérieure de la salle de spectacle, à la mise aux normes du système de sécurité incendie et à la réfection des garde-corps.

Les études étant achevées, il convient de lancer la procédure de consultation pour la réalisation des travaux.

Le marché de travaux sera organisé de la façon suivante :

Lot	Intitulé
01	Courants forts – Sécurité incendie
02	Sols souples – Peinture
03	Fauteuils de spectacle
04	Serrurerie – Ferronnerie

Une tranche conditionnelle portant sur les travaux de rénovation de la petite salle de spectacle pour le remplacement des fauteuils et les travaux de peinture et de revêtements des sols est estimée à 55.000 € HT.

Le montant de la tranche ferme est estimé à 502.000 € HT. Le montant total du marché est estimé à 557.000 € HT, soit 666.172 € TTC.

La durée du marché est fixée à 4 mois, les travaux devant obligatoirement être réalisés pendant la période de fermeture de l'établissement.

.../...

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le marché de travaux à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 313 – Opération n° 836 « Théâtre du Nord » - AP : CPATARCHEP

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Théâtre du Nord,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 25 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Catherine BULKE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/145**

OBJET

Marché de vidéosurveillance pour la Ville de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs sites rattachés à la Mairie de Lille sont équipés de systèmes de vidéosurveillance, dont le Musée de Beaux-Arts, l'Hôtel de Ville, le Musée de l'Hospice Comtesse, le Stationnement Payant. Ces sites sont dotés d'équipements plus ou moins vétustes, à des degrés technologiques différents. Afin d'harmoniser et de moderniser les technologies de vidéosurveillance, en conformité avec les lois et règlementations en vigueur, des travaux sur les équipements et systèmes en place sont donc nécessaires.

Le marché envisagé concerne 4 sites sur des prestations différentes :

- le Musée des Beaux-Arts, pour l'évolution de son système de surveillance vidéo,
- l'Hôtel de Ville, pour des prestations de maintenance des équipements et logiciels existants,
- le Musée de l'Hospice Comtesse, pour des prestations de maintenance du logiciel et des caméras,
- les locaux du personnel du « Stationnement Payant », pour une prestation globale de mise en oeuvre d'un système de vidéo surveillance.

Ce projet nécessite la passation d'un appel d'offres ouvert, sous forme d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée de 4 ans et composé d'un lot unique (montant estimatif sur la durée du marché : 200.000 € HT).

Les prestations couvertes par le marché intégreront :

- le câblage d'interconnexion des équipements,
- la fourniture, pose et mise en service de nouvelles caméras,
- la fourniture, pose et mise en service d'équipements réalisant l'interconnexion avec les caméras existantes,
- la fourniture, pose et mise en service d'un système de contrôle et d'exploitation,
- la fourniture, pose et mise en service d'un système d'enregistrement,
- la fourniture et la mise en service d'un logiciel de vidéosurveillance,
- la formation d'agents municipaux au maniement et à la maîtrise du système de supervision et d'enregistrement,
- la maintenance.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la procédure d'appel d'offres décrite ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés en résultant, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Ville numérique,
à l'Informatique et au NTIC,

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **25 FEV. 2011**

MAIRIE DE LILLE

Frédéric LAMBIN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/146**

OBJET

Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des offices de restauration scolaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/632 du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a décidé la construction d'une cuisine centrale régie par la Ville de Lille. Elle approvisionnera les offices de restauration scolaires de la ville en liaison froide.

Les offices de restauration reposaient jusqu'à présent sur la fabrication traditionnelle des repas. Dans le cadre du projet de cuisine centrale, il s'avère nécessaire de les rendre compatibles à la future liaison froide et de mettre aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire certains sites de production.

Par délibération n° 05/519 du 27 juin 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation portant sur la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de certains offices de restauration. La consultation a été organisée en trois lots de la façon suivante :

Lot 1	Lot 2	Lot 3
Salengro	Aicard/Béthune	Lebas
Marbrerie	Quinet	Carrel
	Desrousseaux	Bert
	Croisette	Branly

A ce jour, les offices suivants fonctionnent déjà en liaison froide ou sont en cours de réhabilitation : Marbrerie - Salengro - Aicard - Desrousseaux - Quinet - Jean Zay – Malot - Briand - Viala Voltaire - Jules Ferry et Paul Bardou. Le restaurant scolaire Croisette sera repris dans les travaux de déconstruction/reconstruction de l'école maternelle et de réhabilitation de l'école primaire Richard Wagner. Le restaurant scolaire Briand sera repris dans les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Briand, Buisson, Nadaud. De même, le restaurant scolaire Malot sera mis aux normes dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Malot - Painlevé.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le lot 2 avait également été missionnée pour le lot 3. Compte tenu du décalage calendaire, le marché de maîtrise d'œuvre du lot 3 a été résilié.

Afin de permettre la réhabilitation des offices initialement prévus au lot 03 mais également de mettre aux normes les autres restaurants de la ville, il convient de désigner des équipes de maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, compte tenu du nombre de restaurants qu'il convient de remettre aux normes et de la durée limitée pour réaliser ces travaux, un accord cadre de maîtrise d'œuvre serait adapté aux besoins.

Ces équipes disposeront de compétences en architecture (de préférence pour des travaux de réhabilitation), études techniques (structures - fluides, SSI, SYN), ingénierie énergétique et environnementale, restauration scolaire et équipement de cuisine, économie de la construction.

.../...

Leurs missions comprendront, notamment :

- la mise à jour et la synthèse des différents diagnostics techniques déjà réalisés. Ce complément de diagnostic devra prendre en compte les possibilités d'amélioration de la fonctionnalité et affinera les potentialités techniques de chaque office,
- la proposition d'un scénario de réhabilitation,
- les études de conception,
- le suivi de la réalisation des travaux.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures spécifiques de maîtrise d'œuvre et à l'article 76 relatif aux accords cadres et en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993, les différents éléments de mission confiés aux équipes de maîtrise d'œuvre au titre de l'accord cadre seraient :

1) Dans un premier temps, la mise à jour, les compléments et la synthèse des diagnostics et la réalisation d'un scénario de réhabilitation permettant de prioriser et de définir les différentes étapes d'études et de travaux. Ce complément de diagnostic devra prendre en compte les possibilités d'amélioration de la fonctionnalité et affinera les potentialités techniques de chaque office. Il proposera un scénario de réhabilitation, un phasage et un chiffrage de chaque réhabilitation et par office.
2) Dans un second temps, chaque phase prévue ferait l'objet des missions de base de maîtrise d'œuvre, en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.
3) La mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des différents travaux sera également confiée à cette équipe.

Compte tenu des investissements à consentir sur la réhabilitation et la remise aux normes des offices de restauration, le montant de l'accord cadre est fixé sans minimum ni maximum, sa durée sera conclue pour une période maximale de 8 ans et les marchés de prestations subséquents de diagnostic et de Maîtrise d'œuvre seront contractualisés en fonction de la spécificité de chaque office.

Le budget prévisionnel pour la réhabilitation des offices initialement prévus au lot 03 est fixé à 3.950.000 € TTC, toutes dépenses confondues, incluant études, travaux et prestations connexes.

L'accord cadre sera multi attributaire (4 maximum). En effet, compte tenu du nombre de restaurants à remettre aux normes et de la nécessaire réalisation de ces travaux sur des périodes identiques, un seul opérateur économique ne pourra se charger de l'ensemble des études et du suivi des travaux.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation portant sur un accord cadre de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mises aux normes des offices de restauration de la Ville de Lille ;

.../...

- **IMPUTER** les dépenses résultantes de ces missions sur les lignes budgétaires de chacun des offices de restauration.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Restauration Scolaire,

MAIRIE DE LILLE

Marielle RENGOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/147**

OBJET

Dérogation tarifaire - Centre social intercommunal La Maison du Chemin Rouge.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°10/466 du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé, pour l'année 2010, la dérogation tarifaire de la restauration scolaire pour les familles fréquentant le Centre social intercommunal La Maison du Chemin Rouge.

Cette structure demande un renouvellement de dérogation pour l'année 2011.

Le Centre social intercommunal La Maison du Chemin Rouge a vocation à accueillir des enfants de Lille comme de Fâches-Thumesnil.

La possibilité est offerte aux centres sociaux et associations qui ne disposent pas de lieux de restauration de fréquenter un restaurant scolaire municipal pendant les périodes d'accueils de loisirs afin que les enfants prennent leurs repas dans de bonnes conditions.

Les tarifs appliqués aux familles fréquentant le Centre social intercommunal La Maison du Chemin Rouge seront calculés selon les règles de la tarification en vigueur en vertu des délibérations des 28 juin et 20 septembre 2010.

Ainsi, le tarif lillois s'appliquera aux enfants résidant à Fâches-Thumesnil, sous réserve de respecter les conditions mentionnées dans les délibérations sus-nommées.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, respectivement réunies les 1er et 7 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** cette dérogation tarifaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Restauration Scolaire,

MAIRIE DE LILLE

Marielle RENGOT

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/148**

OBJET

Droits des Femmes – 1ère répartition - Subvention à diverses associations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée depuis longtemps à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire et à favoriser l'égalité Hommes/Femmes. Elle a également souhaité développer des actions spécifiques dans le cadre de la délégation Droits des Femmes, Politique en faveur de l'égalité Hommes/Femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes. Pour ce faire, il est envisagé de soutenir et d'encourager les actions de diverses structures dans les thématiques suivantes :

- Femmes victimes mais combatives
- Femmes et santé
- Femmes durables
- Femmes solidaires
- Femmes ouvertes au monde
- Femmes créatives

La première répartition d'aides financières, au titre de l'année 2011, porte sur trois actions pour un montant total de 14.500 € (voir tableau joint).

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, la subvention à l'association ATTACAFA sera intégrée par voie d'avenant, ci annexé, afin de permettre le paiement de la subvention allouée par la Ville.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention aux associations conformément au tableau ci-annexé ;
- **AUTORISER** la signature de l'avenant à la convention entre la Ville l'association ATTACAFA, ci-annexé ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante, d'un montant total de 14.500 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 60 - Opération n° 1365 VILFE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en préfecture le 28 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Droits des Femmes,

Virginie TCHOFFO

DROITS DES FEMMES - POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE HOMMES/FEMMES
PROGRAMMATION 2011
SUBVENTIONS DIVERSES

Structures	Actions	Contenu	Budget global de l'action	Montant de l'aide financière sollicitée	Montant de l'aide financière accordée
ACTIONS SPECIFIQUES					
S.A.F.F.I.A. (Solidarité Aux Femmes et Familles d'Ici et d'Ailleurs)	Atelier Conte "Raconte-moi une histoire"	Faire participer à une vie collective des femmes d'origines diverses, fragilisées ou en situation d'isolement, en leur permettant une démarche créative.	11 200 €	7 000 €	3 000 €
F.A.M.E.	Femmes en action	Favoriser les échanges et l'implication des femmes du quartier Lille Sud tant professionnellement que bénévolement et ainsi lutter ensemble contre la discrimination.	12 100 €	5 000 €	5 000 €
ATTACAFA	Diversité, mobilité, curiosité : trois outils vers la tolérance	Travail avec des groupes associatifs partenaires et réguliers pour l'accompagnement au montage d'évènements citoyens et d'information à l'égalité et à l'insertion, notamment celle des femmes	48 800 €	7 500 €	6 500 €
Total			**72 100 €**	**19 500 €**	**14 500 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/149**

OBJET

Droits des Femmes – Organisation du festival « Île Ô Femmes »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan Egalité Femmes/Hommes adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de la séance du 29 mars 2010, la Ville de Lille a souhaité développer des actions spécifiques dans le cadre de la délégation Droits des Femmes, Politique en faveur de l'égalité Hommes/Femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes.

Parmi ces actions figure, dans le volet « Femmes ouvertes au monde » ? l'organisation du Festival « Île Ô Femmes » du 5 au 8 mars 2011 dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

Les objectifs de ce festival sont d'accorder une place centrale à la culture pour toutes et de mettre en œuvre un travail partenarial afin de permettre aux quartiers de valoriser leur spécificité.

Cette année, les quartiers pilotes sont ceux de Moulins et du Centre.

Un document est annexé à cette délibération afin de présenter la déclinaison du Festival.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 2 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation du Festival « Île Ô Femmes » ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention aux associations conformément au tableau ci-annexé ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 60 - Opération 1365 VILFE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 28 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Droits des Femmes,

MAIRIE DE LILLE

Virginie TCHOFFO

JOUR	QUARTIER	ANIMATION	HORAIRE	SUBVENTION ACCORDEE
Samedi 5 mars	Moulins	**Association Reines de Femmes** (SIRET : 51208449000019) Organisation de différents ateliers (gastronomie, beauté, création, culture, bien-être et débats) à la salle Courmont.	**14h/18h**	**600 €**
	Moulins	**Cinéma l'Univers** (SIRET : 437916489000 10) Projection d'un film suivi d'un débat pendant lequel les enfants des femmes présentes seront accueillis également avec animation par la ludothèque	**18h**	**900 €**
Dimanche 6 mars	Moulins	Journée «Tous voisins spécial île ô femmes» à la Maison Folie (spectacles, contes, concert)	**14h/19h**	
	Moulins	**Association Vadrouilles** (SIRET : 50065084100017) Projet CLAMEUR qui sera restituée par Nathalie HERBAULT à la Maison Folie de Moulins	**15h/18h**	**560 €**
	Centre	Rencontre Féminine de Basket : initiation au basket par l'équipe professionnelle du LMBC, suivi du concert du groupe « Deep Caroline » – salle des sports Marcel Bertrand	**15h/18h**	
Lundi 7 mars	Moulins Centre	**CORIF** (SIRET : 32604731300209) Travail avec Planning Familial sur les relations filles/garçons avec les collégiens (débat à partir du film « IKWAL »)	**Journée**	**400 €**
	Moulins	Conférence à la Faculté Lille II sur l'inégalité homme/femme au travail (inégalité dans l'accès à l'emploi, aux promotions et inégalités salariales)	**14h/17h**	

Mardi 8 mars	Moulins	**Centre social Marcel Bertrand** (SIRET : 437916489000 10) Repas de Femmes et stand artisanal	**Journée**	**300 €**
	Centre	Soirée festive pour les Lilloises, Lommoises et Hellemmoises	**19h/22h**	

TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES	**2760 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/150**

OBJET

Opération Souham – Traité de concession à la SAEM Euralille – Approbation du compte rendu d'activités au concédant.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'opération d'aménagement et de réhabilitation de Souham a été initialement concédée par la Ville à la SORELI en octobre 1989.

Au début de l'année 1993, il est apparu opportun que l'aménagement du site Souham soit assuré par la SAEM Euralille qui développait la ZAC du Centre International d'Affaires des Gares (CIAG).

Cette opération est en effet complémentaire du Centre International d'Affaires, pour deux raisons :

- Elle est contiguë à la ZAC et profondément imbriquée avec celle-ci sur 2/3 de son périmètre.
- Les activités tertiaires de recherche et d'innovation qu'il est prévu d'implanter sur cette opération sont en synergie avec celles s'implantant sur le C.I.A.G.

C'est donc en vertu de ces complémentarités que la Ville de Lille a confié cette opération à la SAEM Euralille le 11 octobre 1993.

Un avenant n° 4 a prolongé la concession jusqu'en décembre 2015.

Aucune des pistes d'équipement public à caractère culturel successivement évoquées, telles que l'antenne du Centre Georges Pompidou (avant Metz) ou encore la réalisation d'une médiathèque régionale n'ayant jamais abouti et aucun projet d'équipement n'étant envisagé par les collectivités publiques à cet emplacement, la commercialisation d'un programme mixte a été relancé par la SAEM en 2009.

Compte tenu de la qualité exceptionnelle du site, de la particularité de l'emprise constructible disponible et des contraintes liées à la mise en valeur du patrimoine, il convient de poursuivre les contacts engagés avec les promoteurs pour terminer cette opération.

Parallèlement, il conviendrait de voir avec le Département la question de l'achèvement de l'aménagement intérieur de la Porte de Roubaix, de l'accessibilité des locaux disponibles ainsi que la mise en valeur des courtines de part et d'autre de la Porte.

L'année 2011 sera consacrée à la poursuite de la commercialisation pour la terminaison de cette opération et, parallèlement, à quelques travaux en cœur d'îlot pour améliorer son fonctionnement en attendant la réalisation des aménagements définitifs.

L'actualisation des prévisions financières fait apparaître un bilan final équilibré à 8.533.576,28 € en dépenses et recettes.

.../...

Malgré la prolongation de la concession, l'avance de trésorerie de 762.245,09 €, consentie par la Ville à la SAEM Euralille en vertu d'une convention en date du 7 février 2005, lui a été remboursée fin décembre 2010, la trésorerie de l'opération étant assurée par les fonds propres de la SAEM.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011 et après avis du Conseil de quartier du Centre, réuni le 16 décembre 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte rendu annuel portant sur l'exercice 2009 ;
- **APPROUVER** le bilan prévisionnel à fin 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Marie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des Projets Urbains,

Stanislas DENDIEVEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/151**

OBJET

Modification simplifiée du P.L.U. – Suppression des emplacements réservés réalisés ou abandonnés et retrait des P.A.P.A. arrivés à échéance.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 18 juin 2009, une procédure de modification simplifiée permet, sans recourir à une enquête publique, de remanier le P.L.U., notamment pour supprimer des emplacements réservés réalisés ou abandonnés et corriger des erreurs matérielles.

La modification simplifiée pour suppression d'emplacements réservés ou réduction de leur emprise est autorisée par les articles L.123-13 et R.123-20-1 du code de l'urbanisme.

Cette modification, en supprimant les emplacements réservés abandonnés ou réalisés et en retirant les périmètres d'attente de projet d'aménagement global dits « P.A.P.A. » inscrits au PLU depuis 2004 (et dont l'application est arrivée à échéance), permettra d'optimiser la compréhension du PLU.

La procédure est prévue du 25 janvier au 25 février 2011. Elle consiste à la mise à disposition pendant un mois, dans la commune et à la Communauté Urbaine de Lille, d'un dossier exposant et justifiant les motifs de la modification.

Les éléments du Plan Local d'Urbanisme faisant l'objet de la modification simplifiée, prévue du 25 janvier au 25 février 2011 sur la commune de Lille, sont les suivants :

- Pour les emplacements réservés

. La réserve d'infrastructure n° 2, au bénéfice de l'Etat, inscrite dans le cadre du boulevard périphérique sud-ouest, qui fait l'objet d'une réduction d'emprise sur sa partie située au sud du chemin du Bazinghien pour permettre l'extension du Tennis Club Lillois ;

. La réserve d'infrastructure n° 23, au bénéfice de la LMCU, concernant la création d'une voie de liaison entre les rues de Douai et de Cambrai, aujourd'hui réalisée ;

. La réserve d'infrastructure n° 39, au bénéfice de la Poste, devant permettre l'extension du centre de chèques postaux, rue Paul Duez, projet qui aujourd'hui est abandonné ;

. La réserve d'infrastructure n° 65, au bénéfice de la LMCU, prévue pour relier la rue de l'Arbrisseau à la rue de Cannes, fait l'objet d'une réduction de son emprise par ses deux triangles situés à l'angle des rues d'Asie et Wagner, pour permettre l'amorce d'un projet de construction de logements ;

. La réserve d'infrastructure n° 72, au bénéfice de la LMCU, prévue pour la création d'une liaison entre les rues de Philadelphie et de Lannoy, aujourd'hui réalisée.

.../...

- Pour le périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global, institué au titre de l'article L. 123-2-a du Code de l'Urbanisme dit « P.A.P.A. »

. La réserve P.A.P.A. n° 1, au bénéfice de LMCU, inscrite dans le cadre du schéma de référence Rives de la Deûle – Lille-Lomme – Euratechnologies, aujourd'hui arrivée à échéance.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, et suite à l'avis favorable des Conseils de quartier de :

- Faubourg de Béthune
- Moulins
- Centre
- Lille-Sud
- Fives
- Bois-Blancs,

et du Conseil Communal de Lomme, réuni le 10 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable à la modification simplifiée du P.L.U. La présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller Municipal délégué
au Suivi des Projets Urbains,

Stanislas DENDIEVEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/152**

OBJET

Modification du P.L.U portant sur les règles spécifiques de la Z.A.C. du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le site d'excellence des "Rives de la Haute Deûle" s'étend de part et d'autre de l'ancien canal de la Deûle, sur le territoire de Lille et de Lomme. Lille Métropole a décidé de lancer une première tranche opérationnelle de 25,5 hectares qui a fait l'objet de la création de la ZAC du "Premier Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle" de part et d'autre du bras du canal de Canteleu, procédure approuvée par délibération n° 03 C 0578 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2003.

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (loi S.R.U.), les règles spécifiques d'aménagement de cette Z.A.C. ont été intégrées dans le plan du P.O.S., par procédure de modification, approuvée par délibération n° 03 C 0508 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2003. Par la suite, ces règles spécifiques ont été intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), approuvé par délibération communautaire du 8 octobre 2004.

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement de cette Z.A.C., confiée à la SORELI par délibération n° 03 C 0411 du Conseil de Communauté du 12 octobre 2003, les études pour l'aménagement de la zone se sont poursuivies et approfondies.

Celles-ci ont conduit à des évolutions du projet, mineures dans le sens où elles ne remettaient pas en cause l'économie générale de la Z.A.C. Une modification du PLU de la zone UK concernée a, en conséquence, été proposée puis approuvée par délibération n° 06 C 0659 du Conseil de Communauté du 21 décembre 2006.

Suite à ces premières évolutions, les études d'urbanisme opérationnel et d'aménagement des espaces publics au sein de la ZAC se sont poursuivies en intégrant notamment des orientations induites par les politiques communautaires en matière de ville intense et d'éco-quartier.

Le projet urbain de référence a ainsi été mis à jour, intégrant de nouvelles évolutions du projet. Celles-ci nécessitent une nouvelle adaptation des règles de la zone U.K. spécifiques à la Z.A.C. concernant notamment le positionnement et l'emprise de certains espaces publics et les règles de stationnement et de constructibilité (implantation des constructions, emprise au sol, hauteur des constructions).

Cette modification présente un caractère d'intérêt général et n'est pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable du P.L.U. De plus, elle ne réduit pas des zones de secteurs de protection et ne comporte pas de graves risques de nuisances. Conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, ces adaptations réglementaires peuvent faire l'objet d'une procédure de modification.

.../...

Par délibération du 28 janvier 2011, LMCU a décidé le principe du lancement de cette procédure de modification.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** le lancement par LMCU de cette procédure de modification du P.L.U portant sur les règles spécifiques de la Z.A.C. du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des Projets Urbains,

MAIRIE DE LILLE

Stanislas DENDIEVEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/153**

OBJET

Attribution d'une subvention à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille 1 – Convention de partenariat.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les étudiants du Master A.U.D.T. spécialité « Ville & Projets», formation de l'IAUL-USTL, réalisent dans le cadre de leur formation des ateliers pédagogiques de projet dont les sujets émanent de préoccupations des professionnels de l'aménagement.

Dans ce cadre, un groupe de 4 étudiants en architecture et urbanisme a été missionné pour réaliser une étude sur les déplacements dans la première phase de la ZAC des Rives de la Haute Deûle et en particulier la mobilité des salariés d'Euratechnologies.

Au regard du travail à accomplir par les étudiants dans le cadre de cet atelier, il est proposé d'attribuer une subvention de 3.500 € à l'Institut d'Urbanisme selon les termes de la convention ci-jointe.

Cette aide financière est destinée :

- à couvrir les frais généraux liés au fonctionnement de l'atelier (y compris les frais de déplacements hors agglomération lilloise), ou des frais de valorisation qu'il nécessite,
- à permettre la valorisation de la formation Master AUDT et de l'IAUL.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat avec les représentants de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et de Développement des Territoires de l'Université des Sciences et Technologies de Lille 1, ci-annexée ;
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.500 € à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille 1 ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6748, fonction 020 – Service JGG - Opération n° 621.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des Projets Urbains,

Stanislas DENDIEVEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/154**

OBJET

Participation technique et financière au programme de recherche POPSU 2 (Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Entre 2004 et 2008, la Ville de Lille a participé au programme de recherche POPSU 1 (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) du Ministère de l'Equipement. Ce travail a été mené en partenariat avec l'Université de Lille 1 et l'Ecole d'architecture et de paysages (équipes de recherche), avec LMCU, la Ville de Roubaix (partenaires financiers et techniques) et Euralille, la SORELI et l'Agence de Développement et d'Urbanisme (partenaires techniques).

Les résultats de ce programme de recherche ont fait l'objet d'un séminaire de restitution, le 30 septembre 2009, et d'un ouvrage « Lille Métropole – laboratoire du renouveau urbain ». Cet ouvrage rend compte de la métamorphose métropolitaine des années 90 et étudie les thèmes majeurs sous-jacents : valorisation du patrimoine industriel, positionnement par rapport aux pôles urbains proches, prise en compte de l'activité industrielle actuelle, articulation des grands projets urbains avec les différents niveaux des infrastructures de transport public. Six autres agglomérations françaises (Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Toulouse) ont également participé au projet POPSU 1.

Devant la richesse des apports de cette démarche, il a été décidé de poursuivre le programme selon de nouvelles modalités et en l'ouvrant à de nouveaux participants.

Pour la métropole lilloise, le programme POPSU 2 va s'intituler « Vivre ensemble dans l'espace métropolitain : créativité, nouveaux liens, nouveaux territoires ». Il va s'intéresser plus particulièrement aux thématiques suivantes :

- les gares, pôles d'échange de leurs quartiers,
- l'économie de la connaissance.

Les partenaires de ce programme sont : LMCU, les Villes de Lille, Roubaix et Tourcoing et l'Institut d'Aménagement de l'Urbanisme, l'Ecole d'Architecture de Paysage et l'Agence de Développement et d'Urbanisme et à l'échelle nationale avec le PUCA les homologues de Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Rouen, Strasbourg, Toulon, Grenoble, Rennes et Montpellier.

Le programme POPSU 2 se réalisera sur une période d'environ deux ans, de 2011 à début 2013. Il est prévu un budget de recherche de 100.000 € TTC par agglomération, à financer à égalité 50-50 entre les collectivités territoriales concernées et le PUCA.

Lille Métropole Communauté Urbaine a sollicité les Villes partenaires, Lille, Roubaix et Tourcoing, pour un cofinancement de la mise en œuvre de ce programme à hauteur de 5.000 € sur un montant total de financement de 50.000 € pris en charge par LMCU. Ces contributions financeront les travaux des équipes de recherche retenues pour les recherches sur notre territoire et constituées autour des chercheurs de l'Université de Lille 1, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille (IAUL) et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille.

.../...

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention cadre passée dans le cadre du programme d'études :"Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines" du GIP-AIGPPAU avec le consortium de l'agglomération de Lille Métropole Communauté Urbaine, ci-annexée ;

- **APPROUVER** la participation financière de la Ville de Lille à hauteur de 5.000 € ;

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6748, fonction 020 – Service JGG - Opération n° 621.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des Projets Urbains,

Stanislas DENDIEVEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/155**

OBJET

Poursuite des études « Ilot Pépinière » – Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin - Mise en place d'un groupement de commande Ville de Lille/LMCU.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Situé à l'immédiate proximité d'Euralille, le bâti de l'entrée de la rue du Faubourg de Roubaix présente un aspect très dégradé. Son positionnement favorable à proximité du centre ville et au contact des principaux axes de transports et routiers en fait un secteur privilégié de renouvellement urbain.

Le programme municipal prévoit la requalification de cette entrée du quartier Saint-Maurice-Pellevoisin par la production d'une offre nouvelle de logements de qualité.

Pour ce faire, la Ville de Lille et la Communauté Urbaine poursuivent une politique d'acquisition foncière depuis plusieurs années. Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la délibération d'octobre 2008, la Ville de Lille a mandaté la SAEM Euralille pour conduire des études pré-opérationnelles.

Ces études ont permis d'arrêter les grandes orientations du projet de restructuration sur les 1,8 ha du secteur de l'îlot dit « pépinière » :

- créer un îlot métropolitain dense (160 logements à l'hectare) ;
- proposer une architecture innovante, tant par ses qualités esthétiques que par ses performances énergétiques et son habitabilité ;
- ouvrir le site sur la ville, en rendant visible et lisible sa profondeur ;
- mélanger les fonctions avec la programmation d'environ 250 logements mixtes, des rez-de-chaussée d'activités (accueil de services et de restauration notamment aux abords de la place Désiré Bouchée), des espaces publics de proximité ;
- maîtriser la place de la voiture tant par sa circulation (desserte interne de l'îlot pour une voie unique) que pour la gestion du stationnement. L'offre de transport lourd à proximité du site devra être complétée avec des systèmes de mobilité alternatifs (vélos, véhicules en auto-partage…) ;
- valoriser la densité végétale, la lisière arborée du site étant conservée. Une zone humide alimentée par les eaux pluviales de l'opération viendra la renforcer ;
- qualifier cette entrée du quartier Saint-Maurice-Pellevoisin par la reprise des espaces publics de la rue du Faubourg de Roubaix ainsi que la place Désiré Bouchée (fermeture à la circulation de sa façade Est et aménagement de surface afin d'y accueillir de nouvelles pratiques).

Ces études ont également apporté un premier éclairage sur la pollution du site (diagnostic historique de pollution), l'état phytosanitaire des végétaux présents sur le site….

Parallèlement, une étude foncière approfondie a été menée afin de faire le point sur l'état de la propriété foncière et dresser un panorama détaillé des situations des habitants de l'îlot. Ces éléments ont permis d'engager des négociations en prenant en compte les situations de chacun et, le cas échéant, accompagner les occupants de l'îlot dans leurs démarches de relogement.

.../...

Au travers de ces différents aspects, les études pré-opérationnelles ont fourni un cadre pour faire de ce site un lieu de la « ville intense ». LMCU et la Ville de Lille ont décidé de poursuivre conjointement les études pour définir les contours du projet urbain à mettre en œuvre et la procédure opérationnelle la mieux adaptée.

Sur la base des études antérieures, ces études devront notamment permettre :

- d'affiner les principes d'aménagement conformes au développement durable pour arrêter une capacité, les principes d'un découpage en lot, un phasage et finaliser la réflexion sur le stationnement ;
- de réaliser l'étude d'impact ;
- de récolter les éléments de diagnostic sur la nature des sols et établir un examen détaillé des pollutions potentielles sur le site et proposer des mesures compensatoires le cas échéant ;
- de définir un phasage prévisionnel et proposer le montage opérationnel adéquat ;
- de conforter le bilan financier prévisionnel de l'opération établi dans le cadre du mandat.

Ces études pré-opérationnelles pourront être confiées à plusieurs prestataires extérieurs après un appel d'offres ouvert comprenant 3 lots :

- Lot 1. « Urbanisme - développement durable –VRD »
- Lot 2. « Étude de sols et pollutions »
- Lot 3 « Mission de coordination »

La mission d'étude d'impact sera prise en charge financièrement et pilotée par LMCU.

Cette prestation d'étude est estimée à 200.000 € HT qui seront répartis entre LMCU et la Ville de Lille conformément à la délibération communautaire du 5 novembre 2010 sur les modalités de financement des études d'aménagement : le site en DIVAT (disque de valorisation des axes lourds de transport en commun) le cofinancement se répartira à hauteur de 30 % pour la Ville de Lille et 70 % pour LMCU. Cette prestation d'étude sera réalisée par le biais d'une convention de groupement de commande, dont LMCU sera le coordonnateur.

Par ailleurs, ce site est intégré à la renégociation de la convention entre LMCU et l'EPF Nord/Pas-de-Calais dans le cadre de la politique développement de l'offre foncière du logement social et du renouvellement urbain dudit établissement.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 3 février 2011 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin, réuni le 15 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commandes dont LMCU sera pilote, ci-annexée ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20, article 2031, fonction 824 - Opération n° 1656 ;

.../...

♦ **PROCEDER** à l'élection des membres représentant la Ville de Lille à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes parmi les membres de sa Commission d'Appel d'Offres qui ont voix délibérative.

Ont été élus :

- Madame FILLEUL, membre titulaire
- Monsieur DENDIEVEL, membre suppléant

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **24 FEV 2011**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Suivi des Projets Urbains,

MAIRIE DE LILLE

Stanislas DENDIEVEL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/156**

OBJET

Primes Habitat Durable - Reconduction de l'aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Hellemmois et Lommois et attribution de l'aide à trois Lommois.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A travers l'Agenda 21, la Ville de Lille s'engage à :

⇒ favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation
⇒ assurer la qualité et la sécurité de l'eau potable

Par délibération n° 06/491 du 3 juillet 2006, la Ville a autorisé la mise en place d'une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois. L'action a été poursuivie de 2007 à 2010 par délibérations. Le dispositif d'aide a été harmonisé et étendu aux Hellemmois et aux Lommois lors du Conseil Municipal du 28 juin 2010 par délibération n° 10/680.

Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (logement individuel), la subvention s'élève à :

- 200 € par m^3 d'installation (jusqu'à 5 m^3), dans la limite du coût réel de l'installation
- 20 % du coût de la main d'œuvre pour le raccordement du réseau des eaux pluviales par un installateur pour un usage interne au logement suivant la réglementation en vigueur (autorisé par arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).

La prime est limitée à un financement par foyer lillois, hellemmois, lommois ou local associatif par an et peut également être attribuée à une copropriété (après accord de la copropriété en assemblée générale) et à un propriétaire bailleur. Elle sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (facture acquittée) et du contrôle préalable de la réalité de l'installation.

Monsieur Jean-François DUBUISSON, demeurant à Lomme 160 avenue Arthur Notebart, a souhaité installer un système de récupération d'eau pluviale ayant les caractéristiques suivantes :

- volume de la cuve : 500 l
- aide eau pluviale : 100 € TTC (0,50 m^3 x 200 €)

Monsieur Armand PICART, demeurant à Lomme 23 rue Gustave Delory, a souhaité installer un système de récupération d'eau pluviale ayant les caractéristiques suivantes :

- volume de la cuve : 300 l
- aide eau pluviale : 60 € TTC (0,30 m^3 x 200 €)

Monsieur Martial DEQUEKER, demeurant à Lomme 27 rue Gustave Delory, a souhaité installer un système de récupération d'eau pluviale ayant les caractéristiques suivantes :

- volume de la cuve : 300 l
- aide eau pluviale : 60 € TTC (0,30 m^3 x 200 €)

.../...

Ces installations répondant à l'ensemble des critères retenus par les Villes de Lille, d'Hellemmes et de Lomme, ces Lommois peuvent prétendre à l'aide municipale pour la récupération d'eau pluviale.

Le bilan des subventions accordées aux Lillois, Hellemmois et Lommois depuis 2007 est joint en annexe.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la reconduction de l'aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale aux particuliers, aux associations, aux propriétaires bailleurs des Villes de Lille, d'Hellemmes et de Lomme, comme énoncé ci-dessus ;

- **AUTORISER** l'attribution d'une aide pour l'installation d'un système de récupération d'eau pluviale de :
  - 100 € TTC à Monsieur DUBUISSON
  - 60 € TTC à Monsieur PICART
  - 60 € TTC à Monsieur DEQUEKER

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 220 € TTC, sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 830 - Opération n° 1753 - Code QPAEA, libellé "Aide Eau – investissement" - AP référencée QPLANACTPG.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies d'eau,



Cyrille PRADAL

23/02/2011

Particuliers, locaux associatifs ou professionnels

Subventions eaux de pluie et végétalisation de toitures accordées - Villes de Lille, Hellemmes et Lomme

Année	CM	Nom du particulier, local associatif ou professionnel	Adresse du logement ou local	Récupération d'eau de pluie	Végétalisation de toitures	Quartier	Ville	Capacité (m^3)	Montant de la subvention	Année de mandatement
2007	21-mai	Jean -François DUHAUTOIS	11 rue du Chaufour	X		Wazemmes	Lille	1,00	100,00 €	2007
	25-juin	Michèle MIELLET	43 rue Dupleix	X		St Maurice Pellevoisin	Lille	0,20	20,00 €	2007
	08 oct	Régine TURBERT	15 rue Ste Catherine	X		Vieux - Lille	Lille	0,30	30,00 €	2007
	17-déc	Claude KIRSCH	37 rue du Chaufour	X		Wazemmes	Lille	0,30	30,00 €	2008
		WATTEZ	71 rue Fénelon	X			Hellemmes	3,00	240,00 €	
		CHROBOT	10 allée Gaston Debondue	X			Hellemmes	0,30	30,00 €	
		POUPAERT	86 rue Marceau	X			Hellemmes	0,24	23,50 €	
		COZE	47 rue Denis Cordonnier	X			Hellemmes	0,30	30,00 €	
		TOURNEMAINE	5 allée de la Chalaigneraie	X			Hellemmes	4,00	400,00 €	
Sous-Totaux		9		X				9,64	903,50 €	
2008	23-juin	David AGUILAR	11 rue Fontaine del Saux	X		Centre	Lille	0,30	30,00 €	2008
	06-oct	Anne TRASSAERT	14 rue Salome	X		Fives	Lille	0,30	30,00 €	2008
	06-oct	Laurent NORD	45 rue Kant	X		Bois-Blancs	Lille	0,30	30,00 €	2008
	06-oct	Patricia GOLABEK	5 rue Fleming	X		Fives	Lille	0,355	35,50 €	2008
		LOIRE	18 rue Charles Gide	X			Hellemmes	1,000	200,00 €	
		LESAFFRE	43 rue des écoles	X			Hellemmes	2,500	250,00 €	
		MONTEL	45 rue des écoles	X			Hellemmes	1,000	100,00 €	
		3 demandes		X			Lomme	8,920	892,00 €	
Sous-Totaux		10		X				14,675	1 567,50 €	
2009	18-mai	Rose Marie MANGEZ	33 rue Stappaert	X		Wazemmes	Lille	0,40	144,00 €	2009
	29-juin	Eric QUIQUET	40 rue de Lannoy	X		Fives	Lille	10,00	1 188,00 €	2009
	01-oct	Pierre ELIA	200 rue du Faubourg de Douai	X		Lille Sud	Lille	1,00	200,00 €	2009
	01-oct	Thomas LOIEZ	24 bis rue de Canteleu	X		Vauban - Esquermes	Lille	15,00	1 100,50 €	2009
		DEMOLIN	66 rue Philippe Lebon	X			Hellemmes	1,00	100,00 €	
		MONCHAUX	84 rue Jeanne D Arc	X			Hellemmes	0,50	50,00 €	
Sous-Totaux		6		X				27,90	2 782,50 €	
2010		GHESQUIERES	47 rue Emile Zola	X			Hellemmes	0,30	30,00 €	2010
		HELLIN	3 rue Ferrer	X			Hellemmes	0,30	30,00 €	2010
	26-nov	Sébastien LIEBART	36 rue de la Bruyère	X		Bois-Blancs	Lille	0,30	60,00 €	2011

23/02/2011										
	26-nov	Blandine DENTELLA	41 rue de la Louvière		X	St Maurice Pellevoisin	Lille	18,00	540,00 €	2011
Sous-Totaux		4						18,90	660,00 €	
2011	17-févr	DUBUISSON	160 avenue Arthur Notebart	X			Lomme	0,50	100,00 €	2011
	17-févr	PICART	23 rue Gustave Delory	X			Lomme	0,30	60,00 €	2011
	17-févr	DEQUEKER	27 rue Gustave Delory	X			Lomme	0,30	60,00 €	2011
Sous-Totaux		3						1,10	220,00 €	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/157**

OBJET

Parc zoologique - Tarification des prestations pédagogiques.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le parc zoologique est un lieu de loisirs qui permet à ses visiteurs de découvrir la faune sauvage et d'être sensibilisés, tout en se divertissant, aux dangers qui menacent la nature. L'accès au site est gratuit. Le parc zoologique propose deux types de prestations pédagogiques :

- des animations pour le tout public (stand d'animation, présentations animées des espèces, expositions, conférences...) gratuites,
- des activités pédagogiques tarifées (visites guidées, ateliers pédagogiques, spectacles...).

Certaines de ces prestations seront proposées en dehors des horaires d'ouverture au public du parc zoologique, feront appel à des artistes, organismes ou réclameront du matériel spécifique. C'est pourquoi il est proposé d'y appliquer une tarification.

Le parc zoologique propose des visites guidées sur réservation pour les scolaires et les groupes. Il dispose d'un "catalogue" d'animations dans lequel les structures peuvent choisir l'animation qui convient selon le thème, la tranche d'âge et la durée de la visite. Il est proposé de maintenir un principe de tarification de ces accueils aux scolaires et groupes non lillois. Le service animation, chargé des réservations, fixera des dates butoir d'inscription sur les créneaux pour les groupes formés par les services municipaux lillois (scolaires, périscolaires et extrascolaires, maison de retraite, mairie de quartier, etc.) et attribuera ensuite des créneaux pour les autres types de groupes. Pour les demandes de projets de groupe spécifiques (thème spécial, plusieurs séances avec un même groupe...), il est proposé un barème de tarification.

En périodes péri et extrascolaires, le parc zoologique propose des activités pour les enfants sur réservation. Au cours des ateliers créatifs, les enfants découvrent une espèce animale et participent à la construction d'un objet « souvenir » en lien avec cette espèce (mobile, masque...). Au cours des stages "Zooclub", qui se déroulent sur plusieurs mercredis après-midi consécutifs, les enfants s'immiscent dans la vie du zoo et apprennent en détail les caractéristiques d'une espèce. Le groupe constitué construit, lors des séances, une activité (un enrichissement par exemple) adaptée à cette espèce et aux individus hébergés par le zoo. Un journal de bord est remis à chaque participant. Les adultes et les familles pourront également participer à des visites guidées, notamment à une animation petit déjeuner au zoo qui permettra de suivre la sortie des animaux le matin. Il est proposé d'appliquer une tarification de contribution aux ateliers, stages et visites pour les particuliers.

Dans le cadre de la campagne annuelle de conservation de l'EAZA (Association Européenne des Zoos et Aquariums), le zoo proposera plusieurs événements : des visites guidées thématiques, du cinéma de plein air en soirée et un village d'animation avec différents ateliers les week-end en juillet et août. Il est proposé d'instaurer un droit d'accès à ces manifestations. La Ville versera une subvention à l'EAZA pour soutenir ses projets de conservation.

.../...

Des représentations de spectacle théâtral seront programmées en début d'été. Ce spectacle, adapté spécialement pour le parc zoologique de Lille, sera interprété en journée et en soirée et permettra d'offrir une approche originale du zoo en conciliant nature, loisir et culture. Il est proposé d'instaurer un principe de tarification à ces représentations.

Il est proposé de définir la grille tarifaire suivante :

Offre	tarif plein	tarif réduit	tarif groupe
Animations pour les groupes scolaires, périscolaires, extrascolaires			
Toutes les visites pour groupes constitués par les écoles et services municipaux lillois			gratuit
présentation de la mallette pédagogique			20 € (30 enfants maximum)
conte niveau maternelle			20 € (30 enfants maximum)
visite thématique du catalogue			40 € (30 enfants maximum)
visite découverte des métiers			30 € (15 personnes maximum)
projets spécifiques			préparation : 8 € x nombre de séances + accueil du groupe : 1,50 € x nombre de participants x nombre de séances
Animations pour les particuliers			
Ateliers créatifs	3 €	1,80 €	15 € (10 personnes maximum)
Ateliers parents/enfants	4 € pour le binôme		
Zooclub (pour 5 séances)	10 €		
Visite guidée thématique	3,50 €	2,10 €	45 € (pour 15 personnes)
Petit déjeuner au zoo (15 personnes maximum)	7 €	5 €	
Carte d'accès au village d'animations	8 €		
Evénements			
cinéma de plein air séance seule	2,50 €	1,50 €	
cinéma de plein air séance avec visite	4,50 €	2,70 €	
spectacle théâtral	3,50 €	2,10 €	45 € (pour 20 personnes)
spectacle de clôture de campagne	gratuit	gratuit	
conférence	gratuit	gratuit	

.../...

Le tarif réduit sera appliqué aux étudiants, adhérents de Zooalil, titulaires du pass senior, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse, enfants entre 4 et 12 ans.

Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté du Maire en application de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la tarification des prestations pédagogiques du parc zoologique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Parc Zoologique,

MAIRIE DE LILLE

Cyrille PRADAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/158**

OBJET

Grand Projet Citadelle - Aménagement du parc zoologique - Marché subséquent à l'accord cadre portant sur une mission de faisabilité, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La reconquête du Parc de la Citadelle a débuté en 2003. Le site est devenu l'un des sept grands projets de la Ville pour le présent mandat.

Dans ce cadre, le parc zoologique pourrait s'étendre jusqu'à intégrer le Magasin aux Pavés, tout en détachant son emprise des remparts de la Citadelle.

Afin de disposer d'une vision globale du nouveau parc zoologique et de ses nouvelles fonctions, il convient de se doter d'un Schéma Directeur d'Aménagement du zoo et d'un programme d'équipements. Ces documents permettront de déterminer la vocation et le fonctionnement du parc zoologique et son articulation au sein du site de la Citadelle.

Par délibération n° 09/645 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation et la signature d'un accord cadre portant sur une mission de faisabilité, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cet accord cadre permettra d'élaborer le schéma directeur d'aménagement du zoo et de proposer différents scénarios de programmation s'inscrivant de façon optimale dans le site de la Citadelle. Il a été notifié le 15 novembre 2010 à une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire est le programmiste ACEIF.

Le premier marché subséquent de l'accord cadre porte sur les études préalables et le schéma directeur du futur parc zoologique. Son montant est estimé à 330.000 € TTC. Sa durée est de 9 mois à compter de la notification.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 31 janvier 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché subséquent à l'accord cadre à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 414 – Opération n° 1169 ARRZO – « Réhabilitation - Relocalisation »– AP : 2009 – AZOOFERMPT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Parc Zoologique,

Cyrille PRADAL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/159**

OBJET

Délégation Activités sportives – Opération des vacances scolaires.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille offre aux enfants et aux jeunes une offre diversifiée d'activités de loisirs durant les différentes vacances scolaires. Dans ce cadre, le Service des Sports propose aux enfants et aux jeunes issus de ses dispositifs de proximité des stages sportifs.

Ces stages répondent au Projet Educatif Global de la Ville et font chacun l'objet d'un projet pédagogique spécifique ; ils sont une continuité des actions menées par le Service des Sports. L'encadrement répond aux normes du Ministère de la Santé et des Sports.

Le programme prévisionnel pour les vacances d'hiver 2011 consiste en un stage sportif organisé au Reposoir en Haute Savoie du 26 février au 4 mars 2011.

Ce stage sportif et culturel permettra à des enfants âgés de 8 à 12 ans de découvrir les règles de vie en collectivité au travers des activités de montagne.

Pour la tarification des Centres de Vacances et de Loisirs, il est proposé de demander aux familles un paiement après facturation en fonction de leur quotient familial selon le barème ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	**Coût total du séjour par enfant = 606.25 euros** **Pourcentage par Quotient familial par rapport au coût total du séjour par enfant**	**Février 8-12 ans** **Tarif pour 7 jours**
0 à 404	12.5 %	75,78 €
405 à 444	12.5 %	75,78 €
445 à 484	12.5 %	75,78 €
485 à 524	15 %	90,94 €
525 à 569	15 %	90,94 €
570 à 629	17.5 %	106,09 €
630 à 709	20 %	121,25 €
710 à 809	22.5 %	136,41 €
810 à 929	25 %	151,56 €
Supérieur à 930	30 %	181,88 €
Extra muros	60 %	363,75 €

Concernant le calcul de ces tarifs, plusieurs critères sont pris en compte : le coût du stage sportif proposé par le délégataire retenu, le temps de travail des animateurs sur le terrain avant, pendant et après le stage, l'ingénierie et le travail administratif. La somme de ces critères est ensuite divisée par le nombre de participants prévu pour le stage. On obtient ainsi le coût global du stage pour un participant.

.../...

Conformément aux critères et aux règles définis par le PEG, chaque tranche de quotient familial correspond à un pourcentage de ce coût global individuel.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise en œuvre de l'opération des vacances scolaires de février 2011 ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6288, fonction 415 - Opération n° 339 ;
- **ADMETTRE** en recettes les participations des familles au chapitre 70, article 70631, fonction 415 - Opération n° 339.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **25 FEV. 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère délégué aux Activités sportives,



Siham DJEDOUI

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/160**

OBJET

Projets Jeunesse – Subvention au soutien à l'initiative de Projets de Jeunes de l'année 2011.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par les associations Itinéraires (Vieux-Lille), Inter'actions, Kose Two jours, Lille Ensemble, Animafac et NASDAC.

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2011	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Association ITINERAIRES (Quartier Vieux-Lille) 8, rue du Bas Jardin - 59000 Lille ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20010051 du 27 novembre 2001 ➢ **Objet :** gestion un club de Prévention sur le territoire de Lille. ➢ **N° SIRET** : 382 721 124 000 24 ➢ **Le projet : « Séjour en résidence artistique autour du Théâtre d'Improvisation »** L'équipe du Club de Prévention du Vieux-Lille assure un travail de rue dans les îlots d'habitation les plus précarisés du Vieux-Lille. Par ce projet d'action, l'équipe veut cibler un groupe de six jeunes, âgés de 16 à 20 ans, garçons et filles en situation de déscolarisation ou d'inactivité. L'autonomie des jeunes passe nécessairement par la confiance en soi et l'image de soi, c'est pourquoi l'équipe a choisi d'organiser un séjour de résidence artistique autour du théâtre d'improvisation afin qu'ils puissent vivre une expérience collective enrichissante. Ce séjour sera mis en oeuvre du 26 février au 5 mars 2011 et aura pour finalité la création d'une œuvre originale qui sera jouée par le groupe de jeunes devant un public. Les jeunes seront sensibilisés en amont (de novembre à février) et une évaluation collective sera également faite pendant le séjour sous forme d'un film. A l'issue, chaque jeune se verra remettre un DVD. Un partenariat avec le Centre social - Maison de quartier Godeleine Petit sera aussi proposé au retour sur le quartier afin de permettre la participation possible d'autres jeunes dans l'Atelier Théâtre proposé par le Centre social.	**7.280 €**	**3.800 €**

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2011	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Association ANIMAFAC Animafac Lille 7, rue Alphonse Mercier - 59000 Lille Siège social ANIMAFAC : 3, rue Récamier - 75007 Paris ➢ **N° SIRET :** 408 560 209 000 38 ➢ **N° Déclaration en préfecture** : 20060011 du 20 février 1996 ➢ **Objet :** Développer la citoyenneté et la vie associative étudiante ; favoriser l'échange tout en garantissant l'autonomie des associations étudiantes ; proposer des services aux associations étudiantes ; accompagner les étudiants dans la réalisation de leurs initiatives et projets, représenter les associations étudiantes auprès des institutions publiques ; promouvoir les idées de solidarité, de tolérance et de liberté. ➢ **Le projet : « RENCONTRES INTER-ASSOCIATIVES NORD-ILE DE FRANCE »** Réseau d'associations étudiantes créé en 1996, l'association Animafac a pour but de permettre aux associations étudiantes de mener à bien leurs projets collectifs en se basant sur l'échange d'expériences entre associations. Impulser des dynamiques inter-associatives et donner à voir les initiatives associatives étudiantes et une jeunesse engagée font aussi partie de ses objectifs. Un double constat est à l'origine de ce projet : - d'une part, la massification de l'enseignement supérieur au cours des années 1980 et 1990 implique un fort éclatement des sites universitaires et, en corollaire, un besoin croissant d'échanges entre des étudiants, - d'autre part, les évolutions des modalités d'engagement des jeunes, qui se retrouvent de moins en moins dans le syndicalisme étudiant traditionnel mais mus par des envies d'actions pratiques et concrètes. Dans le cadre de leurs activités, Animafac Lille organise sur l'année universitaire des rencontres des associations étudiantes sur le territoire Nord – Ile de France. La dernière rencontre en date remonte au week-end des 24 et 25 avril 2010 sur Lille et le Campus de Lille 1 « Sciences et Technologies » avec des ateliers thématiques, formations, projections-débats et jeux de sensibilisation. Quelque 200 personnes ont participé à cet échange formatif. La prochaine rencontre de ce réseau a lieu sur Lille les 5 et 6 février 2011.	**42.800 €**	**3.500 €**

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2011	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Association NASDAC (Nouvelle Association Solidaire de Diffusion des Arts et Cultures) 65, rue du Long Pot - 59000 Lille ➢ **N° SIRET** : 428 759 872 000 32 ➢ **N° Déclaration en préfecture** : N° W 595010235 ➢ **Objet :** Développer l'accès , la sensibilisation et la promotion des Arts et Cultures au plus grand nombre. ➢ **Le Projet : "4ième édition du FivESTIVAL"** L'association Nasdac est née de l'engagement de 4 jeunes personnes oeuvrant dans le milieu associatif culturel lillois et de l'Education Populaire. L'association a pu réaliser son premier événement « Le Festiv'Fives » en 2008. Désormais, renommé « FivESTIVAL » pour la quatrième édition, il mobilise 60 jeunes bénévoles qui les rejoignent ponctuellement dans cette aventure. Le succès est au rendez-vous dès les deux premières éditions avec 1 200 personnes en 2008 et 2 000 personnes en 2009 et quelque 2 800 personnes en 2010, public en majorité de jeunes. Grâce à ce projet, des liens se sont nourris avec les associations du quartier de Fives et ses habitants notamment dans les différentes salles du quartier et les cafés fivois autour. La quatrième édition de cet événement se déroulera les 5, 6 et 7 mai prochains sur le centre de Fives autour de 4 lieux (la Salle des Fêtes de Fives, la place de Geyter, le square des Mères et la station de Métro « Lille Fives »). Un volet « éco-festival » et promotion « Jeunes talents » lillois et européens sera initié. Au programme : concert, Art de rue, débats associatifs, Village du Livre et du développement durable et Festival des enfants. La journée sera clôturée par une soirée de concerts à la salle des Fêtes de Fives avec des artistes de musique actuelle, d'envergures nationale et régionale.	**146.745 €**	**5.000 €**
Association KOSE TWO JOURS 72 bis, avenue du Peuple Belge - 59000 Lille ➢ **N° SIRET** : 484 185 699 000 10 ➢ **N° Déclaration en préfecture** : N° W 595013176 ➢ **Objet :** Accueil et Initiation aux Cultures Urbaines. ➢ **Le Projet : "ATELIER DANSES URBAINES AU VIEUX-LILLE"** L'association Kose Two Jours s'est créée en mars 2002. Elle s'est fixée comme objectif de développer les Cultures Urbaines dans le quartier du Vieux-Lille de façon pérenne et accessible à tous : jeunes initiés ou non, adultes, institutions. Cette démarche volontariste se base sur des valeurs citoyennes telles que la liberté d'expression et le partage des connaissances mais aussi par le biais d'autres activités afin de faire accepter les différences sociales et favoriser les échanges intergénérationnels. Pour ce faire, elle met en place des ateliers : danse, communication, vidéo, image, etc. Les ateliers se déroulent dans une salle du Foyer Arouët 5 jours par semaine : les lundi et mardi de 18 h à 21 h, le mercredi de 10 h à 21 h, le samedi de 14 h à 20 h et le dimanche de 14 h à 17 h. Une douzaine de jeunes sera attendu par atelier.	**54.000 €**	**5.000 €**

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2011	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Association INTER'ACTIONS 60 rue François Marceau - 59260 Hellemmes ➢ **N° SIRET** : 478 534 795 000 24 ➢ **N° Déclaration en préfecture** : N° W 595005157 ➢ **Objet : Association Sportive et Culturelle à vocation sociale ayant pour objet la promotion d'activités favorisant l'insertion sociale de tous.** ➢ **Le Projet : "APPEL A PROJET JEUNESSE 16-25 ANS "** L'association Inter'actions a son siège sur Hellemmes mais mène principalement ses activités sur le quartier du Vieux-Lille en lien étroit avec les partenaires associatives (2 Centres sociaux , FJT , Itinéraires , Mission Locale) et institutionnels . Le projet de cette association s'articule autour de 6 axes prioritaires : - Favoriser l'intégration et l'insertion sociale des jeunes ; - Développer la citoyenneté des jeunes ; - Renforcer l'éducation de proximité ; - Maintenir et consolider les échanges entre générations ; - Soutenir et accompagner la parentalité ; - Actions de prévention en direction des jeunes. A partir de 6 axes, des activités spécifiques, thématiques et ponctuelles seront mises en places sur l'année 2011 : - des créneaux sportifs au bénéfice des jeunes orientés par les partenaires permettant de renforcer la conception du sport citoyen, - des actions ponctuelles d'accès à la culture ou aux loisirs pour tous - des actions citoyennes telles que la journée Européenne des Droits de l'Homme. L'association est ouverte du lundi au samedi de 10 à 12 h et 17 à 21 h et accueille environ 600 jeunes âgés de 16 à 25 ans.	**110.550 €**	**5.000 €**

.../...

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Budget prévisionnel 2011	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
Association LILL'ENSEMBLE ORGANISATRICE EVENEMENT 71 rue Camille Desmoulins 59260 **HELLEMMES** ➢ **N° SIRET : 514 008 275 000 18** ➢ **N° Déclaration en préfecture** : N° W 59 5015136 ➢ **Objet :Organiser des manifestations intergénérationnelles ou inter-quartiers ouvertes et accessibles à tous.** ➢ **Le Projet : " Développer les relations Inter- générationnelles"** L'association a prévu de mettre en œuvre 11 manifestations réparties sur toute l'année. Celles-ci permettront à de nombreux Lillois de tous les quartiers de se déplacer, d'échanger, partager, de nouer des relations mais aussi de passer des moments conviviaux ensemble. Ces événements rassembleront sur un même lieu des personnes totalement différentes sur le plan racial, social, culturel. Elles permettent également de lutter contre l'isolement, la solitude. Le calendrier des manifestations : - spectacle indien en avril, - fête africaine et fête des mères en mai, - concert Chilien et spectacle danse brésilien en juin, - voyages à Bruges et Dunkerque en juillet, - découverte Lille en août, - spectacle danses orientales en septembre, - spectacles comédie et indien en octobre, - spectacle danse africaine en novembre, - bal fin de l'année en décembre. Des partenariats avec la société Transpole permettront de mettre à disposition des mini-bus favorisant le déplacement des personnes âgées et/ou en situation d'handicap. Un travail de collaboration sera également effectué avec les structures de proximités et FJT afin d'informer et mobiliser la jeunesse.	**75.647 €**	**4.000€**

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention aux associations précitées;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 - Opération n° 555 "Subvention au Soutien à l'initiative Projets Jeunes".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **- 1 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Magalie HERLEM

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/161**

OBJET

Changement de dénomination et évolution du dispositif Bourse d'Initiative Locale et de Solidarité (BILS).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/1167 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un dispositif portant sur la mise en œuvre de bourses d'aide « Crédits Initiatives Loisirs ».

Ce dispositif a été créé dans le but de valoriser les initiatives prises directement par les jeunes qui leur permettent, par conséquent, de réaliser un projet individuel ou collectif sans passer obligatoirement par la voie de l'association.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes Lillois âgés de 16 à 25 ans et la bourse pour ces projets d'Initiatives Loisirs s'élève à 150 € pour un projet individuel et pour les projets collectifs à un plafond d'aide à 762 €.

En lien avec le réseau d'acteurs des associations de solidarité lilloise et le secteur de la formation et de la réussite scolaire et universitaire, la Ville a reçu de nouvelles demandes en faveur de l'appui à des projets initiés toujours par des jeunes mais plus tournés vers la solidarité.

C'est pourquoi il est proposé de renommer ce dispositif qui pourra ainsi prendre en compte cette nouvelle évolution de soutien à des projets solidaires.

A cette fin, il est proposé la nouvelle dénomination suivante : « Bourse d'Initiative Locale et de Solidarité » (BILS).

Les BILS auront pour objectif de :

- créer une dynamique collective autour des projets de jeunes ;
- mieux faire connaître les dispositifs de soutien et d'accompagnement existant à Lille ;
- susciter les projets nouveaux et solidaires ;
- valoriser la citoyenneté des jeunes à Lille ;
- créer du lien social et intergénérationnel entre les jeunes et les publics touchés par les projets.

Pour ce faire, le dispositif s'appuiera sur les partenaires tels que les universités de Lille 1, Lille 2, Lille 3 et l'Université Catholique de Lille et ses écoles. Il en sera de même pour les lycées publics et privés lillois, les centres de formation des apprentis, les grandes écoles publiques lilloises (IEP, ESJ, Centrale, Ecole d'Architecture, ENSEM, Polytech'Lille, etc., l'ONISEP, la Mission Locale de Lille, le CRIJ et le CROUS ainsi que les espaces jeunes des Centres sociaux.

Les nouveaux jeunes concernés par des projets qui seront initiés par eux et devant favoriser la solidarité pourront être, par conséquent, étudiants, apprentis, lycéens ou jeunes sans emploi. Ces projets seront aussi co-financés par d'autres fonds émanant soit des écoles, universités et/ou structures d'appui, validées par elles et présentées ensuite à la Ville de Lille, via ce nouveau dispositif et la finalité des projets présentés devra être consacrée à la solidarité de proximité.

.../...

Les projets devront obligatoirement concerner le territoire lillois et/ou :

- soit bénéficier, en temps, en argent ou en matériel, à une association lilloise lors de la finalisation du projet (recettes d'un événement reversées, collecte de dons, etc.) ;
- soit faire profiter des Lillois du projet (ex : découverte culturelle à l'étranger qui associe des jeunes d'un quartier lillois) pendant son déroulement ;
- soit associer des publics en difficulté (jeunes, enfants, personnes âgées, femmes victimes de violence....) à une démarche d'accompagnement.

Les jeunes qui initieront ces projets seront âgés de 16 à 25 ans. L'aide maximale qui pourra être apportée par la Ville à ces projets solidaires qui devront obligatoirement bénéficier de co-financements sera de 1.000 €

Les projets seront examinés et validés par un jury « BILS » composé d'un représentant du CROUS, du CRIJ, d'un représentant du Conseil Lillois des Jeunes et d'un responsable de la vie étudiante de Lille 1, 2 et 3 ainsi que d'un représentant de la mission Communication et Culture de l'Université Catholique de Lille. Le jury sera placé sous la présidence de l'élue lilloise chargée de la Jeunesse.

Une soirée de remise des prix de l'engagement des jeunes sera organisée en juin de chaque année.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle dénomination et les orientations du nouveau dispositif « Bourse d'Initiative Locale et de Solidarité » ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6713, fonction 422 – Opération n° 546 intitulée « Charges exceptionnelles et dotations ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le **– 1 MARS 2011**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,



Magalie HERLEM

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/162**

OBJET

Bilan 2010 du dispositif « bourse d'aide au permis de conduire » - Information.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/478 du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une bourse d'aide au permis de conduire pour les jeunes lillois âgés de 18 à 25 ans.

Cette bourse s'adresse à 50 jeunes de la ville de Lille par année. De même, un Comité de Suivi des Bourses d'aide au Permis de Conduire a été institué.

Conformément à la délibération précitée, il a été convenu que le Conseil Municipal statue à l'issue de la procédure de mise en œuvre.

C'est pourquoi, il convient, par conséquence, de donner les informations portant sur le dispositif entrepris durant l'année 2010 et de demander au Conseil Municipal de prendre acte des résultats accumulés.

Le Comité de suivi des bourses d'aide au Permis de conduire a pu se réunir, d'une part, 8 fois au cours du dernier trimestre de l'année 2010 et a rencontré, d'autre part, chacun des jeunes candidats(es) sur leur dossier de motivation soit 50 jeunes au total. Il a émis un avis favorable pour 46 candidats, conformément au tableau ci-après :

Date du Jury de Comité de suivi	Nb de candidatures reçues	Nb d'avis favorable	Dt Hommes	Dt Femmes	Quartier d'appartenance
29 septembre 2010	3	3	1	2	Vauban (1) – Lille-Sud (1) – Fives (1)
18 octobre 2010	4	3	3	-	Moulins (2) – Lille-Sud (1)
8 novembre 2010	8	5	3	2	Moulins (2) – Vauban (1) – Fives (2)
20 novembre 2010	2	2	1	1	Moulins (2) –
29 novembre 2010	8	7	4	3	Moulins (2) – Fives (1) – V-Lille (1) – Lille-Sud (1) – Vauban (1)
2 décembre 2010	5	4	3	1	Vieux-Lille (2) – Moulins (1) St-Maurice-Pellevoisin (1)
8 décembre 2010	7	7	2	5	Fives (2) – Centre (2) Fbg de Béthune (1) – Vauban (1) – Vieux-Lille (1)
15 décembre 2010	15	15	7	8	Lille-Sud (1) – Centre (4) – Moulins (5) – Vauban (3) – Fives (2)
TOTAL 8 séances	**50**	**46**	**24**	**22**	

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 3 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des résultats accumulés au cours de la mise en œuvre du dispositif « Bourse d'aide au Permis de Conduire » pour l'année 2010.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le - 1 MARS 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

MAIRIE DE LILLE

Magalie HERLEM

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/163**

OBJET

« Lille, Ville d'Arts du Futur » - Subvention à l'association Rencontres Audiovisuelles pour ses initiatives « Arts et nouvelles technologies » - Subvention aux festivals, lieux de diffusion et associations d'éducation à l'image.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

« Lille, Ville d'Arts du Futur » est un programme de la Ville visant à développer l'usage des nouvelles technologies au cœur de la pratique artistique. La Ville entend ainsi stimuler des collaborations innovantes dans une optique de long terme entre les artistes, les chercheurs et les entrepreneurs de Lille et de la Métropole.

La Ville accorde son soutien à des associations développant des projets alliant arts et nouvelles technologies et à des associations audiovisuelles qui s'inscrivent dans le cadre de sa politique artistique et culturelle.

La convention financière établie entre la Ville et l'association Rencontres Audiovisuelles et l'avenant établi entre la Ville et l'association l'Univers-Cité sont joints à la présente délibération afin de permettre l'attribution, par la délégation Cinéma, Audiovisuel et Arts Numériques des subventions reprises dans le tableau ci-après.

Association	**Budget prévisionnel 2011**	**Descriptif du projet**	**Subvention proposée**
Rencontres Audiovisuelles 19 rue du Plouick 59133 Phalempin N° Siret : 428 759 872 000 32	Budget association : 512.700 € Action Fête de l'Animation : 187.000 € Action l'Hybride : 59.000 €	L'association Rencontres Audiovisuelles organisera la 7ème édition de la Fête de l'Animation du 17 au 20 mars 2011 à Lille et à Tourcoing. La Fête de l'Animation présente chaque année un panorama de la création contemporaine du cinéma d'animation (courts, séries, longs métrages occidentaux et asiatiques) et s'ouvre aux univers de la bande dessinée, du jeu vidéo et des arts numériques. Forte de nombreux partenariats, la Fête de l'Animation investira à nouveau quatre lieux culturels lillois : Tri Postal, Palais des Beaux-Arts, Hybride, Gare Saint-Sauveur. Plusieurs rencontres, destinées aux professionnels de la filière «animation et jeu vidéo», seront organisées à Lille tout au long de l'événement : Masterclass dédiée aux professionnels et étudiants de la filière, rencontres avec des producteurs de courts métrages d'animation ou encore réunions de réseaux de la filière comme Noranim qui regroupe les acteurs de la filière animation en région Nord/Pas-de-Calais et l'AFCA (Association Française du Cinéma d'Animation).	27.000 € Culture 8.000 € Jeunesse 5.000 € Action Economique **Soit une subvention totale d'un montant de 40.000 €**

.../...

		Les différents moments rassembleront un bon nombre d'entreprises de la filière régionale dont plusieurs entreprises lilloises telles que Planet Mémo ou encore 3Dduo. Bien entendu, cette manifestation aura un impact sur l'activité locale (hôtels, restaurants, commerces…) Par ailleurs, les Rencontres Audiovisuelles gèrent en direct l'animation et la programmation de l'Hybride depuis le 1er janvier 2011. L'Hybride est un lieu de diffusion dédié à l'image, ouvert rue Gosselet en 2007. Il accueille le public du jeudi au samedi dans le cadre de saisons thématiques autour d'une programmation diversifiée : longs, courts métrages et formes transdisciplinaires dans les genres de la fiction, l'animation, l'expérimental et du documentaire, du film de patrimoine aux nouvelles images. L'Hybride accueille également une exposition par mois et des projets en partenariat avec les acteurs culturels lillois et propose une vidéothèque. La subvention de la délégation Jeunesse est attribuée pour les actions d'animation de l'Hybride. La subvention de la délégation Culture est proposée à hauteur de 20.000 € pour l'action « arts numériques » et à hauteur de 7.000 € pour l'animation de l'Hybride. *L'association a perçu en 2010 une subvention totale de 52.000 € au titre de l'action « Fête de l'Animation », répartis comme suit : 40.000 € délégation Audiovisuel, Cinéma et Arts Numériques, 5.000 € de la délégation Economie et 7.000 € de la délégation Jeunesse.*	
Univers-Cité 16 rue Danton 59000 Lille N°Siret : 437 916 489 000 10	120.000 €	Au sein du Centre de l'Image-l'Univers, l'association développe un projet culturel lié à l'image par la sensibilisation, la formation, la création et la diffusion. L'Univers accueille une trentaine d'associations et assure une programmation variée et ouverte : projections-rencontres et débats, ciné-club, séances jeune public et ateliers, spectacle vivant et expositions favorisant l'expression, la réflexion et le développement des partenariats. L'Univers accueille également des activités menées par les associations du quartier de Moulins. En 2011, l'association reconduit plusieurs temps forts : deux éditions des " 22 heures de l'Univers " en juin et en décembre, les Journées du Patrimoine et le Mois du Film Documentaire. Il participe à l'événement " Bienvenue à Moulins " avec les structures du quartier (maison Folie, médiathèque, Atelier-Galerie Bleu, etc). Il accueille Cinéligue et De la Suite dans les images pour les rendez-vous "Mes premiers pas au cinéma" et "Ados et cinéma". L'Univers développe, par ailleurs, des partenariats avec les structures culturelles lilloises, parmi lesquelles le Théâtre Massenet pour leur Festival Jeune Public et Krysalide Diffusion pour le Festival International du Film Indépendant. *L'association a perçu une subvention totale de 48.750 € en 2010.*	**47.000 €**

.../...

Association	Budget prévisionnel 2011	Descriptif du projet	Subvention proposée
Festival			
Krysalide Diffusion 45 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille N°Siret : 489 668 822 000 13	74.500 €	L'association est soutenue pour la 6ème édition du Festival International du Film Indépendant de Lille - Cinémondes, programmé du 11 au 16 avril 2011 à l'auditorium du Palais des Beaux-Arts, à la maison Folie de Moulins, à la Gare Saint-Sauveur, à l'Univers et sur l'Eurorégion. Il proposera environ 40 films en provenance d'une vingtaine de pays, majoritairement inédits en France, avec : - un hommage à deux grands noms du cinéma français et international, - une sélection de films du monde inédits en France, - la mise à l'honneur de la Belgique et de son cinéma, - un focus ciné junior sur "Les territoires nomades". Le festival est majoritairement en accès libre. Des projections seront programmées dans les crèches et les maisons de retraite. Des projections et rencontres seront également ouvertes aux écoles, collèges et lycées et des séances seront équipées d'un dispositif permettant l'accès aux personnes malentendantes et malvoyantes. *L'association a perçu une subvention de 8.000 € de la délégation au titre de l'action « Cinémondes » en 2010.*	**8.000 €**
Actions d'éducation à l'image			
Cellofan 44 rue des Postes 59000 Lille N° Siret : 419 001 813 000 31	153.916 €	L'association est soutenue pour son action de promotion du cinéma d'animation. Cellofan propose des projections et des ateliers de sensibilisation et de réalisation de films auprès de publics diversifiés. L'association touche le jeune public et le public adolescent par le biais du milieu scolaire et des structures socio-culturelles ainsi que le public adultes. Elle développe également un pôle production à l'attention des jeunes auteurs. *L'association a perçu une subvention de 1.400 € en 2010.*	**2.000 €**

Après avis de la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales et de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunies respectivement les 3 et 7 février 2011 et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 9 février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention financière de l'association Rencontres Audiovisuelles et l'avenant à la convention de l'association Univers-Cité, ci-annexés ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
  - pour un montant de 47.000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 314, code opération CUNIC n°164, libellé de l'opération : Univers-Cité, code service CMA,

.../...

- pour un montant de 25.000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 33, Code opération CVADF, n° 155, libellé de l'opération « Ville d'Arts du Futur », code service CMA, pour les Rencontres Audiovisuelles,

- pour un montant de 2.000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 314, Code opération CASAC, n° 252, libellé de l'opération « Associations Audiovisuel et Cinéma », Code service CMA, pour Cellofan,

- pour un montant de 15.000 € au chapitre 65, article 6574, fonction 314, Code opération CFEAC, n° 253, libellé de l'opération : Festivals audiovisuel et cinéma, code service : CMA, pour les Rencontres Audiovisuelles et Krysalide Diffusion,

- pour un montant de 8.000 €, délégation Jeunesse, au chapitre 65, article 6574, fonction 422, n° d'opération 555, libellé de l'opération : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes, code service : AEC, aux Rencontres Audiovisuelles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Cinéma,
à l'Audiovisuel et aux Arts Numériques,

Jaëlle LANOY

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 février 2011**
N° **11/164**

OBJET

Subvention 2011 à l'association Les Vacances Solidaires.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances, la Ville de Lille subventionne, depuis 2007, l'association Les Vacances Solidaires qui permet aux habitants de bénéficier d'offres de séjours en vacances à des prix très avantageux.

Ces offres s'adressent aux habitants de Lille, Lomme et Hellemmes, qui n'ont pas ou peu l'occasion de partir en vacances, sous certaines conditions de ressources (foyers non imposables).

Les prestations touristiques proposées répondent à tous les goûts (mer, montagne, campagne) pour des séjours en famille, entre amis, pour les jeunes et les seniors. Ces projets de vacances se construisent avec la famille en fonction du budget.

L'association Les Vacances Solidaires sollicite un soutien financier de la Ville pour l'aide aux départs en vacances. Dans le cadre de son programme, la délégation Accès aux Vacances et aux Loisirs pour tous propose de soutenir cette action à hauteur de 12.000 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 1er février 2011, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 12.000 € à l'association Les Vacances Solidaires (N° SIREN : 490149010) ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 520 – Opération n° 1751 - Code AOA « accès aux vacances et aux loisirs ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché en Mairie le **18 février 2011**

Réception en Préfecture le 24 FEV. 2011

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Accès aux Vacances et aux Loisirs pour tous,

Michel IFRI